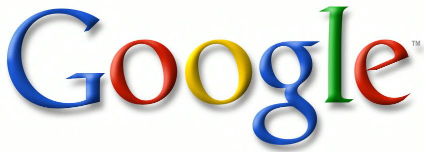


RUBENS-BULLETIJN

JAARBOEKEN

der

AMBTELIJKE COMMISSIE INGESTELD DOOR DEN GEMEENTERAAD DER STAD ANTWERPEN

voor het uitgeven der bescheiden betrekkelijk het leven en de werken van Rubens

Derde Deel.



ANTWERPEN
—
BOEK- & STEENDRUKKERIJ
WED. DE BACKER
Zirkstraat, 35

BRUSSEL
—
BOEKHANDEL C. MUQUARDT
MERZBACH & FALK, uitgevers
Regenciestraat, 45

1888

BULLETIJN

—

BULLETIN

RUBENS-BULLETIJN

JAARBOEKEN

der

AMBTELIJKE COMMISSIE INGESTELD DOOR DEN GEMEENTERAAD DER STAD ANTWERPEN

voor het uitgeven der bescheiden betrekkelijk het leven en de werken van Rubens

Derde Deel.



ANTWERPEN
—
BOEK- & STEENDRUKKERIJ
WED. DE BACKER
Zirkstraat, 35

BRUSSEL
—
BOEKHANDEL C. MUQUARDT
MERZBACH & FALK, uitgevers
Regenciestraat, 45

1888

BULLETIN-RUBENS

ANNALES

de la

COMMISSION OFFICIELLE INSTITUÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE D'ANVERS

pour la publication des documents relatifs à la vie et aux œuvres de Rubens

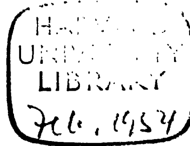
Tome III



ANVERS
—
IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE
VEUVE DE BACKER
rue Zirk, 35

BRUXELLES
—
LIBRAIRIE C. MUQUARDT
MERZBACH & FALCK, éditeurs
rue de la Régence, 45

1888


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
Feb. 1954

NÉCROLOGIE.

Le vénérable Président de la Commission Rubens, M. Louis-Prosper Gachard, est décédé à Bruxelles, le 24 décembre 1885, à l'âge de 85 ans, dix mois. Sa mort a été un deuil pour la science de l'histoire : elle a été particulièrement douloureuse pour nous, ses collaborateurs dans la mission spéciale dont nous sommes chargés. Notre Bulletin, dans les procès-verbaux sommaires de nos séances, a pu donner une idée de la part qu'il a prise à nos opérations, surtout dans la période d'organisation et de premier développement ; car dans les deux dernières années de sa vie, les forces du vieillard ne répondaient plus à l'activité toujours persistante de sa belle intelligence. Il suivait encore nos recherches, il aidait à nos travaux par ses conseils, il ne pouvait plus faire davantage.

Sa vie est une page de l'histoire des lettres en Belgique; nous ne pouvons songer, à l'écrire, ni même à la résumer ici : les importantes publications de l'éminent archiviste sont connues de tous et les services qu'il a rendus ont été dignement rappelés devant sa dépouille mortelle par ses collègues des

sociétés savantes ou des administrations dont il faisait partie.

La Commission Rubens a, pour sa part, accompli le même devoir : elle a assisté en corps aux obsèques de son président. Après les discours de M. le chevalier de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, de M. Ch. Piot, président de l'Académie royale, de M. le baron Kervyn de Lettenhove, président de la Commission royale d'Histoire, de M. le baron T' Serclaes, membre du Conseil Héraldique, de M. L. De Villers, conservateur des Archives de l'Etat, à Mons ; le secrétaire de la Commission Rubens s'est exprimé en ces termes (1).

MESSIEURS,

Au Congrès qui s'est tenu à Anvers, pendant le mois d'août 1877, pour célébrer le troisième centenaire de P.-P. Rubens, la proposition fut faite d'élever au grand homme un monument nouveau, le plus digne peut-être de sa mémoire : la réunion des témoignages arrivés jusqu'à nous de sa noble et féconde existence d'artiste, de savant, de citoyen.

A la suite de ce vœu, l'administration communale d'Anvers nomma une commission de cinq membres qu'elle chargea de préparer le recueil des documents relatifs à la vie et aux œuvres de Rubens, et pria M. Gachard d'en accepter la présidence. Ce nom s'imposait de lui-même : personne ne s'étant intéressé plus que le savant archiviste, à l'histoire du peintre

(1) Les discours prononcés aux funérailles de M. Gachard ont été reproduits dans le *Moniteur belge* du 26-27 décembre 1885.

illustre. Après avoir exhumé des archives de Belgique et d'Espagne, un grand nombre de renseignements inédits, après avoir confié aux soins de M. Gachet la publication, faite en 1841, des *Lettres de Rubens,* il résuma les précieuses découvertes de M. M. W. Noel Sainsbury et Cruzada Villaamil, en y joignant celles qu'il avait opérées lui-même et donna, en l'année même du centenaire, une *Histoire politique et diplomatique de P.-P. Rubens,* qui contribua grandement à ajouter à la gloire de l'artiste celle d'avoir été l'habile négociateur de la paix européenne.

Sous la direction de son vénéré président, la commission Rubens se mit à l'œuvre, tenant ses séances dans cette grande salle délabrée qui servait de cabinet de travail à M. Gachard, où il entassait ses matériaux et où tous les historiens de notre époque ont passé pour rendre hommage à celui qui l'occupait. Sur ses conseils et ses indications, le comité à fouillé, en divers pays, les dépôts d'archives, qui s'ouvraient tous à son nom ; les œuvres du maître anversois ont été étudiées dans toute l'Europe, et en ce moment, les résultats de ses longues et patientes recherches sont livrés à l'impression.

Notre cher Président, hélas ! n'en a pu voir que les premières feuilles !

Il s'était réservé la tâche de refondre à nouveau, en un corps, tous les documents diplomatiques ; il comptait s'occuper de ce travail l'année prochaine ; sa forte constitution, la conservation admirable de ses hautes facultés de mémoire, de jugement, de coordination — car personne ne savait se mouvoir avec plus de sûreté au milieu d'un amoncellement

de matériaux — tout nous autorisait à espérer que le projet s'accomplirait. Et cette partie de l'œuvre, exécutée par un tel homme, quel éclat, quelle autorité n'eût elle pas fait rejaillir sur l'œuvre entière !

La mort en a décidé autrement.

Et comme preuve de l'intérêt qu'il portait à notre entreprise, nous ne pouvons oublier de rappeler ici une triste coïncidence. Avant hier, le jour même du décès de notre Président, paraissait la dernière livraison du Tome II de notre Bulletin officiel, avec un article signé du nom de M. Gachard. C'est le dernier travail qu'il ait publié : nous avons donc la consolation de pouvoir dire que, dans le vaste champ de son activité, il s'est occupé encore, presque à ses moments suprêmes, de notre œuvre commune et de ce grand nom de Rubens dont il a été un des plus éminents glorificateurs.

Sous les auspices de votre mémoire, nous continuerons l'œuvre, cher Président, nous le promettons dans ce dernier adieu que, par mon organe, vous adresse la Commission Rubens !

Après l'inhumation, les membres se sont réunis en séance chez le secrétaire.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1885.

A 1 1/2 heures.

Présents : MM. le chevalier DE BURBURE, GÉNARD, ROOSES et RUELENS.

Réunie par une circonstance fatale, la Commission avait pour ordre du jour la nomination d'un membre afin de se compléter.

Un nom se présentait de lui même : celui de M. le chevalier Gustave van Havre : il fut acclamé avec bonheur. Ancien membre du Sénat, recueillant avec un zèle pieux les documents du passé de sa ville natale, livres, estampes, médailles, etc., pour les faire servir à d'importantes publications, descendant de la famille de Rubens, héritier de précieux objets provenant du grand peintre, connaissant à fond, par l'étude et la tradition, tout ce qui est relatif à son glorieux parent, nul ne pouvait apporter à la Commission un plus précieux concours.

Il fut donc résolu de prier M. van Havre de vouloir bien accepter de joindre à ses autres titres, les modestes fonctions de membre du Comité Rubens.

Il fut résolu ensuite de nommer, dans une séance ultérieure, et tous les membres présents, remplirait les fonctions de Président.

La mort de M. Gachard arrêtait la publication de la partie diplomatique des documents relatifs à Rubens. Un premier examen des mesures à prendre dans la circonstance s'imposait à la Commission. Le secrétaire, qui a livré à l'imprimerie le tome 1[er] des *Documents épistolaires,* émet l'opinion, déjà agitée autrefois, de ne point faire une partie distincte de ceux de ces documents qui se rattachent aux missions politiques du peintre. Il expose en faveur du recueil général les considérations suivantes.

La séparation est difficile à opérer. Pendant toute sa vie, Rubens a été mêlé à des affaires de politique. Dès son début dans le monde, il est chargé de missions ou de travaux que l'on peut qualifier d'annexes à des actes diplomatiques il a vécu dans des milieux où florissait la science de Machiavel, il fut de bonne heure en relation avec de puissants joueurs de l'échiquier européen. Sa haute intelligence lui a fait comprendre bientôt comment on dirigeait les affaires d'un pays, et il n'est pas impossible qu'il ait caressé secrètement et de bonne heure, le désir d'être, lui aussi, plus que le simple spectateur des faits. Longtemps avant ses missions connues, on voit se dessiner dans sa correspondance et le vif intérêt qu'il prend aux événements, et la profonde connaissance qu'il a des choses de la politique: ainsi l'on peut dire que plus d'une de ses lettres à Peiresc, par exemple, peut servir de commentaire à ses rapports d'envoyé.

Sans doute, dans des ouvrages spéciaux, on peut *ex professo*, considérer Rubens, ici comme diplomate, là comme savant, ailleurs comme citoyen, abstraction faite du peintre, et rassembler séparément les témoignages qui concernent chacun de ces titres d'estime ou de gloire, mais dans un recueil tel que le nôtre il faut, ce nous semble, envisager Rubens comme une majestueuse personnalité, réunir les documents qui le concernent sous le seul ordre chronologique, sans avoir égard à leur caractère objectif. Dans toutes les circonstances de sa vie, Rubens est resté le même ; ce serait rompre cette unité que de traiter à part l'homme politique et l'artiste. On peut dire qu'il n'a jamais cessé d'être l'un et l'autre en même temps.

Un autre motif milite en faveur de notre proposition. En retranchant de la carrière de Rubens les épisodes diplomatiques, nous allons retrouver dans ceux-ci des faits et des hommes dont il est question déjà dans les lettres d'ordre privé. Il faudrait donc répéter ce qui en a été dit au premier commentaire ou faire des renvois du second au premier. C'est un travail difficile, plein d'inconvénients et qui, loin d'éclaircir les textes, les entourera, peut-être, de plus d'obscurité.

Pour ces motifs et d'autres inutiles à développer, le secrétaire propose de ne pas scinder en deux parties les documents épistolaires. Il prie ses collègues de vouloir bien examiner la question et d'en dire leur avis à la prochaine réunion.

SÉANCE DU 15 JUIN 1886.

A Anvers : chez M. le chevalier L. de Burbure, à 2 heures.

Présents : MM. de Burbure, Génard, Rooses, Ruelens, van Havre.

M. le chevalier L. de Burbure, président d'âge, annonce à M. G. van Havre sa nomination de membre de la Commission Rubens et le prie d'accepter ce titre qui lui revient à tous égards.

M. G. van Havre remercie ses collègues, se dit heureux de prendre sa part de la mission qui leur est confiée et s'efforcera de rendre le plus de services qu'il lui sera possible.

L'assemblée se trouvant au complet, procède à la nomination de son président, en remplacement de M. Gachard, et, par acclamation, décide de nommer à ce poste M. le chevalier Léon de Burbure, le vaillant pionnier du glorieux passé de la ville d'Anvers.

Se rendant aux pressantes sollicitations de ses collègues, M. de Burbure accepte.

La commission entame un examen de la proposition faite par le secrétaire de ne former qu'un seul corps de documents épistolaires et de fondre les lettres diplomatiques dans la correspondance générale. Elle adopte la proposition et croit aussi que l'œuvre y gagnera sous le rapport de l'unité, que l'on évitera de nombreuses répétitions dans les commentaires et que la publication se fera plus rapidement.

Le secrétaire rend compte des recherches qui ont été opérées pour la découverte de papiers de Rubens dans les archives d'une famille alliée à la descendance d'Hélène Fourment et de Bergheyck. Faites par les soins d'un savant magistrat, elles n'ont malheureusement donné pour résultat que des papiers domaniaux sans importance.

M. van Havre donne à ce propos des détails d'un haut intérêt : il a lui même porté ses investigations dans les archives de toutes les branches de sa famille, il a vérifié une grand nombre de documents chez d'autres familles et n'a rien trouvé qui ne soit connu aujourd'hui.

M. de Burbure promet de faire une tentative nouvelle auprès d'un descendant collatéral qui n'avait pas encore permis l'inspection de ses archives. Il est presque certain que l'on n'y trouvera que des actes relatifs à des propriétés ; mais, pour l'acquit de notre conscience, dit l'honorable président, nous ne devons rien négliger.

Le secrétaire annonce que le tiers du premier volume des documents épistolaires est imprimé et

que la rédaction entière en est achevée. Ce premier volume comprend les années 1600 à 1609, c'est-à-dire la période italienne de la vie de Rubens et formera de 500 à 600 pages in 4°, avec fac-similés.

M. Génard donne quelques renseignements sur l'histoire et la généalogie de la famille du peintre, dont la rédaction est presque terminée. M. le chev. van Havre lui communiquera des renseignements qu'à son tour, il a réunis sur la descendance de Rubens.

M. Rooses a publié les deux premières livraisons de l'*Œuvre de Rubens*; il espère que la totalité du premier volume verra le jour dans le courant de l'année. Il donne également quelques renseignements sur la situation financière.

Après quelques décisions d'ordre intérieur, la commission se sépare à 4 heures.



UNE LETTRE INÉDITE

DE

JACQUES DE BIE A PEIRESC.

Jacques de Bie a eu trop de relations avec Rubens pour que l'on soit étonné de trouver, dans le *Bulletin* qui porte le glorieux nom du grand peintre, une lettre adressée à l'éminent archéologue provençal qui fut un de ses meilleurs amis. En restituant à la Belgique la lettre du fécond graveur-éditeur conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Aix, je suis heureux de trouver l'occasion d'exprimer ici la vive sympathie avec laquelle les compatriotes de Peiresc ont accueilli le beau projet de publication formé par les compatriotes de Rubens. La publication presque simultanée à Anvers et à Paris de la correspondance des deux illustres amis sera un nouveau trait-d'union entre la Belgique et sa grande sœur. Qu'il soit permis à l'éditeur des lettres de Peiresc d'offrir ses félicitations, ses vœux et ses remercîments aux hommes d'élite qui, en contribuant avec tant de zèle et de dévouementt à élever en

l'honneur de Rubens et de son groupe un monument impérissable, ont bien mérité des deux pays.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

A Monsieur de Peiresc, à Paris.

Monsieur, la grande froideure qu'il fait icy au Pais bas me deffend de me mettre en chemin ; entretemps je n'ay voulu faillir de vous advertir ce que j'ay appris par deça. En premier lieu j'ay les patrons de Goltzius des dix Empereurs, mais j'ay esté contraint d'employer quatre cent francs davantage que j'avois proposé à Mr Cramoisi ; mais j'ay en contre change tout le reste de ses Medailles grecques, et aucunes annotations grecques que, je crois, vous agreront fort. J'ay ceci mandé à Mr Cramoisi, mais je n'ay aucune reponce de luy ; je ne sçay s'il prend de mauvaise part que j'aye excedé l'achat à luy proposé, mais qui me donneroit mille ecus de gain je ne le laisserois, comme vous dirés vous même quand le verrés.

Touchant vostre livre de Tournoy, j'ay trouvé chés le chanoine Hollande et un protonotaire nommé Van Heurne une grande carte des noms et armoiries du Tournoy de vostre dit livre, mais rien d'autre ; le chanoine me delivrera ceux qui sont encore en estre, à sçavoir les Maisons. Outre le chanoine m'a donné le feuillet cy joint d'un Ordre que Charles le V institua devant Thunis, mais n'eut nul effet depuis, pour la figure de Mercure qui avoit esté instituée. Le dict Sr Van Heurne m'a communiqué un certain amas du devoir de touts les herauts du monde en touts combats, deffis et Tournois, qu'il a amassé ; s'il vous peut servir, je fairay qu'il en vous accomodera sans en donner aucun argent, mais quelque courtoisie d'aucun livre nouveau, et qui est beau. Si trouvés convenir de me repondre, il vous plaira de livrer la vostre à Mr Cramoisi. Sur ce je me dirai à tout éternité, Monsieur, vostre, etc.

A Bruxelles, le 15 janvier 1622 (1).

JAQUES DE BIE.

(1) Bibliothèque Méjanes, à Aix-en-Provence. Collection Peiresc, Tome II, f° 203. Copie.

LE N° 427 DU MUSÉE DU LOUVRE.

L'ADORATION DES MAGES

DE

RUBENS

PROVENANT DES ANNONCIADES DE BRUXELLES.

S'il est vrai qu'un jour, dans un moment de mauvaise humeur, le Roi-Soleil a traité de « *magots* » les fumeurs, buveurs et danseurs de Teniers, il n'en est pas moins certain que, de tout temps, les souverains de la France ont prisé bien haut et admiré profondément la peinture flamande. Si la première République Française enleva aux Pays-Bas, par droit de conquête, des trésors d'art inappréciables, les rois de France avaient déjà pendant plus d'un siècle enrichi leurs collections d'une quantité de chefs-d'œuvre acquis à prix d'or dans le pays des coloristes par excellence.

Rubens, surtout, les avait toujours tentés et le Musée du Louvre prouve qu'ils réussirent souvent à déposséder la Belgique d'œuvres de haute valeur.

Le numéro 427 (école flamande) du catalogue actuel du Louvre est un de ceux que Louis XVI

fit acheter à Bruxelles. C'est de cette *Adoration des Mages* de l'immortel Rubens que nous voulons écrire aujourd'hui l'histoire (1).

I.

Sur la foi de renseignements inexacts, l'un de nous avait contribué, en collaboration avec plusieurs de ses amis, tels que MM. Henri Hymans, Ph. Rombouts, Pierre Génard, Ch. Ruelens et Max Rooses (2), à propager la tradition qui voulait que cette *Adoration des Mages* eût été peinte par Rubens en 1621, pour les archiducs Albert et Isabelle (3). On avait confondu le tableau des Annonciades avec celui que Rubens fit pour l'église Sainte-Gudule à Bruxelles. Le fait est que celui qui est au Louvre avait été commandé à l'illustre chef de l'École Flamande par le célèbre chancelier de Brabant, Pierre Peckius, ou par la veuve de cet homme d'état, pour l'église des Annonciades à Bruxelles, dans laquelle celui-ci avait désiré être inhumé (4). Nous avons voulu connaître les raisons de cette

(1) Notre ami, M. Max Rooses, avait attiré notre attention sur ce splendide tableau. Il vient d'utiliser nos notes dans son grand ouvrage sur les œuvres de Rubens.

(2) *L'Œuvre de Rubens. Catalogue de l'Exposition organisée en 1877 à l'occasion du troisième centenaire de la naissance du Maître.* 2e Ed., p. 11.

(3) DESCAMPS. *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant.* Paris, 1769, p. 82.

(4) Inutile de dire que Frédéric Villot (*Catalogue du Musée du Louvre.* 1877. N° 427 de l'École Flamande) se trompe quand il dit que « cette » peinture fut commandée à Rubens, *vers 1612*, pour l'église des » Annonciades à Bruxelles. » Nous verrons plus loin que ce couvent ne fut fondé qu'en 1616.

préférence et de cette libéralité et nos recherches ne sont pas restées infructueuses.

Nous avons interrogé les archives et les archives ont parlé. L'histoire de ce chef-d'œuvre est, pensons-nous, assez intéressante pour être racontée en détail dans le *Bulletin-Rubens*.

Mais avant de l'aborder, qu'on nous permette de présenter au lecteur les personnages qui jouèrent un rôle dans cette histoire.

Pierre Peckius le vieux, le père de celui qui fut l'ami de Rubens, était né à Ziericzee vers 1530. Savant illustre, il fut nommé en 1586, après avoir professé pendant près de quarante ans le droit à l'*Alma Mater* de Louvain, membre du Grand Conseil de Malines. C'est dans cette ville qu'il mourut en 1589, laissant comme monuments impérissables de sa grande science de nombreux ouvrages publiés, de 1553 à 1582, à Louvain, à Cologne, à Douai et à Anvers et réimprimés à Munster, Helmstadt, Amsterdam et Leiden.

Son fils, le chancelier de Brabant, inscrivit avec raison sous le portrait du savant jurisconsulte les vers suivants :

« Hæc tibi frons, Pecqui, fuit hæc reverentia formæ.
» Agnosco ; hæc oculi gratia paxque tui.
» Si quidquam è vultu est animi deprendere mores,
» Hæc quoque tranquillæ mentis imago tuæ est.
» Hanc facies, hanc vita fuit confessa quietem,
» In quam fortunæ nil valuere vices (1). »

Miræus reproduisit l'épitaphe qui orne le monument

(1) VALERIUS ANDREAS. *Bibliotheca Belgica.* Bruxelles, 1739, T. II, p. 1000.

funéraire de Pierre Peckius le vieux, à Saint-Michel de Louvain, dans ses *Elogia illustrium Belgii Scriptorum* (1).

De son mariage avec Catherine Gillis (2), sœur de maître Jean Gillis, conseiller-pensionnaire de la ville d'Anvers et parente des Rubens, le professeur de Louvain avait laissé ce fils nommé Pierre comme lui, le bienfaiteur des Annonciades de Bruxelles (3).

Pierre Peckius le jeune naquit à Louvain en 1562 (4). Après de brillantes études universitaires, il fut nommé successivement membre du Grand Conseil de Malines, surintendant de la justice militaire aux Pays-Bas, membre du Conseil d'État et chancelier de Brabant.

Les archiducs Albert et Isabelle le créèrent chevalier et le chargèrent à différentes reprises de missions diplomatiques importantes près les États-Généraux des Provinces-Unies, à la cour de l'empereur Mathias et à celle de Henri IV. Le roi de France le surnomma « *le Sage Flamand* ». Peckius cultiva les muses et fut l'ami des littérateurs et des artistes les plus célèbres de son temps. C'est lui qui fit entrer son cousin, l'illustre Rubens, dans la diplomatie.

(1) *Antverpiæ, Vidua et Heredes Joannis Belleri.* 1602, p. 101.

(2) Elle était fille de Jean Gillis d'Anvers et de Jeanne Stegemans ; petite-fille de Pierre Gillis, seigneur de Santhoven, mort le 12 mars 1514, et de Marie Hemmonez ; arrière-petite-fille de Jean Gillis et de Catherine van Ertborn.

(3) Il laissa aussi une fille Adelaïde, qui épousa Antoine van Heetvelde, seigneur de Tildonck, bourgmestre de Louvain.

(4) *Archives Générales du Royaume à Bruxelles.* Cartulaires et manuscrits. Vol. n° 651a, f° 9vo .

Le 28 septembre 1616, il acheta les seigneuries de Hove, Borsbeek et Bouchout, non pas d'Antoine de Tassis, comme quelques auteurs l'ont cru (1), mais de François-Thomas Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroy. Le chevalier de Tassis, seigneur de Rivieren, Herdersem, Jette, Ganshoren, etc. était un ami particulier de Peckius et, comme il le déclare lui-même dans l'acte de transport passé le 28 mars 1618 devant la Cour Féodale de Brabant, il ne fut en cette occasion qu'un homme de paille: « le transport n'a esté n'y est au prouffit particulier » de luy comparant, mais bien au nom et prouffit » de messire Pecquius, chevalier, chancellier de » Brabant, du Conseil d'Estat de leurs Sérénissimes » Altèzes et surintendant de la justice militaire ès » Pays-Bas..... n'y ayant le comparant mis aultre » chose que son nom et peine (2) ».

Peckius épousa Barbe Boonen, la sœur de l'archevêque de Malines et en eut plusieurs enfants. Aussi religieux que sa femme, il vit avec satisfaction un de ses fils, Pierre-Antoine Peckius, se faire chartreux (3) et trois de ses filles entrer aux Annonciades d'Anvers et de Bruxelles. Celles-ci retrouvèrent là la fille

(1) STOCKMANS. *Geschiedenis van Mortsel*, p. 368.

(2) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Cour Féodale de Brabant, Registre 145, fol. 132.

(3) Ce religieux publia en 1639, à Anvers, une vie en latin de St-Bruno. Il mourut à la Chartreuse de Lierre en 1679 et y fut inhumé. La croix funéraire plantée sur sa tombe fut, lors de la suppression de la Chartreuse, en 1786, transportée au village de Mortsel, dans le comté de Cantecroy et placée au cimetière de cette paroisse où on la voit encore aujourd'hui.

d'Antoine de Tassis, l'ami de leur père dont nous parlions il n'y a qu'un instant (1).

Voilà, à côté de bien d'autres choses intéressantes, ce que les archives du couvent bruxellois des Annonciades nous ont appris. Ces renseignements expliquent la préférence que le chancelier Peckius avait pour ce couvent et le don qu'il lui fit d'un tableau de Rubens ; mais ce don ne fut pas sa seule libéralité. En fouillant dans tous les sens ce qui se conserve encore de cet ancien couvent aux Archives du Royaume à Bruxelles, nous avons constaté que Peckius comptait parmi les plus grands bienfaiteurs de ces religieuses.

Un mot sur le couvent et sur les rapports très suivis que le chancelier de Brabant et Madame Peckius eurent avec les Annonciades.

Le couvent d'Anvers de cet ordre avait été fondé en 1608 et en moins de neuf ans le nombre des religieuses y était monté à cinquante-un. Parmi elles on remarquait sœur Jeanne Peckius, l'aînée des filles du chancelier, née à Malines en 1598. Elle avait fait profession le 28 octobre 1614.

En 1616, le commissaire général des Annonciades

(1) Les autres enfants de Pierre Peckius et de Barbe Boonen furent :

1. Ange Peckius, qui releva le 22 Septembre 1627 les seigneuries de Hove, Borsbeek et Bouchout. Celles-ci ne retournèrent pas au domaine, comme l'a cru M. Stockmans (*Geschiedenis van Mortsel*, p. 368), puisqu'elles furent relevées le 19 mai 1634 par Marie Peckius, sœur d'Ange.

2. Marie Peckius, dame de Hove, Borsbeek et Bouchout, par relief du 19 mai 1634, avait épousé, par contrat du 13 février 1621, Adrien d'Andelot, seigneur de Reusmes, gouverneur de la ville et châtellenie de Bouchain, fils de Jean d'Andelot, seigneur de Hoves, de l'Esclatière, Maulde, Reusmes, etc., et d'Anne de Jauche de Mastaing, sa première femme.

3. Anne-Eugénie Peckius épousa Philippe van Heylweghen, chevalier, seigneur de Haghebuck, fils d'Adrien van Heylweghen, écuyer, et de Cécile van Croonendael.

aux Pays-Bas, le père récollet André de Soto, confesseur de l'Archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante générale des Pays-Bas et grande admiratrice de Rubens, résolut de fonder un couvent à Bruxelles et choisit huit religieuses d'Anvers pour être les premières habitantes de cette nouvelle maison.

Sœur Jeanne Peckius était du nombre, ainsi que sœur Sara de Licht, une cousine du grand Abraham Ortelius, qui avait été une des fondatrices du couvent d'Anvers et devint la première supérieure de celui de Bruxelles.

Ce choix eut lieu le 30 août 1616 et le lendemain les huit religieuses désignées partirent d'Anvers vers Malines. Elles firent ce voyage en deux voitures, mais sœur Peckius, très délicate, fut mise dans une litière portée par deux mulets, mise à sa disposition par son père (1).

A Malines, elles trouvèrent Madame Peckius et sa fille Catherine qui entra peu de temps après dans le couvent qu'on allait fonder à Bruxelles. Mme Peckius et Mme de Tassis avaient accepté les fonctions de mère spirituelle du nouvel établissement, pour lequel Antoine de Tassis avait loué la maison de Don Alberto Struthio.

(1) « *Dan alsoo suster Joanna Pecquius, seer weeckelyck was (soo » dat sy het gheschock van den waghen niet en soude hebben konnen » verdraghen), is sy gebroght in een Littiere gedraghen van twee muylen, » welcke haeren heer Vader den cancelier van Brabant daer toe beschickt » hadde.* » (Manuscrit de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, 2e série, n° 337, intitulé: *Cort verhael van den oorspronck, beginsel ende voortganck vant teghenwoordich Clooster vande Order der glorieuse Maghet Maria ghenoempt Annuntiaten binnen deser stadt van Brussel*). Il nous a été signalé par notre excellent collègue et ami, M. Charles Ruelens.

Le lendemain, 1er septembre, on arriva à Bruxelles, Mme Peckius faisant le voyage assise dans la litière près de sa fille malade.

Avec les archiducs Albert et Isabelle, les époux Peckius et de Tassis peuvent être regardés comme les véritables fondateurs du couvent de Bruxelles. Aussi voit-on dans le premier registre aux recettes du couvent figurer le chancelier de Brabant immédiatement après les archiducs et pour une somme de mille florins égale à celle qu'ils avaient donnée (1). Antoine de Tassis aussi avait donné mille florins pour aider ces religieuses à payer la maison du comte de Vertaing que Madame Peckius avait achetée pour elles le 29 août 1617 au prix de quinze mille florins.

Les Annonciades entrèrent dans cette demeure définitive, située à la chaussée de Louvain, le 5 novembre 1617, et le comte de Warfusée reprit le bail qu'elles avaient à la maison de Don Alberto Struthio. C'est dans leur première demeure que la seconde des filles du chancelier, sœur Catherine Peckius, avait été vêtue le 27 décembre 1616.

Mais la générosité du chancelier ne s'arrêta pas à ce don de mille florins offert en septembre 1617. En 1618, il reçut d'une personne à qui il avait promis son appui près des archiducs une somme de mille florins. Étant malade en ce moment, il

(1) « *Mijn heere den Cancelier Peckius heeft gegeven tot helpe der* » *betaelinge der huysen gecocht tot stichtinge van ons clooster in* » *september 1617 de somme van 1000 guldens.* » (Archives Générales du Royaume à Bruxelles. Fonds des Archives Ecclésiastiques, Couvent des Annonciades de Bruxelles, Reg. n° 4266, f° 1. *Ontfanck van notabele aelmissen).*

ne put tenir sa promesse et chargea du soin de le remplacer près de Leurs Altesses le père André de Soto, confesseur de l'archiduchesse Isabelle et commissaire général des Annonciades. Celui-ci ayant obtenu ce que l'on désirait, Peckius remit au couvent les mille florins qu'il avait reçus (1).

En 1618 aussi, il donna pour l'alimentation de sa fille Catherine qui avait fait profession le 31 décembre 1617, outre une rente viagère de deux cents florins, une somme de deux mille six cents florins (2).

En septembre 1619, Madame Peckius prêta aux religieuses, sans exiger d'intérêts, une somme de trois cents florins, qui lui fut rendue en quittances des rentes qu'elle payait pour ses filles Jeanne et Catherine (3).

(1) Même registre, fol. 1vo : « *Item Myn heere Pecquius heeft ons* » *gegunt de somme van 1000 guldens welcke hem voor eenen schinck* » *toegezeyt was van een die van haere Hoocheden wat versocht ende* » *daer onse Eerw. Pater Commissarius Generalis, die bichtvader vande* » *Hertoginne is, behelpich is geweest om te vercrygen om dat myn heere* » *Pecquius zieck was ende zelver zyne Hoocheyt niet spreken en coste,* » *dus hier de somme van 1000 guldens* ».

(2) Même registre, fº 17vo : « *Item Myn heere den Cancelier heeft tot* » *alimentatie van zyn dochter suster Catharina Peckius beloeft boven* » *de 200 guldens lyfrente de somme van 2600 guldens, met meyninge* » *van voor de 1600 een erfrente te institueren, maer om onsen grooten* » *noot van gelt voor den coop van onse plaetse, heeft voor de Professie* » *der voorschreven suster Catharina, geschiet ultima Decembris 1617,* » *vol betaelt 2600 guldens* ».

(3) Même registre, fº 11 : « *Ontfanck van geleent gelt sonder interrest.* — » *Mevrauwe Pecquius heeft ons noch in September 1619 geleent 300* » *guldens. Dese syn betaelt met een quictantie haer gegeven voor de renten* » *die zy voor hare dochters ons betaelt, te weten hondert guldens voor* » *zuster Jenneken voor het jaer 1619 verschenen den 28 october. Item* » *200 guldens die verschynen sullen ultima Decembris van het jaer 1620* » *voor suster Catharina Pecquius haer dochter* ».

En 1620, elle remit encore quatre cents florins (1).

En 1621, au moment du mariage de sa fille Marie avec Adrien d'Andelot, Madame Peckius envoya aux Annonciades une aumône de cent florins et le chancelier s'empressa d'y ajouter cent florins de sa part (2).

Ce fut l'épouse du chancelier qui obtint du magistrat de Bruxelles l'autorisation pour ces religieuses d'organiser une cavalcade au profit de leur couvent et afin de les aider à faire face aux frais de sa construction. Cette cavalcade parcourut les rues de Bruxelles en septembre 1621 et rapporta quinze cent cinquante florins (3).

En 1622, Madame Peckius donna pour trois vitraux à placer dans le cloître du couvent des Annonciades une somme de deux cents florins (4).

Le 4 septembre de la même année, avait eu lieu la cérémonie de la vêture de sœur Barbe Peckius. Le chancelier promit à cette occasion de lui donner pour son alimentation, outre une rente viagère de deux cents florins qu'il lui avait assurée, une somme de deux mille six cents florins, comme il en avait

(1) Même registre, f° 2 : « *Van Mevrauwe Pecquius voor een termis* » *in october 1620* . . . . *400 guldens* ».

(2) Même registre, f° 2vo : « *Item Mevrau Peckius heeft ons gegeven* » *een almisse doen haer dochter hauden, van 100 guldens.*

» *Item Men heer den Cancelier heeft ons gegeven een almisse van 100* » *guldens* ».

(3) Même registre, f° 2vo : « *Item in September hebben wij eenen* » *omganck gedaen in de stadt tot den bauw van ons clooster, het welck* » *Mevrau Pecquius voor ons verkregen heeft vant Maigestraet.* . . . . *1550 guldens* ».

(4) Même registre, f° 3 : « *Item in December van Mevrau Pecquius* » *tot 3 vensters in onsen pant 200 guldens* ».

donné une à sa fille Catherine (1). Il remit ce jour-là six cents florins et le jour de la profession de sœur Barbe, le 5 septembre 1623, il acquitta les autres deux mille florins.

Pendant l'année 1623, Peckius donna encore une aumône de cent quatre-vingt neuf florins, montant d'une amende (2) et son épouse prêta aux religieuses quinze cents florins, sans demander d'intérêts. Ce prêt, ainsi qu'un autre de cinq cents florins, fait en novembre 1622, fut liquidé le 5 septembre 1623, lors de la profession de sœur Barbe (3).

En 1624, le chancelier et Madame Peckius intervinrent pour une somme de mille florins dans les frais de construction de l'église des Annonciades (4).

Le 28 juillet 1625, le chancelier Peckius mourut à l'âge de soixante-trois ans. Il avait demandé à être inhumé dans l'église de ces religieuses, devant le maître-autel destiné à recevoir l'*Adoration des Mages* de Rubens. Ses dernières volontés furent exécutées

(1) Même registre, f° 19vo : « *Item Myn heere den Cancelier heeft tot* » *alimentatie van syn dochter suster Barbara Pecquius beloeft boven de* » *200 guldens lyfrente de somme van 2600 guldens, waer van wy tegen* » *haere cleedinge geschiet den 4 september 1622 ontfangen hebben de* » *somme van . . . . 600 guldens* ».

(2) Même registre, f° 3vo. « *Ontfangen van Myn heer den Cancelier een almisse van een amende 189 guldens* ».

(3) Même registre, f° 11vo-12 : « *Item Mevrauwe Pecquius heeft ons* » *geleent in Novembre 1622 de somme van 500 guldens. Dese syn in de* » *professinge van suster Barbera Pecquius geliquedeert* ». — « *Item* » *Mevrau Pecquius die heeft ons in verschyder partijen geleent de* » *somme van 1500 guldens. Dit is in de professinge van hare dochter* » *suster Barbera geliquedeert* ».

(4) Même registre, f° 4 : *Item Myn heere ende Mevrauwe Pecquius* » *hebben ons tot het maecken vande kercke gegeven de somme van . . 1000 guldens* ».

à la lettre. Le Père Laurent Uwens, jésuite, prononça l'oraison funèbre du chancelier, qui fut imprimée à Louvain quelques jours après (1). Barbe Boonen donna à cette occasion une aumône de cent cinquante florins (2). Elle fit placer sur le tombeau de l'illustre défunt l'épitaphe suivante :

HIC SITUS EST
PETRUS PECQUIUS,
TOPARCHA BOUCHALTII, BORS-
BEKE, HOVE, etc.
QUI NE QUID SCIENTIÆ IGNORARET,
PER OMNES ARTES BONAS
GRÆCE LATINEQUE DOCTUS TRANSIIT :
IN JURISPRUDENTIA SUBSTITIT ET EXCELLUIT,
DUORUM SUPREMORUM CONSILIORUM
SENATOR,
BRABANTIÆ CANCELLARIUS,
REGI A CONSILIO STATUS ;
SUMMUS CASTRENSIUM CAUSARUM JUDEX,
LEGATUS
IN GALLIAM, GERMANIAM, HOLLANDIAM,
QUINQUIES MISSUS :
LEGATIONE ULTIMA
SUMMO VITÆ PERICULO,
PRO PATRIA FUNCTUS ;
BRUXELLÆ DENIQUE
ETIAM VITA DEFUNCTUS,
ANNO M. DC. XXV. XXVIII. JULII,
VIRO TOT VIRTUTIBUS ET HONORIBUS CLARO,
BARBARA MARIA BOONEN,
UXOR MŒSTISSIMA POSUIT.
OBIIT XXV. OCTOBRIS M. DC. XXIX (3).

(1) *Oratio in funere Viri Ampl. Petri Pecquii, Equitis, Brabantiæ Cancellarii. Lovanii, typis Henr. Hastenii, 1625.*

(2) Même registre, f° 4vo : « *Ontvangen van een almisse van Mevrau* » *Pecquius . . . . 150 guldens* ».

(3) *Les tombeaux des Hommes Illustres, qui ont paru au Conseil Privé du Roy Catholique au Pays-Bas, depuis son institution de l'an 1517, jusques aujourd'huy.* Amsterdam. 1674. p. 61. — Dans la reproduction de cette épitaphe par Valerius Andreas et Foppens on trouve quelques variantes.

Madame Peckius resta une bienfaitrice des Annonciades ; malheureusement pour ces religieuses, elle suivit en 1629 dans la tombe celui qu'elle avait tant aimé.

Son frère aussi, l'archevêque de Malines, Monseigneur Boonen, n'oublia pas le couvent où s'étaient retirées ses trois nièces. Le registre aux recettes qui nous a fourni plusieurs des détails qui précèdent mentionne, de 1621 à 1626, un certain nombre d'aumônes assez importantes faites par ce prélat. La dernière que nous ayons annotée fut faite en 1626 : elle était de cent florins (1).

En 1625, au moment de l'inhumation du chancelier Peckius, l'église des Annonciades était loin d'être achevée. La première pierre de l'édifice, construit d'après les plans de Wenceslas Coeberger et de Jacques Francquaert, ingénieurs et architectes des archiducs, avait été posée le 5 mai 1620 par l'archiduchesse Isabelle, mais des contrariétés de tout genre entravèrent les travaux de construction qui ne furent terminés qu'en 1626 (2). En cette année, on construisit aussi trois autels et six caveaux, dont trois devant le maître-autel ; le quatrième avait été creusé devant ou sous le monument de Peckius ; les deux derniers devant les autels des bas-côtés. C'est Madame Peckius qui, en souvenir du chancelier, avait fait construire le maître-autel en beau marbre. Est-ce elle qui avait

(1) Même registre, f° 4vo : « *Ontfangen van myn Eerw. Heer den Bisschop* » *van Mechelen, den oom van ons susterkens Pecquius, een almisse.* . *100 guldens.* »

(2) M. Adolphe Siret, le savant auteur des notices de Coeberger et de Francquart, dans la *Biographie Nationale,* ne cite pas l'église des Annonciades parmi celles dont ces artistes avaient conçu les plans.

commandé à Rubens, son cousin, l'*Adoration des Mages,* ou bien, ce superbe tableau avait-il été commandé avant 1625 par le chancelier lui-même ? C'est ce que nous n'avons pu établir ; mais, un fait certain, c'est qu'en 1626, un an après la mort de Peckius, le tableau n'était pas achevé. La chronique des Annonciades, qui nous a appris tous ces détails, le dit en termes explicites (1). C'est en vain que nous avons cherché l'acte de donation ou une annotation quelconque sur la date de la dite donation ; mais nous croyons être excusables de n'avoir rien trouvé de pareil en 1886, puisque, comme on le verra plus loin, l'avocat fiscal de Brabant n'avait pas trouvé mieux en 1777. Quoiqu'il en soit, le tableau de Rubens doit avoir été peint entre 1626 et 1629, année de la mort de la veuve du chancelier. La première gravure qui en fut faite par Panneels est datée de 1630.

Quelques années après, sœur Barbe Peckius, la plus jeune des filles du chancelier mourut jeune en odeur de sainteté, comme son aînée, sœur Jeanne. Alors il ne restait plus au couvent, des trois demoiselles Peckius, que sœur Catherine qui mourut en 1679 (2).

(1) « *Beneden in den buyten Choor worden de dry Autaeren gemaecht,* » *oock de ses kelders, de dry voor den hooghen autaer, den vierden* » *voor oft onder de Epitaphie van Myn heer Pecquius, ende de twee* » *ander voor de kleyn Autaren. Mevrouw Pecquius onse geestelycke* » *moeder, mits Myn heer den Cancelier hier syn sepulture hadde verkosen,* » *soo heeft sy den hooghen Autaer doen maecken van schoonen marber* » *steen, maer de schilderye en was dit jaer noch niet voldaen.* » (Manuscrit cité de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, f° 117).

(2) « *Dit selve jaer* (1679) *is overleden suster Catharina Pecquius, de* » *leste van de dry dochters van Myn heer den Cancelier Pecquius, maer* » *niet de minste in deughden, niettegenstaende dat haere suster Barbara,*

Depuis le moment où il fut placé au maître-autel de l'église des Annonciades jusqu'à l'année 1695, l'*Adoration des Mages* n'eut pas d'autre histoire. Tout ce que nous en savons pendant cette période, c'est qu'elle y était admirée comme elle le méritait.

En 1695, pendant le bombardement de Bruxelles par les Français, l'œuvre de Rubens courut de graves dangers.

Tout Bruxelles était consterné. Un grand nombre de maisons étaient déjà devenues la proie des flammes, quand une bombe mit le feu au couvent des Récollets. Cet établissement brûla avec tout ce qu'il contenait.

Les Urbanistes et les religieuses du couvent de Jéricho, très exposées aux batteries des Français, se réfugièrent chez les Annonciades qui avaient déjà accordé l'hospitalité à la duchesse de Bavière, à la marquise de Lede, à la famille de la marquise Spinola et à celle du prince de Wemmel (1). Les religieuses eurent des alertes terribles, mais tinrent cependant bon jusqu'au dimanche 14 août. Ce jour-là, pendant la messe, une bombe ayant éclaté tout près de là, une panique générale s'empare de la nombreuse assistance. Alors les Annonciades décident de ce retirer dans l'abbaye de la Cambre. Elles doivent abandonner leur couvent et tout ce qu'il contient. Deux jours après, quand elles rentrèrent en ville, trois mille huit cent trente maisons avaient brûlé, un

» *nochjonch van religie wesende, gestorven is met opinie van heyligheydt,* » *van gelycken oock haer suster Joanna, de welcke een gheweest is van* » *de seven fondaterssen alhier geroepen* » (Même manuscrit, f° 198).

(1) SANDERUS (*Chorographia Sacra Brabantiæ*. T. III, p. 100) dit que les Riches Claires aussi demandèrent l'hospitalité aux Annonciades. Nous n'en avons rien trouvé dans la chronique du couvent.

grand nombre de monuments publics, de couvents et d'hôpitaux étaient détruits en tout ou en partie par les 3000 bombes et les 1200 boulets rouges lancés sur la ville par ordre de Louis XIV (1). Mais au milieu de cette désolation, les Annonciades eurent le bonheur de constater que les dégâts chez elles étaient peu considérables (2).

En 1708, pendant le siège de Bruxelles par le duc Maximilien-Emmanuel de Bavière, le tableau de Rubens courut de plus grands dangers encore. Le 25 novembre, les Annonciades avaient dû pour la seconde fois abandonner leur couvent et s'étaient réfugiées chez les Urbanistes. Pendant leur absence, une bombe tombée sur leur établissement avait éclaté, endommageant le toit, cassant beaucoup de vitres et causant des dégâts considérables aux orgues. Heureusement, cette fois encore, l'*Adoration des Mages* resta intacte (3).

De 1708 à 1777, rien ne semble avoir troublé en quoi que ce soit le couvent des Annonciades.

II.

C'était sous l'administration du comte Charles-Claude d'Angiviller, directeur général des bâtiments du roi de France, jardins, manufactures et académies.

Ce ministre des beaux-arts de Louis XVI, membre de l'Académie des Sciences, collectionneur lui-même,

(1) HENNE et WAUTERS. *Histoire de la ville de Bruxelles,* T. II. p. 128-134.

(2) Même manuscrit de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, f° 221.

(3) Même manuscrit, f° 243.

peut être compté au nombre des protecteurs les plus zélés et les plus éclairés des sciences et des arts au XVIII[e] siècle.

Grand admirateur de l'école flamande et toujours désireux d'enrichir les collections de son souverain, le comte d'Angiviller avait envoyé aux Pays-Bas, en 1777, pour assister à la vente des tableaux provenant des couvents supprimés des Jésuites, le sieur Pierre, premier peintre du roi de France et un nommé Paillet, commissionnaire.

Malheureusement, pour les collections de Louis XVI, « *l'empereur Joseph II avoit tout écremé et fait enlever ce qu'il y avait de plus beau* ».

Aussi, quand Pierre et Paillet arrivèrent à Bruxèlles, ne trouvèrent-il pas grand chose à acquérir. Ils s'en retournèrent bientôt à Paris, après avoir cependant donné ordre à un sieur François de Roy à Bruxelles (un marchand de tableaux, sans-doute) de les tenir au courant des occasions avantageuses qui viendraient à s'offrir ultérieurement.

François de Roy ne tarda pas à faire preuve de zèle et le 30 mai 1777, il acheta des Annonciades à Bruxelles le tableau de Rubens qui ornait depuis un siècle et demi le maître-autel de l'église du couvent de ces religieuses.

Les finances des Annonciades n'étaient pas dans un état bien brillant. L'*Adoration des Mages* du prince de l'école flamande avait, parait-il, souffert et de Roy était parvenu à persuader aux religieuses que dans un avenir peu éloigné elles auraient été forcées de dépenser une somme considérable pour le remettre en état. Très adroitement, il leur insinua

que, pour elles, une bonne copie de la toile ferait un effet tout aussi brillant dans leur église que l'original même et que si elles avaient quelque envie de refaire leurs finances, il aurait été disposé à donner un bon prix du tableau de leur maître-autel. Il n'omit pas d'ajouter qu'elles avaient tout intérêt à lui céder le plus tôt possible leur Rubens, qui ne pouvait par le temps que se détériorer davantage et perdre de sa valeur.

La supérieure se laissa convaincre et, le 30 mai 1777, réunit son conseil de sœurs discrètes en assemblée capitulaire. On décida d'accepter les offres de François de Roy. Les religieuses recevraient pour prix du tableau quatorze mille florins argent courant de Brabant, deux pièces de vin de Bourgogne et une copie de l'œuvre de Rubens de la grandeur de l'original.

L'acheteur déclara immédiatement que l'achat qu'il venait de faire était pour le compte du sieur Paillet à Paris et demanda, en attendant qu'un acte fût passé par devant notaire, une pièce authentique attestant la vente du tableau. La supérieure et les membres du conseil lui remirent donc la déclaration suivante :

« La soussignée Révérende Mère et les discrètes du couvent » de l'Annonciation en cette ville de Bruxelles, sous campana » capitulair convoqués et assemblés et ainsy représentant l'entier » corps de l'Annonciation, déclarent par cette d'avoir vendu, » cédé et transporté au sieur François de Roy, ici présent et » acceptant au profit du sieur Paillet, savoir leur pièce d'autel » étant dans l'autel de leur chœur, représentant *les trois Rois*, » peint par le sieur Pierre Paul Rubbens, pour et parmi la » somme de quatorze mille florins argent courant de Brabant, » avec deux pièces du vin de Coutau (?) et aux frais de

» l'acceptant faire peindre une copie de la même grandeur
» pour placer dans ledit autel, quelle somme sera payé par
» ledit sieur Paillet et le vin livré aussitôt la copie sera peint
» et avant de transporter le dit tableau hors leur couvent.
» Fait à Bruxelles le 30 may 1777. Étoient signés Sr M. R.
» Adan Moeder Ancilla, Sr M. T. de Croes Procuratersse,
» Sr C. J. de Koleffel Vicaresse, Sr Joseph Peeters, Sr Terese
» Le Begge, Sr Susanna Schryvers, Sr J. Maria Brehy, Sr A.
» Spilleboudt, Sr A. Wauters, Sr M. A. de Diest et F. de
» Roij ». (1)

François de Roy avisa immédiatement Paillet de l'achat qu'il venait de faire et chargea un artiste, dont nous n'avons pu découvrir le nom, du soin de faire une bonne copie du tableau de Rubens. Mais, il était écrit que les choses ne devaient pas marcher sans obstacles.

Si la vente faite par les Annonciades avait été un fait isolé, sans nul doute elle aurait passé inaperçue; mais, depuis quelque temps, plusieurs marchands étrangers avaient parcouru les Pays-Bas, achetant partout les œuvres des maîtres flamands. A Anvers et à Bruxelles surtout, ils avaient trouvé de quoi satisfaire leurs commettants et on commençait à s'émouvoir de cet état de choses.

Un grand amateur d'Anvers, ancien échevin puis bourgmestre de sa ville natale, qui, en 1774, avait vendu très avantageusement ses remarquables collections, vit avec un grand déplaisir que les églises, les couvents, les magistrats communaux et les corporations de métiers semblaient vouloir imiter par trop son exemple. Un grand nombre de Rubens,

(1) Archives Nationales à Paris. O1. 1696 (copie).

de van Dyck, de Teniers, de Wouwermans, de Bonaventure Peeters, ainsi que des Snyders, des Breughel, des van Uden et des Neefs avaient déjà pris le chemin de l'étranger. Le grand Serment de l'Arbalète à Anvers avait vendu un superbe Teniers ainsi qu'un tableau de Lange Jan. L'église de la Chapelle à Bruxelles avait aliéné un Rubens. En un mot, l'étranger était en passe d'enlever à la patrie de Rubens et de van Dyck ses toiles les plus remarquables. C'est alors que Pierre-François-Gisbert van Schorel crût nécessaire d'aviser le gouvernement et de provoquer des mesures pour empêcher toutes ces ventes.

III.

L'ancien bourgmestre d'Anvers, qui avait été d'abord grand-aumônier, puis échevin, s'était toujours occupé avec prédilection des affaires artistiques. En 1749, il avait été nommé, par ses collègues du Magistrat, premier directeur de l'Académie de peinture d'Anvers en suite de la séparation de cette institution d'avec la Gilde de Saint-Luc.

Le 17 décembre 1756, étant encore échevin, il fut nommé doyen de l'Académie, en remplacement de Jean-Augustin baron de Hove ; mais, le 19 juin 1767, il se démit de ses fonctions en faveur de l'échevin Jacques-Joseph de Pret, sans, cependant, se désintéresser des affaires de l'Académie.

Les plaintes adressées par van Schorel au Gouvernement furent écoutées. Le seigneur de Wilryck était très bien vu en haut lieu. Fils d'un grand négociant d'Amsterdam « qui avoit quitté la Hollande

» pour se rendre sous la domination de l'Empereur
» dans les Pays-Bas, pour y pouvoir plus facilement
» exercer la Religion Catholique, Apostolique et Ro-
» maine et y avoit toujours vécu sans reproche, avec
» lustre, attaché à l'Auguste Maison d'Autriche » (1), van Schorel avait été anobli le 15 septembre 1734, alors qu'il n'avait que dix-huit ans (2). Le zèle qu'il avait toujours montré dans l'accomplissement de tous les devoirs de ses différentes charges l'avait mis en évidence. De plus, le prince Charles de Lorraine, grand amateur des beaux-arts et collectionneur passionné, estimait beaucoup l'amateur-collectionneur anversois.

Le 19 mai 1777, quelques jours avant la vente

(1) *Archives du Royaume, à Bruxelles.* Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Reg. 178. f° 109.

(2) Pierre-François-Gisbert van Schorel, né à Anvers, le 4 avril 1716, était fils de Gisbert-François van Schorel d'Amsterdam et de Jeanne-Catherine van der Voort, qui épousa en secondes noces Jean-Antoine Wellens, secrétaire de la ville d'Anvers. Il acquit le 3 juin 1745, de la ville d'Anvers, la seigneurie de Wilryck. Veuf en premières noces d'Anne-Marie-Françoise de Clèves, qui était décédée le 23 mars 1752, il épousa, par contrat du 24 novembre de la même année, Marie-Madeleine Carpentier, veuve elle-même de Robert-Joseph Hellin et fille de Nicolas Carpentier, anobli par Marie-Thérèse en 1747, commandant du premier vaisseau de la compagnie d'Ostende envoyé en Chine en 1723, intendant de la marine de tous les ports et côtes de Toscane et chef-directeur du commerce de ce grand-duché sous l'empereur François I, puis bourgmestre d'Ostende. Elle mourut le 6 janvier 1773 et van Schorel suivit son épouse dans la tombe le 16 janvier 1778 ; il avait eu soin de faire construire en 1768, dans l'église Saint-Jacques d'Anvers, un caveau fermé par une pierre portant l'inscription suivante :

D. O. M.
OSTIUM MONUMENTI
ANTIQUÆ APUD BATAVOS FAMILIÆ
PRŒNOB. DNI. PETRI F. G. VAN
SCHOREL TOPARCHÆ DE WILRYCK
HUJUS URBIS CONSULIS PRIMARII.

faite par les Annonciades, van Schorel avait donc écrit au comte de Neny, alors chef et président du Conseil Privé et conseiller d'État (1). Nous avons fait de vains efforts pour retrouver sa lettre. Celle-ci doit être aujourd'hui à Vienne, mais nous connaissons sa teneur par l'extrait de protocole du Conseil Privé que nous donnons ci-après. Le seigneur de Wilryck avait informé le comte de Neny que des marchands étrangers parcouraient Anvers et achetaient tous les tableaux de prix qui restaient dans les églises et dans les couvents. Le comte de Neny remit la lettre au Conseil Privé qui nomma rapporteur le conseiller Sanchez de Aguilar (2). Celui-ci déposa le 4 juin son rapport qui fit l'objet d'un extrait de protocole ainsi conçu :

« M. d'Aguilar a fait rapport de la lettre de M. van Schorel » de Wilryck, datée d'Anvers du 19 du mois dernier, par » laquelle il informe Son Excellence le Chef et Président, que

(1) C'est par erreur que MM. Galesloot et Alvin ont dit que van Schorel avait adressé sa lettre au prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire de la Cour de Vienne à Bruxelles (*Des mesures projetées par le Gouvernement de Marie-Thérèse pour empêcher la vente des tableaux de prix appartenant à des corporations religieuses et séculières*, article de M. Galesloot, inséré au Tome X des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, p. 185 ; — *Un chapitre de l'histoire de l'administration des Beaux-Arts en Belgique*. Feuilleton de *l'Écho du Parlement*. 21 mai-18 juin 1862). Inutile de dire que c'est aussi par erreur que M. Alvin croyait que le tableau des Annonciades avait été peint en 1609. La présente notice répond à la question posée par M. Alvin : Où ce tableau se trouve-t-il maintenant ?

(2) Bruno-Joseph Sanchez de Aguilar, né à Bruxelles le 25 septembre 1733, était fils de Michel-Joseph, procureur au Conseil Souverain de Brabant. Il prit ses licences en droit à Louvain le 13 juin 1759, fut nommé conseiller au Conseil Souverain de Brabant par patentes du 12 avril 1769 et conseiller au Conseil Privé par patentes du 6 mai 1775. Nommé conseiller d'État le 23 mai 1794, il émigra pendant la Révolution Française et mourut à l'étranger.

» des marchands étrangers parcourent toutes les Églises de la
» dite ville pour tâcher d'enlever à grands prix les tableaux
» rares et prétieux qui restent encore dans ces Églises et dans
» quelques maisons religieuses, tellement qu'il est à craindre, si
» on n'y pourvoit point, que la ville d'Anvers sera bientôt
» épuisée de ces prétieux monumens. Le Conseil aiant délibéré,
» résolut de proposer à Son Altesse Royale, par extrait de Protocole
» étendu, de charger les fiscaux de Brabant de s'expliquer sur
» cet objet, et de suggérer l'Ordonnance qui pourroit être émanée
» afin d'y pourvoir » (1).

Le prince Charles approuva la proposition et écrivit le lendemain, 5 juin, aux conseillers fiscaux de Brabant et de Flandre. Sa lettre à ceux de Brabant disait :

« Charles Alexandre, Administrateur de la Grande Maîtrise
» en Prusse, Grand Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne
» et Italie, Duc de Lorraine et de Bar, Maréchal des Armées
» du St-Empire Romain et de Celles de Sa Majesté l'Impératrice
» Douarière, Reine apostolique de Hongrie et de Bohême, etc.
» etc. Son Lieutenant Gouverneur et Capitaine Général de ses
» Païs Bas, etc. etc. etc.

» CHERS ET BIEN AMÉS,

» Le goût de former des Cabinets de Tableaux rares et
» prétieux aiant engagé successivement plusieurs Princes et
» particuliers de l'Europe à en faire emplette en ces Païs, où
» les Amateurs de la Peinture trouvoient de quoi satisfaire leur
» curiosité, tant chez les habitans qui en avoient des collections,
» que dans les Églises, Chapelles et Maisons Religieuses, et les
» Tableaux de prix qui appartenoient à des Particuliers aiant
» été transportés insensiblement chez l'Étranger, il n'en reste
» plus guères d'intéressans, que l'on a l'occasion de voir et qui
» excitent la curiosité des Amateurs, que dans les dits Batimens

(1) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Protocoles du Conseil Privé. Reg. 235. f° 75.

» et Établissemens publics : Mais il nous revient que les mar-
» chands de Tableaux commencent à tâcher aussi d'enlever ces
» derniers ; et voulant y pourvoir, Nous vous faisons la présente
» pour vous dire, que c'est Notre intention, que vous examiniez
» cet objet, et nommément si, à l'instar de l'aliénation qui avoit
» été interdite autrefois des effets meubiliers prétieux, comme
» des immeubles, et eu égard à ce que les Mains mortes qui
» possèdent des Tableaux rares et de grand prix ne peuvent
» pas être censés avoir la propriété et la disposition libre et
» absolue des Biens qui ne sont proprement que sous l'Admi-
» nistration des Personnes qui les représentent actuellement, il ne
» conviendroit pas d'interdire aux Mains mortes Ecclésiastiques
» et Séculières l'aliénation des Tableaux rares et prétieux qui
» leur appartiennent, ou qui sont sous leur Administration,
» à moins d'un Octroi de Sa Majesté, qui ne seroit accordé que
» dans le cas d'une nécessité indispensable. Vous vous expliquerez
» au surplus sur ce qu'il conviendroit de statuer pour déterminer
» quels seroient les Tableaux pour lesquels cette interdiction
» devroit avoir lieu, et vous joindrez à votre avis le Projet de
» Réglement que vous croirez pouvoir être émané sur ces
» objets. A tant, chers et bien Amés, Dieu vous ait en sa
» Sainte Garde. De Brusselles, le 5 de Juin 1777. Ne. S.

» CHARLES DE LORRAINE.

» Par ordonnance de Son Altesse Roiale,
» DE REUL.

» Aux Conseillers Fiscaux de Brabant. » (1).

Cette lettre du 5 juin ne fut remise que le 26 du même mois à l'avocat fiscal qui était alors

(1) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Office Fiscal de Brabant. Reg. 79. Avis D. Cuylen Tome XII. 1777.

Pierre-Joseph-Grégoire Cuylen (1). Celui-ci étudia l'affaire consciencieusement. Pendant qu'il s'occupait de la rédaction de son avis au Gouverneur-Général et du projet de règlement qui lui avait été demandé, on vint l'informer de la vente que les Annonciades de Bruxelles venaient de faire. Immédiatement, il s'aboucha avec le confesseur de ces religieuses qui lui confirma la nouvelle. Il alla au couvent, constata et fit constater par plusieurs témoins que le tableau était à sa place habituelle, dans le maître-autel, mais que l'artiste désigné par François de Roy en faisait une copie. Sans tarder, il saisit le Conseil Souverain de Brabant du cas, conclut à nullité de la vente et obtint une interdiction provisionnelle de déplacer le tableau, interdiction qu'il notifia lui-même à la supérieure. Ceci fait, il termina son avis à Charles de Lorraine, qui est de tous points remarquable et le lui envoya en date du 7 juillet 1777, avec un projet de règlement défendant à tous les corps et communautés, tant ecclésiastiques que séculiers, d'aliéner aucun tableau de prix sans permission expresse de l'empereur. Nous faisons suivre ici cet avis judicieux, ainsi que le projet de règlement :

(1) Fils de Grégoire Cuylen, seigneur de St.-Job-in 't Goor, et de Jeanne Moescops, Pierre-Joseph-Grégoire Cuylen, seigneur de Ter Eecken, naquit à Anvers, le 19 janvier 1720. Après avoir été plusieurs fois échevin, il demanda en 1763 la place de conseiller-pensionnaire d'Anvers; mais, un candidat plus agréable à la Cour ayant été nommé, Cuylen devint second bourgmestre d'Anvers. Nommé, en mars 1765, conseiller ordinaire au Conseil souverain de Brabant, il prêta serment le 1er mars 1766 comme avocat fiscal. Il mourut à Bruxelles en 1792.

« MONSEIGNEUR,

» J'ai reçu le 26 juin dernier la lettre de Votre Altesse » Royale, datée du 5 du même mois, par laquelle je suis » chargé d'examiner s'il ne conviendroit pas d'interdire aux » mains mortes ecclésiastiques et séculières l'aliénation des » tableaux rares et précieux qui leur appartiennent ou qui » sont sous leur administration, à moins d'un octroy de Sa » Majesté qui ne seroit accordé que dans le cas d'une » nécessité indispensable, et au surplus de m'expliquer sur » ce qu'il devroit être statué pour déterminer quels seroient » les tableaux pour lesquels cette interdiction devroit avoir » lieu, et finalement de joindre à mon avis le projet de » règlement que je croirois pouvoir être émané sur ces objets.

» Pour y satisfaire, j'ai l'honneur d'observer qu'on peut » tenir pour chose certaine que, depuis le commencement de » ce siècle, le grand nombre de tableaux de prix qui apparte- » noient à des particuliers dans ces pais, est considérablement » diminué et transporté chez l'Étranger et principalement » différens ouvrages des fameux Peintres de l'École flamande » Rubbens, van Dyck, Teniers, Wouwermans, Bonaventure » Peeters, Snyders, Lange Jan, Breugel de Vloure, Breugel » d'Enfer, Arthois, van Uden, Pierre Neefs, etc.

» Il est apparent que successivement ce qui reste encore » de ces ouvrages sera acheté par les Étrangers dans les ventes » publiques qui, de nécessité, se doivent tenir dans les maisons » mortuaires.

» D'où résulte que si l'on veut conserver dans ces pais » quelques tableaux de prix, on ne peut se tourner que vers » ceux qui sont possédés par les cors (sic) ecclésiastiques ou » séculiers. Ces corps ou communautés sont des différentes » considérations, car il semble qu'il y a moins de danger » à l'égard des tableaux qui ont leur emplacement dans les » Églises, qu'à l'égard de ceux qui se trouvent par ci par là » dans les couvens.

» Il y a aussi moins d'apparence que les corps des magistrats » des villes feroient l'aliénation des tableaux de prix, que ne

» feroient les corps de métiers, serments et confrairies. Il est » cependant de fait que chez ces différents corps il se trouve » actuellement plusieurs tableaux de grand prix peints par » des fameux maîtres, sans que je sache que jusques ores » ces corps en auroient vendu. Je ne connois qu'à Anvers où » le Grand Serment a vendu il y a environ 25 ans un beau » tableau de Teniers et un autre du nommé Lange Jan.

» Et ici à la paroisse de la Chapelle une pièce de Rubbens.

» Et pendant que j'étois occupé à fournir ce présent avis, » un quidam m'a rapporté que les Annonciates en cette » ville venoient de vendre un tableau placé au maître-autel » de leur Église, peint par P. P. Rubbens, représentant » l'Adoration des 3 Mages, à un françois pour la somme de » fl. 14,000 argent de change. Je me suis tout de suite » assuré dudit fait par la bouche même de leur père confesseur. » J'ai envoié des gens qui ont trouvé le tableau encore en » sa place, mais on étoit occupé à en tirer une copie pour » suppléer à l'original. J'ai été en outre informé que ce » tableau est une donation du fameux Peckius et doit servir » de monument de ce célèbre jurisconsulte: j'ai conclu à nullité » de ce marché au Conseil de Brabant et j'ai obtenu une » interdiction provisionnelle de ne pouvoir le déplacer.

» Il se pourroit, comme au cas des Annonciattes, que pour » dettes ou autres calamités, ou par le luxe des nouveaux » batimens, des Communautés tant Séculières qu'Ecclésiastiques » se résoudroient de vendre leurs tableaux, même ceux appropriés » dans les Églises, sans que personne en seroit informé à tems.

» Pour prévenir semblables aliénations il me parait juste » que par une loi générale ces sortes d'aliénations leur seroient » défendues, à l'instar de la défense leur faite concernant les » biens immeubles qu'ils possèdent.

» Cette défense sera fondée sur ce que ces corps ne sont » pas les propriétaires et n'en ont tout au plus que l'usage » et l'administration.

» Ces tableaux sont à leur égard comme ceux que certaines » familles possédent avec la charge d'un fidéi-commis perpétuel, » ou comme s'ils appartenoient à des mineurs ou personnes

» en curatelle qui n'ont pas la libre disposition de leurs » biens tant meubles qu'immeubles.

» Mais il y a plus d'embarras pour déterminer quels » seroient les tableaux pour lesquels cette interdiction devroit » avoir lieu.

» Il ne convient pas de se borner à la défense générale » d'aliéner les tableaux rares et précieux peints par des fameux » maîtres.

» Il me paroit qu'on devroit y ajouter que tous les » magistrats des villes, bourgs et villages seront tenus de » former une liste exacte de tous les tableaux rares et précieux » peints par des fameux maitres qui se trouvent sous leurs » ressorts respectifs, appartenant ou placés dans quelques » Églises, abbayes, couvents ou autres maisons religieuses, » ou dans des bâtimens publics tels que maisons de villes, » chambres des métiers ou sermens, ou appartenant à d'autres » corps ou communautés séculières.

» Lesquelles listes ils devront remettre à telle personne que » Votre Altesse Royale trouvera bon de dénommer à cet » effet, au moien de quoi on sera en tout tems en état » de prouver la contravention.

» Ces listes mêmes ainsi rendues pourront être examinées » par des amateurs, puisque ceux-ci savent du moins à peu » près tous les lieux et places où se trouve quelque tableau » de prix et de fameux maître, et surtout ceux qui appartiennent » à des corps soit ecclésiastiques soit séculiers.

» Et pour abréger la besogne, on pourroit se borner à faire » faire ces listes par les magistrats des villes seuls, concernant » les corps séculiers de leur ressort et en adressant l'ordonnance » de former des listes directement aux abbayes, prieurés, » couvents et autres communautés religieuses.

» Je joins ici le projet de Règlement formé en conséquence » du précédent selon que la dite Lettre me charge.

» Au moien de quoi, j'espère d'avoir accompli les ordres » de Votre Altesse Royale.

» Je suis avec un profond respect, etc.

» Bruxelles, 7 Juillet 1777.

» *Projet de Règlement contenant défense à tous les Corps*
» *et Communautés tant Ecclésiastiques que Séculiers, d'aliéner*
» *aucun tableau de prix sans permission expresse de Sa*
» *Majesté.*

» Le goût de former des cabinets de tableaux rares et
» précieux ayant engagé successivement plusieurs princes et
» particuliers de l'Europe à en faire emplette en ces pais
» où les amateurs de la peinture trouvoient de quoi satisfaire
» leur curiosité, tant chez les habitans qui en avoient des
» collections que dans les Églises, Chapelles et Maisons
» Religieuses, et les tableaux de prix qui appartenoient à
» des particuliers aiant été transportés insensiblement chez
» l'Etranger, il n'en reste plus guères d'intéressant, que l'on
» a l'occasion de voir et qui excite la curiosité des amateurs,
» que dans les dits Batimens et Établissemens publics ; mais
» il nous revient que les marchands de tableaux commencent
» à tacher aussi d'enlever ces derniers et voulant y pourvoir,
» nous, de l'avis . . . . et à la délibération de
» . . . . nous avons ordonné et statué les points
» et articles suivans :

1.

» Nous défendons très expressément par cette à tous les
» corps et communautés tant Ecclésiastiques que Séculiers
» d'aliéner en façon quelconque les tableaux rares et précieux
» peints par des fameux maîtres qui se trouvent dans les
» églises, abbaies, maisons religieuses, maisons de villes,
» chambres des métiers, sermens ou dans quelques batimens
» que ce fut, à peine qu'outre que nous tenons telles aliénations
» pour nulles et non avenues, ils encourent une amende du
» quadruple du prix du tableau vendu.

2.

» Et afin que nous puissions connaître par nous mêmes

» tous les tableaux rares et précieux qui se trouvent appartenir
» ou sont sous l'administration de tels corps Ecclésiastiques
» et Séculiers, nous ordonnons aux magistrats des villes d'en
» former incessamment une liste exacte, ainsi qu'aux supérieurs
» des abbaies, couvens ou autres maisons religieuses, des
» tableaux précieux qui se trouvent dans leurs églises et
» maisons : lesquelles listes contiendront une description que
» chaque tableau représente, le nom du maître, hauteur et
» largeur et l'endroit où il est placé.

3.

» Ces listes devront être remises à . . . . . en déans
» 3 mois date de cette, à peine qu'à défaut de ce Sa Majesté
» enverra aux fraix des défaillans telles personnes qu'elle
» trouvera convenir pour former ces listes et faire les
» recherches nécessaires pour découvrir les tableaux de prix
» qui auront été recellés.

4.

» Les susdites amandes à partager entre le dénonciateur
» et l'officier exploitant. » (1)

Mais pendant que l'avocat fiscal procédait ainsi à tous les devoirs de sa charge, la supérieure des Annonciades, de son côté, ne restait pas inactive. Le 4 juillet déjà, après la première visite du fiscal, qui en avait annoncé une seconde pour le lendemain, la supérieure avait mandé François de Roy. Celui-ci étant absent, sa fille alla au couvent et se chargea d'écrire à Paris, à Paillet, ce qui venait d'arriver. La lettre de Jeanne de Roy nous a été conservée :

(1) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Office Fiscal de Brabant. Reg. 79. Avis D. Cuylen. Tome XII. 1777.

« MONSIEUR ET AMI,

» Après m'avoir informée de l'état de votre santé, cette est
» pour vous faire sçavoir que la Révérende Mère du Couvent
» où j'ai acheté votre pièce de Rubens m'a fait appeler chez
» elle, où elle m'a dit que le fiscal du Conseil de Brabant
» a été au couvent et a demandé avec quelle permission
» elles ont vendu ce tableaux, et si elle livre jamais le
» tableaux, d'y maitre la main dessu. Sur quoi j'ai répondu
» que je ne pouvois point sur cela leur répondre, que je
» devois parler premièrement mon principal, et elle m'a dit
» que demain le procureur et avocat devoit venir pour voire
» ce qu'elle feroit avec cela pour vous livrer la pièce. Je
» vous prie, écrivé moi, je vous prie, à la retour de poste,
» ce que j'en ferez, et je vous donnerez aussi tôt des miens.
» J'espère que vos tableaux et celle de Monsieur Bélisard
» seront arrivé en bon port, quar je les ai pacqueté comme si
» elle seroit pour moi-même. Avec quoi je suis avec tout
» le respect possible ; je vous prie de présenter mes respects
» à Madame votre épouse.

» Monsieur,

» Votre très humble servante,
» au nom de mon père,
» B : JEANNE DEROY.

» Bruxelles, 4 julette 1777.

» Monsieur,
» Monsieur Paillet, à l'hôtel d'Aligre,
» à Paris. » (1)

Paillet (quel nom prédestiné pour un homme de paille !) remit cette lettre immédiatement à Pierre, le premier peintre de Louis XVI et celui-ci l'envoya le 7 Juillet à Versailles, au comte d'Angiviller. Le directeur général des bâtiments du Roi se trouvait donc parfaitement au courant

(1) *Archives Nationales à Paris.* O[1]. 1696.

des difficultés suscitées le jour même où le fiscal Cuylen déposa son avis. Voici la lettre du peintre Pierre au comte d'Angiviller :

« MONSIEUR,

» J'ay l'honneur de vous adresser une lettre que M. Paillet » reçoit de son correspondant à Bruxelles. L'affaire du Rubens » a percée. M. Paillet prétend qu'il n'y a pas de tems à » perdre et qu'il est nécessaire d'interposer l'authorité du Roy » par son Ministre auprès de son Altesse Royale le Prince » Charles, sans quoy il s'élèvera un procès dont l'issue sera » longue ou douteuse. J'ajoute qu'il seroit dangereux de » céder en pareille occasion parce que l'on ne pourroit compter » sur aucun marché, que l'acte est passé devant notaire : je » le joins icy (1). C'est une pièce très essentielle.

» Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PIERRE.

» Paris, 7 juillet 1777 (2).

Le comte d'Angiviller s'en fut le lendemain chez le Ministre des Affaires Étrangères. Le célèbre comte de Vergennes étant en conférence avec les ambassadeurs, il dut se contenter de lui faire remettre une note sur l'affaire et de lui demander des instructions à adresser au Ministre plénipotentiaire de France à la Cour de Bruxelles.

Vergennes ne perdit pas un instant. Il écrivit à Bruxelles, au comte d'Adhémar, un mot qu'il

(1) Nous avons vainement cherché cet acte notarié dans les protocoles conservés aux Archives du Royaume à Bruxelles.

(2) *Archives Nationales à Paris.* O[1]. 1696.

envoya à d'Angiviller, en priant ce dernier d'informer plus amplement le ministre plénipotentiaire près de Charles de Lorraine. La lettre de Vergennes à d'Angiviller était conçue en ces termes :

« Le billet, Monsieur le Comte, dont vous venés de » m'honorer m'a été rendu au milieu de ma conférence avec » MM. les Ambassadeurs. Je profite d'un instant de liberté » pour faire un mot à M. le Cte d'Adhémar. Je le joins » ici à cachet volant, afin que vous vouliés bien en prendre » lecture et supléer à ce que je ne puis et n'ai pas le tems » de dire.

» Je vous renvoie, Monsieur le Comte, les papiers que » vous m'avés communiqués, et je vous remercie de l'occasion » que vous me donnés de vous marquer mon zèle. Ce sera » toujours avec empressement que je concourrai à tout ce » qui peut vous être agréable et vous convaincre de la fidélité » du sincère et parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur » d'être, Monsieur le Comte,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» DE VERGENNES.

» Le 8 juillet 1777. » (1)

A la lettre, sans doute très sommaire, de Vergennes au comte d'Adhémar, d'Angiviller en ajouta une de sa main, instruisant le ministre à Bruxelles de tout ce qui s'était passé. Il insista surtout sur ce que le Roi de France ne possédait pas encore de Rubens dans le genre de l'*Adoration des Mages* des Annonciades et se permit de préjuger l'issue que l'affaire aurait, en disant qu'il espérait que le prince Charles, gouverneur-général des Pays-Bas au nom de l'Empereur, et le prince Georges-Adam de

(1) *Archives Nationales à Paris.* O¹. 1696.

Starhemberg, ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne auprès de Charles de Lorraine, feraient lever l'interdiction mise par le fiscal de Brabant à la sortie du tableau. Cette lettre du comte d'Angiviller au comte d'Adhémar est fort intéressante :

« Versailles, le 8 juillet 1777.

» M. le Comte d'Adhémar,
» ministre plénipotentiaire du Roy,
» à Bruxelles.

» J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une lettre de » M. le Comte de Vergennes qui vous marque que je vous » ferai plus de détails. J'aurois certainement toujours eu » l'honneur de vous écrire moi-même pour vous mettre au » fait de cette négociation, mais j'ai cru devoir instruire le » Ministre du Roy d'une espèce de petite négociation que » je voulois recommander à vos bons offices. Vous sçavés, » Monsieur, qu'on a vendu les tableaux des Jésuites ; M. le » Cte de Vergennes m'en avoit envoyé le Catalogue et j'avois » envoyé en Flandres M. Pierre, premier peintre du Roy » et un commissionnaire pour avoir quelques-uns de ces » tableaux. L'Empereur avoit tout écremé et fait enlever ce » qu'il y avoit de plus beau. Le commissionnaire a trouvé » le moyen de faire marché avec les Religieuses du Couvent » de l'Annonciation pour un magnifique Rubens qui est » dans leur église. Ce marché n'est pas désavantageux pour » elles puisqu'elles l'ont vendu 14000 florins, en leur fournissant » une copie et 2 pièces de vin de Bourgogne. Le fiscal de » Brabant a été informé je ne sçais comment de ce marché » et j'apprends qu'il met opposition à la sortie de ce tableau. » Il est important de l'avoir parce que le Roy n'a point de » tableau de ce maître dans ce genre et que les occasions » sont rares et presque impossibles à trouver. Le marché » est fait sous le nom du nommé Paillet, qui est le

» commissionnaire, et point sous le nom du Roy, mais c'est
» pour Sa Majesté. Je ne doute pas que M. le Prince Charles
» et M. le Prince de Staremberg ne lèvent cette interdiction,
» dès qu'ils seront informés que c'est pour Sa Majesté que
» cette acquisition a été faite. Je sçais qu'on empêche la
» sortie de tableaux, mais c'est lorsqu'on est instruit de la
» vente et non pas quand la vente a été consommée. J'espère,
» Monsieur, que je vous devrai une main-levée dont vous
» jouirés avec la Nation dès que la Gallerie dont ce tableau
» doit faire une partie de l'ornement sera terminée (1). Le
» Public vous devra ainsi que moi de la reconnaissance en
» ce beau morceau dont vous aurés contribué à enrichir la
» Nation.

» J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» Comte D'ANGIVILLER (2).

Le même jour, le comte d'Angiviller écrivit au peintre Pierre : « C'est demain mardy le courier ;
» n'espérant pas de réponce assés prompte, j'ay dit
» à M. Paillet de mander à son correspondant
» de tenir bon et de traîner jusqu'à l'arrivée de
» la lettre de M. Adémar » (3).

(1) Le comte d'Angiviller parle ici sans doute d'un de ces travaux qui lui ont coûté si cher après avoir coûté cher à l'État. Peu ménager des deniers publics, le comte d'Angiviller fut accusé, le 7 novembre 1790, par Lameth, d'avoir multiplié les dépenses et présenté un compte de vingt millions fort exagéré. Le 15 juin 1791, Camus ayant été rapporteur, un décret ordonna la saisie de ses biens. Il quitta la France, se rendit en Russie, puis en Allemagne et mourut dans un couvent à Altona.

(2) *Archives Nationales à Paris*. 0[1]. 1696.

(3) *Ibid.*

IV.

Jean-Balthasar comte d'Adhémar de Montfalcon était l'homme qu'il fallait pour mener cette affaire selon les désirs de la Cour de France. Appartenant à une famille des plus considérables, dont étaient sortis les premiers comtes d'Orange, le ministre plénipotentiaire de France était bien vu dans les sphères gouvernementales à Bruxelles. Colonel du régiment de Chartres, chevalier de Saint-Louis, le comte d'Adhémar était un type d'honneur, se ressouvenant volontiers, ainsi qu'il l'avait consigné dans un croquis généalogique établi par lui-même pour pouvoir monter dans les carosses du Roi, qu'il descendait d'Adhémar, parent de Charlemagne, qui, après avoir conquis Gênes et la Corse, en fut le premier souverain. Il n'avait pas oublié non plus que la branche à laquelle il appartenait, « toujours » sans fortune, et plus connue par la continuité » de ses services, que par des illustrations, porte » en effet pour devise : *plus d'honneur que d'hon-* » *neurs*. » (1)

Jouissant de la confiance entière de Louis XVI et du comte de Vergennes, il avait acquis, depuis deux ans qu'il représentait son souverain à Bruxelles, l'amitié du prince Charles de Lorraine, du prince de Starhemberg, du comte de Neny et de Crumpipen, alors chancelier de Brabant et conseiller d'État.

(1) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*. 3e Édition. Paris, 1863, Tome I, p. 110.

Le comte d'Adhémar prit cette affaire extrêmement à cœur et, comme nous le verrons bientôt, Charles de Lorraine et le prince de Starhemberg se montrèrent favorables à l'accomplissement des désirs de la Cour de France. Le prince Charles fit envoyer le 14 juillet, au fiscal de Brabant, à fin d'avis, une note que le comte d'Adhémar lui avait remise :

» Charles Alexandre, etc.

» Cher et bien Amé, Nous vous remettons ci-joint une » Note qui Nous a été présentée par le Ministre de Sa » Majesté Très Chrétienne en notre Cour, Comte d'Adhémar, » vous chargeant d'en examiner le contenu, et de Nous y » rendre votre avis. A tant, cher et bien Amé, Dieu vous » ait en sa Ste Garde. De Bruxelles, le 14 Juillet 1777. Ne. S.

» CHARLES DE LORRAINE.

» Par ordonnance de Son Altesse Royale,
DE REUL.

» Au Conseiller Fiscal de Brabant (1).

Le fiscal Cuylen rendit son avis le 21 juillet, avis parfaitement motivé, mais beaucoup moins défavorable que le précédent, daté du 7 du même mois. « Je n'ose rien entreprendre dans ce moment, » dit-il, puisque Votre Altesse Royale pourroit » trouver mauvais qu'on mettroit des empêchemens » aux vues du Ministre du Roy Très Chrétien. » Alors, comme aujourd'hui et comme toujours, il y avait avec le ciel des accommodements ! A retenir certains détails intéressants concernant deux autres tableaux de Rubens : « On m'a dit, écrivait Cuylen, » que le même Pière (sic) ou ses emploiés auroient

(1) *Archives du Royaume à Bruxelles.* Office Fiscal de Brabant. Reg. 79. Avis D. Cuylen. Tome XII. 1777.

» déjà offert 36000 florins pour le grand et beau
» tableau de Rubbens dans le maître autel de
» l'Église des Augustins à Anvers. Qu'ils auroient
» jetté de vue sur une pièce excellente du même
» Rubbens représentant S[te] Anne et la Vierge dans
» l'Église des petits Carmes à Anvers et peut-être
» sur plusieurs autres. » (1)

Nous laissons suivre ici l'avis du fiscal :

» MONSEIGNEUR,

» Par lettre du 14 de ce mois que j'ai reçue le 19, Votre
» Altesse Royale m'a fait remettre la note ci-rejointe, lui
» présentée par le Ministre de Sa Majesté très Chrétienne
» en cette Cour, Comte d'Adhémar, me chargeant d'en examiner
» le contenu et d'y rendre mon avis.

» Pour y satisfaire, j'observerai que le contenu de cette
» note est, que le Sieur Pière premier peintre du Roy étant
» envoié en Flandres par M. le Comte d'Angevillers pour
» acheter des tableaux, et nommément ceux qui étoient à
» vendre chez les Jésuites, a trouvé au couvent des Religieuses
» de l'Annonciation un Rubbens dont il a fait l'acquisition
» pour le Roy sous le nom de Paillet et pour le prix de
» fl. 14,000, que le marché a été fait pardevant Notaire,
» que le soussigné *nomine officij* a mis opposition à la sortie
» dudit tableau, sur quoi M. le Comte d'Adhémar pria Son
» Altesse le prince de Starhemberg d'interposer ses bons offices
» pour que ce tableau réellement acheté pour le Roy parvienne
» à sa destination.

» Il est vrai, Monseigneur, que d'abord que j'ai eu con-
» naissance que les Annonciates en cette ville avoient vendu
» ce tableau qui représente l'Adoration des Mages, l'officier
» fiscal y a mis opposition par une Requête présentée au

(1) Ce dernier tableau est aujourd'hui au Musée d'Anvers, où il figure sous le n° 306 du catalogue. Il a été gravé par Bolswert.

» Conseil de Brabant, concluant à nullité de cette vente et » par provision à interdiction, ce dernier fut accordé et exécuté.

» Le premier moien de la conclusion est que ce tableau, » ainsi que le grand autel dans lequel il est placé, est une » donation du fameux jurisconsulte Peckius et qu'ainsi il » est un monument pour conserver la mémoire de ce grand » homme; la consignation de cette donation que je demanderai » dans la suite, et dont je n'ai pas eu le temps de faire la » recherche, par ce que l'interdiction provisionnelle pressait, » donnera du poids à ce premier moien.

» Le second consiste que quoique ces Religieuses seroient » à réputer pour propriétaires du tableau dont s'agit, elles » ne peuvent pas être censées d'en avoir la libre disposition, » mais seulement pour autant que le bien être de leur » communauté, dont elles n'ont que l'administration, l'exige.

» Elles ne peuvent donc être les arbitres ni les juges dans » leur propre cause, mais à l'instar des autres administrateurs, » tuteurs ou curateurs, elles doivent se sousmettre à un » pouvoir supérieur : point du tout du provincial des » Récollets dont les Religieux sont leurs directeurs et qui » n'ont rien de commun avec des affaires temporelles comme » est la présente.

» Mais elles doivent avoir ce pouvoir du Souverain, ou » de ceux qui le représentent.

» Sur ce principe ou pourroit sous correction très humble » répondre à la dite Note que jamais ce tableau n'a été » réellement acheté, du moins que ces Religieuses n'ont pas » le pouvoir d'accomplir ce contract, à moins que Votre » Altesse Royale leur en accorde la permission par un octroy » à dépêcher dans la forme usitée pour les affaires Braban- » çonnes.

» Cette permission est d'autant plus nécessaire au cas présent, » que si on se relâche, un grand nombre de tableaux de » Rubbens et de van Dyck seront achetés peut-être dans » l'interval d'un mois par le dit Pière.

» Plusieurs maisons religieuses se laisseront porter à ces » sortes de ventes, tant parce qu'on leur fait accroire (comme

» on a fait au cas présent) que ces tableaux se détériorent
» journellement; que sous prétexte que ne pouvant plus
» recevoir des dotes, elles trouvent un grand vide dans leurs
» caisses et ne sont pas en état de faire face à leurs dettes.

» On m'a dit que le même Pière ou ses emploiés auroient
» déjà offert fl. 36,000 pour le grand et beau tableau de
» Rubbens dans le maître autel de l'église des Augustins
» à Anvers.

» Qu'ils auroient jetté de vue sur une pièce excellente du
» même Rubbens, représentant Ste.-Anne et la Vierge, dans
» l'église des petits Carmes à Anvers, et peut-être sur
» plusieurs autres.

» Je viens d'être informé dans l'instant que, nonobstant
» l'interdiction leur insinuée judiciairement, elles auroient
» déjà ôté le tableau de son emplacement, ce voie de fait
» mérite sûrement une correction exemplaire. Mais je n'ose
» rien entreprendre dans ce moment, puisque Votre Altesse
» Royale pourroit trouver mauvais qu'on mettroit des
» empêchemens aux vues du Ministre du Roy Très Chrétien.

» Cependant, considérant la chose de côté du pouvoir des
» Religieuses Annonciates, je crois qu'il convient que Votre
» Altesse Royale avant tout oblige ces Religieuses à lui
» demander l'octroy requis pour l'aliénation de ce tableau,
» en motivant les raisons qui les ont induit à cela, à moins
» que Votre Altesse Royale préféroit de laisser poursuivre
» la cause intentée à leur charge par l'Office au Conseil de
» Brabant, et en ce cas je la supplie de me faire parvenir
» ses ordres pour empêcher une voie de fait de la part de
» ces Religieuses.

» Espérant parmi ce d'avoir accompli les ordres de Son
» Altesse Royale, je suis en très profond respect, Monseigneur,
» de Votre Altesse Royale le très humble serviteur.

» Bruxelles, 21 Juillet 1777 (1).

(1) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Office Fiscal de Brabant. Reg. 79. Avis D. Cuylen. Tome XII. 1777.

Le jour même où le prince Charles avait demandé l'avis de l'Office Fiscal de Brabant, le prince de Starhemberg avait ordonné au chancelier de Brabant Crumpipen d'envoyer la note remise par le comte d'Adhémar au Chef et Président comte de Neny, pour avoir aussi l'avis du Conseil Privé.

Crumpipen exécuta les ordres du Ministre Plénipotentiaire qui, lui aussi, ne demandait qu'à être agréable au Roi de France et « prévoyait qu'il » serait difficile de se refuser à la condescendance. » Voici cette lettre :

» MONSIEUR,

» C'est en exécution des Ordres du Ministre Plénipotentiaire » que j'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence la Note » présentée par M. le Comte d'Adhémar et qui tend à » faire lever l'obstacle apporté à l'exportation d'un tableau » acheté dans ce pays-ci pour le compte du Roi Très Chrétien : » Son Altesse souhaite que le Conseil Privé s'y explique le » plutôt qu'il se pourra, prévoyant d'ailleurs qu'il sera difficile » de se refuser à la condescendance dans ce cas particulier.

» Je suis avec un respect infini,

» Monsieur,

» de Votre Excellence

» Le très humble et très obéissant serviteur,

» CRUMPIPEN.

» Brusselles, le 14 juillet 1777.

» à Son Excellence M. le Comte de Neny. (1)

Le comte de Neny remit cette lettre au Conseil Privé qui nomma une seconde fois rapporteur le

(1) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Cartons du Conseil Privé. N° 375. Juillet à Décembre 1777.

conseiller Sanchez de Aguilar. Celui-ci, avant de donner l'opinion du Conseil Privé, résuma l'avis du fiscal et répéta une dernière fois toutes les excellentes raisons qu'on avait d'annuler la vente ; mais « vû la demande faite de la part de Sa « Majesté Très Chrétienne » . . . et quelques considérations d'ordre secondaire, le Conseil Privé pensait que, sous certaines conditions, on pouvait autoriser la vente du tableau.

Cette pièce capitale dans l'histoire de l'*Adoration des Mages* de Rubens est ainsi conçue :

» *Extrait du Protocole du* 2 *Août* 1777.

» Sur la note par laquelle le Ministre de Sa Majesté » Très Chrétienne en cette Cour, Comte d'Adhémar, se plaint » de l'opposition formée par le fiscal de Brabant à la sortie » d'un tableau de Rubens, que le nommé Pierre, premier » peintre du Roi de France a acheté de la communauté des » Religieuses dites Annonciades en cette ville ; ce Ministre » assurant que cet achat a été fait réellement pour le Roi » son maître, il demande qu'il puisse être remis à sa » destination.

» Le fiscal de Brabant dit que l'opposition qu'il a formée » devant le Conseil de la même province et l'interdiction » qu'il a obtenue devant ce tribunal contre l'exécution de la » vente et la sortie du tableau susdit vendu pour le prix » de f. c. 14000, sont fondées sur ce que ce Tableau et » le grand autel dans lequel il est placé ont été donnés à » l'église des Annonciades par le chancelier et fameux » jurisconsulte Peckius, pour servir de monument à sa » mémoire, sans cependant que les clauses de cette donation » étaient encore connues de l'avisant, et sur ce que, supposant » même que ce tableau appartiendrait à la communauté des » Annonciades, celles qui la composent actuellement, n'ayant

» que l'administration de ce qui appartient à cette communauté,
» ne sont pas en droit d'en dispenser à leur gré et sans
» autorisation du supérieur séculier ; l'avisant croit aussi que
» l'on doit tenir cette vente pour nulle et en empêcher
» l'exécution, à moins que Sa Majesté daignât la faire octroyer
» avec les formalités usitées en Brabant et il observe que si
» l'on se relâchait sur cet article, un grand nombre de
» tableaux de Rubens et de van Dyck seraient achetés
» peut-être dans l'intervalle d'un mois par le peintre susdit :
» il propose finalement de faire poursuivre le procès qu'il a
» intenté au sujet de la dite vente, ou d'obliger les religieuses
» Annonciades à demander l'octroy requis pour la rendre
» légitime et pour pouvoir l'exécuter.

» Le Conseil dit que quant aux droits de la famille de
» Peckius à ce que ce tableau ne soit point ôté de leur
» autel, l'on ne peut pas les empêcher de faire valoir ces
» droits en justice, s'ils existent et s'ils sont fondés, comme
» l'avisant le présume ; d'un autre côté il observe que la règle
» d'après laquelle Sa Majesté, comme protectrice de tous les
» établissemens publics, doit empêcher qu'on ne dispose mal
» à propos des biens et effets qui y appartiennent, parait
» devoir opérer dès qu'il s'agit d'un contract ou d'un autre
» objet essentiel dont les effets peuvent ou doivent rejaillir
» sur la postérité ; qu'ainsi les membres qui composent
» actuellement une Communauté ou qui sont les adminis-
» trateurs préposés à ces établissemens doivent être assujettis
» à ne rien conclure sans l'aveu de ceux que Sa Majesté a
» autorisés pour ces sortes d'objets, tout comme un curateur,
» tuteur ou administrateur ne peut faire aucune aliénation,
» ni aucune autre disposition relativement aux biens ou
» effets qui lui sont confiés, comme un usufruitier même ne
» peut disposer du fond des objets dont il a la jouissance
» temporaire que par autorisation du juge et suivant les
» règles et précautions à prescrire par ce dernier : cette règle
» paraissant également essentielle pour le maintien de l'autorité
» de Sa Majesté et pour le bien-être des établissemens publics.

» Mais vû la demande faite de la part de Sa Majesté Très

» Chrétienne et la pauvreté notoire des Annonciades susdites,
» que d'ailleurs la somme stipulée par le contract de vente
» est proportionnée à la valeur du tableau dont ces religieuses
» pourraient d'ailleurs négliger la conservation et qui commence
» déjà à dépérir : le Conseil propose d'autoriser le fiscal de
» Brabant à déclarer devant Commissaires du Conseil de cette
» province, qu'eu égard aux circonstances particulières, il sera
» permis aux dites Religieuses de procéder à la vente du
» tableau, mais sauf les droits des représentans du chancelier
» Peckius, s'ils en ont au même tableau, et parmi qu'elles
» fassent conster à l'Office Fiscal de l'employ du prix d'achat
» conformément au bien être de leur communauté : le Conseil
» joint la lettre à adresser au fiscal, en faisant observer que
» la formalité du decrètement de la déclaration à faire devant
» Commissaires du Conseil de Brabant pourra suppléer en
» tout cas à la forme Brabançonne et que la suplique de
» la Supérieure du Couvent des Annonciades, qu'elle vient de
» remettre à ce sujet, remplit la règle du recours au supérieur
» séculier.

DE AGUILAR, rapporteur. (1)

Charles de Lorraine n'eût rien de plus pressé que d'écrire au dessous de ce document la formule approbative : « Je me conforme et j'ai signé la lettre. » Renvoyé le 7 août 1777. »

Le même jour, le comte d'Adhémar reçut la note suivante :

« Le Gouvernement Général s'étant fait rendre compte de
» ce qui concerne le tableau dont il est question dans la
» Note de M. le Comte d'Adhémar du 12 juillet, il en résulte
» que l'interdiction, donnée à la poursuite de l'Office Fiscal
» de Brabant, est très en règle et conforme aux dispositions

(1) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Secrétairerie d'État et de Guerre. Reg. N° 319. fol. 548.

» subsistantes ; mais puisque l'achat de ce tableau a été fait
» pour le compte de Sa Majesté Très Chrétienne, il n'a fallu
» d'autre considération que cette seule circonstance pour
» déterminer le Gouvernement à faire lever l'opposition et
» à autoriser l'exécution du contrat.

» En informant M. le Comte d'Adhémar d'une disposition
» dictée par l'empressement qu'aura toujours le Gouvernement
» à donner des marques de sa déférence pour le Roi Très
» Chrétien, on ne peut pas se dispenser d'observer cependant
» que le tableau dont il s'agit, ayant fait avec l'autel l'objet
» d'un don que le chancelier de Brabant Peckius a fait à
» l'Église des Annonciates de cette ville, la levée de l'obstacle
» apporté à la demande du fiscal de Brabant ne sauroit altérer
» les droits des représentans du Donateur, au cas qu'il en
» existe et qu'ils eussent l'intention de les faire valoir : objet
» sur lequel la disposition du Gouvernement n'a pas pu
» s'étendre.

» Brusselles, le 7 août 1777. » (1)

Le comte d'Adhémar transmit cette note à Versailles, au ministre de Vergennes, qui l'adressa le 13 août au comte d'Angiviller avec la lettre suivante :

« A Versailles, le 13 août 1777.

» J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, la réponse
» du gouvernement de Bruxelles au sujet du tableau que
» vous avés réclamé. Cette réponse me paroit entièrement
» satisfaisante. M. le Prince de Starhemberg a assuré M. le
» Comte d'Adhémar que la restriction qu'elle renferme n'étoit
» que de pure prévoyance.

» J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre
» très humble et très obéissant serviteur,

» DE VERGENNES.

» A M. le Comte d'Angivillers. » (2)

(1) *Archives nationales à Paris.* O[1]. 1696.
(2) *Ibid.*

A la réception de cette lettre et de la note du Gouvernement Général des Pays-Bas Autrichiens, le comte d'Angivillers alla remercier verbalement le comte de Vergennes.

Le 21 août fut rédigé le procès-verbal par lequel le Conseil Privé avait proposé d'autoriser le fiscal à déclarer devant les commissaires du Conseil de Brabant, qu'eu égard aux circonstances particulières, il serait permis aux Annonciades de procéder à la vente de leur tableau. Ce procès-verbal fut rédigé en flamand :

« Coram D. de Robiano
« Consiliario et me
» Secretario Bellanger Commissariis.

» Verbael.
» Den Substituut Procureur Generael,
» Suppliant,
» Die Overste ende Religieusen van het Clooster
» der Anonciaeten binnen Brussel,
» Geinsinueerden.

» Den 21 Augusti 1777.

» Den Suppliant doet blijcken van het Renvoy voor ons » Commissarissen de date negenthien deser geteeckent Ç. » Bellanger, diensvolgens seght, dat hy by requeste geappos- » tilleert den vierden July lestleden geconcludeert heeft tot » laste der geinsinueerde tot nulliteyt van de vercoopinghe » van sekere schilderije staende in den hooghen Autaer van » hunne Kercke ende geschildert door Petrus Paulus Rubbens, » op welcke requeste desen hove verleent hadde provisionele

» interdictie van de selve schilderije van hare plaetse te
» amoveren, welcke requeste aen partije is geinsinueert geweest
» den 4en July voorschreven.

» Dat ondertusschen Syne Koninckliicke Hoogheijt geinfor-
» meert sijnde dat de vercoopinghe der voorschreve schilderije
» gedaen was aen eenen schilder van den Coninck van
» Vranckerijck, denwelcken onder eenen anderen naem dese
» schilderije hadde gecocht voor den Coninck sijnen meester
» voor eene somme van vierthien duijsent guldens courant
» geldt, op conditie van ten sijnen coste daer van te doen
» maecken eene Copije om gestelt te worden in den Authaer
» alwaer de Originele hadde gestaen, ende in aendaght nemende
» de omstandigheden in de welcke sigh bevindt de gemeijnte
» der voorschreve Religieusen ende oock de vraeghe aen Haere
» voorschreve Coninckliicke Hoogheijt dienaengaende gedaen
» weghens den Minister van Vranckrijck, Soo heeft desen
» Serenissimen Prince by decreet van den tweeden deser
» geauthoriseert den Raedt ende Advocaet Fiscael om voor
» ons Commissarissen te verclaeren, gelijck men is doende
» mits desen, dat Haere Majesteijt om besondere redenen ende
» omstandigheden aen de geinsinueerde toestaet de permissie
» om te vercoopen voor de somme ende onder de conditie
» hier boven uijtgedruckt de Schilderije van Rubbens die sigh
» bevindt in den hooghen Autaer van hunne Kercke, sonder
» prejuditie noghtans van de gerechtigheden die de represen-
» tanten van den Cancelier Peckius daer aen soude connen
» hebben, mits doende blijcken aen 't Officie Fiscael van het
» emploi der gemelde coopsomme ten behoeve van hunne
» gemeijnte ende mits betaelende de costen soo ordinair als
» extraordinair van dit proces, consenterende den Suppliant
» voor soo veel noodigh in de lichtinghe van de voorschreve
» interdictie, ende dat aen de gedaeghde daer over worde
» verleent acte ende decretement, om hun te dienen tot
» authorisatie van de vercoopinghe des questie.

» Den Advocaet de Neck als bemachtight bij procuratie
» van de Moeder ende Overste van het Clooster der Annonciaten
» deser stadt alhier gedaeghde ende van de welcke hy alhier

» is visie doende, accepteert het verclaeren hier voren gedaen,
» van het selve versoeckende decretement ende acte.

» Habeat.

» C. Bellanger. » (1)

L'avocat de Neck, qui accepta la déclaration du fiscal au nom des Annonciades dont il avait reçu procuration, paya pour une expédition de ce verbal la somme de douze florins.

Entre-temps, l'artiste chargé de faire la copie du tableau n'avait point perdu de temps et, dans le premiers jours de septembre, le peintre Pierre put informer le comte d'Angiviller que cette copie était terminée et qu'il allait envoyer Paillet à Bruxelles pour prendre livraison du superbe Rubens acheté pour le Roi. Toutes les mesures pour le payement du tableau et pour la visite par la douane furent immédiatement prises par le comte d'Angiviller qui écrivit à l'homme de confiance de Pierre :

« Versailles, le 9 Septembre 1777.

» A M. PAILLET,

» J'apprens de M. Pierre, Monsieur, qu'informé de la » terminaison de la copie qui doit remplacer le tableau des » Dames de l'Annonciade de Bruxelles, que vous avez acheté » pour le Roy, vous vous proposez de partir incessamment » pour cette ville à l'effet de retirer ce tableau, sur lequel, » grâce aux soins de M. le Comte d'Adhémar, il n'y a plus » de difficulté. Je suis fort d'avis que vous ne perdiez point

(1) *Archives générales du Royaume, à Bruxelles.* Fonds des Archives Ecclésiastiques. N° 4263. Couvent des Annonciades de Bruxelles.

» de temps à consommer cette affaire puisqu'elle est en état
» de l'être. Comme vous serez dans le cas de payer comptant
» le prix convenu, conséquemment à la teneur de votre marché
» avec ces Dames, ainsi que la copie, et le pot de vin, il
» est juste que je vous en facilite les moyens. Vous pouvez
» en conséquence tirer sur M. Dutartre *à un jour de vüe*
» le montant de la somme que tout cela doit coûter. Votre
» traite sera acquittée ponctuellement.

» Comme il est important que le tableau ne soit point
» visité, il seroit à propos que vous me prévinssiez quelques
» jours d'avance du départ et de la route que la caisse doit
» tenir, pour que j'en prévienne la ferme générale et que
» cette caisse ne soit ouverte qu'à la douane de Paris.

» Je suis, Monsieur,....

» Cte D'ANGIVILLER. » (1)

Le directeur-général des bâtiments du Roi chargea en même temps Paillet de remettre à Bruxelles, au comte d'Adhémar, une lettre ainsi conçue :

» A M. le Comte d'Adhémar,
» Ministre plénipotentiaire du Roi à Bruxelles.

» Versailles, le 9 septembre 1777.

» Après vous avoir renouvellé, Monsieur, mes remercimens
» de vos bons offices et des soins que vous vous êtes donnés
» pour faire lever l'espèce d'*embargo* mis sur le tableau
» acheté par le Roy des Dames de l'Annonciade à Bruxelle,
» j'ai l'honneur de vous addresser et de vous recommander
» le sieur Paillet qui aura celui de vous remettre cette lettre
» et qui est commissionnaire du Roy pour l'enlèvement du
» tableau dont il s'agit. Il m'a paru nécessaire, à tout
» évènement, qu'il fut accrédité auprès de vous, afin que s'il
» survenoit quelque nouvelle difficulté, vous voulussiez bien

(1) *Archives Nationales à Paris.* O¹. 1696.

» l'aider de votre protection et de votre crédit. Je vous prie, » Monsieur, de les lui accorder, s'il se trouve dans le cas » de les requérir, et je vous en aurai une sensible obligation.

» J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, » Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Comte D'ANGIVILLER. » (1)

Alors, plus rien ne devait entraver le départ du tableau pour Paris. Toutes les mesures étaient bien prises. Le prix convenu fut payé et la trésorière du couvent des Annonciades en libella la recette de la manière suivante : « *Ontfangen van de schildereij » van den hoogen autaer* 14000. 0. 0.. » (2)

V.

Pendant la dernière phase de ces longues et laborieuses négociations, la question de la défense générale à faire aux mains-mortes d'aliéner leurs tableaux précieux avait été agitée de nouveau au Conseil Privé. Celui-ci adressa à Charles de Lorraine un extrait de protocole étendu :

« M. d'Aguilar a fait rapport de l'avis du fiscal de Brabant « et de celui des fiscaux de Flandre, sur le projet d'interdire » aux Mains mortes Ecclésiastiques et Séculières l'aliénation » des tableaux rares et précieux. Les avisans conviennent tous » trois, que cette interdiction seroit avantageuse et nécessaire » même pour que les élèves de l'art de la Peinture puissent » être assurés de trouver dans le paijs des tableaux qui-

(1) *Archives Nationales à Paris.* O[1]. 1696 (minute).

(2) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Fonds des Archives Ecclésiastiques. N° 4268. Reg. intitulé : *Specificatie-boeck vanden jaerelijkschen ontfanck ende uytgeef van het Clooster der Annuntiaten binnen Brussel, vernieuwt in het jaer* 1678. (Article de la recette générale de l'année 1777.)

» puissent leur servir d'instruction et de modèles. Le Conseil
» aiant délibéré sur la matière, résolut de porter ses observations
» à la connaissance de Son Altesse Royale par extrait de
» Protocole étendu, en proposant à ce Sérénissime Prince
» qu'il pourroit lui plaire de charger, par Lettres circulaires,
» les magistrats des villes principales du Brabant et de la
» Flandre (car il n'y a guères de tableaux intéressans dans
» les autres Provinces) de former et de remettre au Gouvernement
» des Listes pertinentes de tous les tableaux rares et précieux
» qui s'y trouvent appartenant à des Mains mortes quelconques;
» d'adresser pareilles Lettres aux administrations des États des
» mêmes Provinces, par raport aux tableaux rares et précieux
» qui se trouvent dans les petites villes et au plat paijs de
» leur ressort ; et après que ces Listes seront rentrées,
» d'interdire par une ordonnance à émaner dans ces deux
» Provinces l'aliénation des tableaux qui auront été repris
» dans les mêmes Listes. » (1)

Son Altesse Royale s'y étant conformée, les lettres circulaires furent expédiées le 3 septembre 1777 ; mais, comme le remarque M. Piot (2), l'ordonnance demandée par le Conseil Privé ne fut jamais faite, parce que le personnel du Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens n'avait pas d'intérêt à le faire: « De
» Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas,
» dit M. Piot, avait augmenté considérablement
» sa collection de tableaux et gravures au moyen
» d'achats faits dans des établissements de main-
» morte. Le prince Charles de Lorraine en fit
» autant pour enrichir ses collections artistiques,

(1) *Archives Générales du Royaume, à Bruxelles.* Conseil Privé. Reg. 236. f° 89.

(2) *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les Tableaux enlevés à la Belgique en 1794 et restitués en 1815* (Bruxelles, 1883). p. 81.

» et le gouvernement Autrichien ne manqua pas » l'occasion de s'emparer de nos meilleurs tableaux » pour en doter le Musée de Vienne. Il s'empara » des meilleures toiles trouvées dans les collèges » supprimés des Jésuites, dans les couvents sup- » primés en 1783 et dans l'église de Caudenberg, » où il s'appropria le tableau de Saint-Ildefonse. »

Nous ajouterons, pour terminer, que si Louis XVI ne l'avait fait acheter en 1777, il est plus que probable que, lors de la suppression du couvent, en 1784, Joseph II se serait emparé du Rubens des Annonciades de Bruxelles, et qu'au lieu d'être au Louvre, ce chef-d'œuvre ornerait aujourd'hui le Musée du Belvédère à Vienne.

LES

ARMES DE LA FAMILLE RUBENS.

Les nombreux ouvrages, publiés depuis une cinquantaine d'années sur le chef de l'école flamande, ont fait justice de la légende qui attribuait à Rubens une origine styrienne et noble. On est généralement d'accord pour reconnaître à l'illustre peintre une ascendance anversoise et plébéienne.

Parmi les membres de la famille Rubens qui, au XVIe siècle, ont le plus contribué à donner un certain éclat à leur maison, on doit citer maître Jean Rubens, avocat et échevin de la ville d'Anvers, et maîtres Pierre et Barthélemy Rubens, avocats et notaires de la même ville. Docteurs en droit, ces personnages comptaient parmi la noblesse de toge ou de robe et, par conséquent, avaient droit de porter des armoiries.

Nous avons voulu rechercher quelle était l'origine du blason des Rubens et nous sommes arrivés à un résultat des plus curieux. En effet, nous trouvons que parmi les anciens abbés de la célèbre abbaye de St.-Michel, antérieurs à l'année 1564, il y en a eu deux qui ont porté pour armoiries un écu qui, sans le moindre doute, a servi de modèle à celui des Rubens. Le premier de ces prélats, dont le nom

est inconnu, portait écartelé au 1 et 2 *d'azur à la fleur de lys d'or ; au chef d'or à deux quintefeuilles ou roses de gueules percées ou boutonnées d'or et feuillées de sinople* au 2 et 3 de gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre sceptres posés en sautoir, c'est-à-dire les armes mêmes de l'abbaye St.-Michel. Devise: MORE DEORUM (?).



Armes de l'abbé de Greve.

Le second portait le même écusson non écartelé avec la devise : OMNIA VANITAS ; il a été reconnu qu'il appartenait à l'abbé Guillaume de Greve, élu le 19 septembre 1564 et mort le 15 septembre 1581 (1).



Armes de la famille Rubens.

Les Rubens étaient-ils alliés à la famille de ces prélats et, par un procédé assez commun à cette

(1) Ces armoiries sont peintes sur les portraits de ces abbés, tableaux qui autrefois ornaient le réfectoire de l'abbaye de St.-Michel et qui aujourd'hui font partie de la collection de M. Pierre-Joseph Taeymans, à Anvers.

époque, ajoutèrent-ils simplement au blason de ces abbés, et comme brisure ou signe distinctif, une nouvelle figure héraldique ? Il nous semble que nous ne pouvons hésiter un moment à donner à cette question une réponse affirmative.

D'après les plus anciens cachets et monuments sépulcraux, les Rubens portaient *d'azur à la fleur de lys d'or ; au chef d'or chargé d'un cor de chasse de sable, lié de gueules, enguiché et virolé d'or, accosté de deux quintefeuilles ou roses de gueules, percées ou boutonnées d'or et feuillées de sinople* (1). Cimier : *le cor de chasse de l'écu.*



Armes de l'échevin Jean Rubens, père de Pierre-Paul.

Jusqu'à l'époque de Pierre-Paul, tous les membres de la famille Rubens se servirent des emblèmes précités (2). Ce fut le grand peintre qui, on ne sait

(1) Voir *Suite du supplément au nobiliaire des Pays-Bas*, T. II. p. 257.

(2) Notre savant collègue, M. le Chev. Gust. van Havre, possède, en sa qualité de descendant de Pierre-Paul Rubens, le petit sceau de maître Jean Rubens. Il est orné des armoiries gravées ci-dessus.

pour quel motif, changea le *chef* de l'écu en *parti en face* et *le cor de chasse* du cimier en *fleur de lys*, figure qui, on l'aura déjà remarqué, était également empruntée à l'écu.

Ce fut en 1624 que, par requête adressée au roi d'Espagne Philippe IV, Pierre-Paul Rubens sollicita des lettres de noblesse ; se basant sur les titres de son père *échevin* et de son frère, *secrétaire* d'Anvers, il se prévalait de sa charge de peintre d'Albert et Isabelle pour obtenir la faveur royale.

La requête de l'illustre peintre, soumise pour avis à l'évêque de Ségovie Don Inigo de Brizuela, président du Conseil suprême de Flandre à Madrid, provoqua le rapport suivant, présenté au roi Philippe IV, et dont nous devons la connaissance aux recherches de feu notre président M. l'archiviste général Gachard (1).

SENOR,

Pedro Pablo Rubens, pintor de la Señora infanta doña Isabel, refiere en su memorial que descende de parientes honrrados, que siempre han sido muy fieles vasallos de la corona de V.M[d] y servido en oficios principales : su padre doctor en leyes, esclavin de la ciudad de Anveres ; Phelipe Rubens su hermano, secretario della ; y el suplicante se ha aplicado desde su niñez á la pintra, frecuentando muchas tierras para habilitarse mas ; y por la grande experiencia y plática que tiene, el señor archiduque Alberto le recibió por su pintor con doscientos escudos de sueldo al año. Suplica á V.M[d] se sirva de concederle letras, de nobleza sin pagar finanzas, atento á que es criado doméstico de S. A.

El suplicante Pedro Pablo Rubens es muy raro en son arte

(1) *Histoire politique et diplomatique de P.-P. Rubens*, p. 7, 8 et 266.

y muy estimado en toda Europa; y cierto que muchos principes della le han procurado sacar de Anveres con grandes promesas de hourra y dinero, y juntándose á esto ser hijo de padres honrrados y fieles vasallos de V.M[d], y que el suplicante, además de la excelencia y primor de la pintura, tiene otras buenas calidades de letras y noticia de historias y lenguas, y se ha tratado siempre muy lucidamente, teniendo mucho caudal para ello. Y assi parece podria V.M[d] servirse de hacerle la merced y honrra que pretende de nobleza, y dispensar en la paga de finanzas.

Ordonará V.M[d] lo que fuere servido.

En Madrid, á 29 de enero 1624.

Obispo DE SEGOVIA.

Résolution du roi : COMO PARECE.

TRADUCTION.

SIRE,

Pierre-Paul Rubens, peintre de la Sérénissime infante doña Isabel, expose en sa requête qu'il descend de parents honorables, lesquels toujours ont été de très fidèles vassaux de la couronne de Votre Majesté et ont rempli des charges principales ; que son père, docteur ès lois, a été échevin d'Anvers, et Philippe Rubens, son frère, secrétaire de cette ville ; que lui, suppliant, s'est appliqué dès son enfance à la peinture, que pour s'y rendre plus habile, il a visité différents pays, et que pour la grande expérience et pratique qu'il a de son art, le seigneur archiduc Albert le nomma son peintre, avec deux cents écus de traitement annuel. Il supplie Votre Majesté de daigner lui accorder des lettres de noblesse, sans payer finance, attendu qu'il est serviteur domestique de Son Altesse.

Le suppliant, Pierre-Paul Rubens, est excellent en son art et très estimé dans toute l'Europe. Il est certain que plusieurs princes ont tâché de le tirer d'Anvers par de grandes promesses d'honneur et d'argent. Comme en outre il est issu de parents honorables et de fidèles vassaux de Votre Majesté, qu'à son

rare mérite comme peintre il joint des talents littéraires et la connaissance des histoires et des langues, que toujours il a vécu splendidement, ayant pour cela les moyens nécessaires, il paraît que Votre Majesté pourrait daigner le favoriser de la noblesse à laquelle il prétend, en le dispensant de payer finance.

Votre Majesté en décidera ainsi qu'elle jugera à propos.

Madrid, 29 janvier 1624.

L'évêque DE SÉGOVIE.

Résolution du roi : AVEC PARAFE.

Comme suite à la résolution du roi, des lettres de noblesse furent expédiées à Rubens le 5 juin 1624. Quoique ce document ait été publié en 1842 par M. Gachard (1) et reproduit plus tard par M. le baron de Reiffenberg (2), nous croyons ne pas pouvoir l'omettre ici, parce qu'il confirme les arguments que nous avons cités au commencement de cette notice au sujet de l'origine de la famille Rubens. En effet, dans cette pièce, il n'est pas question de l'ascendance du grand peintre. Sa noblesse ne date que de lui-même et lui est octroyée pour sa *grande renommée.* Bien plus, comme M. de Reiffenberg le faisait remarquer en 1844, quand le 10 juillet 1756, André-François-Joseph Jaerens, conseiller de l'impératrice-reine, exerçant l'état de premier roi d'armes dit *Toison d'or,* délivra aux Rubens un certificat de noblesse, il se contenta,

(1) *Particularités et documents inédits sur Pierre-Paul Rubens. Trésor national,* 1842. T. I, p. 157.

(2) *Bulletin de l'académie royale des sciences, lettres et beaux-arts,* T. XI. (1844) p. II, p. 18.

malgré la complaisance habituelle des rois d'armes, de dire que cette famille, *originaire de la province et duché de Brabant,* était ancienne et noble. Dans un autre certificat du 14 septembre de la même année, il ajouta qu'elle était noble et pour telle connue depuis plus de *cent ans*.

Patente d'anoblissement pour RUBENS.

PHILIPPE, par la grâce de Dieu, roy de Castille, etc.... à tous présens et à venir qui ces présentes verront, salut.

De la part de nostre très cher et bien-amé PIERRE-PAUL RUBENS, nous a esté très humblement remontré qu'il seroit issu de parens fort honorables qui auroient tousjours esté fidèles vassaux et servi à nos prédécesseurs, leurs princes naturels, de glorieuse mémoire, en offices et charges principales, avec beaucoup d'intégrité, particulièrement son père JAN RUBENS, docteur ès droicts, en celle d'eschevin de nostre ville d'Anvers, et PHILIPPE RUBENS, son frère, de secrétaire de laditte ville, et que le remonstrant, suivant leurs gestes et vestiges, s'auroit dès sa jeunesse appliqué à la vertu, bonnes lettres et peinture, fréquentant plusieurs royaumes et provinces pour se rendre plus capable et habile, et que, pour sa grande et rare expérience, feu nostre très cher et très amé bon oncle l'archiduc Albert, de très haute mémoire, et nostre très-chère et très-amée bonne tante madame Isabel-Clara-Eugénia, par la grâce de Dieu infante d'Espagne, etc., l'auroient, par leurs lettres patentes du 23me jour de septembre l'an 1609, receu et retenu à l'office de peintre de leur hostel, aux gages et tractement de cinc cens florins par an, et autres privilèges, franchises et libertez plus au loing déduites ès dittes lettres patentes ; duquel il s'étoit tousjours acquitté avec particulière satisfaction de Leurs Altesses ; et désirant le continuer à l'avenir, afin aussy d'estre encouragé à nous servir avecq plus de lustre, il s'est retiré devers nous et nous a supplié très humblement que nostre bon plaisir soit de

l'honorer du titre et privilège de noblesse pour lui et sa postérité née et à naistre, sans payer finance, veu qu'il est serviteur domestique de l'hostel de nostre ditte très chère et très amée bonne tante, et sur ce luy faire despêcher nos lettres patentes en tel cas pertinentes : savoir faisons que nous, les choses susdittes considérées et eu égard à la grande renommée que le suppliant at mérité et acquis par l'excellence de l'art de peinture et rare expérience en icelle, comme aussy par la science qu'il a des histoires et langues et autres belles qualitez et parties qu'il possède et le rendent digne de nostre royale faveur, avons pour nous, nos hoirs et successeurs, de nostre certaine science, authorité souveraine et grâce spéciale, par ces présentes, audit PIERRE-PAUL RUBENS suppliant et à ses enfans et postérité mâle et femelle, nés et à naistre en léal mariage, accordé et octroyé, accordons et octroyons à tousjours ledit titre et degré de noblesse, voulons et ordonnons que ledit suppliant, ses enfans et postérité, et les descendans d'eux, nés et à naistre en léal mariage, comme dict est, ayent à jouyr et user, jouyssent et usent d'icy en avant et à tousjours comme vrais nobles, en tous lieux, actes et besoignes, des honneurs, prérogatives, prééminences, libertez, franchises et exemptions de noblesse dont les autres nobles de tous nos pays et seigneuries, signament en nos Pays-Bas, ont accoustumé de jouyr, jouyssent et jouyront ; et qu'il et sa postérité soyent en tous leurs faicts et actes tenus et réputés pour nobles, en toutes places, soit en jugement ou dehors, comme les déclarons et créons tels par ces mesmes présentes ; et que semblablement ledit suppliant soit et sera capable et qualifié pour estre eslevé et establi ès dignitez soit de chevalier ou autres ; et qu'il et sa postérité puissent en tout temps acquérir, tenir et posséder en tous nos pays et seigneuries, signament en nos dictz Pays-Bas, rentes, revenus, possessions et autres choses mouvantes de nos fiefs, arrière-fiefs et tous autres nobles tenemens, et iceux prendre et tenir de nous et d'autres seigneurs féodaux, de qui ils seront dépendans. Et si aucunes des choses susdittes ils ont jà acquis, les tenir et posséder sans

estre constraints de par nous ou d'autres les mettre hors de leurs mains, à quoy nous les habilitons et rendons suffisans et idoines ; et de nostre plus ample libéralité et munificence, avons pour les dittes raisons audit PIERRE-PAUL RUBENS suppliant, quitté, dispensé et remis, quittons, dispensons et remettons de grâce spéciale par ces présentes, la finance et somme de deniers qui se paye ordinairement une fois pour et à cause de semblables octroys et anoblissemens ; faisant en outre vers nous et nosdits hoirs et successeurs les devoirs y appartenans, selons la nature et condition d'iceux fiefs et biens acquis ou à acquérir, et la coustume du pays où ils sont situez.

Et afin que l'estat de noblesse dudit suppliant, desdits enfans et postérité soit plus notoire, cognu et authorisé, leur avons donné, octroyé et permis, donnons, octroyons et permettons qu'il, ses dits enfants et postérité, nés et à naistre en léal mariage, comme dict est, puissent et pourront doresnavant et perpétuellement en tous et quelsconques leurs faictz, gestes et autres actes licites et honnestes, avoir et porter les armes et les blasons qui s'ensuyvent, sçavoir est *un escu parti en face, le dessus d'or à un cornet de sable, et deux quintefeuilles aux cantons, percées d'or, le dessous d'azur à une fleur de lis d'or, l'heaume ouvert et treillé, les hachements et borlet d'or et d'argent, et pour le cimier la mesme fleurs de lis d'or,* comme elles sont peintes et figurées au milieu de ces dittes présentes. Si donnons en mandement à nos très chers et féaux les chef-président et gens de nos privé et grand-conseil, chef-trésorier-général et commis de nos domaines et finances, chancelier et consaux de nostre conseil en Brabant, président et consaux de nostre chambre des comptes illecq, et à tous autres nos justiciers et officiers, présens et à venir, lieutenans et chascun d'eux endroit soy, et si comme à luy appertiendra, et autres nos subjects, que sans le payement de ladite finance et somme d'argent, lesdits de nos comptes procèdent bien et deuement à la vérification et entérinement de ces dittes présentes, selon leur forme et teneur, et, ce fait, ils facent, souffrent et laissent ledit

PIERRE-PAUL RUBENS, lesdits enfans et postérité en léal mariage, de nostre présente grâce, octroy et anoblissement et de tout le contenu en ces dittes présentes, pleinement, paisiblement et perpétuellement jouyr et user, sans leur faire, mettre ou donner ny souffrir estre fait, mis ou donné à aucun d'eux, contre la teneur de ces présentes, contredict, destourbier ou empeschement quelconque ; car ainsy nous plaist-il et voulons estre fait, nonobstant quelsconques ordonnances, statuts, coustumes et autres choses au contraire, desquelles nous avons relevé et dispensé, relevons et dispensons les dits de nos finances et de nos dits comptes de Brabant, et tous autres à qui ce peut toucher ou regarder. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons signé ces présentes de nostre nom et à icelles fait mettre nostre grand scel, sauf en autre chose nostre droit et celuy d'autruy en toutes.

Donné en nostre ville de Madrid, royaume de Castille, le cinquième jour du mois de juin, l'an de grâce 1624, et de nos règnes le quatriesme, etc.

PHILIPPE.

Par le roy : BRUNEAU.

Enregistré le 2 fév. 1680, à Bruxelles, par le premier roi d'armes provincial, *P. de Lannoy*, (de Launay).

En élevant notre concitoyen à la noblesse, Philippe IV confirma, nous venons de le voir, notre concitoyen dans l'usage des armes de sa famille; nous ne saurions donc trouver rien d'étonnant dans la fleur de lys qui orne l'écu du peintre. D'ailleurs cette figure est fort commune dans nos contrées. Dans son ouvrage : *Noblesse et autres familles patriciennes d'Anvers,* André-Eugène van Valckenisse qui, lui aussi, portait des

fleurs de lys dans ses armes, cite un nombre considérable de familles qui se servaient de ces emblèmes.

L'histoire diplomatique de l'Espagne nous apprend que Philippe IV envoya Pierre-Paul à la cour de Charles I ; le monarque anglais voulut, à son tour, donner une preuve de sa sympathie à notre illustre concitoyen. Il l'arma chevalier et ajouta à ses armes un canton de gueules au *lion léopardé d'or* emprunté à l'écusson royal d'Angleterre.



Le texte du diplôme signé par Charles I est généralement connu ; faisons remarquer seulement que l'original s'en trouve entre les mains de M. le comte van der Stegen, à Louvain.

« Carolus Dei gratia Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex, fidei Defensor, etc., universis et singulis, Regibus, Principibus, Ducibus, Marchionibus, Comitibus, Baronibus, Proceribus, Dominis ac Nobilibus quibuscumque ad quos

præsentes litteræ pervenerint, salutem. Cum nihil habeat nec natura nostra melius, quam ut velimus, nec fortuna nostra majus, quam ut possimus virtutem condignis præmiis afficere, et eo dignitatis nos sciamus à divina bonitate evectos, ut habeant boni quem suspiciant meritorum humanorum remuneratorem publicum, a Summo proximum, nos ex bonorum numero selegimus Petrum Paulum Rubenium ex urbe Antverpiæ oriundum, Serenissimi Regis Hispaniarum Philippi Secretarium et ejusdem Senatus privati in Flandria Conciliarum, serenissimæ Infantæ Isabellæ Claræ Eugeniæ ex Famulitio Aulico Nobilem et virum, cum, magno erga nos et subditos nostros affectu et meritis, nobis apprime charum, tum vero maxime, insigni erga Regem Dominum suum fide et morum sapientia scientiæque rerum, quibus ingenii et generis sui nobilitatem illustravit, Regiæ nostræ curiæ commendabilem, quin etiam memores sumus quanta integritate et industria sese publicæ tranquillitatis necnon pacis inter Nos et Regem suum novissime sancitæ studiosum apud Nos præstitit, quamobrem Nos, in affectus Nostri et virtutis suæ monumentum, supradicto Petro Paulo Rubenio ad avitam nobilitatem insuper Equitis aurati gradum contulimus, eaque illum dignitate lubenter merentem insignivimus, tum gladium quo Equitem creavimus ipsi dono dedimus, atque, ut gratiæ nostræ etiam ad posteros ejus luculentum aliquod argumentum derivetur, maturo consilio, certa scientia et de plenitudine Regiæ nostræ potestatis, ejusdem Petri Pauli Rubenii clypeo armorum gentilitiorum additamentum ex insignibus nostris regiis excerptum, videlicet Leonem aureum in cantone rubro, sicut in margine præsentium clarius depictum cernitur, adjunximus. Volentes et confirmantes quod præfatus Petrus Paulus Rubenius et hæredes ejus masculi de corpore suo legitime procreati additamentum prædictum in clypeis et insignibus suis gestare atque uti possint in perpetuum, eademque hæc omnia et singula Serenissimos Regem Hispaniarum et Archiducissam Austriæ præfatos grata habituros minime dubitamus. In quorum testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes. Dat. apud Palatium nostrum Westmonasteriense decima quinta die Decembris, anno regni nostri sexto, verum

a Virginis partu salutifero supra millesimum sexcentesimum tricesimo.

CAROLUS R. » (1)

TRADUCTION.

« Charles, par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc. A tous ceux, Rois, Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, Grands, Seigneurs et Nobles, qui ces présentes lettres verront, salut. Comme notre nature n'a rien de meilleur que de vouloir, et notre fortune rien de plus grand que de pouvoir dignement récompenser la vertu, et comme nous savons que nous avons été élevé si haut en dignité par la Grâce Divine, afin que les bons sachent qu'ils possèdent, après Dieu, un rémunérateur public des mérites humains, — nous avons choisi dans le nombre des bons Pierre-Paul Rubens, né dans la ville d'Anvers, secrétaire du sérénissime roi d'Espagne, Philippe, et membre de son conseil privé en Flandre, gentilhomme de la cour de la sérénissime Infante Isabelle-Claire-Eugénie, lequel nous est aussi particulièrement cher par son affection et ses mérites envers nous et nos sujets, qu'il s'est rendu recommandable à notre cour par son insigne fidélité au Roi son maître, par la sagesse et par les connaissances pratiques qui rehaussent si éminemment la noblesse de son esprit et la gloire de sa race; comme, en outre, nous prenons en considération l'intégrité et l'intelligence qu'il a montrées en s'employant à la paix récemment conclue entre nous et le roi son maître, — Nous avons, en souvenir des bonnes qualités dont il a fait preuve et de notre affection spéciale, ajouté à la noblesse de famille

(1) Ce document important figura, en dernier lieu, à l'exposition de gravures ouverte en 1877 à l'occasion du 300e anniversaire de la naissance de Rubens, p. 182 du catalogue intitulé: *L'Œuvre de Rubens*. Cette pièce remarquable appartient à M. le comte Alex. van der Stegen, descendant du grand peintre.

dudit Pierre-Paul Rubens la dignité de chevalier (1) et lu avons librement conféré ce grade selon son mérite, et fait présent de l'épée avec laquelle nous l'avons créé chevalier, et afin qu'il reste à ses descendants une preuve évidente de notre faveur, nous avons, après mûre délibération, avec connaissance de cause et selon la plénitude de notre pouvoir royal, ajouté au blason dudit Pierre-Paul Rubens une augmentation d'armes prise dans notre blason royal, à savoir un canton de gueules au lion d'or, tel qu'il se trouve plus clairement dépeint en marge des présentes lettres ; voulant et confirmant que ledit Pierre-Paul Rubens et ses héritiers mâles légitimes, puissent porter et employer à perpétuité ladite augmentation d'armes en leur blason, ne doutant pas que toutes ces choses et chacune d'elles en particulier ne soient agréables au sérénissime roi d'Espagne et à la sérénissime archiduchesse d'Autriche. En foi de quoi nous avons fait dresser ces lettres patentes. Ainsi fait en notre palais de Westminster, le quinzième jour du mois de décembre, l'année mil six cent trente de la glorieuse nativité de Notre-Seigneur, de notre règne le sixième.

CHARLES R. »

Pour que Rubens pût jouir, dans les pays dépendant de la couronne d'Espagne, des faveurs attachées à son nouveau titre, il fallait que celui-ci fût reconnu par le roi Philippe IV. Cet acte souverain ne se fit pas attendre. Le 20 août 1631 (2) S. M. signa

(1) C'est à tort que M. André van Hasselt, dont nous suivons la traduction, a considéré les mots *Eques auratus* comme signifiant : chevalier de l'*éperon d'or ;* un *eques auratus* n'était qu'un chevalier portant des éperons d'or. En tous cas, l'ordre de ce nom n'appartenait pas à la couronne d'Angleterre.

(2) M. le baron de Reiffenberg a fort bien fait remarquer que de Vegiano s'est trompé dans la *Suite du supplément au Nobilaire des Pays-Bas*, T. II, 1614-1630, p. 250, en donnant au diplôme royal la date du 21 août 1630.

à Madrid les lettres patentes qui octroyaient à notre concitoyen le titre de chevalier, tout comme s'il avait reçu l'accolade de la main même du Roi.

PHILIPPE par la grâce de Dieu, roi de Castille, etc.

Sçavoir faisons que pour la bonne relation que fait nous a esté de nostre cher et féal PAUL-RUBENS, secrétaire de nostre conseil privé ès Pays-Bas, et des bons et aggréables services qu'il nous a rendus en différentes occasions, tant en nosditz Pays-Bas, en ceste notre court qu'en Angleterre, où il a esté envoyé de nostre part pour affaires concernans grandement nostre service et le bien public, s'estant en tout honorablement et utilement acquitté de son debvoir, à nostre entière satisfaction et avecq particulier tesmoignage de son zèle, dextérité et souffisance : pour ces causes, et tout ce que dessus considéré, mesmes afin de le stimuler davantage et luy donner occasion par quelque marque d'honneur, de s'esvertuer de plus en plus en nostre service, nous, désirans favorablement le traicter, décorer et eslever, avons à l'advis et favorable intercession de nostre très chère et très amée bonne tante madame Isabel-Clara-Eugenia, par la grâce de Dieu infante d'Espagne, etc., ledit PAUL RUBENS faict et créé, faisons et créons *chevalier* par les présentes, voulans et entendans que doresnavant il soit tenu et réputé pour tel en tous ses actes et besoignes, et jouissance des droicts, libertez et franchises dont jouyssent et ont accoustumé de jouyr tous autres chevaliers par touttes nos terres et seigneuries, signament en nos Pays-Bas, tout ainsy et en la mesme forme et manière comme s'il eust esté fait et créé chevalier de nostre propre main.

Mandons et commandons à tous nos lieutenans et gouverneurs, mareschaux et autres nos justiciers, officiers et subjects, à qui ce peult toucher en quelque manière que ce soit, que ledit PAUL RUBENS ils souffrent et laissent dudict titre de chevalier et de tout le contenu en ces dittes patentes plainement et paisiblement jouyr et user, sans luy faire,

mettre ou donner ni souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement, au contraire, car ainsy nous plaist-il, pour ce qu'au préalable ces dittes présentes soient présentées à Don Juan de Castille, nostre secrétaire du registre des mercèdes, afin d'en estre tenue note et mémoire ès livres de sa charge. En tesmoignage de quoy nous avons signé ces présentes de nostre main, et à icelles faict mettre nostre grand scel.

Donné en nostre ville de Madrid, royaume de Castille, le vingtième jour du mois d'aoust, l'an de grâce 1631 et de nos règnes le onzième.

PHILIPPE.

Depuis sa visite à Charles I, Pierre-Paul Rubens se servit exclusivement des armes que nous venons



Armes gravées dans la pierre sépulcrale de P.-P. Rubens.

de décrire en dernier lieu ; ce sont également celles qui ornent son épitaphe, ainsi que la tombe

de l'autel de sa chapelle sépulcrale, à St. Jacques.



Armes ornant l'autel de la chapelle Rubens à l'église St.-Jacques.

Ses descendants, à leur tour, conservèrent cette marque d'honneur, qui les distinguait des autres membres de leur famille.

Cependant les sculpteurs et les graveurs se sont permis de bien grandes libertés dans la reproduction des dernières armes de Pierre-Paul ; pour donner plus de place aux figures qui chargeaient le chef primitif, ils ont allongé celui-ci, de manière à en faire une *champagne,* et par là ils ont complètement changé la forme héraldique du blason.

P. Génard.



RUBENS A VENISE.

L'arrivée de Rubens en Italie, les premières circonstances de son séjour jusqu'au moment où nous avons des nouvelles officielles de Mantoue, sont des points biographiques enveloppés d'une profonde obscurité. Le seul témoignage positif que nous ayons est une demi douzaine de lignes de la *Vita:* quand il arrive à Venise, le hasard fait qu'il se rencontre, dans un même hôtel, avec un noble mantouan, attaché au duc Vincent de Gonzague, auquel il montre quelques tableaux de sa main. Ce seigneur les fait voir au Duc, grand amateur de peinture, qui attache immédiatement l'artiste à sa Cour.

Dans le premier volume des *Documents épistolaires relatifs à Rubens* que nous publions en ce moment, nous essayons de porter quelques faibles rayons de lumière dans ces ténèbres. Nous voulons signaler ici, sur le même sujet, une pièce curieuse qui nous semble avoir échappé à tous les biographes et qui a trait directement au premier temps du séjour de Rubens en Italie ou plutôt à Venise.

Elle n'a pas une forte importance historique, mais elle mérite d'être connue.

Il y a quelques années, la bibliothèque Royale de Belgique acquit, pour peu de francs, un volume venu d'Italie, fourvoyé dans une vente à Bruxelles, et que nos recherches démontrèrent appartenir à la classe des livres oubliés et rares, même dans leur pays d'origine. Le titre en est long, mais on ne peut pas le donner en abrégé ; le réduire serait du vandalisme. *La Carta del Navegar pitoresco, dialogo tra un senator Venetian deletante, e un professor de Pitura, soto nome d'Ecelenza, e de Compare. Comparti in oto venti con i quali la nave Venetiana vien conduta in l'alto mar de la Pitura, come assoluta dominante de quelo a confusion de chi non intende el bossolo de la calamita. Opera de Marco Boschini, con i argomenti del Volonteroso academico Delfico. Consagrà al' Altezza imperial de Leopoldo Guglielmo, archiduca d'Austria. In Venetia, per li Baba.* M.DC.LX, 1 vol. in 4°.

Ce qui peut à peu près se traduire : *La Carte de la Navigation pittoresque, dialogue entre un sénateur de Venise dilettante, et un professeur de Peinture, sous les noms de Son Excellence et de Compère, partagé en huit vents qui conduisent le navire Vénitien dans la haute mer de la peinture, où il dominera absolument, à la confusion de ceux qui ne comprennent pas la boussole aimantée. Œuvre de Marco Boschini, avec les sommaires de l'Académicien empressé de Delphes. Dédié à S. A. Impériale Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche. Venise, Baba,* 1660.

L'auteur florissait à Venise au milieu du XVIIe siècle : peintre, graveur au burin et à l'eau forte,

dessinateur à la plume, excellent miniaturiste et poète en dialecte vénitien. Il a laissé plusieurs tableaux dans des églises et des maisons particulières de sa ville natale. On cite parmi ses ouvrages:

1° *Il regno tutto di Candia*, Atlas de cartes gravées du Royaume de Candie. Venise, 1651, in-f°.

2° *L'arcipelago, etc.* Atlas de l'archipel avec toutes les îles, les écueils, bancs de sable, etc. Venise, 1658, in-4°.

3° *La carta del navegar* etc.

4° *Funeral fatto dalla Pittura Veneziana.* Les funérailles célébrées par la peinture vénitienne à la mort du duc de Modène, Alphonse IV. Venise, 1663, f°.

5° *Le minere della pittura, etc.* Les mines de la peinture, notice succincte des peintures qui ornent les monuments publics de Venise et des îles voisines. Venise, 1644, in-12°. Ouvrage souvent réimprimé et fort utile.

6° *Giojelli pittoreschi.* Les joyaux de la peinture; description des peintures qui se trouvent dans les édifices publics de Vicence. Venise, 1676, in 12°.

7° *La Regia terrena de Dei, etc.* Le palais terrestre des Dieux ou description du somptueux palais du duc de Mantoue à Maderno, etc.

Et plusieurs ouvrages restés manuscrits (1).

Tous ces ouvrages, à l'exception du n° 5, sont rares.

La Carta del Navigar est un beau volume, enrichi d'un grand nombre d'eaux fortes, en général assez faibles, et forme un long poème

(1) Mazzuchelli, Gli scrittori d'Italia. Brescia, 1762. T. II.

divisé en *quartine*, et écrit en dialecte vénitien. L'auteur, dans sa préface, explique la bizarrerie du titre. Pour lui, la peinture est un navire dont l'équipage est vénitien : Zambelin, (Jean Bellini) en a mesuré les premiers éléments, aidé des frères Gentile et du capitaine Carpaccio, Pordenone en a donné le dessin, Giorgione y a mis le gouvernail, etc. Puis, Titien en a été le pilote, Schiavone, le timonnier, Tintoret, le chef des canonniers, etc.

Le poème est divisé en huits vents ou chants. Vers la fin du premier chant, le poète dit que Venise est la ville qui attire tout d'abord les peintres étrangers : c'est à Venise que l'on trouve le bon et le beau ; c'est là que Titien porta la bannière de l'art, ainsi que le disait un artiste célèbre, Salvator Rosa. Puis l'auteur continue. (1)

» Lorsqu'un étranger arrive en Italie et qu'il porte un jugement éloigné de toute passion, je dis que ce jugement est plus que bon si vous avez en vous la bonne connaissance du métier. On est assuré là de trouver matière à changer tout-à-fait de pensée : que celui qui aime à être instruit entende donc une autre grande et très sérieuse autorité.

Un Rubens est venu tirer sa nourriture du sein de notre grande cité, pendant six ans, après avoir pris le lait à Rome avec peu de contentement. Peut-on trouver des preuves plus fortes pour donner à cette opinion une forme et pour la consigner? En faisant

(1) Dans cette traduction d'un texte difficile, nous n'avons cherché qu'à donner librement le sens général. Pour les érudits nous reproduisons le texte original.

parler un maître de cette sorte, je crois que toutes les discussions seront finies. Il a dit de sa bouche ces paroles : pour mon grand malheur je n'avais pas appris ce que l'on nomme de la peinture à Venise; toutes les autres écoles errent à la débandade! Il vint de loin, ses pinceaux en main, prendre avec zèle des leçons du grand Vecellio, cette arche de la véritable science, et il ne fut pas maladroit en choisissant le meilleur. Il resta ainsi pendant le cours de trois années qui lui parurent trois heures de plaisir. C'est de là qu'il devint un peintre si parfait et qu'il répara ses premiers défauts par cet enseignement.

En partant de là, il passa par Florence où l'on voit de lui, dans les mémoires, divers témoignages, que Monsieur Giusto n'a pas laissé tomber dans l'oubli, de l'idée que Rubens avait du Titien.

Don Herman, un digne peintre, très estimé dans notre cité, m'a conté que lui aussi, s'est arrêté à Florence pour y acquérir du talent et de l'honneur. Arrivé là, il voulut d'abord jouir du Dolce, qui plait à tous : c'est un arbre qui produit de doux fruits, mûrs, de saison, excellents. De même il porta ses hommages à Vincenzo Manozzi, que le Grand Duc estimait pour un peintre de grande valeur, qui possède bien l'art et en a l'intelligence. Enfin, il alla visiter cet excellent Monsieur Giusto, peintre de son Altesse, lequel l'accueillit avec courtoisie et générosité et une extrême affection. Giusto lui montra ses œuvres qui sont, certes, curieuses et dignes d'être vues; il montra, entr'autres, deux portraits qui semblaient être vivants et en

pleine action. L'un représente le pape Innocent, l'autre, celui du prince Mathias : ils étaient si beaux qu'ils ne paraissaient pas être dus à des pinceaux.

Pendant toute une soirée on discourut sur ce sujet.

Telle fut la courtoisie dont M. Giusto se plut à user envers Don Herman. La main dans la main, il le conduisit avec grand plaisir dans toute sa maison. M. Giusto possède plusieurs œuvres de Rubens, si bien exécutées dans le goût du Titien que don Herman lui dit : Ce sont là des œuvres importantes du Titien ; à quoi Giusto répondit : je ne puis pas vous cacher la vérité : elles sont toutes certainement de Rubens. Mais celui-ci avait Titien dans l'esprit tout autant qu'une dame a son véritable amoureux dans le cœur. Il a été mon grand ami autrefois en Flandre ; je lui faisais de fréquentes visites et quand nous raisonnions de Titien, on le voyait faire des merveilles. Il affirmait en toute vérité, sans passion, avec un vif sentiment, que Titien a été l'assaisonnement de la peinture et le plus grand maître qui fut jamais.

Que veut-on de plus ? Que peut-on entendre davantage ?

Les plus vaillants esprits l'avouent tous : que les peintres les plus célèbres et les plus dignes sont ceux de Venise. Peut-on dire plus ?

Le Sénateur :

Compère, je suis au courant : vous avez raison ; je suis tout consolé par votre discours ; vous avez

grandement secouru mon esprit et je me rallie à l'opinion de tant d'autorités. »

Ce fragment d'amphigouri poétique est assurément fort curieux, mais il demande un mot d'explication. Ce que dit l'auteur de la prédilection de Rubens pour le Titien est vrai, quoiqu'il l'expose d'une façon trop exclusive. Mais il ne faut pas prendre à la lettre ce qu'il dit, du reste, d'une manière assez vague : que Rubens étudia son art pendant trois ans à Venise. Dans toute la période italienne du peintre nous ne trouverions pas même six mois de vacances consécutives que l'on puisse appliquer à un séjour dans la cité des Doges. Mais qu'il s'y soit rendu plusieurs fois pendant les six années environ qu'il a pu résider à Mantoue, c'est un fait absolument probable. Il y a une trentaine de lieues de distance de l'une à l'autre ville ; entre les deux se trouve Padoue où il allait voir son frère ; il n'y a pas de doute qu'il n'ait souvent fait le trajet. Lorsque le duc Vincent de Gonzague s'absentait pour quelque voyage, ce qui lui arrivait assez fréquemment, il paraît que Rubens, comme les autres pensionnaires de la cour, avaient leurs coudées franches et s'en allaient également voyager de leur côté. Rien ne s'oppose donc à admettre que Rubens ait été, de temps à autre, copier ou contempler quelque Titien à Venise ou ailleurs.

C'est ainsi qu'il faut entendre et les *six* années dont le poète parle une première fois et les *trois* années dont il parle ensuite. Boschini fait intervenir dans son récit *Monsù Giusto* et Don Erman. Le

premier, tout le monde le sait, est Juste Sustermans ou Suttermans, (1) le célèbre portraitiste des Médicis, l'autre est Herman Stroifi, peintre d'histoire, élève de Bernard Strozzi.

Suttermans dit qu'il a été longtemps l'ami de Rubens. En effet, il doit l'avoir connu d'abord à Anvers. Né en 1597, il étudia la peinture chez Pierre de Vos et partit ensuite, vers 1620, pour Paris où il devint l'élève de François Pourbus, le jeune, et d'où il s'en alla en Italie. Il ne revint plus aux Pays-Bas.

Pendant les dernières années de son séjour à Anvers, Suttermans a donc pu se lier avec Rubens, ou plutôt avoir avec lui les rapports qui pouvaient se nouer entre un jeune élève de 20 ans et un illustre maître qui en comptait quarante. Plus tard, ces relations continuèrent : du moins, il y eut entr'eux quelque correspondance ; on possède une lettre de Rubens au peintre du Grand-Duc.

Que sont ces *Memorie* dont il est question dans le poème ? Nous l'ignorons. Peut-être est-il question là des notices que Suttermans fournissait à Baldinucci pour la composition du grand ouvrage de celui-ci, notices qui ont laissé des traces dans le recueil d'Ant. Franc. Marni, dont nous avons parlé antérieurement. (Bulletin-Rubens II. 359).

Nous donnons ci-après le texte de Boschini.

C. Ruelens.

(1) Une lettre autographe du 16 août 1675, que j'ai vue à la bibliothèque de Florence, porte la signature *Giusto Suttermans*.

Quando in Italia un Forestier ariva,
E giudica lontan da la passion,
Digo che quel giudicio è più che bon ;
Mentre che in te 'l mestier perito el viva.
La se assegura che ghe xè materia
Da remuover afato el sò pensier.
La senta pur ; se l'hà gusto à saver
Un' altra gran rason, che è molto seria.

Pietro Paulo Rubens studia à Venetia.

Un Rubens da le tete el nutrimento
Viense a tior de stà nostra gran Città,
Daspò sie ani, e mezo haver latà
A Roma con so' puoco zovamento.
Se puol trovar prove le più perite,
Per dar a sta opinion forma e registro ?
Cò meto in tola de sta sorte un Mistro,
Credo che sia fenie tute le lite.
El disse de so' boca ste parole :
Mi non hò inteso quel, che sia Pitura
Nome in Venetia per mia gran ventura :
Vaga in bordelo tute l'altre scuole.
De longo lu se messe a tior licion
Con i peneli in man con diligentia
Dal gran Vecelio, arca de vera scientia ;
Ne'l fù gazoto à elezerse el più bon.
E si ghe stete el corso de tre ani,
Che i ghe parse tre ore dal dileto ;
Dove el se fè pitor cusi perfeto ;
E ressarcì al' inzegno i primi dani.
El passè per Fiorenza in tel partir ;
Dove se vede de le so' memorie
Sù l'idea de Tician diverse istorie,
Che Monsu Giusto no lassa mentir..
Me contà Don Erman, degno Pitor,
E de gran stima in stà nostra Cita,
Come a Fiorenza ancora lu xè sta
Con genio de virtù, con fin d'honor.

E zonto che'l fù là, lù volse prima
  Goder el Dolce ; quel, che piase a tuti,
  Alboro, che fà aponto dolci fruti
  Mauri, de sason, tuti de cima.
E similmente el fece reverencia
  Al Manozzi Vicenzo, che fù fato
  Del gran Duca Pitor de gran carato,
  Che de l'Arte hà possesso, e inteligentia.
Infin el visitè quel valoroso
  Monsù Giusto, pitor pur de so Altezza,
  El qual con cortesia, con zentilezza
  L'acolse, e con ecesso afetuoso.
E'l ghe fè veder le so' operation,
  Che certo è curiose, e degne in fati ;
  Ma el viste trà le altre do' Retrati ;
  Vivi i ghe parse, e viva anche l'ation.
L'un de Papa Inocentio, e l'altro giera
  Del Prencipe Matias, quadri si beli,
  Che no i pareva fati co i peneli ;
  Sto sugeto cusi disse una sera.
Tal fù la cortesia de Monsù Giusto,
  Che'l se compiasse far, che Don Erman
  Vedesse la so' casa, e a man a man
  El lo menè per tuto con gran gusto.
Del Rubens l'hà più cose curiose,
  Su 'l gusto de Tician cusi ben fate,
  Che disse Don Erman : queste xè trate
  De peso da Tician, lù ghe respose :
Signor el vero no puol star ascoso ;
  Del Rubens le xè tute certamente :
  Ma l'haveva Tician cusi in la mente
  Come Dama il tel cuor vero Moroso.
L'è stà molto mio amigo familiar
  Z'a tempo in Fiandra, e spesso el visitava ;
  E quando de Tician se rasonava,
  Le maravegie el se vedeva a far ;

D. Erman e Monsù Giusto testimonii di verità.

L'atestava con giusta verità,
  Senzo passion, col vivo sentimento ;
  Che'l giera de Pitura el condimento :
  E'l mazor mistro, che fuste mai stà.
Che vuolla più ? che più se puol sentir ?
  La confessà tuti i più bravi inzegni,
  Che i Pitori più celebri, e più digni
  Xè in stà Cità ; che più se ghe puol dir ?
EC. Compare son a segno : havè rason ;
  Son tuto consolà, per stò discorso :
  Havè dà al mio inteleto un gran socorso :
  Me acomodo de tanti a l'opinion.

(*Carta del Navegar*, Vento primo, p. 59-62.)

NOUVELLES DES VENTES.

Vente des Rubens du duc de Marlborough et de C. J. Nieuwenhuys.

Nous avons à enregistrer la vente de la galerie particulière la plus riche en Rubens qui ait jamais existé, celle du château de Blenheim, la résidence des ducs de Marlborough. La majeure partie des tableaux qui la composaient avaient été réunis par John, premier duc de Marlborough, le célèbre vainqueur de Ramillies et de Malplaquet. Plusieurs Rubens lui avaient été offerts par des villes des Pays-Bas et par des souverains ou enlevés par lui dans les collections publiques.

Après sa mort, ces œuvres d'art furent réunies dans le château monumental de Blenheim qu'il avait commencé à bâtir, et qui fut terminé par sa veuve. La reine Anne avait promis au célèbre capitaine de supporter les frais de cet édifice ; elle ne tint pas parole et ce fut aux frais de Marlborough que s'éleva cette construction grandiose.

Pendant un siècle et demi, la galerie de peintures et les collections de différents genres furent conservées dans la résidence princière de la famille, lorsque, il y a deux ans, le bruit se répandit que le duc actuel, à peine maître de la fortune de ses ancêtres, songeait à aliéner les trésors artistiques de Blenheim.

La nouvelle fut bientôt confirmée ; on apprit que la National Gallery lui avait acheté *la Vierge Ansidei* de Raphael pour 1,750,000 frs. et *le Portrait équestre de Charles I*, par Van Dyck, pour 375,000 frs.

D'autres tableaux furent vendus ailleurs, et, pour ne parler que des Rubens, le Musée de Berlin acheta l'*Andromède* et la *Saturnale;* le baron de Alphonse de Rothschild acquit le *Portrait du maître se promenant dans son jardin avec Hélène Fourment et un de leurs enfants*, ainsi que celui d'*Hélène Fourment suivi d'un page*. Ces deux derniers tableaux furent, dit-on, payés 1.375.000 frs. Le baron Edmond de Rothschild acheta l'*Abondance* ou le *Jardin des Hespérides*. Le tableau *Loth et ses filles* fut également vendu au mois de juin ; nous ignorons le nom de l'acquéreur de cette œuvre.

La vente de ce qui restait de la collection, après cette aliénation de ses plus brillants chefs-d'œuvre, fut fixée au 26 juin 1886. Le catalogue imprimé porte cette date, mais, en réalité, la première séance de la vente n'eut lieu que le 24 juillet suivant. Ce fut ce jour là que, dans la salle de Messrs Christie, Manson et Woods, à Londres, les Rubens furent vendus. En voici l'énumération avec les noms des acquéreurs et les prix atteints :

N° 58 du catalogue. *Madone avec enfant*, 1,360 guinées, à Davis, marchand d'art à Londres.

N° 59. *Sainte Famille* (la Vierge, l'Enfant, Ste. Élisabeth et St. Joseph), 460 gs. à lord Ardilaun de Dublin.

N° 60. *L'Adoration des Mages*, 1,500 gs. au même.

N° 61. *Méléagre et Atalante*, 520 gs. à George Cavendish Bentinck.

N° 62. *Le Retour d'Egypte*, 1,500 gs. à Charles Butler.

N° 63. *Une sainte Famille*, (la Vierge, l'Enfant et St. Joseph). 1000 gs. à Agnew, marchand d'art à Londres.

N° 64. *Laissez venir à moi les petits enfants*, 800 gs. à Charles Butler.

N° 65. *Le départ de Loth et de sa famille de Sodome*, 1,850 gs. au même.

N° 66. *La sainte Famille*, (la Vierge, l'Enfant, St. Joseph, Ste. Élisabeth et St. Jean). 1,200 gs. au même.

N° 67. *L'enfant Jésus caressant un agneau*, 50 gs. à lord Ardilaun.

N° 68. *La distribution du Rosaire*, 1,510 gs. à Agnew

Nº 69. *Tête de femme,* 15 gs. à Colnaghi, marchand d'art à Londres.

Nº 70. *Paracelse,* 125 gs. à Sedelmeyer, marchand d'art à Paris.

Vº 71. *Portrait de Rubens,* 110 gs. à Colnaghi.

Nº 72. *Portrait d'Anne d'Autriche,* 3,700 gs. à Agnew.

Nº 73. *La charité romaine* (Cimon et Péro), 1,200 gs. à Meyer, marchand d'art à Berlin.

Nº 74. *Bacchanale,* 91 gs. à Bond.

Nº 75. *Vénus et Cupidon essayant de retenir Adonis,* 7,200 gs. à Agnew.

On dit que les tableaux acquis par Agnew, c'est-à-dire les nos 63, 68, 72 et 75 ont été rachetés pour le duc de Marlborough. Pour les trois derniers: *La Distribution du rosaire, Anne d'Autriche* et *Vénus et Adonis,* le fait paraît certain.

Parmi les tableaux achetés par des marchands, nous savons que *la Charité romaine* a été acquise pour M. le consul Weber de Hambourg et que le *Portrait de Paracelse* à été cédé à M. Kums d'Anvers.

Rappelons, pour compléter l'histoire des Rubens qui jadis furent réunis à Blenheim, que l'*Enlèvement de Proserpine* périt, en 1861, dans un incendie d'une partie du château ou se trouvait la galerie du Titien.

Le 17 juillet 1886, MM. Christie, Manson et Woods, à Londres, vendirent les tableaux provenant de la succession de C. J. Nieuwenhuys. Une partie des peintures de la même provenance avaient été vendues, le 4 mai 1883, à Bruxelles.

Dans la vente de Londres parurent les tableaux suivants, attribués à Rubens.

Nº 90. *Les noces de Thétis et Pélée,* esquisse de 11 pouces sur 17, provenant de la collection de sir Thomas Lawrence, vendue à Noseda, 75 liv. st. 12 sh.

Nº 91. *St.-George avec une bannière,* 25 1/2 pouces sur 20, à Butler, 13 liv. st. 13 sh.

Nº 92. *Portrait de Brigitte de Spinola Doria,* 59 1/2

pouces sur 32, de la collection de sir J. Murray, vendu 304 liv. st. 10 sh., à Wertheimer.

N° 93. *Neptune et Amphitrite*, 80 pouces sur 64, de la collection de lord Lyttelton, vendu 250 liv. st., à Sedelmeyer.



DOCUMENTS RELATIFS A RUBENS

CONSERVÉS

AUX ARCHIVES DU NORD.

L'intérêt que présentent au point de vue historique les Comptes de la Recette Générale des Finances des Pays-Bas, déposés aux Archives du Nord, a été signalé pour la première fois par MM. Gachard et de Laborde. L'un a publié quelques extraits des chapitres dits des *Ambassades* qu'ils renferment, et a montré quelle mine de renseignements précieux ils offraient aux investigations de l'histoire diplomatique (1). Le second a rempli les quatre volumes de son ouvrage sur les Arts à la cour des ducs de Bourgogne, de mentions tirées de ces comptes et relatives aux peintres, sculpteurs, enlumineurs, tailleurs-d'images, orfévres, architectes, etc., ainsi qu'à leurs œuvres de la fin du XIV[e] à celle du XV[e] siècle. Ces deux

(1) Le Chapitre des Ambassades dans les Comptes des receveurs généraux des Finances de 1507 à 1524. (Bulletins de la Commission royale d'Histoire de Belgique 4[e] S[ie] T. VI).

publications avaient depuis longtemps appelé l'attention des érudits sur l'importance historique du fonds de la Recette Générale. Aussi mon honorable et savant prédécesseur, M. le chanoine Dehaisnes, estima-t-il nécessaire de donner une analyse détaillée des documents qui le composent dans l'Inventaire Sommaire des Archives du Nord. En même temps, il puisait largement dans ce fonds pour la rédaction de son Histoire de l'Art en Flandre, œuvre à la fois si minutieuse et si magistrale, et y trouvait des renseignements curieux sur les artistes de la fin du XIVe siècle.

Cette analyse, faite par lui pour les Comptes et les pièces comptables des années 1384 à 1526, forme le tome IV de l'Inventaire du Nord. Le tome V, rédigé par l'archiviste actuel, comprend celle des documents de même nature de 1527 à 1600 et le tome VI, en cours d'impression, renfermera la même matière pour les années 1601 à 1699.

Un rapide coup d'œil jeté sur les tables, cependant très sommaires, des tomes IV et V suffit à faire apprécier et ressortir les nombreux détails inédits pour l'histoire des arts et des lettres, des artistes et des écrivains pendant plus de deux siècles, mis en lumière par le dépouillement de ces Comptes. Le tome VI sous ce point de vue ne sera pas moins intéressant. Nous croyons ne pas pouvoir mieux faire pour le prouver que de détacher dès aujourd'hui et de publier in-extenso les mentions relatives aux sommes payées à Rubens de 1611 à 1640 par le receveur des Finances pour ses gages de peintre de l'hôtel des Archiducs Albert et Isabelle, l'acquisition

de tableaux exécutés par lui, ses voyages et ses missions diplomatiques, enfin son traitement de secrétaire du Conseil Privé. Ces mentions n'ont pas toutes échappé aux savantes recherches de MM. Gachard et Pinchard ; mais elles n'ont pas jusqu'ici fait l'objet d'une publication particulière que nous a paru mériter et réclamer le nom du grand peintre flamand.

I.

Ce fut sur la fin de l'année 1608 que Rubens revint d'Italie dans les Pays-Bas, appelé par la triste nouvelle de la dangereuse maladie de sa mère Marie Pypelincx qu'il n'eut pas la consolation de trouver encore vivante à son arrivée à Anvers. Cette perte lui aurait, dit-on, causé un chagrin si profond qu'il se retira au monastère de St. Michel pour y passer les premiers temps de son deuil. Son intention était de retourner ensuite en Italie. Mais il avait compté sans les instances des Archiducs qui, pressentant en quelque sorte le lustre que sa renommée jetterait, un jour, sur leur gouvernement, résolurent de le fixer en Flandre et de l'attacher d'une manière étroite à leurs personnes. Par des lettres patentes, en date du 23 septembre 1609, ils le nommèrent peintre de leur hôtel aux gages annuels de 500 livres de Flandre de 40 gros, équivalant à environ 625 livres tournois, somme dont la valeur actuelle peut être estimée à sept ou huit mille francs. Ce document a été publié dans le tome IX de la seconde série des Bulletins de

la Commission royale d'Histoire de Belgique, p. 228. Il fut délivré sur le bon rapport « que fait nous a esté de la personne de Pierre-Paul Rubens et de ses sens et grande expérience tant en faict de paincture que de plusieurs aultres arts, nous confians à plain à ses léaulté et bonne diligence. » Outre le traitement de 500 livres « payables depuis ce jourd'hui en avant, de demy an en demy an par esgale portion », ces lettres patentes stipulent que Rubens jouira « au surplus des droictz, honneurs, libertez, exemptions et franchises accoustumez et y appartenans et dont joyssent aultres nos domesticques et serviteurs de nostre dict hostel par tous les lieux de nostre obéissance, avecq pouvoir qu'il pourra enseigner à ses serviteurs et aultres qu'il voudra son dict art, sans estre assubjecti à ceulx du mestier tant qu'il nous plaira ».

Pour pouvoir jouir des avantages conférés par cet acte, Rubens dut, le 9 janvier 1610, prêter « le serment pertinent ès mains de messire Ferdinande de Salinas, conseillier et maistre des requestes ordinaire du Conseil Privé de Leurs dictes Altèzes, à ce commis ». Il jura entre autres choses que pour obtenir cet office, il n'avait ni offert, ni promis, ni donné à qui que ce fût, aucun argent ni autre chose quelconque, qu'il n'en donnera, ni directement, ni indirectement, « sauf et excepté ce qu'on a coutume de donner pour les dépêches ».

Malgré les termes exprès de ces patentes portant que les gages de 500 livres devraient être payés par moitié tous les six mois, Rubens ne les toucha qu'assez irrégulièrement par suite de l'embarras des

finances du gouvernement des Pays-Bas. Ainsi ce ne fut qu'au mois de novembre 1611 qu'il reçut pour la première fois une somme de 1000 livres, montant de deux années de traitement. En 1613, il est payé des gages de 1612 et ainsi de suite, sauf en 1622 où il toucha 1000 livres pour les deux années allant du 23 septembre 1620 au 22 septembre 1622. Il en fut de même en 1631 et en 1641.

D'autres lettres patentes du roi d'Espagne Philippe IV, datées du 27 avril 1629, nommèrent Rubens secrétaire du Conseil privé du Roi aux appointements de « trois quarts d'escus de pistolets d'Espaigne par jour de 72 sols, 6 deniers l'escu », et c'est dans le compte dix-septième d'Ambroise Van Oncle (du 1er janvier au 31 décembre 1631) qu'est consigné le premier paiement qui lui fut fait à raison de ses nouvelles fonctions. Il s'élève à la somme de 1984 livres, 13 sols, 1 denier, montant des deux premières années de ses gages, commencées le 27 avril 1629 et finissant le 26 avril 1631. Son traitement de secrétaire du Conseil privé était donc de 992 livres, 6 sols, 6 deniers qu'il toucha régulièrement chaque année jusqu'au 19 avril 1640, c'est-à-dire un mois et onze jours avant sa mort si l'on admet comme date certaine de son décès le 30 mai 1640.

Son fils aîné, Albert Rubens, qui devait être un des plus savants archéologues du XVIIe siècle, avait obtenu par lettres patentes du 15 juin 1630, la survivance de l'office de secrétaire du Conseil privé « après le trespas de feu son père ou après la résignation dudict office ». Il est probable que le grand artiste, perclus de goutte et se sentant perdu,

résigna ses fonctions en faveur de son fils qui en prit possession le 19 avril 1640. C'est à partir de ce jour que court le traitement de ce dernier d'après le 27e Compte d'Ambroise Van Oncle du 1er janvier au 31 décembre 1641 (fo 437 verso). On trouve dans le même registre (fo 513, verso) la mention d'une somme de 1979 livres, 3 sols, 4 deniers payée à la veuve de Rubens et à ses héritiers « pour quatre années moins quinze jours des gaiges dudict défunct comme peintre de Son Altèze, que Sa Majesté par ses lettres patentes du 15e d'Apvril 1636, *(renouvelant et confirmant probablement celle des Archiducs du 23 septembre* 1609*)* luy at accordées de gaiges à l'advenant de 500 pareilles livres par an, à raison de sondit estat, lesdites quatre années, moins 15 jours, commencées le 13e de juing 1636, jour qu'il a presté son serment et finies le 28e de may ensuivant 1640, par ordonnance de reliefvement, lesdites lettres patentes originelles, certification du jour de son trespas et quictance vérifiée, veues en l'estat de juillet ». Il semblerait au premier abord résulter de cette mention que le décès de Rubens aurait eu lieu le 28 mai et non le 30 comme le portent toutes ses biographies d'après son acte de sépulture. Peut-on en conclure qu'il s'est glissé une erreur dans cet acte qui aurait prolongé de deux jours la vie du peintre. Il serait difficile d'être affirmatif sur ce point, car, si, d'un côté, on doit remarquer que les actes de cette nature rapportent plus exactement la date du jour de l'inhumation que celle du décès, de l'autre, dans les comptes de la Recette générale des Finances, les mois sont comptés pour le paiement des gages et

pensions à 28 jours et non à 30. Peut-être la divergence que nous venons de signaler doit-elle être attribuée à ce mode de comptabilité. Dans ce cas le 28 mai aurait été pour le comptable le dernier jour de ce mois et aurait équivalu fictivement au 30, date réelle de la mort du peintre.

Enfin le compte de l'année 1643 fournit la dernière mention relative au paiement des gages de Rubens comme secrétaire du Conseil privé. Elle porte sur une somme de 475 livres, 15 sols, 6 deniers, montant desdits gages pendant 175 jours, à raison de 54 sols, 4 deniers par jour, du 27 octobre 1639 au 18 avril 1640 date de la prestation de serment d'Albert Rubens, comme successeur de son père dans les dites fonctions. Cette somme fut touchée par la veuve de l'artiste comme tutrice de ses enfants.

II.

Les mentions des sommes payées à Rubens pour ses traitements de peintre et de secrétaire du Conseil privé, ne sont pas les seules que l'on trouve dans les comptes de la Recette générale. Il y en a d'autres encore se rapportant à ses travaux d'artiste et qui paraissent ne pas manquer d'intérêt, malgré la concision avec laquelle elles sont malheureusement consignées. Ainsi, dans le registre de 1617 (f° 395, recto) on voit le peintre de l'hôtel des Archiducs chargé d'estimer diverses peintures exécutées par David Noveliers, frère probablement de Salomon Noveliers qui occupa si longtemps les fonctions de conservateur des tableaux de la Cour à Bruxelles

et du château de Ter Vueren. Sur le rapport de Rubens, il reçut mille livres de Flandre pour ses honoraires.

En 1621, c'est une somme de 530 livres que Rubens toucha pour avoir peint le tableau du grand autel de l'église des Carmes du couvent de Morlawe-lez-Namur « représentant Monsieur St. Joseph ». Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenu ce tableau qui jusqu'ici ne figure pas dans le catalogue des œuvres du peintre flamand. S'il n'a pas été détruit, il est peut-être enfoui dans quelque église de village de la province de Namur. L'article qui mentionne ce paiement en rapporte deux autres assez curieux faits à Gaspard Turckelsteyn, fondeur en métal, et à Étienne Van Schorre, sculpteur, « pour avoir livré et gecté une platine de cuyvre pour engraver en icelle les obligations que les Pères Carmélites au désert au bois de Morlawe-lez-Namur ont pour la fondation de Leurs Altèzes, pesante ladicte platine 343 livres à 15 sols la livre ; et avoir gecté encoires une petite platine de cuyvre pesant 21 livres au prix susdit ; item, 263 livres audit Estevan Van Schorrer, pour avoir couppé et engravé les susdites obligations contenant 2324 lettres, une partie à 3 solz et les aultres à 2 solz la lettre, et avoir taillé aussy les armes de Leurs Altèzes et de l'ordre desdicts Carmélites ».

En 1630, Rubens reçoit 7500 livres, « pour semblable somme à quoy monte le pris des peintures qu'il a faict et faict faire, par ordre de Son Altèze Sérénissime pour service de sa Majesté et envoyées en Espaigne ». Puis dans le compte vingt-troisième

d'Ambroise van Oncle, du 1[er] janvier au 31 décembre 1637, on le voit toucher une somme de 2500 livres en à compte sur celle de 10000 qui lui est due pour les peintures que Son Altesse le Cardinal Infant Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas, lui a fait exécuter, sur l'ordre du roi Philippe IV, pour orner certaine maison de plaisance sise au Pardo dans la grande forêt s'étendant à quatorze kilomètres de Madrid et où Charles Quint avait déjà fait bâtir un château royal. Cette même année, il toucha les 7500 livres qui lui restaient dues sur ses honoraires, puis en 1638 une nouvelle somme de 3000 livres qui lui fut accordée pour le même objet comme gratification. C'est dans le château du Pardo, qui se trouve environ à une heure de voiture du palais de Madrid, que le roi Alphonse XII mourut il y a un an. Philippe IV, qui allait souvent chasser dans la forêt du Pardo, voulut avoir, dans une direction différente, un rendez-vous de chasse et, en 1634, il résolut de s'en faire construire un à l'endroit appelé la Torre de la Parada ou aussi la Torre del Pardo. Il confia la direction des travaux à son surintendant des bâtiments royaux, Jean-Baptiste Crescenzio, l'architecte du Panthéon de l'Escorial et dont il fut le grand protecteur. C'est pour cette petite maison de plaisance, appelée la Torre de la Parada, que Pierre-Paul Rubens exécuta les peintures mentionnées dans le compte de 1637. La Torre de la Parada ayant été fort maltraitée en 1710, au moment où l'Archiduc (plus tard l'Empereur) Charles entra avec ses troupes dans Madrid, abandonnée par Philippe V, plusieurs des toiles de Rubens ont disparu, mais le Musée

de Madrid en conserve encore un certain nombre qui toutes représentent des sujets mythologiques tirées des Métamorphoses d'Ovide et ne passent pas pour être des meilleures du grand peintre d'Anvers. Ces tableaux sortent plutôt de l'atelier que du pinceau de Rubens, et c'est ce qui explique qu'au catalogue du Musée, dressé avec tant de soin et d'érudition par don Pedro de Madrazo, ils figurent les uns sous le nom de Pierre-Paul Rubens, les autres sous les noms de ses élèves Érasme Quellin, van Thulden, Cornelis de Vos, d'autres sous des noms peu connus tels que ceux de van Eyck, Gowi et d'autres encore sous la désignation générique de « École de Rubens ». Parmi ces toiles on remarque celles représentant : la Chute de Phaëton, la Défaite des Titans, la Chute d'Icare. la mort d'Eurydice, Jason, Lapithes et Centaures, l'Enlèvement de Proserpine, le Banquet de Térée, Orphée et Eurydice, Mercure et Argus, Saturne dévorant un de ses enfants, Ganymède enlevé par l'aigle, Apollon, vainqueur de Marsyas, Cadmus et Minerve, Apollon et Daphné, Orphée jouant de la lyre, le Triomphe de Bacchus (1).

On trouve encore qu'il fit à Anvers dix-huit peintures avec la collaboration de Snyders pour le compte du roi d'Espagne et dont le prix s'éleva à la somme de 10000 livres qui leur fut payée en trois termes de 5000, 2500 et 2500, portés au compte de

(1) Nous devons ces renseignements à M. Alfred Weil, de Madrid, que nous remercions de son obligeance et dont nous donnons aux pièces justificatives les savantes notes sur les tableaux de Rubens et de ses élèves, conservés au musée de Madrid.

1640. François Snyders, né à Anvers en 1597, mort en 1657, élève de P. Breughel le Jeune et d'Henri van Balen, se distingua comme peintre de chasses, de batailles et de nature morte, surtout de fruits. Il travailla pour le roi d'Espagne, l'archiduc Léopold-Guillaume et d'autres souverains. Rubens avait pour lui une vive affection qu'il témoigna en le chargeant avec deux autres personnes, de présider à la vente des objets d'art et des tableaux qu'il laisserait à sa mort. Nous serions porté à croire que les dix-huit peintures dont il est question dans cet article sont celles représentant Diane et ses nymphes, Nymphes à la chasse, quatre peintures avec figures de Rubens et animaux de Snyders, un intérieur de Snyders avec trois figures de la main de Rubens, tableaux aujourd'hui perdus, et qui figuraient, d'après M. Cruzada Villaamil, dans l'inventaire de 1666. On pourrait y comprendre les deux toiles conservées aujourd'hui au Musée de Madrid sous les Nos 1644 et 1645, et cataloguées avec la mention « École de Rubens ». Ce sont les Allégories de l'Air et du Feu, avec oiseaux de Snyders, dit le catalogue.

Dans le même compte de 1640, figure une autre somme de 4200 livres payée aux héritiers du grand peintre flamand, prix de quatre tableaux qu'il exécuta seul pour le service du roi d'Espagne. M. Paul Mantz pense que le Jugement de Paris et le Persée et Andromède du Musée de Madrid proviendraient de cette dernière commande, si l'on peut employer cette expression.

III.

Le rôle joué par Rubens au point de vue politique et diplomatique a fait l'objet de nombreux et savants travaux de la part de MM. E. Gachet, Sainsbury, Villaamil, Gachard, etc.

Les renseignements que fournissent les Comptes de la Recette Générale des Finances, sur cette partie de la carrière du peintre d'Anvers, n'ajoutent que fort peu de choses à ce que ces ouvrages ont déjà fait connaître. Cependant, afin de faire ressortir ce qu'ils peuvent présenter d'inédit, nous allons esquisser rapidement, d'après les patientes et curieuses investigations de ces auteurs, les négociations auxquelles Rubens fut mêlé.

Ce fut en 1620, alors qu'il décorait les galeries du palais du Luxembourg que venait de faire construire Marie de Médicis et y retraçait les principaux évènements de la vie de cette princesse, que se manifestèrent chez l'artiste ces premières préoccupations politiques et patriotiques qui allaient quelques années plus tard en faire un diplomate. Jusqu'à ce moment l'art seul avait absorbé ses pensées que, d'ailleurs, ses voyages et ses séjours en France et en Italie ainsi que son incessant labeur avaient empêché de s'arrêter sur la triste situation matérielle et morale de sa patrie. Nous aimons à croire que ce ne fut pas l'ambition qui le jeta dans la carrière diplomatique, mais le désir d'être à la fois utile à son pays et aux archiducs Albert et Isabelle dont la souveraineté intelligente et douce lui paraissait devoir assurer l'indépendance. Tout au plus est-il

permis de conjecturer que le commerce des princes et des personnages politiques dut éveiller en lui ce goût que l'on voit se manifester tôt ou tard chez tout esprit supérieur, artiste, littérateur ou savant, pour les négociations et le maniement des affaires d'Etat. Il serait, en effet, difficile de compter depuis l'antiquité grecque jusqu'à nos jours, les hommes illustres dans les lettres, les arts, la philosophie ou les sciences, ayant en même temps tenu à jouer un rôle politique dans leur patrie; ceux, au contraire, qui se sont exclusivement confinés dans leurs études et leurs travaux sont très-rares. Il ne pourrait être fait d'exception que pour les périodes les plus sombres du moyen-âge où il n'y eut place dans la société que pour la force et la barbarie.

En 1620, la paix régnait encore dans les Pays-Bas, mais la trêve signée en 1609 avec les Provinces-Unies devait expirer le 11 avril 1621. Cette fatale échéance préoccupait à Bruxelles comme à Amsterdam les esprits modérés qui désiraient vivement qu'une paix définitive fût conclue ou tout au moins que la trêve de douze ans fût renouvelée. L'archiduc Albert écrivait dans ce sens à Madrid, mais en vain, car là on avait conservé l'illusion de penser qu'on pourrait un jour écraser les hérétiques et réduire les provinces rebelles à reprendre le joug espagnol. En Hollande, le prince Maurice afin de donner un facile cours à son ambition, pencha d'abord pour la guerre et fit même monter sur l'échafaud Barneveldt qui voulait maintenir la paix. Mais le parti de ce dernier était si nombreux et si populaire qu'il ne succomba point avec son chef. Le prince Maurice fut contraint

de compter avec lui et pour essayer de lui donner satisfaction se crut obligé d'entrer en pourparlers avec l'Archiduc. Ces négociations se poursuivirent après la mort du roi d'Espagne et celle de l'archiduc Albert par différents agents secrets dont les principaux furent la dame de Tserclaes et Rubens. Malgré la rupture de la trève et le commencement des hostilités, elles continuèrent et ne prirent fin qu'en 1624, quand Richelieu eut inauguré sa politique anti-espagnole en encourageant sous main la résistance de la Hollande.

Un passage d'une lettre de Rubens à son ami Pierre Dupuy, postérieure, il est vrai, de quelques années à ces évènements, indique clairement dans quel but il se mêla à ces négociations. « Je crois d'autant plus facilement, dit-il, à l'intervention des États de Hollande entre la Suède et le Danemarck, que l'on donne comme certain qu'ils agiront de même entre la France et l'Angleterre. Je voudrais quant à moi, que le monde entier fût en paix et que nous puissions vivre au siècle d'or au lieu du siècle de fer » (1). Il était certes animé des mêmes sentiments, en 1624, quand il servait d'intermédiaire entre l'archiduchesse Isabelle, le marquis Spinola et le prince Henri de Nassau. « L'archiducesse preste tous les jours l'oreille, écrivait l'agent de Richelieu à Bruxelles, le sieur de Baugy, sous la date du 30 août 1624, aux discours que lui fait sur ce sujet Rubens, peintre célèbre d'Anvers qui est connu à Paris par ses ouvrages qui sont dans l'hostel de la royne-mère,

(1) Lettres inédites de Rubens publiées par Emile Gachet. Page 111. Lettre du 22 avril 1627.

lequel faict plusieurs allées et venues d'icy au camp du marquis de Spinola, donnant à entendre qu'il a pour ce regard quelque intelligence avec le prince Henri de Nassau » (1). Il est vrai que ce même sieur de Baugy attribue à un vil intérêt particulier les efforts tentés par Rubens pour rétablir la paix. « J'ai découvert, dit-il, qu'il n'y est poussé que par son intérest et sur le désir qu'il avoit de s'assurer de la jouissance d'une succession avantageuse qu'il attend d'un oncle de sa femme demeurant en Hollande, où il a charge, avec lequel ledit Rubens a formé correspondance sur ce sujet » (2). Pour détruire cette assertion il suffit de lui opposer celle d'un autre agent français, le sieur d'Espesses, résidant à la Haye, qui à peu près à la même époque (16 septembre 1624), écrivait : « J'apprends que le peintre Rubens étoit émissaire du cardinal de la Cueva, plutost afin de ruiner par la chaleur ordinaire à ces cervelles, plus imaginatives que judicieuses, qu'en intention de bastir la trefve, à quoi l'on observe que ledit seigneur a toujours paru contraire en son sentiment particulier » (3). Ainsi aux yeux du sieur de Baugy, agent de Richelieu à Bruxelles, Rubens mû par des intérêts personnels voulait à tout prix la paix, tandis qu'il passait à ceux du sieur d'Espesses, autre agent de Richelieu à la Haye, pour travailler, sous les ordres du cardinal de la Cueva, à rendre définitive la rupture de la trève entre les Provinces Unies et

(1) Comptes-rendus de la Commission royale d'Histoire, 1re Série, Tome III, p. 37.
(2) Idem. p. 38.
(3) Idem. p. 149.

l'Espagne. Tant il est vrai que ce n'est pas seulement de nos jours qu'il est difficile de découvrir la vérité dans les rapports diplomatiques !

Mais ce qui nous paraît ressortir de la contradiction des deux agents français, c'est justement l'esprit de modération et de fidélité à ses souverains, apporté par Rubens dans sa mission. A Bruxelles, il était considéré comme un partisan de la paix à tout prix, parce que, probablement, il engageait l'Espagne à faire le plus de concessions possibles. A la Haye, au contraire, il était de son devoir de paraître moins conciliant, de tâcher d'obtenir pour le gouvernement qu'il représentait tous les avantages que son mandat lui imposait de revendiquer. Il est bien rare, malgré tout le tact, toute l'habileté qu'on y apporte, qu'on puisse jouer ce rôle de modérateur, surtout dans des circonstances difficiles où des haines nationales et religieuses sont en jeu, sans se heurter à des convictions inflexibles et à des vues arrêtées, sans froisser par conséquent des amours propres et souvent aussi des intérêts et s'attirer ainsi de vives animosités. Rubens en fit la triste expérience, non-seulement en 1624, mais encore plus tard, quand on l'accusa d'avoir intrigué pour arracher les îles de la Zélande aux Provinces-Unies et les céder à l'Angleterre (1) ; puis, lorsque le duc d'Arschot lui enleva brutalement les pouvoirs qui lui avaient été donnés pour négocier avec la Hollande et lui fit sentir, d'une manière si outrageante, la distance qui

(1) Lettres inédites etc. Introduction p. LI. — Comptes rendus de la Commission royale d'Histoire, III. p. 75.

séparait alors un grand seigneur d'un homme issu de race bourgeoise, son nom fût-il des plus célèbres (1).

Cependant quoiqu'il eût échoué, probablement par suite de l'or et des intrigues des agents de Richelieu, dans la mission qui lui avait été confiée, Rubens ne perdit pas, pour cela, la confiance de l'Archiduchesse Isabelle, qui allait bientôt lui en donner de nouvelles preuves. En effet, vers 1627, elle le chargea de faire un voyage sur les frontières de Hollande, afin de tâcher de se mettre en rapport directement ou indirectement avec l'agent anglais à la Haye, le sieur Balthasar Gerbier. Il ne s'agissait de rien moins que d'arriver à un rapprochement d'abord, puis après à une paix définitive avec l'Angleterre en guerre contre l'Espagne depuis trois ans. Richelieu eut vent de ces pourparlers et mit tout en œuvre pour les empêcher d'aboutir, car la France, ayant elle-même rompu avec l'Angleterre, redoutait une entente de deux puissances jusqu'alors ennemies et dont la réconciliation pouvait être scellée par une alliance contre elle.

Dans une lettre du 6 août 1627, Balthasar Gerbier fait à milord Holland le récit de ces négociations. En voici le résumé succinct. L'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, avait appris à Bruxelles que l'Infante et Spinola étaient fortement enclins à travailler à un accomodement entre l'Angleterre et l'Espagne, et il en avait même parlé à Gerbier quand celui-ci reçut une lettre de Rubens avec qui, d'ailleurs, il était déjà entré en relations. La première

(1) Lettres inédites, etc. Introduction page LI. C'est en grande partie d'après cette introduction que nous avons résumé ce que l'on connaît sur le rôle diplomatique joué par Rubens en cette occasion.

démarche était de faire obtenir au peintre un passe-port du prince d'Orange qui lui permit d'avoir avec l'envoyé anglais une entrevue à Zevenbergen. Le passe-port fut accordé sans difficulté, mais Gerbier ne crut pas pouvoir s'éloigner beaucoup de la Haye et assigna rendez-vous à Rubens soit à Delft, soit à Rotterdam. Après avoir conféré à ce sujet avec ses maîtres, ce dernier se rendit à Delft le 21 juillet. A ce moment, l'Infante attendait impatiemment don Diego de Messia, envoyé du roi d'Espagne, qui devait apporter les ordres et les instructions suprêmes de son souverain relativement aux négociations entamées avec l'Angleterre. L'entrevue de Rubens et de Gerbier aurait eu pour seul but de prolonger les pourparlers jusqu'à l'arrivée de ces instructions, de témoigner du désir qu'avait l'Infante de voir la paix conclue, enfin de prévenir ainsi tout soupçon dans l'esprit du roi d'Angleterre. Don Diego de Messia ne devait pas tarder d'arriver et Philippe IV avait même écrit qu'on pouvait toujours traiter avec Gerbier, non-seulement en ce qui concernait l'Espagne, mais aussi pour l'Allemagne et la Hollande. De son côté l'empereur Ferdinand avait aussi manifesté à l'Archiduchesse le désir d'être compris dans le traité. Mais Richelieu prévint le coup qui menaçait la France et rompit d'avance la ligue qui allait être formée contre elle, en concluant un traité d'alliance avec l'Espagne. C'était un coup de maître qu'il exécuta avec l'aide de Marie de Médicis. Don Diego arriva dans les Pays-Bas porteur de ce traité qui déchirait tous ceux qu'on avait projetés avec l'Angleterre et la Hollande

et forçait à renoncer à l'espoir d'une paix définitive, caressé à Bruxelles.

Cependant Rubens n'en continua pas moins à rester en relations avec Gerbier. Le sieur de Baugy prétend même qu'il eut à cette époque des entrevues avec le comte Carlil dont l'arrivée à Anvers aurait eu lieu sur sa demande au mois de janvier 1628 (1). Si ce fait est vrai, il ne peut que confirmer ce que nous avons déjà dit de l'amour de la paix qui animait Rubens et qui l'empêchait en quelque sorte de renoncer à l'espoir de voir ses efforts passés rester infructueux. C'est ainsi, d'ailleurs, que le cabinet de Madrid apprécia le rôle qu'il venait de jouer et, afin d'être complètement éclairé à cet égard, il demanda communication de toutes les lettres écrites ou reçues par le peintre durant le cours de ces négociations. L'Infante fut chargée de lui demander cette correspondance diplomatique. « J'ai ordonné à Pierre-Paul Rubens, écrit-elle au Roi, qu'il remette selon vos ordres toutes les lettres originales et en chiffre, qui lui ont été écrites sur cette matière, et il m'a répondu qu'il étoit prêt à faire ce qu'on lui ordonnoit, mais que personne ne comprendra ces lettres que lui, par rapport aux termes des mêmes, et parcequ'elles renferment d'autres choses particulières différentes de la matière..... Je ne doute pas quant à moi, que Rubens n'ait déclaré nettement ce que Gerbier lui a proposé » (2).

(1) Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire, 1re Série, Tome III, p. 39.

(2) Correspondance des Archiducs. Réponse de l'Infante en date du 3 mai 1628.

Cette lettre fit prendre à Philippe IV le parti de mander Rubens à Madrid. Le 6 juillet, il faisait connaître à l'Infante cette détermination et le 13 août, celle-ci lui répondait qu'elle avait ordonné à Rubens de se rendre en Espagne avec toutes les lettres et papiers en sa possession touchant *la pratique d'Angleterre*. Rubens partit donc au mois d'août ou de septembre 1628 et arriva à Madrid à la fin d'octobre. Tout en s'acquittant de la mission diplomatique, but de son voyage, il exécuta plusieurs peintures pour la cour d'Espagne et copia un grand nombre de tableaux de maîtres ornant les galeries de l'Escorial et du Palais Royal de Madrid. Les explications données par lui sur l'état des négociations qu'il avait conduites et la manière dont il les avait dirigées, furent trouvées si satisfaisantes, que non-seulement ses services passés furent récompensés par sa nomination aux fonctions de secrétaire du Conseil privé, mais qu'on le chargea de reprendre les pourparlers avec l'Angleterre, tant on avait confiance en son intelligence pour mener à bonne fin le projet d'alliance qu'on espérait conclure. A la fin d'avril 1629, il quitta donc Madrid avec de nouvelles instructions à ce sujet. Le 12 mai, il était à Paris et quelques jours après à Bruxelles où il remettait à l'archiduchesse Isabelle les dépêches de Philippe IV dont elle accusa réception le 17 mai, en annonçant que Rubens allait immédiatement s'embarquer pour Londres afin d'y négocier une suspension d'armes préliminaire au traité projeté. Le 22, Cottington écrivait que le sauf-conduit était prêt et deux jours après Rubens prenait passage à Dunkerque sur le vaisseau qui

venait de ramener l'envoyé du duc de Lorraine, M. de Ville. Nous n'avons pas ici à faire le récit détaillé de l'entrevue de Rubens avec Charles Ier, ni des négociations auxquelles il prit une part active. La correspondance qu'il entretint à ce propos avec le cabinet de Madrid et que M. Gachard a retrouvée en partie aux Archives de Simancas, fait ressortir à la fois la finesse et l'esprit de conciliation mis par lui en cette circonstance au service du vif désir qu'il avait de voir la paix être définitivement scellée entre les deux nations. Balthasar Gerbier dans son livre : « Les effets pernicieux des méchants favoris » avait déjà donné d'amples détails sur le séjour et la mission de Rubens à Londres. Charles 1er le prit en grande amitié et il fut convenu que l'Espagne enverrait à Londres un ambassadeur officiel tandis que de son côté l'Angleterre chargerait un envoyé extraordinaire de traiter à Madrid des conditions de la paix. Le grand trésorier Cottington fut désigné pour se rendre en Espagne en qualité d'ambassadeur et don Carlos Coloma pour remplir les mêmes fonctions à Londres. La mission de Rubens était dès lors terminée. Cependant il resta encore en Angleterre plusieurs mois, attendant l'arrivée de l'envoyé espagnol qui ne prit possession de ses fonctions qu'au mois de mars 1630. Au mois d'août de la dite année, il était de retour à Anvers d'où il date plusieurs de ses lettres. Mais rien ne s'oppose à ce qu'il eût regagné Londres au mois de novembre ou au commencement de décembre 1630, lors de la signature de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre qui eût lieu le 17 décembre. Ce qui porte à le croire, c'est d'abord la date des

lettres patentes par lesquelles Charles 1er, voulant récompenser le zèle déployé par le peintre dans l'intérêt des deux Couronnes et lui donner un témoignage particulier de l'estime qu'il avait pour son talent, le créa chevalier, lettres qui furent octroyées le 15 décembre. Le roi d'Angleterre fit en même temps présent à Rubens de la magnifique épée avec laquelle il avait procédé à sa réception et que sa famille a toujours religieusement conservée depuis(1). Ensuite il semble résulter du compte des sommes payées pour ses missions diplomatiques, qu'elles doivent s'appliquer à plusieurs voyages faits par Rubens soit en Espagne, soit en Angleterre. Toutefois nous ne saurions partager l'opinion de plusieurs de ses biographes qui le font retourner en Espagne dans le cours des années 1630, 1631 ou 1632. La patente octroyant à son fils Albert la survivance de la charge de secrétaire du Conseil privé, est datée du 15 juin 1630. M. Emile Gachet s'était appuyé sur ce fait pour admettre que Rubens devait être à Madrid à cette époque et que c'était sur ses vives instances qu'elle avait été délivrée. Mais M. Max Rooses (*Bulletin Rubens* I, 295-297) a publié des documents desquels il ressort que Rubens était à Anvers au mois d'avril, mai, juin, juillet et août 1630. Enfin les sommes qui lui sont attribuées dans les comptes le sont expressement pour des voyages faits en 1629 et en 1630. Il ne reçut pour l'année 1631 que 500 livres, afin « d'estre employées en affaires secrètes

(1) M. Kreins a donné un dessin représentant cette épée dans l'*Artiste* de 1835. Il est reproduit dans l'*Histoire de Rubens*, par A. van Hasselt, Bruxelles, 1840.

dont n'est besoing faire plus ample déclaration ». Un voyage en Espagne eût certainement exigé une dépense plus considérable et le motif en eût été énoncé sans précautions comme on l'avait fait dans le compte de 1630. Les « affaires secrètes » dont il s'agit ici désignent évidemment la mission que Rubens eut à remplir auprès de Marie de Médicis qui venait de se réfugier dans les Pays-Bas espagnols (1).

Quand, au mois de mai 1629, Rubens quitta l'Espagne pour revenir à Bruxelles et de là passer en Angleterre, Philippe IV n'avait pu lui donner que des distinctions honorifiques et des titres, car l'argent manquait à la cour de Madrid. Pour l'indemniser de ses frais de voyage on dut lui remettre un mandat sur l'Infante ou plutôt sur le Receveur général des Pays-Bas. Cette traite était ainsi formulée :

« Serenissima Senora, Pedro Pablo Rubens buelve al negocio que V. A. entendera por los despachos que lleva, y porque no se le ha dado ningun dinero para el viage, ordenara V. A. se le pague la cantidad que pareziere à V. A. assi por il gasto que se le ha offrezido en ir desde aqui como el que tendra en el camino que ha de contisnuar. Nustro Señor guarde à V. A. como desseo. De Madrid à 27 de abril 1629.

Yo el Rey (2).

Ce ne fut qu'en 1631 que la Recette générale des Finances fit honneur à cette traite en délivrant à Rubens une somme de 12.374 livres, « à quoy

(1) Voir GACHARD. *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*. Chapitre neuvième.

(2) Lettres inédites etc. Introduction p. XLIV.

montent les fraiz et despens par lui exposés ès années 1629 et 30 aux voyaiges par luy faictz vers Espaigne et Angleterre, allant et venant pour le service de sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration. » Cette somme lui fut payée en deux termes de 6374 livres chacun (1). Il reçut aussi cette même année, ainsi que nous l'avons dit plus haut, 500 livres, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du 17e de novembre 1631, levée sur Gilles Rutteau, recepveur des menus cens de Cassel, dont est faict recepte cy devant folio 149, pour semblable somme que Son Altèze luy at accordée pour cinq mois, à l'advenant de cent livres par mois, que Sa dite Altèze at ordonné de lui estre furny pour estre employé en affaires secretz dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (2). Cette indemnité se rapporte sans doute à la mission dont il fut chargé auprès de Marie de Médicis alors dans les Pays-Bas. Quant aux dépenses qu'il dut faire lors de ses pourparlers avec Balthasar Gerbier à Delft, en 1627 et 1628, on ne voit pas que Rubens en ait jamais été remboursé. Le compte de 1627 manque, il est vrai, à la collection des Archives du Nord, mais celui de 1628 s'y trouve et ne mentionne le paiement d'aucune somme en sa faveur, pas même de celle de 500 livres qu'il aurait dû toucher pour ses gages de peintre de l'hôtel de l'Archiduchesse. Le paiement des 500 livres fait en 1631 aurait-il eu pour but de combler cette lacune ? Dans ce cas on

(1) Compte dix-septième d'Ambroise Van Oncle. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B 2968. Folios 794 verso et 883, verso.

(2) Compte 17e d'Ambroise Van Oncle. Folio 842, verso.

l'eût exprimé sans ambages et sans avoir recours à la formule des « affaires secrètes ».

Ainsi Rubens ne toucha, et encore très tardivement, pour ses frais de voyage et de séjour en Hollande, en Espagne et en Angleterre, que 12.874 livres, somme à peine suffisante pour le rembourser de celles qu'il avait dû dépenser. Il est donc certain que, si on a pu l'accuser d'avoir recherché ces missions diplomatiques par ambition, on ne saurait dire que ce fût par un vil mobile de cupidité, car elles durent lui être très onéreuses, sans compter le temps précieux qu'elles lui firent perdre pour son art. Il en retira, il est vrai, des honneurs, le titre de chevalier et celui de secrétaire du Conseil privé. Nous persistons néanmoins à croire que le désir de voir son pays jouir enfin des bienfaits d'une paix qui lui était presque devenue inconnue, fut le seul motif qui dicta sa conduite.

Les extraits des Comptes de la Recette générale des Pays-Bas que nous venons d'analyser et que nous publions plus loin, ne fournissent certes pas de documents devant jeter un jour nouveau sur la biographie et les travaux de Rubens. Mais comme tous ceux qui se rapportent à un homme dont la postérité a consacré le génie, ils sont intéressants quand ils peuvent servir à préciser certaines particularités de la vie de cet homme et tel est le motif qui nous a décidé à les mettre au jour.

JULES FINOT.

Extraits des Comptes de la Recette Générale des Finances des Pays-Bas relatifs aux sommes payées à Rubens de 1611 *à* 1640, *à titre de gages et pensions, acquisitions de tableaux, frais de voyages diplomatiques et affaires secrètes.*

Compte trente-troisième de Christophe Godin, conseiller et receveur général des Finances. 1er janvier au 31 décembre 1611. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2848, folio 413, verso.

1000 livres (1) à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, « que aussy, à telle ordonnance que dessus, ce dit compteur lui avait baillé et délivré, assçavoir Vc livres prinses en l'avant dicte lettre de descharge et les aultres cincq cens livres en une lettre de descharge de pareille somme, datée du dixseptiesme jour de novembre 1611, levée sur Philippe de Marche, recepveur du domayne de Leurs Altèzes au quartier d'Ayre, dont est respondu cy-devant folios XIX verso et LX verso ; pour semblable somme que due estoit audit Pierre-Paul Rubbens, à cause de cincq cens livres que Leurs Altèzes par leurs lettres-patentes données à Bruxelles le vingt-troiziesme jour de septembre 1609 luy avoient ordonné et accordé de gaiges par chacun an, à raison de son dict estat de painctre susdit, à en estre payé par les mains dudict recepveur général des finances de demy an en demy an par esgalle portion, et ce pour les deux premières années desdits gaiges, commencées ledit vingt-troiziesme de septembre 1609 et finies le vingt-deuxiesme de Septembre 1611, par copie auctentique desdictes lettres patentes et deux quictances y servantes vérifiées respectivement des Sieurs des finances, veues es estatz d'april 1611, folio XXV et novembre dudit an folio XIX, verso, cy rendues, ladicte somme de M. livres « En marge : » Novum onus. Il commence et prend bien selon

(1) Il s'agit de livres de Flandre ou de 40 gros équivalant à la livre parisis valant elle-même un quart de plus que la livre tournois.

lesdictes lettres patentes. Par ladicte copie authentique de commission vérifiée, datée et contenant comme au texte cy-rendu avec deux quictances.

Compte trente-cinquième de Christophe Godin, conseiller et receveur général des Archiducs, etc. 1er janvier 31 décembre 1613. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2860. Folio 467, verso.

« 500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altèzes, que ledit recepveur général des finances luy avoit baillées et délivrées en une lettre de descharge de la somme de 800 livres, datée du 24e jour de febvrier 1613 levée sur Marcq Anthoine de Martigny, recepveur du domaine de Leurs Altèzes au quartier de Landreschies, dont est faicte recepte cy-devant folio 122, pour samblable somme que deue estoit audit Pierre-Paul Rubbens, à cause de 500 livres que Leurs Altèzes luy avoient ordonné de gaiges et traictement par chacun an à raison de son dit estat de painctre de l'hostel de Leurs Altèzes ; et ce pour une année desdits gaiges, commencée le 23e jour de septembre 1611 et finie le vingt-deuxiesme de septembre enssuivant 1612. »

Compte trente-sixième et dernier de feu Christophe Godin en son vivant, conseiller et receveur général des finances des Archiducs etc., du 1er janvier au 9 juillet 1614. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2866. Folio 368, recto.

500 livres à Pierre-Paul Rubens, « painctre de l'hostel de Leurs Altèzes, que, à l'ordonnance de Leurs dictes Altèzes, ce compteur lui avoit baillées et délivrées en une lettre de décharge de pareille somme, dattée du septiesme jour d'apvril 1614, levée sur Marcq Antoine de Martigny, recepveur du domaine de Landreschies, dont ce dict compteur a respondu ci-devant, folio 89, verso, pour semblable somme à luy deue, à cause de 500 pareilles livres que Leurs dictes Altèzes luy avoient ordonné et accordé de gaiges et traictement par

chacun an, à raison de son dit estat de painctre de leur hostel, et ce, pour une année desdicts gaiges, commencée le 23e jour de septembre 1612 et finie le 22e de septembre ensuivant 1613. »

Compte de Pierre Godin, conseiller et maître extraordinaire de la Chambre des Comptes des Archiducs à Bruxelles pour les affaires du pays et duché de Luxembourg et du comté de Chiny, naguère commis par acte de Leurs Altesses du 12 juillet 1614 à la recette générale des finances etc., du 12 juillet 1614 au 28 février 1615. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2872. Folio 334, verso.

500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel des Archiducs, « que, à l'ordonnance que dessus ce dit compteur luy avoit baillées et délivrées en l'avant dite lettre de descharge datée du nœufiesme jour de febvrier 1615, levée sur ledit Henry Vermeren, conseiller et receveur général du droit qui se lève sur les alluns arrivans par deça, dont est faict recepte cy-devant, folio 164, sur semblable somme à luy deue, à cause de 500 pareilles livres que Leurs dictes Altèzes luy avoient ordonnées et accordées de gaiges et traictement par chacun an, à raison de son dit estat de painctre susdit, et ce, pour une année de ladite pension commencée le 23e de septembre 1613 et finie le 22e septembre ensuivant 1614. »

Compte premier d'Ambroise van Oncle, conseiller et receveur général des finances des Archiducs, du 1er mars au 31 décembre 1615. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2878. Folio 409, verso.

500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, pour sa pension du 23 septembre 1614 au 22 septembre 1615.

Compte troisième d'Ambroise Van Oncle du 1er janvier au 31 décembre 1617. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2690. Folio 287. verso.

1000 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, pour deux années de sa pension de 500 livres, « à raison de son estat de peinctre, commencées le 23e jour de septembre 1615 et finies le 22e jour de septembre 1617. » Folio 395, verso. 1000 livres à David Noveliers, peintre, « que Leurs Altèzes, eu sur ce l'advis de maistre Pierre-Paul Rubens, leur peintre, luy avoient tauxées et accordées pour diverses painctures par luy faites pour Leurs Altèzes, y comprins ce qu'il pouvoit avoir receu. »

Compte cinquième d'Ambroise Van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre 1619. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2901. Folio 260, verso.

1000 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, pour deux années de ses gages du 23 septembre 1617 au 22 septembre 1619.

Compte septième d'Ambroise Van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre 1621. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2913. Folio 325, verso.

500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, « pour ses gaiges et traictement du 23e de septembre 1619 au 22e de septembre 1620. »

Folio 478, recto.

1066 livres, 6 sols à Gaspard Turckelsteyn, fondeur en métal, Etienne van Schorre, sculpteur et Pierre-Paul Rubens, peintre, « pour avoir livré et gecté une platine de cuyvre pour engraver en icelle les obligations que les Pères Carmélites au désert au bois de Morlawe-lez-Namur, ont pour la fondation de Leurs Altèzes, pesante ladicte platine 343 livres à 15 sols la livre ; et avoir gecté encoires une petite platine de cuyvre pesant 21 livres au prix susdit ; item, 263 livres, 6 sols audit Estevan van Schorrer, pour avoir couppé et engravé les susdites obligations contenant 2,324 lettres, une partie à 3 solz et les autres à 2 solz la lettre, et avoir

taillé aussy les armes de Leurs Altèzes et de l'ordre desdicts Carmélites, et les restans 530 livres audict painctre Pierre-Paul Rubbens, pour avoir painct le tableau du grand autel de ladite église représentant Monsieur St.-Joseph. »

Compte huitième d'Ambroise van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre 1622. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2919. Folio 358, recto.

1000 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Son Altesse, pour deux années de ses gages, commencées le 23 septembre 1620 et finies le 22 septembre 1622.

Les comptes de 1624, 1625, 1626 et 1627 manquent à la collection des Archives du Nord.

Compte seizième d'Ambroise van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre 1630. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2962. Folio 627, recto.

500 livres à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, gentilhomme de la maison de Son Altesse Sérénissime, « pour une année de son traitement commencée le 23e de septembre 1628 et finie le 22e de septembre ensuivant 1629. »

Folio 847, verso. 7500 livres à Pierre-Paul Rubens, secrétaire du Conseil privé du Roi, « en une lettre de décharge de pareille somme datée du 18e de mars 1630, levée sur Jean Gobin, conseiller et recepveur général de Luxembourg, dont est faict recepte cy-devant folio 64, pour semblable somme à quoy monte le pris des pinctures qu'il at faict et faict faire par ordre de Son Altèze Sérénissime pour service de Sa Majesté et envoyées en Espaigne, comme est plus amplement spécifié et déclairé en certaine déclaration portant au pied ordonnance et quictance y servante, veue en l'estat dudit mois de mars, folio 61, verso. »

Compte dix-septième d'Ambroise van Oncle, du 1er janvier

au 31 décembre 1631. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2968. Folio 532 verso.

1984 livres, 13 sols, 1 denier à Messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil Privé du Roi, « assçavoir 500 livres, 5 sols en une lettre de descharge du dernier de janvier 1631, levée sur Jean Batens, receveur des contributions de Zevenberge, Steenberge, etc., et les restans 1484 livres, 8 sols, 1 denier en une autre lettre de descharge de pareille somme datée du dernier de juillet audit an, levée sur ledit Batens dont est respondu cy devant foliis 348, verso et 352 ; pour semblable somme à luy deue à cause de trois quarts d'escus pistolets d'Espagne par jour de septante-deux solz, 6 deniers l'escu, que Sa Majesté par ses lettres patentes du 27ᵉ d'apvril 1629 luy at accordé de gaiges à raison de son dit estat de secrétaire susdit, à en estre payé par les mains de ce compteur présent ou autre à venir, de demy an en demy an, par esgalle portion, ayant Sadicte Altèze par son ordonnance de reliefvement du 24ᵉ de mars 1631, ordonné qu'il seroit payé de sesdits gaiges doiz la datte des dites lettres patentes, nonobstant et sans prendre regard qu'il at presté le serment loingtemps après, et ce pour les deux premières années de sesdits gaiges, commencées ledit 27ᵉ d'apvril 1629 et finies le 26ᵉ d'apvril enssuivant 1631, par ladite ordonnance de reliefvement, copie authentique desdites lettres patentes originelles et quictance y servantes, veues en l'estat de juillet, folio 32 verso. »

Folio 611 recto. 1000 livres à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, « en deux lettres de descharge, chacune de 500 livres, datées la première du nœufiesme de juillet 1631, levée sur Jérosme de la Barre, recepveur des domaines de Sa Majesté au quartier de Braine-le-Comte, et la seconde du huictiesme de novembre ensuivant audit an, levée sur Guillaume de Semet, recepveur de Thilmont, dont est faicte recepte cy-devant foliis, 202 et 27, pour deux années de son traictement commencées le 23ᵉ jour de septembre 1629 et finies le 22ᵉ de septembre enssuivant 1631. »

Folio 794, verso. 6374 livres à Pierre-Paul Rubens, secrétaire du Conseil privé du Roi, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du 24e de mars 1631, levée sur Ange Boet, conseiller et recepveur général de Haynault, dont est faicte recepte cy-devant folio 183, pour le parfurnissement de 12,374 livres, à quoy montent les fraiz et despens par luy exposés ès années 1629 et 30 aux voyaiges par luy faictz vers Espaigne et Angleterre, allant et venant pour le service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration. »

Folio 842, verso. 500 livres à Pierre-Paul Rubens, secrétaire du Conseil privé du Roi, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du 17e de novembre 1631, levée sur Gilles Rutteau, recepveur des menus cens de Cassel, dont est faict recepte cy-devant, folio 149, pour semblable somme que Son Altèze luy at accordé pour cincq mois, à l'advenant de cent livres par mois, que Sadite Altèze at ordonné de luy estre furny pour estre employé en affaires secretz dont n'est besoing faire plus ample déclaration. »

Folio 883, verso. 6374 livres à Pierre-Paul Rubens, secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté, pour le parfurnissement de 12,374 livres, à quoy montent tant seulement les fraiz et despens par luy exposés ès années 1629 et 1630 aux voyaiges doiz Bruxelles vers Espaigne et Angleterre allant et venant. »

Compte 19e d'Ambroise van Oncle du 1er janvier au 31 décembre 1633. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2979.

Folio 477, recto. 992 livres, 6 sols, 6 deniers à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, pour une année de ses gages de secrétaire susdit.

Folio 526, verso. 500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de l'Archiduchesse, pour une année « de son entretènement commencée le 23e de septembre 1631 et finie le 22e de septembre ensuivant 1632. »

Compte 20e d'Ambroise van Oncle du 1er janvier au 31 décembre 1634. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2985.

Folio 487, verso. 992 livres, 6 sols, 6 deniers à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, « pour une année de ses gaiges de secrétaire susdit, commencée le 27e d'avril 1633 et finie le 26e d'apvril ensuivant 1634, par quictance veue en l'estat de juillet, folio 45, verso, veu le compte précédent folio 477, il suit bien. »

Compte 21e d'Ambroise van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre I635. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 2991.

Folio 380, verso. 992 livres, 6 sols, 6 deniers obole à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, « pour une année de ses gaiges de secrétaire susdit, commencée le 27e d'apvril 1634 et finie le 26e d'apvril en suivant 1635. »

Compte 23e d'Ambroise van Oncle, receveur général des finances des Pays-Bas, du 1er janvier au 31 décembre 1637. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des finances. B. 3002.

Folio 469, verso. 992 livres, 6 sols, 6 deniers à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté, « pour une année de ses gaiges de secrétaire susdit, commencée le 27e d'apvril 1636 et finie le 26e d'apvril ensuivant 1637, par deux quictances veues ès estatz de janvier, folio 39 et juillet folio 32, cy-rend ladite somme de 992 livres, 6 sols, 6 deniers obole. » En marge : « veu le compte précédent, folio 474, il suit bien. »

Folio 646, verso. 2500 livres à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du septiesme de janvier

1637, sur Philippe Le Roy, recepveur des licentes en Anvers, dont est faict recepte cy-devant, folio 205, verso, en tant moings de 10000 pareilles livres que Son Altèze, par son ordonnance du nœufiesme de décembre dernier, at ordonné luy estre furniz à bon compte de ce que coustront les peinctures que Sadite Altèze luy at faict faire par ordre exprès de Sa Majesté et pour ornement de certaine maison de plaisance d'icelle au Pardo, et ce, en quatre termes, sçavoir un quart promptement et les restans trois quarts de trois en trois mois après ledit premier payement, et ce, des deniers desdites licentes, se faisant ce présent paiement pour le quart à payer promptement. »

Folio 654, verso. 7500 livres à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, « pour la parpaye de 10000 pareilles livres que Son Altèze, par son ordonnance du nœufiesme de décembre 1636, at ordonné de luy furnir à bon compte de ce que consteroyent les peinctures qu'Icelle at faict faire par ordre exprès de Sa Majesté et pour ornement de certaine maison de plaisance à Pardo, à payer les dites dix mille livres en quatre termes, à sçavoir un quart promptement et les restans trois quarts de trois en trois mois après ledit premier payement, et ce des deniers desdits licentes, et se faisant ce présent payement pour les trois derniers payemens, ayant receu le précédent payement de 2500 livres au mois de janvier dernier, porté cy-devant folio 647, par ladite ordonnance de Son Altèze exhibée audit premier payement et quictance pour ceste partie y servante, veue en l'estat dudit mois, folio, eodem ; cy-rend ladicte somme 7500 livres ; par ordonnance alléguée et rendue cy-devant, folio 647 et quictance conforme au texte cy-rendu. »

État des deniers reçus et payés à l'ordonnance du Roi par messire Ambroise van Oncle durant le mois de janvier 1638. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des finances. B. 3008.

Folio 44, recto. 3000 livres dudit prix à Pierre-Paul Rubens, chevalier, etc. « en une lettre de descharge levée sur Philippe Le Roi, recepveur des licentes en Anvers, de 12000 pareilles livres que Son Altèze, par son ordonnance du 27e de novembre 1637, at ordonné luy estre furniz et que luy restent deuz pour les painctures par luy faictes par ordre de sadicte Altèze pour l'ornement de sa maison de plaisance à Pardo, à en estre payé desdits douze mille livres, assçavoir un quart promptement et les restans trois quarts de trois en trois mois desdits licentes d'Anvers, se faisant ce présent payement pour ledit quart à payer promptement, ayant encor receu au mesme effect la somme de 10000 pareilles livres par ladite ordonnance de XIIm livres et quictance y servante, ladicte somme de 3000 livres ; » en marge : « par ordonnance de la somme de XIIm livres en date du 27e de novembre 1637 et la quictance de IIIm livres. »

Compte 25e d'Ambroise van Oncle, receveur général des finances, etc. du 1er janvier au 31 décembre 1639. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des finances. B. 3014.

Folio 376, recto. 992 livres, 6 sols, 6 deniers à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté, « pour une année de ses gaiges de secrétaire susdit, commencée le 27e d'apvril 1638 et finie le 26e d'apvril ensuivant 1639. »

Compte 26e d'Ambroise van Oncle, receveur général des finances etc. du 1er janvier au 31 décembre 1640. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des finances. B. 3020.

Folio 581, recto. 5000 livres à François Rojas, garde-joyaux, de Son Altesse Royale, « sur et à bon compte de 10000 pareilles livres à payer en quatre termes, asçavoir 1000 philippus à 50 sols pièce comptant, et les aultres 3000

philippus de trois en trois mois ensuivant, pour estre lesdits deniers par luy employez au payement de dix huict peinctures que, par ordre de Sa Majesté, se font en la ville d'Anvers par les peinctres Rubbens et Sneyders. »

Folio 619, verso. 2500 livres à Francisco Rojas garde-joyaux, « à bon compte de 10000 pareilles livres à payer en quatre termes, asçavoir mille philippes comptant et les autres trois mille philippes de trois en trois mois suivant, pour estre lesdits deniers employez au payement de 18 peinctures que, par ordre de Sa Majesté, se font en la ville d'Anvers par les peinctres Rubbens et Sneyders. »

Folio 653, verso. 4200 livres à don Franscisco de Contreras y Rojas, garde-joyaux de son Altesse, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du huictiesme de novembre 1640, levée sur l'avant dit Philippe Le Roy, dont est faict recepte cy-devant, folio 271, verso, pour de ce payer les héritiers de feu messire Pierre-Paul Rubbens, chevalier, pour quatre peinctures entreprins de faire par leur dit feu père pour le service de Sa Majesté, par ordonnance de Son Altèze et quictance y servante veue en l'estat de novembre, folio 48, verso, cy-rendu ladite somme de 4200 livres. »

Idem. 2500 livres au même « en une lettre de descharge de pareille somme datée du 10e de novembre 1640, levée sur ledit Philippe Le Roy, dont est faict recepte cy-devant folio 272, pour la parpaye de 10000 pareilles livres, à payer en quatre termes, assçavoir milles philippes à 50 sols pièce comptant et les aultres 3000 philippes de trois en trois mois suivans, pour estre lesdits deniers employés au payement de dix huict peintures que, par ordre de Sa Majesté, sont esté faictz en ladite ville d'Anvers par les peinctres Rubbens et Sneyders.

Compte 27e d'Ambroise van Oncle, chevalier, receveur général des finances du Roi, etc. du 1er janvier au 31 décembre

1641. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des finances. B. 3026.

Folio 437, verso. 992 livres, 6 sols, 6 deniers à Albert Rubens, secrétaire ordinaire du Conseil privé du Roi, « pour la première année de ses gaiges de secrétaire ordinaire dudit Conseil privé que Sa Majesté, par ses lettres patentes du 15e de juing 1630, luy at accordé à cause de son dit estat, luy ayant icelluy esté accordé pour le déservir après le trespas de feu son père ou après la résignation dudit office, la dicte première année commencée le 19e d'apvril 1640, jour qu'il a presté le serment dudit estat et finie le 19e d'apvril 1641, par copie authentique desdites lettres patentes et deux quictances veues en estatz de janvier, folio 39 et juillet folio 35 ; par copie aucthentique desdites lettres patentes deuement vériffiées en portant note de son serment presté le 19e d'apvril 1640 et deux ses quictances conformes au texte cy-rendu. ».

Folio 513, verso. 1979 livres, 3 sols, 4 deniers « aux vefve et héritiers de feu le secrétaire Pierre-Paul Rubens, en une lettre de descharge de pareille somme datée du dernier de juillet 1641, levée sur Baulduyn Blyleven, conseiller et recepveur général de Brabant au quartier de Louvain dont est faict recepte cy-devant folio IX, à quoy montent quatre années moins quinze jours de gaiges dudict défunt comme peintre de Son Altèze, que Sa Majesté par ses lettres patentes du 15e d'apvril 1636, luy at accordé de gaiges à l'advenant de 500 pareilles livres par an, à raison de son dit estat, lesdites quatre années moins quinze jours commencées le 15e de juing 1636, jour qu'il at presté son serment et finies le 28e de mai ensuivant 1640, par ordonnance de reliefvement lesdittes lettres patentes originelles, certification du jour de son trespas et quictance vérifiée, veues en l'estat de juillet. »

Compte 29e d'Ambroise van Oncle, receveur général des finances, du 1er janvier au 31 Décembre 1643. Archives du

Nord. Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des finances. B. 3038.

Folio 418, verso. 475 livres, 15 sols, 6 deniers « à la vefve et tuteur des enfans de feu messire Pierre-Paul Rubbens, vivant, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, en une lettre de descharge de pareille somme datée du vingtiesme d'apvril 1643, levée sur messire Jacques van Ophen, chevalier, conseiller et receveur général de Brabant au quartier de Bruxelles, dont est faict recepte cy-devant folio VII, pour semblable somme à quoy montent 175 jours de ses gaiges à l'advenant de 54 sols, 4 deniers par jour, à raison de son dict estat, et ce depuis le vingt septiesme d'octobre 1639 jusqu'au 18e d'apvril ensuivant 1640, jour que le filz dudict défunct Albert Rubbens presta le serment dudict estat et entra en la déservitude d'icelluy, ayant receu le précédent payement au compte de l'an 1640, porté en icelluy, folio 381, verso, par extraict autenticque du testament du défunct et quictance vérifiée veue en estat du mois d'apvril, folio 42, verso. »

Note communiquée par Mr Alfred Weil sur les œuvres de décoration de Rubens pour le rendez-vous de chasse de la Torre de la Parada au Pardo.

(1) « La beauté de la vue que de toutes parts l'on découvre « du site de la *Torre del Pardo* a convié S. M. à y ordonner « la construction d'une maison assez spacieuse pour qu'Elle « pût y séjourner quelque fois.

« Le Marquis de las Torres (2) s'occupe de l'exécution « des travaux et de la réunion des fonds nécessaires par la « vente d'offices et produits ou par le moyen d'autres « combinaisons. »

C'est, sous la date du 10 *janvier* 1636, qu'un journaliste de l'époque (3) nous apprend, en ces termes, quand commencèrent les travaux de « la maison de plaisance située au Pardo » et pour la décoration de laquelle Crescenzio fit appel au concours de Rubens, avec qui il s'était lié d'amitié lors du séjour du grand artiste flamand à Madrid, (août 1628 avril 1629).

Nous ne savons à qui appartint le choix des sujets : Rubens fut-il laissé libre ou bien dut-il se conformer à des instructions reçues de Madrid ? Ce que l'on peut supposer, c'est que le Maître tenta de faire revivre sur les murs de la *Torre del Pardo* ou « *Torre de la Parada* » les *Métamorphoses d'Ovide*

(1) « El sitio de la Torre del Pardo que por todas partes descubre » tan hermosa vista, ha convidado à S. M. de mandar labrar en él » casa bastante en que alguna vez pueda aposentarse. El Senor Marques » de las Torres entiende en la obra y en juntar dineros para este » efecto vendiendo oficios, naturalezas y andando en otros arbitrios. »

(2) *Jean Baptiste Crescenzio* — (frère du Cardinal Crescenzio) — constructeur du Panthéon des Rois à l'Escorial — plus tard surintendant des Bâtiments Royaux — créé par Philippe IV Marquis de *las Torres* ou Marquis de *la Torre* : il ne nous a pas été possible de déterminer laquelle de ces désignations de titre est la vraie.

(3) *La corte y la Monarqua de España en los años* 1636 *y* 37 » (1 vol.) lettres, gazettes publiées par *don Antonio Rodriguez Villa*, v. p. 6.

(car toutes les toiles qui nous restent, forment une véritable série et traitent des fables et légendes de ce poëme).

Pour l'exécution de cette commande, qu'il mena très rapidement, puisque d'après les écritures de Van Oncle, il avait déjà en 1637 droit à un à compte pour travaux accomplis, Rubens dut avoir recours largement à la collaboration de toute la troupe d'artistes qui travaillaient avec lui et pour lui sous sa direction. Avec une franchise et une modestie qui l'honorent il nous a fait connaître par ses lettres que c'était le système qu'il avait employé pour l'exécution de pareilles commandes à une époque où il était en pleine santé et plus jeune de 20 ans. Aussi dut-il à plus forte raison le pratiquer alors qu'avec l'âge la goutte était venue et l'empêchait de se prodiguer avec la « furia d'antan. »

Les toiles de peinture décorative qui proviennent de la Torre de la Parada et que garde le Musée de Madrid sont donc, à n'en point douter, œuvres de collaboration — elles sont plutôt de l'atelier de Rubens que de *la main de Rubens* et c'est ce qui explique qu'au catalogue du Musée, dressé avec tant de soin et d'érudition par don Pédro de Madrazo, elles figurent, les unes sous le nom de *P. Paul Rubens* ; les autres sous les noms de ses élèves *Erasme Quellyn*, *van Thulden*, *Cornelis de Vos*, d'autres sous des noms peu connus tels que ceux de *van Eyck*, *Gowi* et d'autres encore sous la désignation générique de « *Ecole de Rubens*. »

En voici la liste :

Nos du catalogue du Musée de Madrid.	Sujet du tableau	Catalogué sous le nom de	Dimensions		
			Hauteur	Longueur	
1150	Chute de Phaëton.	van Eyck	1m95	1m80	
1388	Défaite des Titans.	J. P. Gowi	1.77	2.85	Le savant auteur du Catalogue du Musée dit que ce tableau est celui attribué à Rubens, et figurant aux inventaires du 17e siècle sous le nom de « Conquête des géants ». — Mr Cruzada Villaamil avait compris ce tableau dans la liste des tableaux de Rubens perdus.
1412	Chute d'Icare.	id.	1.95	1.80	
1540	La mort d'Eurydice.	Erasme Quellyn.	1.79	1.95	
1541	Jason.	id.	1.81	1.95	
1579	Lapithes et Centaures. (Périthoüs et Hippodamie.)	Rubens.	1.82	2.90	
1580	Enlèvement de Proserpine.	id.	1.80	2.70	
1581	Le banquet de Térée.	id.	1.95	2.67	
1588	Orphée et Eurydice.	id.	1.94	2.45	
1594	Mercure et Argus.	id.	1.79	2.97	
1599	Saturne dévorant un de ses enfants.	id.	1.80	0.87	
1600	Ganymède enlevé par l'aigle.	id.	1.80	0.87	
1636	Apollon vainqueur de Marsyas.	Copie de Rubens.	1.81	2.67	
1641	Cadmus et Minerve.	Ecole de Rubens.	1.81	3.00	
1642	Apollon et Daphné.	id.	1.93	2.07	
1776	Orphée jouant de la lyre.	van Thulden.	1.95	4.32	Mr Pedro de Madrazo, l'auteur du Catalogue du Musée, dit que ce tableau est celui qui figurait aux anciens inventaires sous le nom de Rubens et que Mr Cruzada Villaamil avait compris dans la liste des tableaux perdus.
1792	Triomphe de Bacchus.	Cornelis de Vos.	1.80	2.95	

De la collection de sujets mythologiques exécutée sous la direction de Rubens pour la Torre de la Parada, il existe donc encore au musée de Madrid dix-sept toiles, classées par Mr Pedro de Madrazo comme suit :

7 Rubens.
2 Ecole de Rubens.
1 Copie de Rubens.
2 Erasme Quellyn.
1 van Thulden.
1 C. de Vos.
1 van Eyck.
2 Gowi.

On est étonné de ne pas trouver, en examinant les sujets de ces tableaux, une toile représentant le Maître suprême de l'Olympe, mais nous savons de source certaine que cette omission n'a pas été commise par Rubens et qu'il avait peint pour la Torre de la Parada une toile de 4 varas de long soit 3m40 environ, intitulée « *Jupiter et Junon.* »

Après le passage des troupes autrichiennes en 1710 par la Torre de la Parada, on ne retrouva plus ce tableau et mention spéciale en fut faite à l'inventaire dressé en 1749 (1). Il est permis de supposer que, dans l'exécution de cette série de toiles, Rubens s'était réservé plus particulièrement celle représentant *Jupiter et Junon* et qui, comme on le voit par la dimension de longueur connue, était des plus importantes.

Cette note serait incomplète, même en ce qui a trait à Rubens, si nous n'indiquions ce que nous savons encore de la décoration du rendez-vous de chasse de la Torre de la Parada, aujourd'hui devenu logement d'un simple garde-chasse.

Le musée de Madrid possède encore 4 toiles de *Paul de Vos* qui ornaient la Torre de la Parada ce sont :

Nos du catalogue	1798	Renard.	hautr 0 84	longr 0.81
»	1803	Cerf poursuivi par une meute.	» 2.12	» 3.47

(1) Cruzada Villaamil « Rubens diplomatico Español » p. 322.

Nos du catalogue 1805 Taureau vaincu par des chiens. hautr 1.57 longr 2.00
» 1806 Sanglier. » 0.68 » 0.37

Il possède également les deux toiles de *Snayers* nos 1664 et 1665 du catalogue.

La 1re de 1m80 de haut s/1m49 de long représentant « Philippe IV servant un sanglier. »

La 2me de 1m62 de haut s/1m48 de long représentant « Philippe IV tirant des cerfs. »

Le musée conserve de même sous nos 679, 680, 681, 682, 683, 5 toiles de *V. Carducci* représentant des sujets religieux (Naissance de la Vierge, Annonciation, Visitation, Présentation au temple, Assomption) et qui devaient sans doute décorer l'oratoire du petit rendez-vous de chasse : mais ce qui est plus intéressant, c'est de voir que Philippe IV, en artiste exquis qu'il était, y avait mis *Rubens* face à face avez *Velazquez*.

Quoi qu'en dise Mr Paul Mantz (1), dans ses articles sur Rubens, le *Démocrite* et l'*Héraclite* de P. P. Rubens n'ont pas disparu. Ils ont si peu disparu qu'ils se trouvent actuellement au Musée de Madrid nos 1601 et 1602 du catalogue.

(Haut. 1.81 — longueur 0.64.)

Ces tableaux, peints pour le Duc de Lerma, lors du premier voyage de Rubens en 1603, ne sortirent pas d'Espagne. Philippe IV les fit placer à la Torre de la Parada et, en face, il fit accrocher les admirables toiles de Velazquez :

l'Esope,	No 1100 —	H. 1.79 —	L. 0.94
le Ménippe	1101 —	id.	id.
ainsi que :			
le Mars,	1102 —	id.	id.
le Nain (Antoine l'Anglais)	1097 —	1.42 —	1.07
id. (l'enfant de Vallecas)	1098 —	1.07 —	0.83
id. (le crétin de Coria)	1099 —	1.06 —	0.83

Autant que les données que nous possédons nous permettent

(1) Voir Gazette des Beaux-Arts, Tome XXVI p. 277

d'en juger, on voit qu'à la Torre de la Parada Philippe IV possédait :

L'oratoire avec peintures de Carducci ;

Une chambre (le vestibule sans doute) avec la représentation de ses exploits cynégétiques ; une autre avec les animaux de Vos, la salle à manger peut-être ; un boudoir avec les admirables rictus des Esope, des Héraclite, des bouffons, grotesques, anciens ou modernes, philosophes ou crétins ; et enfin : la collection de toiles mythologiques conçues par Rubens, exécutées sous ses yeux et retouchées de sa main de maître.

Si l'hypothèse que nous nous sommes permis d'émettre est exacte et si Rubens dans ces toiles pour la Torre de la Parada a tenté de représenter les Métamorphoses d'Ovide (dont sont tirés les sujets de presque tous les tableaux indiqués :

Livre	1er	d'Ovide. —	Défaite des Titans.
			Mercure et Argus.
»	2	»	Phaëton.
»	3	»	Cadmus et Minerve.
»	5	»	Enlèvement de Proserpine.
»	6	»	Jason.
»	8	»	Icare.
		»	Périthoüs.
»	10	»	Orphée.
			Orphée et Eurydice.
			Mort d'Eurydice.
»	15	»	Jupiter armiger (Ganymède.)

il serait licite de supposer que certaines autres toiles, que possède le Musée de Madrid, aient fait partie de cette collection et nous serions porté à croire que de ce nombre il faille compter :

N° 1173 — Borkens. — Apothéose d'Hercule.
Hautr. 1.89 — Longr. 2.12

N° 1296 — Cossiers. — Prométhée rapportant le feu du ciel.
Hautr. 1.82 — Longr. 1.13

N° 1387 — Gowi. — Hippomène et Atalante.
Hautr. 1.81 — Longr. 2.20

N° 1539 — Quellyn. — Bacchus et Ariane.
Haut^r. 1.79 Long^r. 0.95
N° 1546 — van Eyck. — Thétis et Pélée.
Haut^r. 1.81 Long^r. 2.88
N° 1583 — *Rubens*. — Le sanglier de Calydon.
Haut^r. 1.60 Long^r. 2.60
N° 1643 — Ecole de Rubens — Andromède enchaînée
Haut^r. 1.93 Long^r. 1.04

Nota. Au sujet des peintres :
van Eyck.
Gowi.
Joui.

dont le catalogue du Musée disait :

« Van Eyck (1). Nous manquons de donnée à l'égard de ce peintre qui sans doute florissait au 17e siècle et était du nombre des disciples formés par Rubens.

« Gowi (J. P.) (1). Nous ne savons rien de la biographie de ce peintre dont, excepté le Musée de Madrid, aucune autre galerie publique ne possède de tableau. Il florissait au 17e siècle et paraît appartenir à la grande école d'Anvers.

« Joui (même note que pour le précédent.)

Je me suis adressé à M. Pedro de Madrazo qui m'a répondu que *Gowi* et *Joui* sont un seul et même auteur.

Madrid, 14 janvier 1887.

ALFRED WEIL.

---

(1) Jean van Eyck, qui a marqué son tableau de Madrid de la signature ÆYCK, qu'on doit lire A EYCK, fut admis comme maître à la corporation de Saint Luc en 1632-1633. En 1635, il aida David Ryckaert à peindre, d'après une esquisse de Rubens, l'arc de triomphe érigé près de l'abbaye de St. Michel, lors de l'entrée du Cardinal-Infant à Anvers. (Voir MAX ROOSES : *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool.* P. 514.)

(2) Il est inscrit, à Anvers, en 1632-1633, sous le nom de Jacomo Pedro Gouwi, comme élève d'un Paul van Overbeeck, et, en 1636-1637, comme franc-maître de St. Luc.

Note communiquée par Mr Alfred Weil sur les peintures exécutées soit seul, soit avec la collaboration de Snyders pour le roi Philippe IV.

« En 1640, Rubens reçoit 10000 livres, pour 18 peintures « qu'il fit à Anvers avec Snyders, pour le compte du Roi « d'Espagne, et 4200 livres, pour 4 tableaux qu'il exécuta seul. « Il serait très curieux de savoir si ces tableaux figurent au « Musée de Madrid ou à l'Escorial » me dites-vous.

D'après ce que rapporte Mr Paul Mantz, dans son 14me et dernier article sur Rubens (Gazette des Beaux-Arts, livraison du 1er décembre 1885) il semble que Mr Carl Justi, dans son « Zeitschrift für Bildende Kunst » se soit posé cette même question, sans parvenir à la résoudre. Justi avait eu connaissance de la commande des 18 peintures *Rubens-Snyders*, et des 4 tableaux à exécuter par *Rubens seul* : mais je remarque (est-ce erratum à l'impression de l'article de la Gazette des Beaux-Arts ?) que Mr Mantz indique le chiffre de *cent mille* (et non de *dix mille*) *livres* comme prix de la commande des tableaux. Je vous signale ce détail. Vous saurez sans doute s'il mérite d'être rectifié (1).

Si vous vous reportez à l'article mentionné à la Gazette des Beaux-Arts, vous verrez que Mr Mantz semble indiquer que le *Jugement de Paris* (N° 1590 Musée de Madrid) et le *Persée et Andromède* (N° 1584 Musée de Madrid) auraient été deux des quatre tableaux commandés à Rubens seul. Voici à ce sujet mes observations :

1° Mr Cruzada Villaamil (dans son ouvrage « Rubens diplomatico espanol ») fait remarquer que le *Persée et Andromède* figure pour la première fois à l'inventaire de 1686 : je dois ajouter pourtant que cette observation n'a pas un grand poids, car le *Persée et Andromède* se trouve à l'inventaire de 1686,

(1) Le compte 26e d'Ambroise van Oncle (1er janvier 31 décembre 1640,) ne mentionne que la somme de 10,000 livres accordée à Rubens et à Snyders pour 18 peintures et celle de 4200 livres payée aux héritiers de Rubens pour des tableaux que ce dernier exécuta seul.

dans un des salons (le salon des glaces) dont, suivant mention spéciale faite à l'inventaire de 1666, les peintures n'avaient pas été inventoriées alors (1666.) Il est donc non seulement admissible mais probable que le « Persée et Andromède » (malgré ses dimensions 2m65 de hauteur sur 1m60) soit, comme l'indique Mr Mantz, un des 4 tableaux exécutés par Rubens seul pour Philippe IV et la dernière œuvre du Maître (1).

2° Le *Jugement de Paris* figure, il est vrai, pour la première fois à l'inventaire dressé à la mort du Roi Philippe IV en 1666, mais, c'est sur ce tableau que j'ai, dans mon portefeuille, la note dont je vous parlais, et d'après cette note, dont je vous enverrai copie un de ces jours dès que j'aurai pu la remettre au net, vous jugerez si l'on peut affirmer en toute assurance, avec Mr Paul Mantz, que le tableau N° 1590 du Musée est bien celui qui apparaît à l'inventaire de 1666, dans la galerie du Nord.

Le sujet est trop délicat pour que je me permette d'émettre une hypothèse à l'égard de la désignation de ces 4 *tableaux exécutés par Rubens seul.*

Je vous prie même d'excuser les observations qui précèdent. Ma réponse au sujet des 18 peintures de Rubens et Snyders en collaboration ne peut guère être plus précise que la précédente.

Toutefois je trouve dans l'ouvrage de Mr Cruzada Villaamil que parmi les tableaux *perdus* de Rubens se trouvaient les 7 tableaux suivants qui figurent pour la première fois à l'inventaire de 1666 : or, comme l'inventaire précédent était de 1636 et comme Rubens mourut en 1640, il résulte que tout ce qui n'est pas inscrit à l'inventaire de 1636 a été exécuté de 1637 à 1640, c'est donc de cette époque qu'il faut compter :

(1) D'après Mr Max Rooses (Œuvre de Rubens, I. p. 135), ces quatre tableaux de Rubens seraient ceux représentant : *Hercule*, *Andromède*, la *Réconciliation des Romains et des Sabins*, l'*Enlèvement des Sabines*. *Hercule* et *Andromède* furent terminés par Jordaens; les héritiers de Rubens lui payèrent de ce chef 240 florins.

1° Diane et ses nymphes de Rubens et Snyders	3 varas 1/2 de long^r 1 » 1/2 » haut^r
2° Nymphes à la chasse de Rubens et Snyders	5 varas de long^r 2 » » haut^r
3° 4° 5° 6° 4 peintures avec figures de Rubens et animaux de Snyders. . . .	3 varas 1/2 de long^r 1 » 1/4 » haut^r
7° Un intérieur de Snyders avec trois figures de la main de Rubens	3 varas 1/2 de long^r 2 » » haut^r

C'est-à-dire, les 7 *tableaux* perdus et inventoriés comme je viens de le rapporter.

Peut-être y a-t-il lieu de comprendre les deux tableaux existant au Musée, N°s 1644 et 1645, catalogués « Ecole de Rubens » et représentant :

L'un, Allégorie de l'air
l'autre, Allégorie du feu, } avec oiseaux de *Snyders*.
dit notre catalogue.

N.-B. — La peinture de « *Orphée et la Lyre* » cataloguée sous le nom de *van Thulden* et dont mention est faite à la note sur les tableaux de la Torre de la Parada, serait (suivant les indications du catalogue) de van Thulden pour les figures, de Snyders pour les animaux.

Madrid, 18 janvier 1887.

ALFRED WEIL.

LE MARIAGE

DES

FRÈRES RUBENS.

Paulo minora.

La muse de l'histoire ne chante pas toujours dans les tons épiques et celle du drame ôte quelquefois son cothurne pour chausser la sandale bourgeoise. Dans la vie des nations comme dans celle de l'homme, même de l'homme illustre, il y a des événements que l'on peut se dispenser de graver sur la pierre ou l'airain, qu'il suffit de consigner sur de simples tablettes. Shakespeare, qui a compris le drame humain comme on ne l'avait guère fait avant lui, nous donne la scène intime, populaire, à côté de la scène héroïque, émouvante, et, pour exprimer ma pensée d'une manière plus moderne, je dirai qu'en écrivant l'histoire de quelque mortel éminent, il ne faut pas toujours avoir devant les yeux le portrait de ce mortel en grande tenue : toge à larges plis classiques, armure damasquinée, pourpoint, collier d'or, uniforme chamarré de croix, il est nécessaire de le considérer un peu aussi en vulgaire robe de chambre.

Ces réflexions assez énigmatiques mais destinées à se dégager plus clairement, je les émets — *si parva cum magnis,* etc. — comme excuses de la liberté que je prends d'abandonner, pour une fois, le *nous* obligé et le ton solennel ou, tout au moins sérieux, que je crois devoir employer en m'occupant de Rubens. Je remplis pour aujourd'hui l'office de conteur ; car c'est bien un conte que j'ai à faire, le récit d'un de ces petits événements domestiques comme il s'en passe tous les jours, qui ne valent pas la peine d'être relevés avec sollicitude, qu'il importe pourtant de ne point laisser dans l'oubli. Une anecdote n'est-elle pas souvent un coup de lumière ou une tache d'ombre dans la composition d'un portrait moral ? Je n'attache aucunement, je me hâte de le dire, de l'importance en ce sens, au conte ou à l'anecdote que je vais communiquer au lecteur : le seul intérêt qu'elle offre, c'est que le nom de Rubens y figure, que le peintre y apparaît dans un épisode de la vie de son frère peut-être comme un *Deus ex machina,* qu'à certains égards, enfin, elle peut être considérée comme un fugitif rayon de clarté dans le milieu où Pierre-Paul est venu séjourner au retour de son exode en Italie.

Cela dit, je prends mes coudées franches et j'entre directement en matière.

Philippe Rubens, l'aîné de Pierre-Paul, avait fait auprès de son frère deux séjours dans la noble péninsule : la première fois, de 1601 à 1604, pour y accompagner le jeune Guillaume Richardot et prendre ses grades de docteur en droit. Il rentre au pays en juin 1604 et va s'établir à Louvain, auprès de Juste

Lipse. Il y reste un an et demi à peu près, puis se rend de nouveau à Rome, vers la fin de 1605, pour y remplir les fonctions de bibliothécaire et secrétaire du cardinal Ascanio Colonna. En mai 1607, on le revoit à Anvers, où sa mère achève sa vieillesse maladive et où il attend une position que ses amis ont postulée pour lui.

On lui a promis une des quatre places de secrétaire de la ville, dès que l'une d'elles deviendrait vacante ; l'on croyait que celle de Jean Bochius (Boghe) l'aurait été bientôt, à cause de l'état de santé du titulaire, mais celui-ci traîna jusqu'au 19 janvier 1609 : le lendemain Philippe est nommé à l'unanimité ; le 26 mars suivant, il épouse Marie de Moy, fille de Maitre Henri de Moy, l'un des autres secrétaires. Voilà l'histoire dans toute sa sécheresse des faits, noms et dates.

Mais tout cela ne se succéda point sans péripéties et incidents accessoires, surtout l'affaire du mariage.

Il y avait, à cette époque, à Anvers, un médecin nommé Guillaume Verwilt, dont j'ai vu le nom inscrit sur le registre matricule de l'Université de Padoue, avec la date du 10 décembre 1600 (1). Un an

(1) Il résulte de recherches faites aux Archives d'Anvers que Maître Guillaume Verwilt, docteur en médecine, était fils de Me Guillaume Verwilt, apothicaire, et de Laurence Arlé, demeurant au Kipdorp, dans la maison *Den Witten Engel* (Registres cadastraux).

Il avait deux frères et trois sœurs, savoir :

1° Me Dominique Verwilt, apothicaire.

2° Me Scipion Verwilt, également apothicaire.

3° Élisabeth Verwilt, qui épousa Me Nicolas Haverlandt, apothicaire.

4° Jeanne Verwilt, béguine au Béguinage d'Anvers.

5° Claire Verwilt, célibataire en 1627.

Les parents du docteur jouissaient d'une certaine aisance. Ils étaient propriétaires de plusieurs maisons et terrains à Anvers.

après, Philippe Rubens vint pendant quelque temps suivre des cours à cette célèbre école : il est probable qu'il y a connu encore son compatriote. Celui-ci était de retour à Anvers en 1603; car le 12 novembre de cette année, il date une lettre de cette ville à son ami Jacques de Bie, le fécond graveur anversois, lettre qui se trouve, en compagnie d'une trentaine d'autres qui vont jusqu'en 1611, dans la correspondance ou plutôt dans un recueil de lettres reçues par le graveur.

Ici j'ouvre une grande parenthèse.

Cette correspondance, qui se compose d'environ 400 lettres réunies en deux volumes, est conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles : elle est une très intéressante source d'informations, tant pour la biographie de l'homme que pour l'histoire intime de son temps, car de Bie, qui avait été graveur en titre de Charles de Croy, duc d'Aerschot, et avait beaucoup voyagé, était en relations suivies avec une foule de personnes et de personnages. Ainsi, pour ne citer que quelques noms, nous avons des lettres signées duc de Croy, Antoine d'Arenberg, Maximilien de Hornes, Nicolas Rockox, etc., et parmi les artistes Wenceslas Cobergher, Otho Vœnius, Joos de Momper, Egbert van Paenderen, Robert de Nole, Corneille

Me Guillaume Verwilt épousa Hélène de Moulin, fille de Michel de Moulin et de Gertrude Kesseler, appartenant à une famille distinguée. Par cette alliance, il devint beau-frère de Lucie de Moulin, femme de Gérard van Etten, seigneur de Weerden, et cousin-germain de George Deschamps, général de la Monnaie.

Les familles de Moulin et Kesseler étaient en outre alliées à celles de van Woensel, Steyaerts, Licea etc.

Le docteur Guillaume Verwilt eut de fréquentes relations avec Me Jean Brant au sujet de la vente de terrains; il mourut avant 1632.

Boel, Pierre de Jode, etc., et, enfin, une lettre de P. P. Rubens, publiée jadis par M. A. Pinchart.

Epaves d'une correspondance que tout fait présumer avoir été beaucoup plus considérable, car notre recueil ne comprend que la période de 1603 à 1611, ces lettres nous fournissent, sur le caractère de l'homme auquel elles s'adressent, des renseignements qui ne sont pas toujours à son avantage. Il y en a des séries qui émanent de compagnons de plaisir ou de maîtresses, et qui se distinguent par un laisser-aller absolument sans frein : il fallait avoir même un certain courage pour conserver, à une période avancée de la vie, des documents de nature aussi intime. Il est vrai qu'en dehors de ces gauloiseries, ils contiennent des nouvelles et des souvenirs à foison : à certains moments de la vie, ne relit-on pas volontiers les témoignages d'un passé, fût-il même orageux, quand, après tout, il ne s'y trouve point d'actions déshonorantes ?

De la lecture de ces documents, il ressort, me semble-t-il, que Jacques de Bie a été tout à la fois un franc viveur, un joyeux compagnon, un artiste très actif, un homme d'intelligence, quelque peu lettré et même savant. Quand et comment s'est-il lié avec Guillaume Verwilt ? C'est ce que j'ignore ; mais je suppose qu'ils se sont connus en Italie. Quoiqu'il en soit, dès le 12 novembre 1603, Verwilt écrit familièrement à son ami, qui se trouvait à Mons, des nouvelles d'Anvers, de la femme de Jean Breughel ; puis le 8 décembre de Jacques le Roy, du docteur Nonnius, de la banqueroute de Luchini, etc. Enfin, dans une lettre du 3 décembre 1604,

il commence les premières mesures de l'opérette qu'il écrit en prose flamande et que je résume en prose française. Cette introduction, la voici : « Bossut et moi, nous courtisons, en compagnie, deux sœurs, les filles du secrétaire de Moy; lui s'occupe de l'aînée (1) dans le but d'arriver à l'emploi du père ; moi je m'adresse à la cadette, Marie, qui a demeuré à Mons, chez les l'Hermite que vous connaissez sans doute; ils portent le titre de *du Béthisart.* Cela nous fait oublier le temps, nous buvons quelquefois un bon verre à votre santé et à la nôtre. Dieu veuille nous aider, etc. »

Pendant ces agissements, Philippe Rubens ne se doutait de rien ; peut-être ne connaissait-il pas encore le secrétaire de Moy; il était à Louvain où Juste Lipse le préparait à être son successeur.

Les amours de Verwilt et de Bossut ne paraissent pas avoir marché à grande vitesse: il faut attendre deux ans avant d'en avoir des nouvelles dans la correspondance des deux amis. Dans une lettre sans date, mais évidemment écrite au commencement de décembre 1606, lettre dans laquelle il est question d'abord de besoin d'argent, sujet très ordinaire dans les missives de Verwilt, on lit le passage suivant :

« Je vous envoie une boîte contenant un petit cœur et une chaîne que je vous prie de conserver soigneusement jusqu'à ce que je vous aie dit ce qu'il faut en faire. Je désirerais que vous fissiez

(1) C'est à dire de Catherine, l'aînée des deux qui sont encore jeune filles. La véritable aînée, Claire, était mariée depuis 1590, à Jean Brant, le greffier d'Anvers.

un arrangement avec Jean de Moulin, pour qu'il veuille porter la boîte à Anvers, à Marie de Moy, avec une lettre dont l'écriture sera contrefaite d'après celle de Jeanne L'Hermite; il doit vous assurer qu'il remettra la réponse dans vos mains, car il ne faut pas que Jeanne L'Hermite en sache rien, sinon toutes choses viendraient au jour. Je vous enverrai par le prochain courrier la lettre ainsi que la manière de s'en servir. Si, cependant, il vous était possible de me dire d'avance que tout cela est faisable, vous me rendriez un grand service d'ami; aussi attendrai-je votre avis au plus tôt. »

Et en postcriptum: « Vous pouvez promettre un florin au messager, mais celui-ci doit être Jean de Moulin: il ne doit avoir aucune crainte, il peut dire que le paquet lui a été remis pour le porter et le remettre à Anvers, sans nommer personne. »

Nous savons, par un certain nombre de lettres de la correspondance, que Jacques de Bie n'était dévoré de scrupules d'aucun genre et qu'il servait volontiers d'intermédiaire dans les affaires de cœur; cependant, cette fois, pris d'une peur assez légitime, il fit la sourde oreille et ne répondit point. Aussi, quelques jours après, le 12 décembre, reçut-il du docteur une lettre que je dois reproduire en entier, malgré sa dimension, regrettant de ne pouvoir dans la traduction faire passer la saveur de l'original.

« Mon cher Jacques, je vous ai envoyé une petite boîte renfermant un petit cœur en or, je ne doute pas que vous l'ayez reçu ; j'attends votre avis à son égard. Sachez donc que j'ai fait avec Mademoiselle Marie de Moy ce pari : qu'elle accepterait encore de moi,

sans lui dire par quel moyen, quelque chose qu'elle conserverait soigneusement. Je n'en ai pu trouver de meilleur que celui-ci. A l'aide de la servante, je me suis procuré une lettre écrite par Mlle Jeanne L'Hermite, lettre qui m'a instruit de tout ce qui se passe entre ces deux demoiselles, et j'en suis venu à cette idée de composer, à propos de mon pari et d'écrire comme sortant de la main de Mlle L'Hermite, une lettre par laquelle celle-ci offre à Mlle de Moy, en souvenir d'amitié et en retour de quelques confitures reçues, ce petit cœur en la priant de le conserver à son intention. Pour bien jouer cette comédie, nous devons avoir un messager de Mons qui se charge de remettre le cadeau : personne n'est plus apte à cela et ne prêterait moins au soupçon que Jean de Moulin, qui est connu chez les l'Hermite et chez les de Moy par les messages qu'il fait des uns vers les autres. J'entends que ce messager réponde à son nom, afin que l'affaire tourne bien et que l'on en arrive à un mariage. Pour entamer la chose, il y a deux moyens, entre lesquels vous choisirez le meilleur. Dans le premier, on ne met le messager au courant de rien, on lui donne le change, de la manière suivante. Vous allez chez lui, vous lui demandez qu'il vous fasse un plaisir, en lui parlant en ces termes : « Je me suis trouvé en compagnie de Mlle L'Hermite et lui ai demandé si elle n'avait point de commission pour Anvers où je comptais me rendre. Elle m'a répondu affirmativement et m'a demandé, comme à un ami, de remettre cette petite boîte en mains de Mlle Marie de Moy et de rapporter la réponse.

J'ai accepté et promis de remplir la commission ; mais à cause d'un empêchement, je suis obligé de rester ici ; comme j'aurais quelque honte à rapporter la boîte à Mlle L'Hermite, j'ai recours à vous et vous prie de vous charger de porter l'objet à sa destination, sans rien en dire à personne. Quant à moi, je ne me laisserai pas voir avant votre retour avec la réponse, que j'irai lui porter ensuite. Mais, de toute manière, vous ferez en sorte que la réponse, ou la boîte (si par hasard, elle s'apercevait de la fraude) vous reviennent en main pour que vous pussiez me les renvoyer. »

L'autre manière est celle-ci. Vous promettrez un *philippus* au messager et vous lui ferez connaître l'affaire, afin qu'il puisse agir selon les circonstances, et répondre à propos, si on lui faisait des questions. Il dira qu'il a reçu la commission à son domicile avec ordre de l'exécuter et de rapporter une réponse. Si le messager vous est dévoué, ce moyen, ce me semble, est le plus sûr, pour plusieurs motifs : d'abord, si l'on apercevait de quelque chose, on le chargerait de rendre la boîte à L'Hermite, et alors lui, ne sachant de rien, la rendrait et vous attendriez longtemps la réponse. On pourrait aussi s'aviser de vouloir offrir quelque chose en retour : il s'empresserait de le lui porter et cela ne peut pas avoir lieu. On pourrait aussi lui faire subir un interrogatoire; lui, ne croyant pas malfaire, dirait sans hésiter qu'il a reçu la commission de vous, comme dans la première manière, et alors le pot aux roses s'ouvrirait. A mon avis, donc, la deuxième manière est la meilleure: elle nous rend

certaine une chose, à savoir que la lettre ou la boîte vous seront rendues, à moins que le messager ne soit un scélérat. Je soumets le tout à votre bon jugement; car même après une indiscrétion, le messager pourrait s'excuser en disant qu'une servante est venue chez lui apporter et rechercher l'objet. Toutefois, vous aurez bien soin de ne pas dire mon nom, ni au messager, ni à personne, pour de bonnes raisons que je vous dirai un jour verbalement. Pendant ce temps, je saurai ici de la servante comment le cadeau a été reçu, si l'on a des soupçons, si l'on renverra le cadeau, si l'on donnera une réponse et quand. Je vous écrirai tout cela, afin que vous puissiez agir en conséquence et voir d'où vient le vent afin qu'il n'y ait pas d'erreur de commise, et tout au moins, afin que nous rentrions en possession du petit cœur, dans le cas où il ne serait pas reçu ou qu'il serait renvoyé.

Je vous envoie, ci-jointe, la lettre écrite de mon mieux, en contrefaisant la main de Mlle L'Hermite. Si vous pouviez exécuter une contrefaçon meilleure ou si vous connaissiez quelqu'un qui la fît mieux, faites recommencer la besogne: à cet effet, je vous transmets une lettre originale de Mlle L'Hermite : ne la montrez à personne et, après l'avoir utilisée, renvoyez-la moi, afin que je puisse la restituer à la servante. Plus la contrefaçon sera parfaite, plus Mlle de Moy y sera trompée. Vous fermerez la lettre au moyen d'une nieulle rouge, sans y appliquer aucun cachet. Vous y attacherez la boîte de la meilleure façon. Le style français est médiocre, mais il est suffisamment bon; car, à en juger d'après sa lettre,

Mlle L'Hermitte n'est pas forte sur l'orthographe...

Ecrivez-moi la réception de la boîte afin que je puisse étudier le vent.

P. S. Si vous imaginiez quelque moyen meilleur d'exécuter mon projet, vous pouvez vous en servir, et vous m'en préviendriez ; car je me repose entièrement sur vous ; faites à votre guise. En même temps mettez sur la lettre la date qu'il faut. »

Voilà tout le programme du stratagème si laborieusement combiné par le docteur : il mettait probablement moins d'encre et d'imagination dans ses recettes médicales. A sa lettre est jointe, comme il le dit, sa fameuse contrefaçon : elle a été conservée par de Bie et je vous donne à savourer ce petit chef-d'œuvre de supercherie.

Mon cœur certes il me semble que vous m'avez du tout oubliée, e privée de vos bonnes grâces, n'escrivant pas un mot de lettre à vostre tant aimée Lermitte, non mon cœur je ne veux pas que la nostre grande amitié que avons porté l'une à l'autre, prenne fin en ceste manière, pour cela je vous envoye un petit cœur d'or, je vous prie de le tenir pour une mémoire de vostre fidelle amie, laquelle ne pouvant estre présente avec le corps, veut faire avec cecy que vous ayez occasion de quelque fois sur elle et quelque fois penser sur vostre cœur. Vous m'avez envoyée aultrefois de confitures, lequelles me furent fort aggréables, je ne doubte pas ou ce petit don ne sera de mesmes bienvenue, voyant que du bon cœur, à vous mon cœur, ce petit cœur je donne, parquoy fineray ceste, priant Dieu.

Mad^e Marie de Moy vous donner longue e sancte vie, me recommandant à voz bonnes grâces et à celles de Monsieur vostre père et Mad^le vostre mère et Mad^le vostre sœur, comme font de mesmes ma grand mère et mon oncle.

De Mons le de décembre.

Votre bien aimée

JENNE LERMITTE.

L'ami du docteur, voyant, sans doute, en tout cela autant de danger que d'extravagance, ne se hâta point de répondre: il laissa de nouveau passer un peu d'eau sous le moulin, espérant que Verwilt renoncerait à son idée de contrefaçon. Mais le docteur guérissait le mal des autres et tenait à son mal à lui. Le 2 janvier, impatienté, il écrit de nouveau, mais avec des pattes de velours: « *Mi Jacobe*, avec tous mes meilleurs compliments, je vous envoie ces lignes pour vous donner des nouvelles de ma santé laquelle, grâce à Dieu, est passable, et ensuite, pour vous dire que je suis fort étonné de ne rien apprendre de l'affaire que vous savez. Voilà près d'un mois que je vous ai fait remettre par votre mère, votre livre des *quinze joyes* (du mariage) et en même temps la lettre à Mlle de Moy et une lettre de Jenne L'Hermite dont vous deviez contrefaire l'écriture; je vous disais comment vous deviez opérer dans cette contrefaçon, afin que Mlle de Moy ne soupçonnât point la supercherie; ensuite, que Jean de Moulin devait la remettre entre les mains de la mère de Mlle ou de Mlle elle-même, puis en obtenir une réponse que vous auriez reçue pour me l'envoyer avec la lettre de Jenne L'Hermite, afin que je puisse la restituer à celle qui me l'a donnée. Je croyais que Jean de Moulin aurait exécuté la commission pendant son dernier voyage: il me semble qu'il n'en est rien: je vous prie de faire en sorte qu'il l'exécute dans sa prochaine traversée. J'attends votre avis en même temps.... »

Dans un postscriptum écrit évidemment après avoir reçu une lettre de de Bie, il ajoute : « vous m'écrivez de vous dire ce que coûte le petit cœur et la chaîne. J'ai payé pour la façon, l'or, le musc, environ 22 florins : mais le bijou n'a pas été fabriqué ici ; il vient de Paris, car ici on ne confectionne point des pièces aussi menues. »

La lettre à laquelle répond ce postscriptum ne devait être qu'un simple billet ne contenant qu'une question dont on ne devine pas trop la raison d'être : il ne s'y trouvait pas un mot concernant la grande affaire ; car le 16 janvier, le docteur décoche une missive plus pressante.

« Mi Jacobe, je vous ai écrit diverses lettres auxquelles, jusqu'à présent, vous n'avez point répondu, ce qui me fait penser que vous êtes malade ou hors ville, ou arrêté par un important empêchement. On assure ici que vous vous êtes marié avec une fille ayant six cent florins de rente ; si c'est vrai, faites le moi savoir, afin que je puisse m'en réjouir avec les amis. Nous allons avoir aussi une noce chez nous, le 28 du mois, ma sœur va être fiancée à Jean, notre aide. (1) Dieu leur soit propice et vous permette de venir assister à la noce.

Quant à l'affaire de Jean de Moulin, faites en sorte, je vous prie, qu'il la termine à son prochain voyage, car le mois de la nouvelle année se passe et la fête de M[lle] tombe à la Chandeleur ; faites y mettre de la diligence, je ferai comme je vous

(1) *Onsen knecht.* Le père Verwilt était pharmacien : il s'agit probablement de son élève.

l'ai écrit et vous rendrai la pareille à l'occasion...
P. S. N'oubliez pas la lettre de Jenne l'Hermite, car je dois la restituer. »

II

A la fin, le graveur fut bien obligé d'abandonner un instant son burin et ses autres occupations, assez gaies, à ce qu'il paraît par sa correspondance, pour prendre la plume et répondre à son ami. Nous n'avons pas, malheureusement, sa lettre, mais il doit avoir écrit de bonne encre, car le 21 janvier Verwilt lui envoie cette héroïde :

« Mi Jacobe, j'ai reçu votre aimable lettre du 15, et appris les motifs pour lesquels vous n'avez pas exécuté ce que je demandais de vous. J'ai été fort étonné de ce que vous ne m'en ayez pas écrit plus tôt; car il m'aurait été très facile de trouver quelqu'un d'autre, tel que M. Sanglier qui s'est rendu de nouveau, il y a huit jours, à la foire de Paris, et maintenant il me fant attendre une autre occasion, laquelle, je l'espère, se présentera promptement. Je suis étonné aussi de toutes les excuses que vous m'offrez; car vous savez qu'une chose devrait être bien extraordinaire pour que je vous la refusasse et vous me connaissez capable d'oser prendre sur moi quelque action un peu audacieuse. Vraiment, je croyais qu'entre nous l'amitié était plus grande, du moins de votre côté, et que vous pouviez avoir en moi plus de confiance. Enfin, c'est fini : vous avez bien fait; vous avez conquis de cette manière un cœur de plus d'importance que mille autres. Plût à Dieu que le mien pût obtenir ce que vous

avez obtenu : avant huit jours, j'en aurais *une autre*, dût-il m'en coûter trois fois autant.

Vous m'écrivez que c'est une folie. Que voulez-vous? En France, on paie cher; et il n'y a personne ici qui pût l'exécuter; il faut donc siffler et danser comme chez eux, cela me coûte 3 philippus de façon : deux pour la chaîne, un pour le petit cœur, et l'on m'a compté 13 florins et demi pour l'or; il me semble que l'or est là-bas plus cher qu'ici. Pour le musc et l'ambre j'ai payé un florin à Golery. Que voulez-vous? Quand on a besoin de quelque chose, et qu'on *veut* l'avoir, il faut le payer.

Dans l'intérieur du petit cœur sont gravées cinq lettres : V. S. T. E. C., que vous pouvez interprêter comme vous le voulez : *Vostre Serviteur Très loyal E Constant*, ou, en flamand : *Voor Syn Tourmenten En Consumeren;* ou *Vous Servira Toujours En Constance;* ou *Verwilt Saldy Tourmenteren En Consumeren*. Vous pouvez y mettre d'autres lettres si vous le voulez.

Pour avis, je vous prie de me renvoyer par le prochain courrier ma lettre et celle de Mlle L'Hermite; je vous les renverrai quand il sera nécessaire, et je vous ferai savoir si la lettre doit être contrefaite. Je ne pense pas que vous lui ayez montré ou fait montrer la lettre, car il pourrait en résulter quelque brouille. »

III

Un an et des mois se passent. Comment la petite comédie, si bien échaffaudée, a-t-elle pris fin? C'est ce que je n'ai pu découvrir, toute une série de lettres faisant défaut. Il est certain, toutefois, que

la commission du cœur n'a pas été remplie, car les lettres de Verwilt et la lettre contrefaite n'ont pas été rendues et il n'est plus question du stratagème.

Nous avons vu que, dès l'origine des choses, Verwilt et son ami Bossut s'en allaient de compagnie, courtiser les demoiselles de Moy. Dans une lettre du 22 août 1606 de ce Bossut, qui se nommait J. B. van Bossuyt, celui-ci parle d'une vive querelle qu'il aurait eue avec le père Verwilt au sujet de ces amours. Ce terrible apothicaire l'avait accablé d'injures l'accusant d'avoir séduit son fils.

Le pauvre docteur, ayant contre lui son père et son meilleur ami, dut sans doute poursuivre ses projets d'une manière plus réservée. Toutefois il n'abandonna point la partie. Mais il était arrivé un sérieux compétiteur: Philippe Rubens débarqué à Anvers, en mai 1607.

Je n'ai pu découvrir quelles ont été les premières démarches de celui-ci dans la maison du secrétaire de Moy: ce fragment d'une lettre de Verwilt, du 16 août 1608, ne nous laisse que des conjectures à faire sur ce qui s'est passé depuis le 21 janvier 1607.

« Monsieur de Bie — on n'écrit plus: mi Jacobe — votre agréable lettre du 22 juillet m'a été remise: j'apprends comment votre affaire a été conduite, je ne doute pas de la voir se terminer heureusement. Pour ce qui concerne la mienne, elle est en grand péril; car bien que j'aie à peu près destitué (*afgeset*) Rubens, il me semble que j'ai un autre compétiteur qui me donne autant de fil à retordre et même

plus; car la demoiselle a pris goût pour lui et commence à raisonner ainsi: puisque mes parents ne veulent pas que je me marie avec lui (c'est-à-dire avec Verwilt), et que je ne veux pas de Rubens, je vais prendre celui-ci qui est riche (En effet, il veut lui assurer mille florins de rente pour dot), sinon il est probable que je resterai sans mari, ou bien je devrai attendre la mort de mes parents, ce qui peut durer longtemps.

En résumé, mes affaires courent grand risque. Patience! Néanmoins, j'ai encore une espérance, dans laquelle vous voudrez bien m'assister, je l'espère, sinon, je vais me figurer que tout doit aller à vau-l'eau et que je n'ai qu'à rester sur le carreau. Ce moyen le voici. — (1) vous le savez, le Père Botter est un factotum, et *ils* favorisent celui qu'il leur plait: je dois donc chercher quelque moyen de le gagner lui et le père Recteur: ce moyen consisterait dans un cadeau à l'église ou au couvent. Déjà même ils m'ont donné à entendre que je devais une offrande à l'église; d'autres circonstances encore me l'ont fait sentir et m'ont rappelé comment ont agi quelques jeunes gens, dont l'un a donné cent florins, l'autre cent livres, d'autres plus ou moins et qui ont ensuite été pris en faveur et sont arrivés à réussir dans leur mariage. Je me trouve donc dans cette conjoncture de devoir agir de même pour atteindre mon but, et j'ai l'intention de leur offrir 50 philippus. Malheureusement, je ne suis pas dans

(1) Dans l'original, après le nom il y a un trait, sous lequel, probablement, il faut lire: chez les Jésuites.

ce moment en état d'exécuter mon projet, à moins d'avoir un peu d'aide de vous et pour quelque temps. Je suis disposé à vous donner quittance de ce dont vous me seriez redevable, à la condition que vous me prêtiez cent florins que je destinerais à cet usage: je vous renverrai immédiatement pour votre assurance une obligation signée de ma main. Je ne doute pas que vous ne placiez votre argent en rente ou en prêt; dans ce cas je vous paierai l'intérêt que vous recevez des autres, et même davantage. J'espère que vous ne me refuserez pas cela, tant à cause du motif qu'en raison de notre vieille relation; j'attendrai votre décision à cet égard par le prochain courrier, afin que je puisse prendre mes dispositions en ce qui concerne l'affaire. Sinon, il est à craindre qu'avant un mois d'ici, M[lle] de Moy ne soit accordée à l'autre, tant il fait des instances. Si vous me faites le plaisir demandé, je vous enverrai de suite l'obligation pour votre sûreté. Par courtoisie, venez à mon secours, cette fois; j'en ai bien besoin et je vous serai très reconnaissant.

Votre mère a été malade; nous l'avons soignée; elle est très bien maintenant et tout à fait guérie, je l'espère.

Quant au banquier Pierre Gerardi, il a changé d'opinion: son fils étant faible de santé, il a résolu de le garder auprès de lui. Anvers, 6 Août 1608. »

Il résulte de cette lettre que la jeune fille avait deux nouveaux adorateurs: Philippe Rubens et un autre dont je n'ai pu découvrir le nom; il en résulte encore que, selon Verwilt, les chances de Rubens étaient en baisse et que le troisième larron était

sur le point de s'emparer du trésor. Mais des incidents arrivèrent et en même temps d'autres prétendants. De Bie accueillit mieux le nouveau projet du docteur qu'il n'avait fait du premier : néanmoins ne se trouvant, sans doute, lui-même pas trop en mesure de prêter cent florins, il n'en envoya que cinquante. Une lettre de Verwilt, du 28 août, va nous donner quelques détails sur la marche des choses.

« Monsieur de Bie, en réponse à votre agréable lettre, je vous accuse la réception des 50 florins que m'a apportés Jean de Moulin, afin que je puisse entamer l'affaire dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre. Mais, selon ce que vous venez de m'écrire, j'ai pris diverses choses en considération ; je m'aperçois d'ailleurs de nombreuses intrigues, qui entravent mes affaires, de la part de quatre ou cinq prétendants ; au point qu'il règne de vifs dissentiments entre tout ce monde : ainsi la mère veut avoir celui-ci, le père celui-là, le frère et les amis un autre, le Père Botter encore un autre ; enfin la fille ne sait plus que faire. Il me semble qu'il vaut mieux attendre encore une quinzaine de jours et voir ce qui m'adviendra ; car bientôt tout va se rompre ou plier. Je ne m'en mêle pas, je les laisse faire ce qu'ils veulent ; mais je vais tenter de suprêmes efforts, à condition qu'il en résulte au moins quelque chose. D'un autre côté, ne pouvant pas employer encore ces 50 florins, il me faudra bien attendre et compléter la somme. Entretemps, j'examinerai si le jeu vaut la chandelle, car si mes peines doivent être perdues, il vaut mieux garder

cet argent et l'employer ailleurs. Par le courrier prochain, je vous informerai de ma résolution : je vous remercie de votre bon cœur et j'espère vous en témoigner ma reconnaissance. »

IV

Le pauvre docteur est-il entré dans une période de recueillement ou bien y a-t-il une nouvelle lacune dans sa correspondance? Je ne sais trop. Toujours est-il qu'il faut sauter au 11 décembre avant de rentrer dans le vif de la comédie. Entretemps, la noble et digne mère des Rubens, Marie Pypelincx, était morte, le 19 octobre. Quelle influence cet évènement a-t-il exercé sur les « affaires » du docteur et de Philippe? Nous pouvons nous en faire une vague idée par cette lettre qui nous fait entrevoir encore, dans l'apparition d'un nouveau personnage, le dénouement qu'elles vont bientôt recevoir.

« Monsieur de Bie, avec tous mes compliments et mes salutations, cette lettre vous apprend que nous sommes tous en bonne santé, Dieu merci, et que nous aimons toujours le vin frais, surtout le vin d'Espagne, dans le verre de Venise qui est chez nous. Nous en usons tous les soirs, à côté d'un bon feu qui combat l'humidité de l'air comme le vin d'Espagne combat notre froide humidité intérieure, résultat du temps malsain et aquatique dont nous avons été gratifiés, et nous délivre des coliques, des catarrhes et autres maladies qui en sont les suites. Mais cela concerne notre peau.

J'ai appris de M. Bossuyt que vous avez été

quelque temps à Mons où vous avez pris congé de lui pour aller résider un mois ou deux à Bruxelles, ce qui m'a fait grand plaisir. Comme vous voilà près de nous, nous aurons plus souvent de vos nouvelles. D'un autre côté, par ce départ vous vous ferez désirer de votre maîtresse : elle vous oubliera tout à fait, ce qui vous amènera soit à un amour partagé, soit un débarras complet. Plût à Dieu que je pusse faire de même! Je n'attendrais pas jusqu'à demain, je partirais encore aujourd'hui; mais puisqu'il ne peut pas être ainsi, je dois prendre patience et me servir de tous les moyens pour réussir dans mon entreprise, ou empêcher tout au moins qu'un autre ne l'obtienne, elle; afin que je ne sois pas livré à la risée générale. Je vous ai donc écrit, il y a quelque temps, la résolution que j'avais prise de faire un don gracieux au personnage que vous savez, mais que je m'étais décidé, pour plusieurs motifs, à observer d'abord un peu les évènements. Or, le temps est venu et les circonstances sont propices de plusieurs manières : par l'espérance de ce cadeau, j'ai mené le personnage à peu près si loin qu'il m'a promis de faire tout son possible : je vous prie donc de me faire l'amitié de m'envoyer au plus tôt encore cinquante florins, dont je vous retournerai une obligation à votre convenance pour votre sûreté; d'autant plus que le peintre, frère de Rubens, est arrivé et que l'on négocie à force, de la part de l'administration, pour amener de Moy à vendre à la ville sa charge dans laquelle Rubens s'introduirait doucement. Étant devenu secrétaire, celui-ci pourrait alors venir de nouveau, à pleine force,

reprendre ses prétentions sur la demoiselle: de sorte que je dois me mettre à l'œuvre avec zèle et m'évertuer à renverser cet obstacle par un dernier effort: car les autres prétendants sont des saints destitués. L'assaut, je le crains, sera très violent, parce que Brant et les échevins, ainsi que le Bourgmestre mènent activement l'affaire. A la vérité, je ne doute pas qu'il n'obtienne un pied de nez; mais il ne faut pas se fier aux filles; elles sont très versatiles, comme vous le savez par expérience: j'ai donc l'intention de lui mettre mon courtier sur le dos, je travaille encore de mon mieux, d'un autre côté, avec une autre personne pour empêcher qu'il ne réussisse et pour maintenir la demoiselle dans son idée présente.

Je vous prie de m'écrire à ce sujet par le prochain courrier et de me faire l'envoi demandé afin que je puisse mettre toutes choses en œuvre, car vous savez combien il est avantageux d'avoir de l'avance. Je vous écrirai comment les choses se passent; mais je vous prie de tenir bien le secret pour de nombreux motifs que je vous dirai de bouche; je vous prie aussi de brûler ou d'enfermer les lettres qui traitent de cette affaire, afin que personne ne les lise et n'en répande le contenu. Car s'il en arrivait quelque chose à certaines oreilles, j'en éprouverais un grand recul dans mes négociations qui, jusqu'à présent, ont été mises par moi sur un bon pied. Prenez cela en considération, je vous prie. Et je me recommande au Seigneur.

Anvers, le 11 décembre 1608.

Le tout vôtre que vous connaissez,
GUILLAUME VERWILT.

Encore une fois, Jacques de Bie laissa cette lettre sans réponse: il n'avait probablement pas plus de confiance dans l'intervention du Père Botter que dans celle du petit cœur d'or envoyé par une lettre pseudonyme. Mais le principal motif de son silence était, sans doute, qu'il s'agissait de nouveau d'une demande d'argent; ce vil métal, je l'ai déjà fait remarquer, est un sujet assez habituel de la correspondance entre les deux amis et il semble que Verwilt en abusait même un peu. Quoiqu'il en soit, voici la lettre de rappel, qu'un mois et demi après, il expédiait à Bruxelles.

« Monsieur de Bie, je vous ai fait tenir par M. Bossuyt, une lettre sur une certaine proposition: n'ayant pas reçu de réponse, je soupçonne que vous ne l'avez pas reçue. Je désire vivement cette réponse, afin que je puisse river le clou; il en est temps, pour beaucoup de raisons: avant un mois, tout sera rompu ou pliera. J'obtiendrais quelque avantage, vous le savez bien, si mon entremetteur était mis en mesure de travailler. Je vous en prie; une lettre au plus tôt, afin que je puisse prendre des dispositions. Pour le reste, je vous envoie une réponse pour Bossuyt: il m'a écrit en plaisantant, je fais de même. Vale et me ama.

Le 30 janvier 1609.

P. S. Que Dieu vous accorde une heureuse nouvelle année. »

V

Hélas! le docteur ne l'obtint pas pour lui-même cette heureuse nouvelle année qu'il souhaitait à son

ami en Postcriptum. Car, à peine à son début, l'année 1609 fut néfaste à ses amours. Il s'était toujours bercé d'illusions; son ami de Bie devait savoir mieux que lui comment se comportaient les événements: il lui envoya non point les florins demandés, mais des conseils et peut-être des consolations. Nous pouvons tirer tout cela de cette dernière lettre où l'on apprend la fin de cette comédie qui avait duré un peu plus de quatre années.

« Monsieur de Bie, en réponse à votre agréable lettre, je vous annonce, en fait de nouvelles, que deux Espagnols ont été blessés par les mortiers dont ils se sont servis à l'entrée du marquis de Spinola; mais il n'y a pas eu d'autre accident. Quant à ma prétendue, il est clair qu'elle est toute entichée de Rubens et que, maintenant, elle veut l'avoir par force. Par la conduite qu'elle tient, on dirait qu'elle a perdu l'esprit; mais je pense que sa joie se passera vite, pour plusieurs motifs que je ne veux pas vous écrire. Je crois aussi que Rubens s'en répentira et se dira qu'il eût mieux valu pour lui de la voir accorder à moi que de la subir lui-même.

Je ne pensais pas en sortir de la sorte, mais, Dieu merci, j'en suis délivré. Plût à Dieu que je ne l'eusse jamais vue de ma vie; non pas à cause du temps que j'ai perdu pour elle, mais uniquement parce qu'elle tient avec lui, après m'avoir fait tant de chères promesses que j'ai fait un pari de deux contre un en ma faveur. Cette pensée, je le crains, me causera plus d'amertume que le reste;

et puis, je dois encore me taire pour ne pas subir de railleries. Patience! Si je trouvais un moyen de me libérer de ce pari avec la moitié, j'en tirerais quelque profit; la chose n'est pas encore beaucoup ébruitée. Si j'étais en mesure, c'est à quoi je me disposerais. J'en ai tâté : on m'y prendra encore à faire la cour! Patience! Néanmoins, je suis satisfait de m'en être tiré avec honneur, pour beaucoup de motifs que je vous dirai bien verbalement. Si vous alliez bientôt à Mons, prévenez-moi, je vous donnerais une commission pour des renseignements à prendre sur une affaire. Portez-vous bien. Le 12 fevrier 1609 ».

Bien que cette lettre commence par des nouvelles de Spinola et de deux espagnols blessés, il s'en faut que dans les phrases suivantes, elle révèle le calme de l'esprit et l'indifférence du cœur. Le malheureux médecin avait vu renverser toutes ses espérances et anéantir le fruit de quatre ans d'assiduités et d'efforts. Il semble n'avoir plus tenté de courir d'autres aventures; dans les quelques lettres postérieures à celles-ci qu'il adresse à son ami, il n'est plus question que de prêts d'argent, de consultations médicales ou de petites nouvelles.

L'année suivante, tout à son art, nous le retrouvons, signant avec quatre confrères, la proposition adressée au magistrat pour l'érection du *Collegium medicum*, dont il devint plus tard le bibliothécaire.

L'épilogue de ce petit drame d'amour se résume en quelques lignes : six semaines après cette dernière lettre, Philippe Rubens devint l'heureux époux de

Marie de Moy, l'objet des soupirs de tant de prétendants.

Sans vouloir nous lancer dans des suppositions, à perte de vue, ne pourrions-nous pas admettre que Pierre-Paul a été un peu le *Deus ex machinâ* dans tout ceci? Ne semble-t-il pas résulter de la lettre du 11 décembre que c'est à l'arrivée du peintre qu'une impulsion plus forte, presque décisive, a été donnée à l'affaire? Verwilt dit que Brant et le bourgmestre mènent les efforts en faveur de Philippe: or, le bourgmestre c'est Rockox qui, dès le retour de l'artiste à Anvers, devint son protecteur et son ami, et Brant sera dans un an, le beau-père de Pierre-Paul. Celui-ci revenait au pays entouré déjà d'un peu d'auréole; Rome connaissait ses travaux; on ne devait pas ignorer à Anvers les circonstances de sa vie à la cour de Mantoue. Joignez-y sa belle prestance, son savoir acquis, les tableaux, les objets d'art qu'il rapportait: tout cela devait lui procurer immédiatement une considération personnelle. Nous n'avons guère de détails précis sur sa réception; cela se comprend: les premiers moments furent consacrés à la douleur et aux affaires de famille; mais une seule ligne de la lettre de Verwilt nous fait assez bien sentir qu'il sut déjà exercer une certaine autorité en mettant le pied à Anvers.

Comme épilogue à cette histoire, disons que, plus tard, le médecin supplanté épousa Hélène de Moulin, une parente, sans doute, de ce Jean de Moulin qui devait jouer un rôle dans la scène supprimée du petit cœur d'or. D'après notre correspondance, Verwilt paraît avoir fait déjà un

bout de cour à cette personne avant de s'adresser à Mlle de Moy. Qui sait si Jean et Hélène n'ont pas tramé quelque complot dans tout cela ? Une conséquence plus intéressante de la déconfiture du médecin, c'est que l'union de Philippe avec la charmante, mais peut-être un peu coquette Marie de Moy établit bientôt un nouveau lien entre les deux frères Rubens. Marie avait une sœur aînée, Claire, qui était mariée depuis dix neuf ans à Jean Brant. Le 3 octobre suivant, Pierre-Paul épousait la ravissante Isabelle Brant, la fille de cette sœur.

Et tout cela est venu de ce que Jacques de Bie avait refusé de se faire le complice d'un petit faux en écriture et de prêter quelques florins à son ami !

Plus tard, Pierre-Paul eût de fréquentes relations avec J. de Bie : il appréciait l'homme avec sévérité ; pourtant, un jour, il le tira généreusement d'une mauvaise situation d'affaires.

Encore une fois, on peut se demander si le petit roman ci-dessus n'a pas exercé son influence sur ces rapports.

En tout cas, Rubens et Jacques de Bie doivent s'être entretenus plus d'une fois des tentatives matrimoniales du docteur Verwilt.

C. RUELENS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

GUILLIELMUS VERWILT AAN JACOBUS DE BIE.

I.

Mi Jacobe ic soude Ul. al eer geantwoort op Ul. aengenamen, maer duer het tarderen van Balthasar den cleermaker die my moest bescheet seggen, van tgene Ul. van my was begeerende, soo hebbe ic niet eer connen antwoorden dan van dage, ende dat duer dien ic eerste van dage van hem hebbe antwoort gecregen, het welcke hy my wel eer hadde mogen seggen, omme Ul. daer van te adviseren. In conclusie hy seyt dat hy allesiens heeft vernomen naer die gedructe vellen, maer en heeft daer nergens geen connen becomen, maer hem werdt voer seker geseyt, dat se te Brusselen beter te crygen waeren, duer dien dat sy meer geuseert worden van de hovelingen dan van de coopmans, ende hy seyde my oock dat hy niet en wiste watse daer costen, noch hoe veele datter tot een cliet (sic) soude van noode wesen, duer dien dat hy niet en wiste hoe groot de vellen waren. Het is my leet dat ic Ul. daer in niet en can gedienen, want, God weet hoe geren dat ic Ul. sou vrientscap doen waert my mogelyc.

Voorts aengaende van myn saken, my dunckt dat ic nu geen haeste meer en hebbe, want dat van Soror fratris Hieronimi is heel af, alleen om een cleyn oorsake, dat is datter tonsent te veele syn, maer daer en is niet mede bedreven, ic hope, hebbe ic misschien het gelt niet, ic sal wel een crygen (gelyc ic genoech mach hebben) die van beter geslachte sal syn.

Hier is nu een groot houwelyc gedaen, te weten van Deechbroot ende van Colveniers dochter, de welcke twee groote stucken syn.

Jan de La Biestra is subitelyc gestorven over sommige dagen.

Moerentorfs dochter is gehoudt met den wedewer van eenen suyckerbacker op de suyckeruy, Godt willet haer laten wel becomen, want sy noch een cleyn bruyt was. Bossut en ic

maken tsamen den vryer, per compagnia aen twee gesusters te weten de dochters van den secretaris de Moy, hy aen de ouste dochter om het officie te hebben, ende ic aen de jonste Maria, die tot Bergen Henegou heeft gewoont tot L'Hermitens, oft ghyse kent, die Bethisart toe behoort.

Wy vergeten daer altemet den tyt mede, ende drincken altemet eenen schoonen roomer op huerlieder santé, ende d'onse, Godt wilt daer in wercken dat wy mogen c....... wt de kercken ende dat wy het mogen hergaen, soo lange als den hecht wilt staen.

Wilt ons oock wat schryven wat daer te Bergen omgaet, om altemets die joufvrou wat te mogen seggen, ende hoe dat joufvrou Viragos al vaert. Et leternel Lions vrou compt alle dagen te geligghen ; oft hy het gemaeckt heeft en wete ic niet, maer hy sal altyt den worp hebben. Vale, den 3 december 1604.

Tuus

G. VERWILTIUS med. doct.

Adresse: à Monsieur Jacques de Bie à Mons.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles. M° 14466, Correspondance de Jacques de Bie, p. 240.

II.

December? 1606.

Mi Jacobe Ul. aengenamen is my ter hant gecomen, met den welcken ic verstaen hoe dat Ul. mynen brief met die hantschoenen ontfangen heeft, voorts dat duer dien van impeschementen Ul. my niet en heeft connen bij staen in hetgene ic met mynen brief was begeerende, maer by aldien ik nog niet gedaen en hadde dat Ul. my soude assisteren, aengaende dese saecke, sal Ul. weten hoe dat den dach vervallen wesende ende geen middel wetende om deselve te voldoen, hebbe my ten laesten geaccosteert aen Godefrido Balbani die my geerne de vrientscappe dede, maer op conditie van binnen dry weken te restitueren, want hy naer Spaegnien

gaet, soo dat ik daer met eenen afscheyden denckende middelen te vinden, om my heel en tal wt dees quellinge te helpen, maer wat ist ? d'eene volcht d'andere. Wy cregen Ste-Ceciliens dach, daer wy musiciens soo gedommineert hebben met banqueteren ende andere dingen dat wy den man voor 20 guldens gesien syn, dit moet oock betaelt syn, ende is betaelt, maer dat van Balbani bloeyt noch, ende doet my alledaghe gedencken syn vertrek, soodat ic nu wederomme alsoo becommert ben alsvoren. Ic en soude daer niet veel naer vragen coste ic tyt hebben, want ic lichtelyc dat inhalen sal, maer, soo het schynt hy moet duergaen, daerom, mi Jacobe, ist mogelyc, staet ons nu by, ende helpt my hier wt dese brabbelinge, want seker ic luttel vrienden hebbe t'Antwerpen die my wat soude helpen. Patientia, ende bescaemt te blyven soude my spyten, want ic liever vercoopen soude al dat ic hebbe. Ic sal Ul. advys met den eesten verwachten. Lancelot heeft my geseyt dat Ul. brieven wel bestelt syn, maer dat hy geen brieven van Borckgraef en heeft noch gehadt en heeft soo dat my dunkt dat hy soo veele met syn truyt te doen heeft dat hy op u niet en' peyst.

Ic seynde Ul. mede een doosken met een herteken met een ketenken hetwelcke Ul. bewaert tot myn advys, wat hy daer mede doen sal, want, ic soude wel begeeren dat Ul. soo veel maeckte met Jan de Moulin dat hy dit met een brief gecontrefeyt met de hant van Jenne L'hermitte brocht t'Antwerpen aen Maria de Moy, ende Ul. versekerden de antworde in u hant te leveren, daer dien dat Jenne L'hermitte hier niet en weet, ende dan soude alle dingen wt comen, ic sal Ul. den brief de naeste reyse seynden, ende de maniere van hier in te leven, maer waer het mogelyk antwoorde te hebbe van Ul. oft dit wel doenlyc is, sal van Ul. groote vrientscappe ontfangen, ende daerom sal Ul. advys met den eersten verwachten. Met haeste

Tuus
G. VERWILTIUS.

Den bode moechdy vry beloven eenen gulden maer het moet Jan de Moulin syn, hy en heeft niet te vreesen, want hy

mach seggen: het is my gebrocht om hier te brengen ende te bestellen sonder ymant te noemen.

Adresse: à Monsieur de Bie à Mons avec une petitte boette.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles, M. n° 14466. Correspondance de Jacques de Bie, f. 221.

III.

12 december 1606.

Mi Jacobe, ic hebbe Ul. gesonden een doosken met een herteken van goudt daer in, ic en twyfele niet oft Ul. en heeft hetselve ontfangen, ende en is verwachtende hier van myn advys. Weet dan dat ic een weddinge aengegaen hebbe met Joufvrou Marie de Moy, dat sy noch wat van my nemen sal ende hetselve wel bewaren, maer èn syde niet door wat middelen, ende hebbe geen beter connen vinden als dese. Ic hebbe door het meysen gecregen eenen brief gescreven van Joufvrou Jenne Lermitte ende verstaen alle hetgene tusschen huerlieden is passerende, nu dan benne ic van opinie geworden, eenen brief te dichten tot desen proposte ende hem schryven naer de hand van Lermitte, met de welcke sy presenteert voer een gedenkenisse van cameraetscap ende voer sommige confituren die sy haer eens gesonden heeft dit herteken, welcke sy bidt datse wilt bewaren om heurent wille. Ende om dese comedie wel te spelen, soo moeten wy eenen bode van Bergen hebben, die dit bescickt, onder welcken geenen beteren te proposte compt, ende daer sy minder achterdenken sullen afhebben als Jan de Moulin, dewelcke bekent is ten huyse van Lermitte ende de Moys duer de brieven die hy over ende weder draecht, ten anderen ic verstaen dat denselve bode syn naem volcht, dat is dat den meulen wel drayen can ende wel een coppel maken soude, ende om dit aen te leggen synder twee middelen. Ul. neempt de beste, de eerste sonder den bode iwers af te seggen, dan hem oock te bedriegen, op dese maniere. Ul. sal by hem gaen, ende begeeren een vrientscap op hem, seggende : ic hebbe in compagnie van

Joufvrou Lermitte geweest, ende haer gevraecht oft sy niet op Antwerpen woude ontbieden, want ic derwaerts mynde te trecken, sy seyde my jae; ende badt my op alle vrientscappe dat ic dit doosken in handen van Joufvrou Marie de Moy soude bestellen ende antwoorde procureren, ic hebbet aenveert ende belooft te doen; nu door eenige impeschementen moet ic hier blyven ende wederomme te dragen soude scande wesen, soo dat ghy op hem syt begeerende dat hyt wilt bestellen sonder ymant daer van te vermanen, want ghy u van haer niet en sult laten sien voer dat hy weder comen is, ende de antwoorde van hem ontfangen, de welcke ghy daer aen haer sult dragen, maer Ul. moet procureren dat in alle manieren de antwoorde, oft het doosken (by aldien sy de scelmerye gewaer wirt) in u handen weder crycht, ende my believen weder over te synden.

De ander maniere is deze van hem een filip te beloven ende de saecke te kennen te geven, omdat hy daer in mach leven naer occurrentie ende antwoorden soo het te passe quame, by aldien sy hem iet vraechden op dit proposte, ende seggen dat hy het tot synen huyse gehouden heeft met oorden hetselve wel te bescicken ende antwoorde te procureren. Dese middele dunckt my de sekerste, ist saecke u den bode op synen duym heeft, om veel oorsaecken, ten eersten by aldien het gemerckt wordt sullen op hem begeeren dit weder te geven in handen van Lermitte, hy nieuwers af wetende salt doen, ende laten u naer de antwoorden wachten, ten anderen mochten sy oock wat overseynden in recompense, ende hy soude het daer dragen, hetwelcke niet en mach syn. Voorts soude sy hem mogen examineren ende ondervragen, hy niet denckende te misdoen soude seggen lichtelyc dat hyt van Ul, op de eerste maniere ontfangen hadde, dan soude de baerken wt comen, daerom naer myn advys, dunckt my beter te wesen de tweede manier, want dan syde versekert, ten sy dat het eenen scelm is, de antwoorde oft het doosken weder te crygen, maer ic settet in u goetduncken, want by aldus het noch wt quam, de bode mach hem excuseren dat het meysen hetselve tot synen huyse gehaelt ende gebrocht heeft,

maer Ul. moet note van my niet te noemen noch aen bode noch aen ymant, om beters wille, ende reden die ic mondelinge u eens seggen sal. Te wyle sal ic hier vernemen van het meysen hoe het ontfangen is, oft suspicie is, oft het weder gesonden sal worden, oft datter antwoort sal comen, ende wanneer, het welcke ic Ul. al terstont overschryven sal om hem daer naer te reguleren, ende inden wint te sien datter geen abuys in en gesciede, ten minsten dat wy het herteken weder in handen crygen, ist saecke het niet ontfangen en wordt en weder gesonden wordt.

Voorts seynde Ul. dien brief gescreven naer myn beste, naer de hand van Lermitte, Ul. die beter contrefeyten can, oft ymant vinde die het beter doet, sultten doen herdoen, want ic eenen brief overseynde gescreven van de hand van Lermitte Ul. en laet hem niemandt sien en seynt hem wederomme, als ghy hem gebesicht heeft, om te mogen den selven aen het meyschen te restitueren. Want hoe de hant gecontrefeyt is, hoe sy meer bedrogen sal worden, ende sluyten (hem) toe met een roode ostie op dese maniere sonder eenich mercke daer op te setten, het doosken daeraen vastmaeckende, gelyc Ul. dat sal geraeden vinden, het franchoys is gemeyn maer het is goed genoech, want soo ic sien aen haren brief, sy en heeft hetselve niet seer wel gespelt.

Ic seynde Ul. mede de 15 *Joyes de mariage* dewelcke ic weder gecregen hebbe van die Joncfrou diese gehadt heeft. Ul. scryft my oft ghy den *Pastor fido* in het francoys (niet) en hebt, genaempt *Le fidel berger*, want hy niet te coop en is, ic sal hem Ul. weder restitueren, als ic hem gelesen hebbe duer dien ic hoore dat hy wel getranslateert is, ende seer naergevolcht de Italiaensche spraecke.

Hans in de Croone ons gebuerman is doot van het water. De dochter van Runtfleeschs de wedewe wordt de bruyt met Robrecht den juwelier van Sy. Hoocheyt.

UL. sal my scryven als het doosken compt op dat ic oock mach in den wint sien.

Vaertwel ende vergeeft myn indiscretie desen 12 decembris 1606.

Tuus

G. VERWILTIUS.

Ist dat Ul. eenige andere maniere in sinne heeft om dit aenteleggen die beter soude syn, mach hetselve doen, ende my daer van adverteren, want het teenemael in Ul. sette, sal believen den datum te setten naer den tyt op den brief.

Adresse: à Monsieur de Bie
à Mons.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles. Mss. nº 14466. Correspondance de Jacques de Bie, f. 217.

IV.

7 janvier 1607.

Mi Jacobe naer alle behoorlycke raccommandatien soo is dese dienende om Ul. te adverteren van onse gesontheyt dewelcke Godt sy gelooft, redelyc is, en ten anderen herby dat ic seer verwondert ben dat ic niet en verneme van diè saecke Ul. bekent, want ic bycans over een maent doer Ul. mameer overgesonden hebbe Ul. boeck van 15 *Joyes* ende daer by den brief van Joufvrou de Moy met eenen brief van Jenne Lhermitte om de letter te contrefeyten, met den welcken ic Ul. schreef de manier hoedat Ul. hier in soude leven ende doen het inhout naer contrefeyten den brief van Jenne Lhermitte, omdat Joufvrou de Moy geen suspicie en soude hebben van valscheyt, ende voorts dat hem Jan de Moulin soude selver in handen leveren van de moeder oft de dochter, ende daer van antwoorde procureren, de welcke Ul. van hem soude ontfangen, ende my overseynden met den brief die ic Ul. gesonden hebbe van Jenne Lhermitte, opdat ic hem mach restitueren aen de gene die hem my gegeven heeft, ic meynde dat Jan de Moulin dese reyse het soude gedaen hebben, maar my dunckt neen, bidde Ul. dat het mach de naeste reyse gescieden Ul. advys met eenen verwachtende.

Aengaende van de brieven van den Bossche, my dunckt datter niet veel af comen en sal, niet tegenstaende dat Ul.

brief wel bestelt is, want ic daer goet bescheet af hebbe van Lancelot die my gesyt heeft soo, dat hy advys heeft dat den brief wel bestelt is in eygen handen. In fine my dunckt dat het lanck werk sal syn. Niet sonderlings en weet ic meer te scryven dan my seer te raccommanderen in u goede gratie, ende bidde Godt dat hy U wilt verleenen een salich nieuwe jaer. Desen 7 january. Tot Antwerpen anno 1607.

Tuus
GUGLIELMUS VERWILTIUS.

Ghy screeft my alles dat ic soude scrijven wat dat herteken met de keten, cost ; het cost my met fatsoen, goudt, *muscus*, ontrent de 22 gulden, maer het en is hier niet gemaeckt maer te Parys, want se hier soo cleyn niet en werken. Per advys.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles. Mss. nº 14466. Correspondance de Jacques de Bie, f. 219.

Adresse: à Monsieur de Bie, chez le Sur le tenant de bois à Mons.

V.

16 janvier 1607.

Mi Jacobe, ic hebbe differente brieven aen Ul. gescreven van de welcke ic tot noch toe geen antwoort en hebbe ontfangen, het welcke dat my doet imagineren oft dat Ul. sieck is, oft wt de stadt, oft met eenige saecke van importantie gempescheert. Men seyt hier voer seker dat Ul. daer gehoudt is met een dochter van ses hondert gulden erffelyc, ic bidde is het soo, laet ons mede wat daer afweten, opdat ic my moech verblyden met u vrienden.

Wy sullen tonsent oock haest een bruyt hebben, want myn Suster ondertrouw doen sal den 28 van deffen maent met Joannes onsen knecht, ons lieven Heer wiltse veel gelucks verleenen, ende Ul. commoditeyt om over te comen ende te mogen te bruyloft comen.

Voorts aengaende de saecke van Jan de Moulin, ist mogelyc bidde Ul. dat se mach de naeste reyse met hem geexecuteert worden, duer dien dat dan de maent wtgaet van nieuwejaer ende haer feestdach lichmis is, ooch alsdan, Ul. sal believen daer wat diligentie, ic sal doen gelyc ic met voergaende gescreven hebbe, ic sal het selve weder verdienen.

Van den Bossche en verneme ic niet, my dunckt dat daer niet veel af comen en sal, gelyc ic van sommige verstaen, want sy seggen datter niet veel ten besten en is, ende dat hyt wel vernemen can datter is, per advys.

Vale, met haesten desen 16 January 1607.

Tuus
G. VERWILTIUS.

Bidde Ul. en vergeet niet den brieff mede over te seynden die Jenne Lermitte gescreven heeft, want ik hem moet restitueren.

* Ibidem. p. 222.

VI.

21 janvier 1607.

Mi Jacobe, Ul. aengenamen van den 15 deser hebbe ic ontfangen ende verstaen de reden waerom Ul. niet volbrocht en heeft hetgene op hem was begeerende, waerin dat ic my seer verwondere, dat Ul. my hetselve niet eer geschreven en heeft, want ic lichtelyc wel een ander soude gecregen hebben doer Mheer Sanglier, die wederomme over acht dagen nae de foire van Parys gereyst is, maer nu soo sal ic moeten beyden naer eenige andere occasie, dewelcke ic hope dat my haest presenteren sal. Ten anderen, ben verwondert van alle u excusien, want ghy weet wel dat het groot soude wesen, het welcke ic soude aen Ul. weygeren, ende dat ghy anders my niet kent om eenige stouticheyt te moghen op my nemen. Seker ic meynde dat ons vrientscap grooter was, altoos van uwen respect, ende dat Ul. beter betrouwen van my behoorde te hebben. In fine het is gedaen, ende Ul. heeft wel gedaen, hebbende daermede gewonnen een herte dat meer importeert,

dan duysent diergelycks. Godt gave dat ic soo wel met myn mocht obtineren ic soude eer acht daghen een ander hebben, al soudet my drymaels meer costen. Ul. schryft dat het dul is, maer wat wildy doch, de Francoysen syn dier, ten anderen hier en is niemant die het maken can, soo moet men dan naer huerlieden fluyten, dansen, het cost my dry flippen van fatsoen, twee voer het ketenken, eenen voer het herteken, sy rekenen derthien guldens ende half voer het goudt, my dunckt dat het goudt daer duerder is dan het hier doet, den muscus ende ambar hebbe ic aen Golery eenen gulden betaelt, wat sal men doen, als men wat van doen heeft, wilt men het hebben men moet het betalen. Daer syn binnen in het herteken vyf letteren gesneden te weten: V. S. T. E. C. dewelckc moghen interpreteren dat Ul. belieft, ic verstonder wt: *Vostre Serviteur Très loyal E Constant* oft in het duyts: *Voor Syn Tourmenten Eens Compassie*, oft *Vous Servira Toujours En Constance*, oft *Verwilt Saldy Tourmenteren En Consumeren*, Ul. mach daer ander op maecken naer syn goetduncken. Per advys bidde Ul. my te willen met den eersten over te seynden mynen brief, ende dien van Joufvrou Lermitte, ic sal se Ul. wederseynden alst pas sal gaen, ende schryven oft de letter wel naer te contrefeyten is, ic en dencke niet dat Ul. haer de brief getoond heeft oft doen toonen heeft, want daer seker eenige swaricheyt soede doer comen.

Van de reste hebbe Ul. met mynen voergaenden geschreven principalyc van Borckgrave daer met af nemen en sal gelyc het nu wel kennelyc is, want hy geen antwoort en schryft.

Men segt hier voer seker dat den jonckste nbroeder van Peer van Orpe tot den Haghe onthalst is omdat hy te Delft een doot gesteken hadde droncken wesende.

Vale, mi Jacobe, desen 21 february 1607.

Tuus
G. VERWILTIUS.

De Veneetsche driaeckel sal aen Ul. seynden, sy cost 4 schellingen d'onze.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. nº 14466. Correspondance de Jacques de Bie, f. 215.

Adresse: Monsieur de Bie, à Mons.

VII.

6 avril 1608.

Monsieur de Bie, Ul. aengenamen van den 22 July is my ter hant gecomen, waer wt verstaen hoe dat Ul. saecken alle vergaen syn, ende en twyfele niet oft en sal tot goeden ende comen, naedermael dat Ul. hem den vollen pot gegeven heeft. Voorts aengaende de myne sy is seer dangereux, want al ist saeken dat ic Rubbens alsoo wel als afgeset hebbe, my dunckt dat ic nu wederomme een andere tegencryge die wel alsoo veel spels maeckt, jae meer, want soo het schynt, de dochter heefter sinne in gecregen, ende begint te dencken: naedermael dat myn ouders geensins toelaten willen dat ic met hem houde, ende Rubbens en begeer ic niet, soo wille ic dan desen nemen die rycke is, want hy heur wilt maecken duysent gulden erffel. voer. dote, oft anders sal het apparent wesen dat ic sal onghehout blyven, oft beyden dat myn ouders comen te sterven, hetwelcke noch lange aenloopen mach. In conclusie myn saecken loopen risico, patientie, niet tegenstaende hope ic noch in een saecke, ende daer hope ic assistentie te crygen van Ul. Want anders laete ic my voerstaen dat alle dingen sal in bordel loopen, ende het veerste daer van wesen. De middel is dese, gelyc Ul. wel weet, P. Botter..... is doen en laten, ende sy draghen diet haer belieft; soo moet ic dan eenighe middelen soeken om hem ende P. Rector te winnen, dat sal wesen met eenen scencke te doen voer de kercke of clooster, want sy my al getintelt hebben dat ic de kercke wat moet scencken, ende andere dinghen die my genoech te riecken gaven, ende vermaenden my van sommige jonckmans, d'eene hadde hondert croonen gegeven, d'ander 100 pont, d'ander meer, d'ander min, dewelcke seer van heur gedraghen worden, ende syn al tot hun vermeten gecomen in het

houwelyc, soodat ic bevinde in dese coniecture hetselve te moeten doen om alsoo tot myn vermeten te comen, ende ben van sinne haerlieden de (te) scencken vyftich philippen, nu bevinde ik my in staet van hetselve niet te connen executeren ten sy ic wat bystant van Ul. hebbe. Ende dat voer eenen tyt, want ic ben te vreden Ul. quyt te scellen het gheene ic met Ul. oneffe staen, op conditie Ul. believe my tot hondert guldens te leenen om dit te moghen executeren, ende sal Ul. terstont obligatie over seynden van myn hant, op dat Ul. mach versekert wesen, ic en twyfele niet oft ghy en hebt u gelt op rentwys gegeven, oft geleent, ist saecke ic het selve geve dat een ander doet, iae meer, soo hope ic dat Ul. my dit niet weygeren en sal, soo om die occasie als om de oude kennisse, ic sal hier van Ul. advys verwachten met den eersten, opdat ic het soude moghen te wercke leggen terstont, duer dien daer aen geleghen is, want anders vreese ic dat se eer een maent al wech gegeven sal syn duer de instantie die den anderen doet, ist dat Ul. my de vrientscappe doet sal terstont myn obligatie over seynden opdat Ul. macht bewaert wesen. Per cortesia helpt my dese reyse, nu het van noode is, ic salt recompenseren ist my mogelyc.

Ul. Mater heeft wat siecke geweest, wy hebbense by gestaen ende is nu heel bene, hope dat se gedaen heeft.

Aengaende den wisselinck Peeter Gerardi is verandert van opinie, duer dien den sone weeck is, soo is hy geresolveert dien by hem te houden.

Vale. Antwerpen 6 Augusti 1608.

Tuus

G. VERWILTIUS.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles. M. n° 14466. Correspondance de Jacques de Bie, f. 229.

VIII.

28 août 1608

Monsieur De Bie, op antwoort van Ul. aengenamen is desen dienende ende met eenen te adviseren hoe dat ic de 50 guldens

van Jan de Moulin ontfangen hebbe, om het werck aen te leggen gelyc ic in mynen laesten Ul. aviseerden, maer duer dien ic veel dinghen overpeyse gelyc Ul. my scryft, ende dat ic sien dat er groote intrige syn in myn affairen, van differente serviteuren tot vier oft vyf, soo datter groote discorden is tusschen huerlieden, de moeder wilt den eenen hebben, den vader eenen anderen, den broeder ende vrienden eenen anderen, P. Botte eenen anderen, enfin de dochter en weet wat doen, soo dunckt dat het beter is noch wat te beyden een 14 daghen ende sien watter af comen sal, want het haest breecken oft buyghen sal. Ic hebber den bruy van, laetse doen datse willen, maer ic wil myn wterste beste doen op conditie oft daer toch wat af quame, ten anderen duer dien ic dese 50 guld. noch niet wt rechten en can soo moet ic alleene wel beyden, ende die selve te vervullen, ende tusschen dien aensien oft de pyne weert sal syn oft niet, want soude ic verloren moet doen ist beter hetselve gehouden ende elders in geemployeert, met de naeste sal ic Ul. adviseren myn resolutie, bedanckende van het goet herte dat Ul. my is toonende, hopende heiselve noch te recompenseren.

Voorts Sonius antwoordt seynde ic mede, die de last van u luyte heeft aengenomen, ende salder sorghe voer dragen datse correct sy, ende salse alsdan overseynden.

Den brief van Vernier hebbe ic bestelt ende my belooft te antwoorden met den eersten. Met haeste desen 28 Augusti 1608.

Tuus
G. VERWILTIUS.

Quiquibo is heel gram opt dat ghy hem niet schryft.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles. M. n° 14466. Correspondance de Jacques de Bie, f. 228.

Adresse: à M. J. de Bie à Mons.

IX.

11 décembre 1608.

Monsieur de Bie, naer alle behoorlycke raccommandatien ende groetenissen, soo is desen dienende om Ul. te aviseren onsen allen gesontheyt Godt sy lof, ende dat wy noch wel couwen wyn moghen, principalyc spaense wt het veneets gelasken, dat tot myn heerens is, het gene alle avonden geuseert wordt by een goet vier, om die voechticheyt des weers, ende den spaensen wyn om de couwe ende voechticheyt van binnen te moghen, dewelcke wy doer het ongesont ende vochtich weer vercregen hebben, verweeren, ende te impescheren datter ons geen colycke oft catarrhe oft andere sieckte soude doer comen. *Sed hoc de cute curanda.*

Ic hebbe verstaen doer Monsieur Bossut dat Ul. te Bergen is geweest een poose ende aldaer synen afscheyt genomen heeft voer eenen tyt om te comen tot Brusselen een maent oft twee te resideren; het welcke my seer aengenaem is opdat wy altemets wat meer van Ul. hooren sullen, naerdemael Ul. ons naerder is, ende ten anderen dat ghy u matresse daer mede oft doen verlanghen sult oft vergeten teenemael, ende alsoo oft tot jouissance te comen, oft heel den bras af te cryghen, Godt gave dat ic het selve coste gedoen, ende soude niet beyden tot morghen, maer sou van daghe noch vertrecken, maer naerdemael dat het anders niet syn en mach, moet patientie nemen, ende behelpen my met alle middelen, om tot myn vermeten te comen, oft ten minsten impescheren datse een ander niet en crycht, om alsdan niet bescampt ende bespot te worden van een iegelyc, nu dan, heb ik Ul. gescreven over een poose myn resolutie die ic genomen hadde, om dien persoon Ul. kenbaer een gentilesse te doen, maer dat ic noch geresolveert was eerst wat den tyt over te sien, om veel redenen, ende dat de tyt nu hier is, ende occasie van veel syden hem presenteren want ic dien persoon, op hope van cortesie, soo verre bycans hebbe dat hy my belooft heeft van syn beste te doen, soo bidde ic Ul. my de vrient-

scappe te doen van met den eersten de vyftich guldens noch over te seynden, ende sal Ul. obligatie seynden naer behooren, gelyc Ul. dat sal begheren tot versekerheyt, ende te meer doer dien dat den scilder comen is Rubbens broeder, ende men tracteert geweldich van stadts weghen dat de Moy soude syn officie willen vercoopen aen de stadt om alsoo stillekens Rubbens in officie te stellen, ende als dàn met volle machte ende secretaris wesende, de dochter weder te comen pretenderen, soo dat ic moet dapper in de weer syn ende toe sien, dat ic dit noch omstoote (want de ander al afgeseten sancten syn) voer de laeste reyse, want ic vreese dat desen impetus geweldich sal syn, duer dien dat Brant ende de scepen met Borghemeester dit seer dryven, het is waer ic en twyfele niet, oft hy en sal Flip hebben, maer de dochters en syn niet te betrouwen, want se seer wankelbaer syn, gelyc Ul. dat wel kennelyc is, soo dat ic van sinne ben dien magger haer op de clodden te setten, ende ic van d'ander syde oock, met noch een ander persoon myn beste doen, om hetselve te impescheren, ende haer in haer opinie te manteneren, bidde Ul. daerom my te willen met den eersten hier op antwoort te scryven, ende het selve te willen overscicken, op dat ic mach met den eersten alle dinghen te werke leggen, want Ul. weet wel wat avantagie het is hem in de voerbaen te maecken, sal Ul. van als daer naer aviseren soot vergaet, maer bidde hetselve secreet te houden om veel redenen die ic Ul. mondelings wel seggen sal, ende myn brieven hier van tracteerende oft verbranden oft wech te sluyten datse niemant en lese, ende verspreye, alsoo dat het ten sommighe te ooren quame, want het heel achterstellen soude alle die negotien, die ic tot noch toe op eenen goeden voet gebrocht hebbe, gelyc Ul. dat wel considereren can.

Hier mede den Heer bevolen. Wt Antwerpen den 11 decembris 1608.

Tuus quem nosti
GUGLIELMUS VERWILT.

Adresse: à Monsieur, Monsieur de Bie
à Bruxelles.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles. Ms n° 14466. Correspondance de Jacques de Bie, f. 250.

X.

30 janvier 1609.

M[r] de Bie naer alle groetenisse ic hebbe Ul. gescreven over een proposte doer M. Bossut, ic en verneme van u geen antwoort, het welcke my doet suspiceren ofte Ul. den selven ontfangen heeft, want ic seer verlange daer naer, om te moghen den nagel een hooft te maecken, want het nu tyt is, doer veel oorsaecken, ende het moet breeken oft booghen binnen een maent herwaert, ende soo soude ic alsdan nu maecken wat avantagie te hebben, gelyc hy wel weet, dat dien magger daer wat in can werken. Ic bidde antwoort metten eersten, opdat ic mach my daer naer regulieren. Aengaende de reste ic seynde Ul. antwoort aen Bossut van mynen brief, die my van hem gescreven al spottende, ic antwoort al spottende. Vale et me ama. Den 30 januarius 1609.

Tuus
G. VERWILT.

Adresse: à Monsieur de Bie à Brusselles.

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles. Ms. n° 14466. Correspondance de Jacques de Bie f. 249.

XI.

12 février 1609.

Monsieur de Bie, op antwoorde van Ul. aengenamen soo segge dat hier niet nieuws is dan datter twee Spagniaerden gequest werden mette mortieren die sy geset hadden in het incomen van den marquis Spinola, anders en isser niemant gequest geweest. Voorts van de Matresse, het is claer sy is nū heel Rubbens versint, ende wilt hem nu per fortse hebben.

Het schynt datse niet wel wys en is, soo sy haer nu heeft, maer vreese dat die blyscappe seer haest vergaen sal, om veel reden die niet en dienen gescreven te worden, ende dat hem Rubbens noch beclagen sal, ende denken dat hy liever gesien hadde dat icse gecregen hadde dan dat hy er mede gequelt is. Ic en meynde niet dat ic het alsoo soude connen doercomen hebben, maer Godt sy gelooft hebbe den bruy daer af, Godt gave dat ic haer myn leven niet gesien en hadde, niet om den tyt die icker om versleten hebbe, dan alleen om datse met hem houdt daer syt my soo dier belooft hadde, op welcke beloofte ic al twee tegen een gewedt hebbe, soo dat ic vreese dat my dat meer opbreeken sal dan al de reste, ende moete noch swygen om niet begekt te worden, patientia. cost ic eenighe middel vinden om die weddinghe met de helft te volstaen het soude my wel wat profiteren, het en is noch onder den man soo seer niet, hadde ic occasie om het moghen doen, ic soudet te werke leggen. Ic hebber geweest, ende salder op dencken van het vryen. Patientia. Niet tegenstaende ben bly dat ic daer van ontslagen ben met eeren om veel redenen die ie u mondelinghe noch wel segghen sal. Gaet Ul. haest naer Berghen, wilt het my aviseren, want soude hem dan eene commissie scryven, om naer een saecke te vernemen.

Vale, Tegen 12 february 1609.

Tuus
GMUS VERWILTIUS.

Adresse: à Monsieur de Bie

Original à la bibliothèque royale de Bruxelles. Ms. N° 14466. Correspondance de Jacques de Bie, f. 246.

LES PRIVILÈGES DE GRAVURE

ACCORDÉS A RUBENS.

On sait, qu'à l'exemple de la plupart des artistes de son époque, Rubens sollicita et obtint de divers états des « privilèges' » pour s'assurer la propriété des gravures qu'il faisait exécuter d'après ses œuvres. C'était le moyen usité pour se garantir des contrefaçons ou des reproductions de ses tableaux par le burin; le privilège donnant le droit de poursuivre, dans le pays dans lequel il était octroyé, l'auteur ou le vendeur des gravures exécutées à l'imitation de celles que l'artiste avait revêtues de son approbation. L'histoire de l'obtention de ces privilèges a été traitée avec soin par M. H. Hymans dans son *Histoire de la gravure dans l'École de Rubens*. Bruxelles, 1870, p. 117, mais on n'a pas, jusqu'à présent, publié le texte même de ces octrois. Ce texte a été retrouvé récemment dans des liasses inexplorées des Archives générales du Royaume à Bruxelles. Nous nous empressons de publier ces documents.

C. Ruelens.

LETTRES D'OCTROY

SOUBZ LA CONDITION CY REPRINSE.

FAICT A BRUXELLES LE XVI[e] DE JANVIER 1620.

A leurs Altezes Sérénis[es]

Remonstre très humblement Pierre Paul Rubens peintre de Vos Altezes sérénissᵉˢ comme il est d'intention de faire tailler en cuivre quelques tableaux tant ceux qu'il a desja faict de sa main, que ceux qu'il pourroit faire doresenavant, mais comme il craint que tout aussy tost qu'il y auroit employé beaucoup de peine, et faict grands despens, quelques aultres se vouldroient avancer de contrefaire et imiter lesd. tableaux ainsy coupez en cuivre à son grand préiudice, a ledit Remonstrant obtenu au conseil de Vos Altezes ordonné en Brabant lettres patentes de octroy in forma pour l'espace de douze ans, comme il a aussy obtenu le mesme octroy de la cour du Roy très crestien de France. Quoy attendu, et que ledit Remonstrant desireroit avoir le mesme octroy pour les autres pays de l'obéissance de Vos

Altezes, Supplie partant qu'icelles soient servies de lui accorder lesd. lettres patentes d'octroy, en vertu desquelles il sera permis audit Remonstrant de faire tailler en cuivre lesdits tableaux avecq deffences a touts et chascun que ce soit de les imiter ou faire imiter en aucune façon, ou de les induement contrefaits exposer en vente contre le sceu et gré dudit Remonstrant aux pays de l'obéissance de Vos Altezes, et ce pour l'espace de douze ans prochainement venants, a peine de grosses amendes au proffit de Vos Altezes sérénisses, ou aultrement in communi forma.

Soubz condition toutefois avant les mettre en lumière, les faire visiter et approuver par le censeur ordinaire ou aultre a ce commis. Quoy faisant, etc.

Albert a tous ceux qui ces présentes verront sçavoir faisons nous avoir receu l'humble supplication et requête de Pierre Paul Rubens nostre peintre contenant qu'il seroit d'intention de faire tailler en cuivre quelques tableaux, tant ceux qu'il a desia faict de sa main, que ceux qu'il pourroit faire en après, mais comme il ne vouldroit ce faire sans nostre préalable congé et permission et qu'il craint que lorsqu'il y auroit employé beaucoup de peine, et faict grands despens, quelques aultres se vouldroient avancer de contrefaire et imiter lesd. tableaux ainsy coupez en cuivre a son grand preiudice. Il auroit pour a ce obvier obtenu de nostre conseil de Brabant lettres patentes d'octroy pour douze ans avecq privilège comme aussy du Roy très chrestien pour tout le Royaulme et pays de France. Et comme il desireroit d'avoir semblable octroy pour les autres

pays de nostre obéyssance, il nous a bien humblement supplié qu'il nous pleust luy accorder lade permission avecq privilège en forme accoustumée et luy en faire depesches de nos lettres patentes à ce nécessaires.

Pour ce est-il que nous les choses susdes considérées, inclinant favorablement à la supplication et requeste dudt Pierre Paul Rubens suppliant, luy avons permis, consenti, octroyé et accordé, permettons, consentons, octroyons et accordons de grace especiale par ces patentes qu'il puist et pourra faire tailler en cuivre par tel que bon luy semblera les tableaux et peintures par luy jà faites, et encore à faire en après et icelles vendre, et distribuer en, et par tous les pays, terres et seigneuries de nostre obéyssance, défendant bien expressément à tous ceux qui ce peut toucher et regarder de les imiter ou faire imiter en aucune façon ou iceux contrefaicts exposer en vente au desceu et contre le gré dudit Remonstrant dans le pays de nostre obéyssance et ce pour l'espace de douze ans prochainement venants, à peine de confiscation de tout ce qui aura esté contrefaict et rendu au contraire et en outre de trente florins d'amende paiables à nostre prouffit par celluy qui contreviendra à ce que dessus. Bien entendu toutesfois qu'avant pouvoir mettre lesdts tableaux et peintures en lumière, le suppliant sera tenu les faire visiter, et approuver par le censeur ordinaire ou aultre qui sera à ce commis. Ordonnons en mandement etc.

COPIE.

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, A nos amez et féaux les gens tenans nos cours de parlement de Paris, Tholouse, Rouen, Bordeaux, Dijon, Aix, Grenoble et Bretagne, Baillifs, Prévosts et Seneschaux, desds lieux, et à touts nos aultres officiers Salut. Nostre cher et bien aimé Pierre Paul Rubens, l'un des peintres de ce siècle qui excelle le plus en son art nous a faict dire et remonstrer, que depuis longues années il s'est exercé à faire des ouvrages de peintures, si bien élabourez qu'ils sont auiourdhuy en grand prix parmy ceux qui en ont la cognoissance, Et qu'il a esté invité par ses amys de faire graver et imprimer en taille douce les desseigns des plus belles pièces qui sont sortiz de sa main, ce qu'il ne peult faire sans des grands fraiz et despens, dont il ne se pouroit iamais desdommager, s'il est permis à d'aultres graveurs et libraires, que ceux qu'il pourroit choisir de graver, contrefaire et imprimer les mesmes desseigns, qu'il aura une fois mis au jour, pour à quoy obvier il nous a supplié très humblement de luy vouloir octroyer sur ce nos lettres de permission et privilège de faire graver et imprimer lesds desseigns, par tels graveurs, imprimeurs et libraires qu'il iugera les plus capables de s'en dignement acquitter, avec inhibitions et deffences, à touts aultres graveurs, imprimeurs et libraires de les contrefaire, graver, ne imprimer, sans son adveu et consentement, à peine de confiscation, et de telle amende qu'il nous plaira y establir. Sur quoy nous désirons que ledit Exposant ne soit frustré de ses travaux, diligence, frais, et despens, Et voullans icelluy favorablement traicter et l'animer de faire tousiours de bien en mieux, Lui avons permis et permettons par ces présentes, de choisir et faire graver et imprimer par tels graveurs et imprimeurs que bon luy semblera, vendre et distribuer par tout nostre Royaume et terres de nostre obéissance le recueil de ces desseigns et peintures en toutes les formes et marges qu'il verra bon estre, pendant le temps et espace de dix ans consécutifs, à compter du jour et date que ledit recueil sera achevé d'imprimer,

faisant pour cet effect très expresses inhibitions et deffences à touts graveurs, imprimeurs, libraires et aultres personnes de quelque qualité et condition qu'ils soient de graver et imprimer ou faire imprimer, vendre, ne distribuer led. recueil, dans led. temps, sans le congé dud. Exposant sinon ceux qui auront esté imprimez de son adveu, et par tels graveurs et libraires qui auront esté par luy choisis, déclarant dez à présent, comme pour lors, touts les aultres exemplaires de quelque sorte ou manière qu'ils soyent ou puissent estre, acquiz et confisquez aud. Rubens, qu'il pourra faire saisir par officiers de justice en quelques lieux qu'ils soyent trouvez, non obstant opp^ons^ ou appellations quelconques, et sans preiudice d'icelles, voulants en oultre que les contrevenans soyent condempnez en l'amende de mil livres dez à présent déclarée applicable, moitié à nous, et l'autre moictié aud^t^ exposant, et telle aultre arbitraire qu'il appartiendra, comme contrevenans et infracteurs de nostre vouloir et intention, et à touts les despens, dommages et interests dud^t^ exposant. Si vous mandons et à chascun de vous commettons endroict soy, si comme à luy app^dra^ que de nostre présent privilège et permission, et de tout le contenu en iceluy, vous faictes et souffrez icelluy exp^ant^ jouir et user plainement et paisiblement ensemble ceux qui auront de luy charge, et à ce faire souffrir et obéyr contraignez touts ceux qui pour ce seront à contraindre par toutes voyes deues et raisonnables, En mettant par led. exp^ant^ à la fin ou au commencement dud^t^ recueil par un bref le contenu en nostre présent privilège, voulons qu'il soit tenu pour deuement signifié. Et à la charge que led. Rubens mettra deux exemplaires en blanc dud. recueil en nostre bibliothecque, aussy tost qu'il sera achevé d'imprimer à peine de deschéange du fruict de ce présent privilège. Car tel est nostre plaisir.

Donné à nostre ville de Tours, le trois^e^ iour de Jullet, l'an de grace mil six cens dix nœuf, et de nostre régne le dixiesme. Plus bas estoit escrit par le Roy en son conseil, signé DU IARDIN et scellé du grand seeau en cire iaune.

Collata concordat cum suo originali, ad verbum, quod attestor requisitus. J. VAN HUFFEL, *junior Not^s^. Admiss.*

COPIE.

Albert ende Isabel Clara Eugenia, infante van Spagnien by der gratien Goidts, Eertshertogen van Oistenryc, hertoghen van Bourgoignen, van Lothrycke, van Brabant, van Limborch, van Luxemborgh ende van Gelre, Graven van Hausburgh, van Vlaenderen, van Arthois, van Bourgoigne, van Thirol, Palsgraven, ende van Henegouwe, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zutphen, Marcgraven des Heilights Ryckx van Roome, heere ende vrouwe van Vrieslant, van Salins, van Mechelen, van der stadt, steden ende landen van Utrecht, Overyssel ende Groeninghen, Onsen seer lieven ende getrouwen Cancellier ende lieden van onsen raede geordonneert in Brabant, ende allen anderen onsen ende onser vasallen oft der smalreheeren, Rechteren, Justicieren, Officieren ende dienaren ons voorscreven lantds van Brabant saluyt. Wy hebben ontfanghen die supplicatie van Petro Paullo Rubens onsen schildere, inhoudende hoe dat hy van meyninge is eenighe stucken schilderyen van synder handt te laeten affbeelden ende snyden in coopere plaeten by alsulcken persoon oft persoonen als hy daertoe voor de bequaemste ende nutste sal achten ende verkiesen, Dan beduchtende als hy allen den arbeyt ende cost gedaen hadde andere hem stracx souden vervoorderen deselve stucken alsoo afgebeelt ende gesneden naer te contrefeyten ende snyden, d'welck soude strecken tot syns suppliants groote schade ende achterdeel mede van deghene die daertoe by hem zullen worden geemployeert, soo heeft ons die voors. suppliant seer oetmoedelyck gebeden om onse opene brieven van octroy in sulcken cas dienende. Waerom so eest dat wy desen aengesien genegen wesende ter beden des voorscr. suppliants hebben denselven toegelaeten, geoirloft, geconsenteert, ende gepermitteert, laeten toe, oirloven, consenteren ende permiteren by desen, Dat hy de voorscr. stucken schilderyen van synder handt gemaeckt sal moghen laeten afbeelden ende snyden in coopere plaeten by alsulcken persoon oft persoonen als hy daertoe voor de bequaemste ende nutste sal achten ende verkiesen, interdicerende ende verbiedende aen

allen ende een yegelyck wye dat het soude mogen wesen die voorscreven stucken schilderyen alsoo afgebeelt ende gesneden in plaeten in twelf toecomende iaeren niet te moghen contrefeyten oft naer snyden noch doen oft laeten contrefeyten oft naer snyden in eenigher manieren, geduerende den voorscr. tyd van twelf iaeren sonder expressen oorlove ende consent van hem suppliant opde pene ende confiscatie van deselve ende daerenboven t'incurreren in d'amende van dertig Rinsgulden by elcken van denghenen te verbeuren die de contrarie daeraf doen sal, want ons alsoo gelieft. Gegeven in onser stadt van Bruessele den negenentwintichsten dach der maendt van julio, int jaer ons heeren duysent sesshondert ende negenthiene.

Onder stondt byde Eertshertogen in heuren Raede, onderteeckent STEENHUYSE.

Ende was gesegelt metten grooten segele van hunne Hoocheden in Roeden wassche.

Gecollationneert tegens d'originel is dese copye daermede bevonden t'accoorderen van woorde tot woorde by openbaer geadmitteert Notaris dese ondert. hebbende. In Antwerpen den 4en Februarii 1620.

J. VAN HUFFEL. *Junior Not^s. Admiss^s.*

Archives générales du Royaume à Bruxelles. Ancien Conseil privé. Liasse 266. Le Comte. Patentes. Dépêches.

P.-P. RUBENS,
CORNEILLE DE WAEL, JEAN ROOS,
ANTOINE VAN DYCK.

Lettres et renseignements inédits.

A MONSIEUR CHARLES RUELENS.

Cher Collègue et Ami,

Vous savez avec quelle passion je m'occupe de rechercher dans les dépôts d'archives tout ce qui peut intéresser les études et principalement celles qui concernent l'histoire de l'art, vous savez aussi combien j'aime votre pays : je crois l'avoir prouvé par mon livre sur les artistes belges et hollandais à Rome aux XVIe et XVIIe siècles. Cette prédilection s'est accrue beaucoup lorsque vous êtes venu séjourner pendant quelque temps à Mantoue et que nous avons pu nous entretenir, dans la cité de Virgile, de l'hôte illustre qu'elle a possédé plusieurs années dans ses murs, de Pierre-Paul Rubens.

Dans votre pays on a, du reste, bien honoré mes travaux : l'Académie d'Archéologie, en me nommant membre correspondant, le Congrès Archéologique d'Anvers, en faisant l'éloge de mes publications sur les artistes des Pays-Bas : je m'efforcerai d'être reconnaissant de ces faveurs. Et je veux vous en donner une faible preuve aujourd'hui.

Après six années d'absence, j'ai pu revoir Rome, le champ de mes chères études : dans les nouvelles recherches que je me proposais d'y opérer, j'avais le secret espoir d'y trouver, sur votre grand Rubens, quelque document inédit qui pût un jour trouver place dans le *Codex diplomaticus Rubenianus*. Mon espoir n'a pas été deçu.

Bien que je n'aie plus trouvé dans l'*Archivio di Stato* l'arrangement que je lui avais donné autrefois pour la partie ancienne, j'ai pu encore, grâces à ma grande habitude du maniement de ses fardes, découvrir des lettres précieuses, inédites, de Rubens, de Corneille de Wael, de Jean Roos et des détails curieux, inconnus, sur Van Dyck.

Je vous envoie le fruit de mes recherches et vous en jugerez.

I.

Le 12 juillet 1631, le gouverneur de Rome, recevait de Cesar Ruggieri, romain, fondé de pouvoirs de Balthazar et Ferdinand de Grotti, espagnols, une accusation de vol contre un certain Don Fabricio Valguarnera, un palermitain, qui devait être arrivé à Rome. Dans sa plainte, il

exposait que les susdits Grotti avaient expédié de Lisbonne à M. Paul Sonnio ou Zonio, flamand résidant à Madríd, par un courrier, de nombreux diamants bruts provenant des Indes, et que ceux-ci furent consignés à Emmanuel Alvarez de Carapetto, caissier de Mugno Mendez de Boito, très riche négociant à Madrid. Or, le dépositaire et Valguarnera, son intime ami, dépouillèrent le muletier porteur des diamants ; puis, craignant d'être découverts, ils déguerpirent de Madrid.

Après avoir dépensé plusieurs milliers d'écus pour retrouver la trace des voleurs, les propriétaires des diamants parvinrent à savoir qu'ils étaient arrivés à Rome, où Valguarnera avait commencé à se défaire des précieuses pierres et même à les échanger contre des tableaux et des objets d'art.

A sa requête d'accusation, le procureur ajoutait une description diffuse du vol et des coupables, rédigée par les propriétaires des diamants, le 27 avril 1630 ; il n'est pas inutile pour l'intelligence de l'affaire, d'en extraire quelques passages.

« Le véritable voleur, y est-il dit, est un portugais ayant peu de barbe, le visage maigre, le nez long, la bouche grande, la figure pleine de taches ; on le nomme ici Manuel Alvarès Cascapeto..... Son compagnon est un sicilien, qu'on appelle ici don Fabritio di Valguarnera ; de médiocre stature, rouge et large de visage ; il parle mal l'espagnol, il a une rupture et porte des bandages... il est âgé de 38 à 40 ans. Il est marié en Sicile et pratique la peinture... M. Rubens le connait bien ; il se peut qu'il lui ait écrit, attendu qu'il possède

une obligation du susdit M. Rubens, par laquelle celui-ci « promet de lui envoyer un tableau et lui » a vendu ici un autre tableau représentant Adam, » ce dont on pourra s'informer ici immédiatement... » Vous pourrez aisément trouver le Sicilien ; il a » envoyé en Sicile une relique du bras de St. » Siméon le prophète, que notre Infante en Flandre » avait donné au confesseur de Son Altesse, lequel » l'avait apportée ici. Après sa mort, elle fut » achetée par Don Fabritio... Enfin il est grand » amateur de choses rares, licencié en droit, mathé- » maticien, et s'entend aussi très bien en diverses » sortes de médecine : il a guéri là-bas M. Rubens » de la goutte ; c'est un homme de bonne maison ; » la femme du voleur était sa maîtresse. Ledit » Fabritio di Valguarnera se trouve ici, il est en » bonne correspondance avec Corneille de Wael, » peintre, lequel demeure près de la porte Ste. » Catherine (à Gènes)... Si l'on ne parvient pas » à le découvrir lui, Valguarnera, ou à se mettre » sur ses traces, il faudra avoir recours à M. » Corneille de Wael, qui est homme de bien et » de confiance, et par lequel on saura trouver la » résidence du susdit. »

A la requête était jointe une liste des diamants, au nombre de plus de 7,760, avec le poids de chacun d'eux.

Dominique Fernandez, portugais, muletier de Lisbonne, qui avait consigné les diamants, en 16 paquets, au caissier, en présence de deux autres muletiers et de la femme du caissier, porta plainte immédiatement à Madrid contre Alvarez, lequel,

non content de nier la remise des diamants, avait tenté, d'accord avec Valguarnera, de le tuer, lui, le muletier, par le moyen d'un stratagême qui ne réussit point.

Je laisse de côté d'autres documents déposés à la cour du gouverneur de Rome et tendant tous à convaincre la police romaine du vol des diamants et à obtenir l'arrestation des coupables. La capture fut ordonnée, les sbires trouvèrent Valguarnera logé dans la maison des religieuses de St. Silvestre. Non seulement il fut arrêté, mais on mit encore en sequestre tous les objets qui lui appartenaient, on fit porter à la cour de Tordinona une masse de papiers, de tableaux, de médailles, de diamants, etc. ; le tout dûment inventorié par le greffier.

II.

Voici quelques passages du procès-verbal de la procédure.

L'inculpé est de taille médiocre, il paraît avoir 38 ans, cheveux noirs, teint rougeâtre, barbe châtaine, longues moustaches, visage plutôt rempli que maigre.

Aux interrogatoires il répondit :

— Je m'appelle D. Fabrizio Valguarnera de Beltrano ; je suis né à Palerme, mon père est mort ; il se nommait don Vincenzo Valguarnera, ma mère dona Beatrix Capua et Beltrano ; elle est morte. Je suis docteur en lois et je me plais aux choses curieuses. Je suis marié depuis 6 ou 7 ans ; ma femme se nomme Jeanne Valguarnera et Diana,

elle habite Palerme, sa ville natale et ne l'a jamais quittée.

Il dit qu'il ignore la cause de son arrestation. Il ajouta qu'il s'est transporté à Madrid, où il a un ami nommé D. Mariano Valguarnera, chapelain de S. M. C. ; il y résida trois ans, dans l'espoir d'y obtenir quelque position en qualité de docteur en lois. Il est passé en France pour chercher à Toulouse la généalogie de la famille de sa mère dont les ancêtres sont originaires de cette ville.

Dans le second interrogatoire, qui eut lieu le 15 juillet, il reconnut comme siens les objets séquestrés et en donna les explications suivantes.

J'ai acheté en Espagne la relique de St. Simon.

Parmi les tableaux, j'en ai acheté un de Jérôme Canetta, miniaturiste à la *Chiesa nuova*, à Rome (1), d'autres de Ferrante de Carolis (2), de Lanfranchi, de Roccatagliata (3), de Poussin (4), du cav. Joseph (5), de Corneille de Wael, etc. etc., à Naples, à Gênes, et je ne me rappelle pas tous mes vendeurs.

Le grand tableau, représentant la déesse Flore, m'a été donné par l'ambassadeur de Savoie, en échange d'un anneau de diamants d'une valeur de 150 écus.

(1) Artiste inconnu ; je le crois crémonais. Zani parle d'un Caneti, J. B., dit le Cremosino, miniaturiste habile.

(2) C'était un lettré de Parme, amateur d'art, grand admirateur de Lanfranchi. Bottari *(Raccolta,* etc.) a publié plusieurs lettres de Lanfranchi à Carli.

(3) Amateur d'art de Gênes. (V. Bertolotti, *Artisti subalpini in Roma.*)

(4) V. Bertolotti, *Artisti francesi in Roma.*

(5) Il caval. d'Arpino ou le Josephin.

Le petit tableau *Saint Ignace avec la Madone* provient du peintre Andreuccio (1) à qui je l'ai payé 30 écus.

Une tête de femme a été acquise à Rome par l'entremise du peintre Carrosello (2). Le tableau de moyenne grandeur, *Adam et Eve chassés du Paradis*, a été obtenu à 50 écus par l'entremise du sculpteur Jules César (3).

De Jean Roos (4), à Gênes, il a acheté les deux grands tableaux dont l'un représente des oiseaux et l'autre des fleurs, pour la somme de 50 écus d'or. Pietro da Cortona (5) lui avait vendu pour la même somme un *Enlèvement des Sabines*.

Dans un autre interrogatoire sur les personnes qu'il connaissait à Rome, il répondit que quinze jours avant son arrestation, il était allé à Frascati avec Jean, peintre flamand (6). Il affirmait avoir à Rome, au séminaire, deux neveux, Don Ottavio et Don Vitale, fils du prince Valguarnera, de Sicile.

Il déclare qu'il possède le secret de faire de l'outremer, qu'il est connaisseur en peinture, sans être peintre. « Je me réjouis, ajoutait-il, de connaître les secrets pour guérir diverses maladies, telles que la goutte et la pleurésie. »

(1) Probablement André Pacchi, surnommé Andreucci.

(2) Angiolo Caroselli, peintre romain, mort en 1653, selon Passeri qui lui a consacré une notice biographique.

(3) Je ne sais s'il s'agit de Jules César Conventi, bon statuaire de Bologne, selon Malvasia, et décédé selon Zani, en 1640.

(4) Jean Roos, d'Anvers (1591-1638).

(5) Berettini Caval. Pietro da Cortona.

(6) Dans mes *Artisti Belgi in Roma*, j'ai fait connaître plusieurs Jean, peintres flamands, et on en connaît plusieurs autres, par exemple Jean Miel.

Afin de vérifier l'exactitude des dépositions de Valguarnera, le gouverneur de Rome fit rechercher par la ville les artistes et les autres personnes ayant été en rapport avec l'accusé.

Devant le tribunal, Alexandre Moretti (1), diamantaire, avoua immédiatement avoir travaillé des diamants bruts pour Valguarnera.

Le cav. Gio Lanfranchi dit que l'accusé lui avait ordonné de terminer l'esquisse d'une *Madeleine,* pour laquelle il reçut 40 écus ; puis il lui commanda un *Christ en croix* qui fut payé 70 écus, plus un diamant d'environ 50 écus et une once d'outremer.

L'accusé acheta encore un *Christ distribuant les pains à la foule,* pour 150 écus, une once et demie d'outremer, valant 50 écus l'once, et un diamant de 50 écus. Pour d'autres travaux, il donna deux diamants en pendants d'oreille, une chaîne en or, etc.

Ferrante Carli vendit à Valguarnera des tableaux de Louis Carrache et de Lanfranchi, ainsi que le portrait de Bembo par le Titien, pour de l'argent et des diamants ; Don Gio. Stefano Roccatagliata avait vendu à l'accusé des tableaux, entr'autres, un *Roi Midas* du Poussin, et avait été également payé en monnaie et en diamants. Le Poussin comparut aussi et déposa qu'il avait vendu au Sicilien un *Printemps* et l'*Arche enlevée par les Philistins,* pour 200 écus. On interrogea ensuite Monsieur Valentin, dont le greffier signale pour

(1) C'était un Vénitien. Dans mes *Artisti bolognesi, ferraresi, ecc. in Roma,* je le cite comme ayant été de 1640 à 1646, le joaillier de la cour papale.

la première fois *Bologne* comme nom de famille. On sait l'incertitude qui règne au sujet du nom et du prénom de ce peintre français. Baglione, qui l'avait connu, l'appelle simplement *Valentino*. Des écrivains postérieurs y ont ajouté le nom de Pietro ou de Moïse, probablement une corruption de *Monsieur*. Mais notre document judiciaire prouve que ce Valentin Bologne doit être le peintre français Valentin, lequel, né à Coulommiers, en 1600, mourut à Rome le 7 août 1634, laissant de nombreux ouvrages.

Dans son interrogatoire du 30 juillet 1631, Valentin dit qu'il habite depuis longues années la Via Margutta et qu'il a peint sur la commande de Valguarnera une *Zingara* pour le prix de 100 écus.

Plus tard, comme supplément d'interrogatoire des peintres, on appela au prétoire Alexandro Turco (1), fils de feu Silvestre, de Vérone, lequel dépose : Je suis à Rome depuis 18 ans, je demeure au bas de la Trinité des Monts, dans une des maisons de Bernardino Naro, je suis peintre. Valguarnera est venu chez moi avec le menuisier Bartolomeo, et me pria de lui montrer quelques tableaux. J'avais esquissé un *Adam et Ève pleurant Abel mort;* l'ébauche lui plut; il me commanda de l'achever, ce que je fis pour le prix convenu de 50 écus, qu'il me paya quelques jours après, en monnaie d'argent, et je lui délivrai le tableau. Je lui arran-

(1) Alessandro Turchi, dit l'Orbetto, de Verone, (V. Pozzo, *Le Vite di pittori ecc. Veronesi.)*

geai depuis, d'après une esquisse, une *Présentation au Temple* pour 200 écus. Il me commanda encore diverses copies de l'*Adam et Ève.*

Pendant que le juge poursuivait l'instruction, laquelle, étant portée sur la correspondance saisie, nous aurait appris de curieux renseignements sur Rubens, Corneille de Wael, Jean Roos et Van Dyck, l'accusé mourut en prison, comme le constate cette note du procès : 2 *Januarii obiit in carceribus illius examine nondum perfecto Valguarnera.* D'après une attestation du médecin de la prison de Tordinona, l'accusé depuis le mois de septembre 1631 avait été pris de fièvre et de vomissements et, le 2 janvier 1632, le chef des geoliers déclarait : Ce matin, après plusieurs jours de fièvre, est décédé D. Fabrizio Valguarnera, prisonnier, inculpé d'un vol de diamants. Il est mort dans la prison nommée *Carcere del Sei.*

III.

Nous ne nous occuperons point de la suite du procès : il a suffi de faire connaître le personnage principal de Valguarnera qui avait reçu de Rubens cette lettre :

« Monsieur, je m'étonne que vous ne m'ayez » point répondu touchant le sujet et les mesures » du tableau que je suis obligé de vous peindre » de ma main propre. Je possède une *Adoration* » *des Mages,* de sept à huit pieds de haut, de forme » presque carrée, elle n'est pas entièrement terminée; » elle pourra servir pour l'autel de quelque chapelle

» privée ou encore pour orner la cheminée d'une
» grande salle. C'est pourquoi je voudrais savoir si
» vous agréez le sujet ; je vous prie de me faire
» connaître votre désir en toute liberté et assurance.
» Je suis prêt à vous servir selon votre goût et selon
» l'obligation que j'ai contractée envers vous.

» Anvers, le 20 Juin 1681.

» Votre serviteur très affectionné,

» PIERRE-PAUL RUBENS. »

» Je vous écris ceci au hasard, ne sachant si vous êtes à Naples ou à Palerme ou ailleurs ; j'espère toutefois que ma lettre arrivera à son adresse, ; je sais que les gentilshommes de votre rang sont connus partout. »

Arrêtons-nous un instant sur cette instruction.

Les Valguarnera sont sortis des comtes d'Ampurias, de Catalogne, possesseurs de fiefs en Sicile jusqu'au temps du roi Pierre Ier d'Arragon. Cette famille était comptée parmi les meilleures familles baroniales de la faction catalane et elle produisit de célèbres hommes de guerre, entr'autres François, prince de Valguarnera, capitaine de galère qui se distingua en 1676 (1).

Don Fabrizio, qui sortait d'une branche cadette, s'était rendu à Madrid, où il avait peut être un parent éloigné, chapelain de Sa Majesté catholique. On croirait trouver en lui un prédécesseur de

(1) V. Palizzolo Gravina. *La Nobiltà Siciliana nelle armi, nelle scienze, nelle lettere e nelle arti.*

Cagliostro. Amateur de peinture, s'occupant de médecine, de chimie et de toutes choses curieuses, il guérissait empiriquement diverses maladies, parmi lesquelles la goutte ; il semble aussi avoir entrevu la formation de l'outremer. Tout cela lui donna de la considération à Madrid, où il devait fréquenter la cour, grâces à sa noble extraction et plus encore au crédit de son parent le chapelain.

Il n'a pas été difficile à l'intrigant Sicilien de savoir que Rubens était travaillé de la podagre et d'avoir à ce propos cherché à se mettre en relation avec lui. Et puis il n'est pas rare de voir un empirique se servir de bons remèdes ou de palliatifs et d'obtenir même des guérisons. D'un autre côté, on conçoit qu'en voyant la science impuissante à calmer des souffrances, on s'adresse même à un charlatan qui promet de rendre la santé. Or, on vient de voir par l'instruction ci-dessus, qu'à Madrid, on savait que Valguarnera avait guéri Rubens de la goutte. Il est certain que le grand artiste fut, à cette époque, délivré de ce mal qui plus tard devait reparaître et causer sa mort. Il n'est donc pas étonnant que Rubens ait témoigné à cet homme une reconnaissance d'autant plus grande, qu'il le croyait appartenir à la première noblesse de Sicile, et qu'il voyait en lui un amateur intelligent de peinture, presque un Mécène pour les artistes.

Les propriétaires des diamants ont avancé que Rubens avait vendu à Valguarnera un tableau d'*Adam*. Parmi les tableaux séquestrés, on ne le voit pas figurer ; il faut en conclure que, si la

vente a été réelle, l'acheteur avait déjà revendu cette œuvre pendant ses voyages.

Parmi les sujets d'*Adam* peints par Rubens, il serait difficile de reconnaître le tableau de Valguarnera ; quant à l'*Adoration des Mages,* on pourrait, par les mesures données, retrouver celle que Rubens a offerte comme témoignage de reconnaissance pour sa guérison de la podagre.

La lettre publiée plus haut nous apprend que le peintre, fidèle à sa parole, avait écrit déjà précédemment pour connaître le sujet que l'on désirait : cette lettre est perdue, celle qui succéda fut reçue par Valguarnera, un peu avant son arrestation. Les deux hommes sont entrés en relation à Madrid, en 1628 ou 1629, pendant le séjour de Rubens à la Cour de Philippe IV.

IV.

Les relations de Valguarnera avec Corneille de Wael résultent du contenu de la lettre autographe suivante :

« Monsieur, J'ai reçu le 19 avril votre lettre du 29 mars ; j'ai été fort heureux d'apprendre par elle de bonnes nouvelles de votre santé dont je n'avais plus rien appris depuis votre départ. M. Antoine van Dyck a répondu immédiatement à votre gracieuse lettre, pour vous apprendre que le tableau est en très bonne voie et qu'il vous l'enverra de suite, comme il vous l'a écrit. Il me prie très instamment de vous demander votre résolution relativement à ce tableau du portrait du Titien.

M. Pierre-Paul m'a répondu 14 jours après; aussitôt qu'ils seront arrivés je les adresserai à Palerme, selon l'ordre qui m'a été laissé. Je vous ai écrit plusieurs fois, sans avoir reçu d'autre réponse que celle-ci. J'ai fait vos commissions à M. Jean Roos; mais il n'a rien, il se réserve jusqu'à votre commande et il m'avisera de la dimension et du sujet qu'il vous destine. Le porteur de cette missive est ce jeune homme qui a copié (lacune, déchirure du papier) . . . de Van Dyck, il vient s'établir ici : il est prêt à vous servir, si vous lui commandez quelque chose. Je me recommande à vos bonnes grâces. De Gênes, le 20 avril 1631. »

CORNEILLE DE WAEL.

On sait que Corneille de Wael et son frère Luc, élèves de leur père Jean de Wael, d'Anvers, vinrent s'établir à Gênes. Comme le dit Scheibler (1) les travaux de Corneille de Wael sont peu connus.

J'ai publié le Testament de Corneille, fait à Rome, le 6 mars 1667, alors que l'on croyait que le peintre était mort à Gênes en 1658 (2).

Van Dyck rencontra les deux frères de Wael à Gênes, en 1623, et peignit leurs portraits réunis sur une toile qui se trouve au musée du Capitole (3).

Nous avons vu, dans les documents reproduits, que Corneille de Wael était connu jusqu'en Espagne comme un homme de bien et de confiance. De

(1) V. CORNELIS DE WAEL, dans le *Journal des Beaux-Arts*, 1883.

(2) *Giunte agli artisti belgi ed olandesi in Roma nei secoli XVI e XVII.*

(3) H. HYMANS, *Notes sur un voyage en Italie.* Bruxelles, 1878.

même que Rubens, il a été circonvenu par l'intrigant Sicilien ; il croyait traiter avec un noble gentilhomme, un Mécène des beaux-arts. Les propriétaires des diamants avaient recommandé à leur agent de s'adresser à de Wael ; ils étaient certains que celui-ci, en apprenant que Valguarnera était un voleur, s'empresserait de fournir tous les renseignements pour arriver à son arrestation. De la lettre publiée, on peut conclure qu'il a été le lien entre Valguarnera et les peintres Rubens, van Dyck et Roos.

Nous avons vu que van Dyck exécutait un tableau pour le Sicilien. Il semble que le peintre désirait avoir le portrait de Bembo, par le Titien, soit comme compensation, soit comme acquisition. La déchirure du papier empêche de connaître le tableau de van Dyck copié par le porteur de la lettre. Peut-être celui-ci était-il ce Giovanni Fiammingo que Valguarnera disait avoir accompagné à Frascati, quinze jours avant son arrestation.

V.

La dernière lettre conservée dans le dossier de l'instruction, est de Jean Roos.

» Très honoré Monsieur. Je vois par votre aimable lettre du 6 dernier que vous voulez des détails sur le tableau que vous avez commandé. La toile est déjà ébauchée en toute bonté et beauté, selon le désir que j'ai de contenter votre goût. Quant au sujet que vous me laissez et pour lequel vous vous en référez à moi, je dis qu'au lieu de

faire une *Volière* ou une *Arche de Noé,* il me semble qu'un sujet ordinaire sera exécuté plus rapidement, quoique, selon moi, le travail doit être soigné dans tous. J'avais eu l'idée de représenter la *Déesse de la Nature*, qui me semble plus à propos et plus neuf et que l'on peut y introduire une grande variété d'animaux, de fleurs, de fruits, de poissons, d'oiseaux vivants. Le sujet est vaste et beau, il répond au désir que j'ai de vous plaire.

Quant au bleu d'azur (l'outremer), celui dont vous me parlez me paraît beaucoup trop cher : j'en ai eu de très beau de Florence, aussi bon que le vôtre, pour huit piastres l'once ; je le trouve excellent. Je ferai mon possible pour terminer l'œuvre dans deux mois, quoique je doive laisser là, à cet effet, d'autres travaux, mais je veux m'efforcer de bien vous servir, si le bon Dieu m'accorde la santé. Je vous prie de me faire savoir où je dois envoyer le tableau. Pour le surplus, je me recommande pour tout ce que vous m'ordonnerez et je vous satisferai comme on doit le faire envers une personne de votre rang. De Gênes, le 7 juin 1631. »

GIOVANI ROSA (1).

Ce Jean Roos, que les historiens n'ont pas admis dans la phalange glorieuse de l'école d'Anvers, serait né, d'après Soprani, à Anvers, en 1591 ; il aurait appris son art de Jean de Wael et de François Snyders. Il est venu en Italie en 1615

(1) L'incorrection du texte de cette lettre en a rendu la traduction mal aisée. On s'est efforcé simplement de saisir le sens général. (C. R.)

et mourut à Gênes, où il s'était établi, en 1638, victime de son amour pour le travail (1).

Il fut en bonnes relations avec les frères de Wael et avec van Dyck. On a vu qu'il avait vendu deux tableaux d'oiseaux et de fleurs à Valguarnera et qu'il exécuta ensuite pour le même la Déesse Nature.

Voilà, mon cher collègue, ma petite farde de documents inédits sur quelques grands artistes de votre pays. Vous avez écrit : *qu'il ne faut rien ignorer de la vie d'un homme tel que Rubens ;* vous m'approuverez, j'en suis convaincu, d'avoir mis en lumière ces détails curieux et inconnus. Et permettez-moi de clore cette notice par une réflexion qui vous paraîtra étrange, mais que j'ai faite bien souvent et que vous admettrez, en songeant au *genre* d'archives dans lesquelles j'ai découvert tant de choses intéressantes pour l'histoire des arts ; archives de prisons, de tribunaux, de police, etc. En repassant le dossier de Valguarnera, si j'ai regretté que ce personnage n'ait pas joui d'une fortune honnêtement acquise, parce qu'il y avait en lui l'étoffe d'un grand Mécène, j'ai été heureux, d'un autre côté, d'avoir trouvé, dans un procès criminel, des renseignements qui, sans la circonstance du vol, seraient probablement restés ignorés, et je songeais au vieil adage : Tout mal ne nuit pas.

Mantoue, 20 Août 1887.

A. Bertolotti.

(1) Soprani, *Vite de' pittori, ecc. Genovesi.* Genova 1678, consacré à Jean Roos une notice très détaillée.

APPENDICE.

TEXTE DES LETTRES,

1° *Lettre de Rubens.*

» Molto Illre signor mio ossmo.

» Mi marauiglio che V. S. non mi habbia dato risposta toccante il soggietto e misure del quadro chio sono obligato di fargli de mia mano propria. Io mi ritrouo una adoracione delli magi di sette a otto piedi d'altezza di forma quasi quadrata che non è finita di tuto punto e potria seruire sopra l'altare di qualque capella priuata et ancora per adornar la cheminea di un salon grande. Perciò desidero saper di V. S. se ella agradirebbe un tal soggietto pregandola mi faccia sapere la sua inclinacione liberamente con sicurta e chio sono disposto per seruirla conforme ad ogni suo gusto e secondo l'obligo chio tengo a V. S. alla quale mi raccomando.

Anversa il 20 di Junio 1631.

De V. S. molto Illustre
servitore affettionatissimo.
PIETRO PAUOLO RUBENS.

» Scrivo questa a caso non sapendo s'ella si troua a Napoli o a Palermo o in altra parte pur spero ch'ella haura buon ricapito sapendo che ghentilhuomini pari suoi sono conosciuti da per tutto. »

2° *Lettre de Corneille de Wael.*

» Molto Illustre signor mio ossmo.

» La lettera di V. S. delli 29 di marzo ho ricevuto il 19 aprile, la quale mi ha dato molto gusto di hauer noua della

sua buona salute e sanita della quale doppo la partenza di lui non haueua hauuto altra nova. Il signor Antonio Van Dijck rispose subito alla sua cortese lettera auertendo che il quadro era a buonissimo termine et diche (dice) che inuieralo subito, como scrisse anche a V. S. et mi fece grandissima instanza che la tirasse inanti la risolutione di quel quadro del ritratto del Titiano. Il signor Pietro Paolo mi rispose 14 giorni dopo et subito che mi capitorno le ricapitai per Palermo conforme l'ordine lasciatomi. Ho scritto a V. S. piu volte ma non ho mai hauuto risposta solo questa. Al signor Giovanni Roossa ho fatto le sue raccomandationi ma non e cosa nessuna, si riserua, basti che comandi et mi auisi della misura e del soggetto V. S. sara seruita. Il portatore di questa e quel giouano che copiò . . . . . *deo (lacune)* di Van Dijck, il quale viene per fermarsi costi. Si V. S. comanda qualche cosa li seruiro. Conche faccio fine et di cuore me raccomando.

Di Genova li 20 di aprile 1631.

Di V. S. Illa Molto Illa sempre
ossmo servitore
CORNELIO DE WAELL.

Al Molto Illre signor mio ossmo il signor Don Fabritio Valguarnera bono amico che Dio guardi. Roma.

3o *Lettre de Jean Roos.*

» Illustre signor mio et Patrone ossmo.

» Vedo per la gratta di V. S. de VI passato e visto intorno al quadro che V. S. mi concete. Giá ó la tella aparecietta in ogni bonta e bellezza secondo il gusto che ó di seruirlo che tengo, nel resto della istoria che V. S. mi concete e si rifere a me, Jo dico che a farce loffeo (sic) o sia arca di Noué li dico che a me parre piu presto istoria ordinaria che altro secondo io la fattica bisogna farla in

tuto. Jo haueria inuece pensiero di farli l'idolo Dea della Natura e secondo mi più a proposito e nouo con dentro molto varietá di animali como anco di fiori e frutte e pessi et uccelli viuij et aparrè mio et di persona istorica soggetto piú coppioso e gradito nouo e vago, e secondo il desidero che tengo e desidero in seruirla. Intorno allo azurro conforme V. S. mi avisa mi pare molto carissimo havendone hauuto da Fiorenza bellissimo e bono como quello per otto piastre la onsa che mi serue benissimo e fra il termine de dui mesi farò il possibile in seruirla ben che io bisogna che tralassi altri ma mi forseró di farlo a ció che sia seruito e bene, se cosi a Dio Benedetto mi prestera salute, avisandone poi doue hauerò da inuiarlo e per fine a V. S. baccio le mani e mi raccomando in che posso seruirla mi comanderá esendo debito mio conforme conuiene a persone pari a V. S. e per mille volte io fo riverenza. Di Genova li 7 Giugno 1631.

Di V. S. affmo servitore
GIOANI ROSA.

All' Ill. signor et Patron mio ossmo il signor don Fabricio Valguarnera (Dio Guardi). Roma.

LA MAISON DE RUBENS

Le 4 Janvier 1611, Rubens acheta du docteur André Backaert et de son épouse Madeleine Thys « une maison avec une grande porte, cour, galerie, cuisine, plusieurs chambres, terrain et dépendances, ainsi qu'une blanchisserie sise à côté, au sud, également avec le terrain et les dépendances, le tout situé au Wapper, entre l'habitation de Henri Hoons, au nord, et certaines maisonnettes au sud ; la susdite blanchisserie touchant, du côté de l'est, au mur du serment des Arquebusiers (1). »

Du texte de l'acte de vente, il ressort que la blanchisserie servait antérieurement de *Raamhof*, terrain où les foulons tendaient les draps qu'ils préparaient.

La somme payée par Rubens était de 7600 florins.

Le grand peintre fit faire d'importants travaux dans sa nouvelle acquisition. Par les annotations tirées du registre des Arquebusiers, nous savons qu'en 1615 un mur fut élevé entre le jardin de Rubens et celui du serment. En 1617, il fit sculpter les rampes de son escalier par Jean van Mildert (2). Dans une lettre écrite, le 12 Mai 1618, à sir Dudley Carleton, il affirme que, cette même année, il avait dépensé quelques milliers de florins à sa maison (3).

(1) P. Génard : *P. P. Rubens*, p. 442.

(2) F. Jos. van den Branden : *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, p. 510.

(3) W. Hookham Carpenter : *Pictorial Notices*, p. 148.

Ce fut donc de 1615 à 1618 que Rubens bâtit la superbe demeure qui nous est connue par les gravures faites par Harrewijn d'après les dessins de J. van Croes, dont nous joignons une reproduction à notre texte. En 1621, lorsque Otto Sperling visita la maison du peintre, le bâtiment principal était construit.

Le 28 Juillet 1627, Rubens acquit encore trois maisonnettes avec leurs jardins, situées à côté de sa propriété au Wapper, pour agrandir et embellir sa demeure (1). Elles ne furent point englobées dans son habitation.

Les estampes déjà mentionnées donnent des vues extrêmement intéressantes de l'hôtel de Rubens. La plus ancienne est datée de 1684. Elle représente la cour avec les bâtiments qui la bordent des deux côtés et avec le portique qui s'ouvre dans le fond. A travers les trois arcades de ce portique, on distingue les parterres, les charmilles et le pavillon du jardin.

La seconde estampe est datée de 1692. Dans sa partie principale, elle figure une coupe longitudinale de la propriété, qui permet de voir la façade latérale et la façade postérieure du bâtiment principal, le jardin, l'entrée de la remise, les écuries, un pavillon en lattis à l'extrémité sud du jardin, et le pavillon à colonnades dans le fond.

Dans sa partie inférieure, la même estampe offre une vue de la façade principale, la coupe d'une haute salle ronde en forme de dôme servant de chapelle et la vue d'une chambre à coucher dont le plafond est en calotte.

(1) F. J. VAN DEN BRANDEN: *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, p. 506 en note.

L'habitation du prince de nos peintres était réellement princière ; jamais artiste ne s'en construisit de pareille et ne l'orna avec tant d'amour. Comprend-on que ce sanctuaire de l'art ait pu être dévasté impitoyablement et qu'il n'en subsiste plus que des restes, très intéressants encore, assez riches pour nous donner une idée de la splendeur de l'ensemble, mais insuffisants pour nous consoler des parties disparues ?

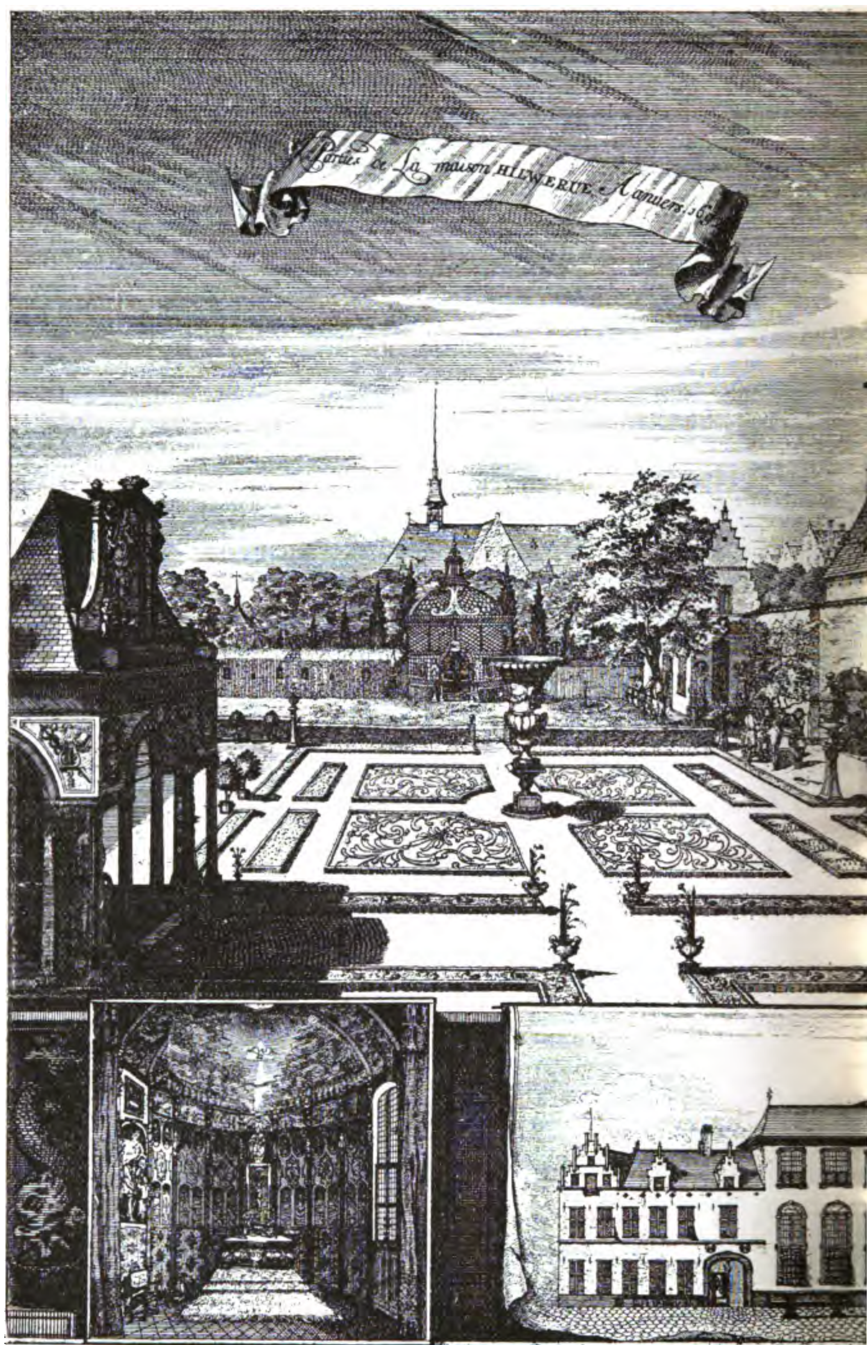
A front de rue, l'estampe de Harrewijn représente la façade de l'hôtel de Rubens comme une construction fort disparate. Au nord, c'est-à-dire dans la partie la plus rapprochée de la place de Meir, on voit une habitation à porte cochère, ayant cinq fenêtres au rez-de-chaussée et six à l'unique étage. Un modeste pignon s'élève dans la partie du toit surplombant la porte ; un second, de même forme, au milieu du bâtiment ; un troisième, beaucoup plus considérable, s'élève à l'extrémité septentrionale de la façade. Une girouette couronne ce dernier pignon élégant, datant évidemment du XVIe siècle. Telle est la maison que Rubens acheta en 1611 et qu'il habita, depuis lors, avec sa famille.

Au milieu de la façade multiple, gravée par Harrewijn, s'élève un bâtiment ayant au rez-de-chaussée cinq énormes fenêtres cintrées, mesurant au moins cinq mètres de hauteur. Une rangée de cinq croisées basses, sous le toit, surmontent les premières. C'est la construction que fit élever Rubens, qu'il orna richement et dans laquelle il établit son atelier.

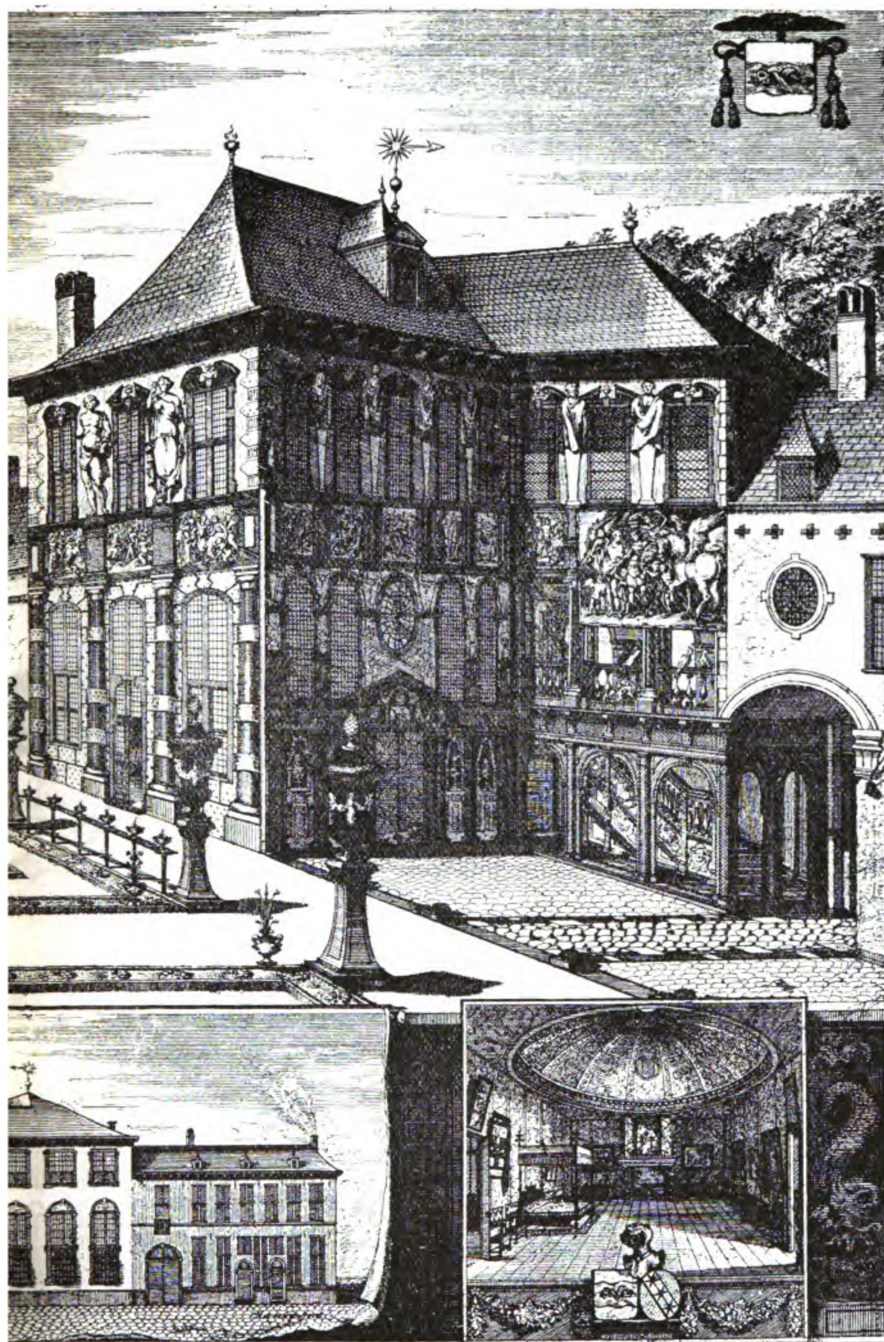
Plus au sud, on voit un bâtiment à trois issues : une porte cochère que nous savons être celle de la

remise et deux portes cintrées, donnant accès dans deux maisons d'aspect bourgeois, que Rubens louait à des particuliers.

Quand, par la porte principale, on pénétrait dans la cour, on voyait, droit devant soi, l'arcade centrale du portique ; à gauche, la maison ancienne de modeste apparence ; à droite, le somptueux édifice élevé par Rubens sur les terrains vagues compris dans son acquisition. On traversait un porche sous lequel, à droite, s'ouvrait une double arcade conduisant à un escalier monumental dont on voyait, à travers trois autres arcades en plein cintre, la rampe richement ornée. Parvenu dans la cour, on avait derrière soi la façade postérieure du porche. A la hauteur du premier étage, régnait un mur couvert d'une peinture décorative dont la partie inférieure représentait une galerie ouverte dans laquelle se trouvait le peintre avec sa femme, son lévrier et deux perroquets ; dans la partie supérieure, un tableau représentait *Andromède délivrée par Persée*, sujet que Rubens a peint plus d'une fois. Entre les fenêtres de l'étage supérieur du nouveau bâtiment, du côté de la cour, des cariatides étaient peintes ou sculptées. La façade latérale semblait divisée en un rez-de-chaussée et deux étages. La division en étages était simulée et le rez-de-chaussée ne formait qu'un tout avec le premier étage fictif. Au milieu de cette façade s'ouvrait une large porte surmontée d'une rosace ; de chaque côté de la rosace, deux fenêtres. Dans la partie inférieure et au-dessus de la porte, des bustes antiques dans des niches. Entre les fenêtres de l'étage simulé, des bustes sur piédestaux.



FAÇADES LATÉRALE, POSTÉRIEURE & ANTÉRIEURE, JARDIN, MUSI



:E ET CHAMBRE A COUCHER DE LA MAISON DE RUBENS, EN 1692

Au-dessus des fenêtres et de la rosace, des peintures en forme de bas-reliefs.

Les sujets de ces dernières compositions, pour autant que les reproductions microscopiques de la gravure nous permettent de les reconnaître, étaient : à côté du *Persée et Andromède*, dans la façade postérieure du porche, un sujet mythologique que nous ne retrouvons pas dans les tableaux de Rubens et dont nous ne saurions déterminer avec exactitude le sujet.

Sur la façade latérale : la *Marche de Silène*, le *Jugement de Paris*, un sujet inconnu, un tableau où l'on voit couronner une femme, un cinquième représentant un sacrifice antique.

Sur la façade de derrière étaient représentés : un sacrifice païen rappelant la *Chute du Paganisme* par Rubens, un *Héros couronné par la Victoire* et *Pluton enlevant Proserpine*. Aucune de ces compositions, excepté *Persée et Andromède*, ne concorde avec les mêmes sujets traités par le maître dans ses tableaux.

La façade postérieure du côté du jardin avait deux fenêtres et une porte vitrée, mesurant toutes trois, comme les fenêtres de la façade antérieure, la hauteur du rez-de-chaussée et d'un étage. Entre les fenêtres, sous le toit, étaient placées ou peintes deux statues.

Le portique existe encore ; il a trois arcades, les deux latérales semi-circulaires ; le cintre de la baie centrale est à pans coupés. Au-dessus des ouvertures, un buste de satyre et un de satyresse. Au-dessus de la balustrade, couronnant le portique, les statues de Minerve et de Mercure et deux vases. Entre les baies des arcades latérales et les deux bustes qui les

surmontent, on lit, sur des tablettes, des inscriptions empruntées à la dixième satire de Juvénal. A gauche :

Permittes ipsis expendere numinibus, quid
Conveniat nobis, rebusque sit utile nostris.
Carior est illis homo quam sibi.

A droite :

Orandum est ut sit mens sana in corpore sano.
Fortem posce animum et mortis terrore carentem,
Nesciat irasci, cupiat nihil.

Dans le coin de la cour, à droite, était construite une grotte, dans la concavité de laquelle un berger, accompagné d'un cerf, jouait de la cornemuse ; du sol, un puissant jet d'eau s'élançait.

Le jardin était divisé en parterres symétriques, ornés de vases ; la partie située au sud et séparée du reste par une haie, semble avoir servi de potager. A l'intérieur du pavillon, au fond du jardin, se trouvait une statue d'Hercule ; à droite et à gauche, entre quatre colonnettes, les statues de Bacchus et de Cérès ; dans une lucarne élevée formant niche, une statue de l'Abondance.

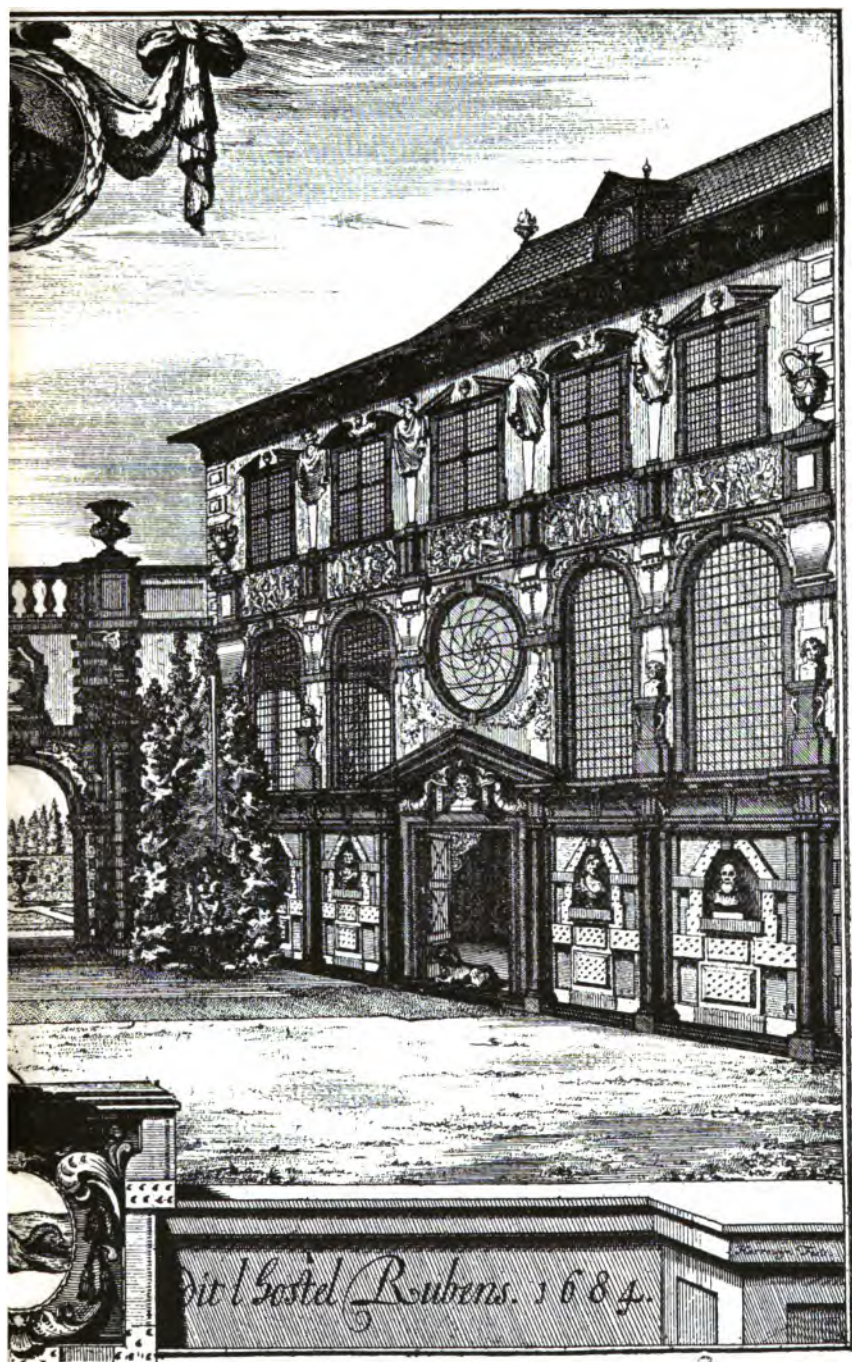
Tout cela constituait un ensemble spacieux et élégant, la demeure d'un grand de la terre, béni des dons de la fortune autant que du génie artistique.

L'intérieur n'était pas moins somptueux, spécialement dans les nouveaux bâtiments où Rubens avait son atelier et son musée.

Quelle était la distribution intérieure de ce sanctuaire ? Grosse question, difficile à résoudre, maintenant que d'importantes reconstructions ont eu lieu dans la demeure du peintre et que nul document ne rend témoignage de l'arrangement primitif.



Cour, Portique, Jardin & Pavillo



N DE LA MAISON DE RUBENS, EN 1684.

Les actes de vente sont sobres de détails (1). Celui par lequel la maison fut cédée en 1701 à Jean-Adrien de Witte, la décrit comme suit: « Une grande maison, avec un grand jardin, un grand salon et plusieurs autres chambres au rez-de-chaussée et à l'étage, greniers, caves, grande et petite cour, avec les écuries dans le même jardin, ainsi que les statues et les vases de marbre et de pierre de taille, les meubles et garnitures du grand et des petits salons, les miroirs, les cuirs dorés et les tableaux, de même que tous les ornements et décors de la chapelle, la remise ou buanderie, avec le terrain, et les dépendances de haut en bas, à côté de la grande maison au sud, ayant issue par une porte cochère et possédant une seconde sortie particulière dans la rue Houblonnière. » Les descriptions qui se rencontrent dans les autres actes de vente sont moins explicites encore.

Un document de grand intérêt dans la question est une note appartenant aux manuscrits de Mols, que possède la bibliothèque royale de Bruxelles, et donnant une description de la maison telle qu'elle était avant sa transformation vers 1763. Cette description faite de mémoire est accompagnée d'un croquis du plan terrier, que nous reproduisons, agrandi et rectifié par les soins de M. l'architecte Jos. Schadde. On trouvera dans les annexes le texte de cette note (2).

Elle indique au rez-de-chaussée de l'aile gauche, la seule qui nous occupera, la cage de l'escalier et, y faisant suite contre la rue, une antichambre, puis un

(1) Voir le texte de ces actes aux annexes I, II, III.
(2) Voir annexe IV.

seul salon comprenant la vaste aire du bâtiment en retour, bordant la cour à droite.

A l'étage, Mols place une galerie servant d'antichambre du côté de la rue, un salon en rotonde au milieu du bâtiment et une chambre à coucher avec alcôve, prenant toute la largeur du côté du jardin. L'auteur de la note dit d'abord que Rubens avait son atelier dans la galerie servant d'antichambre, à l'étage, près de l'escalier ; mais plus loin il se reprend et émet l'hypothèse que cet atelier pourrait bien s'être trouvé dans l'une des deux petites maisons, au sud, dans la rue du Wapper, à côté de l'entrée de la remise.

Une édition postérieure du *Pindus Charitatis* du père François-Désiré de Sevin renferme une pièce de vers adressée à Henri Hilwerve et illustrée par les deux gravures de Harrewijn qui accompagnent la présente notice. L'auteur y célèbre en vers pompeux les splendeurs de l'ancienne maison de Rubens, mais n'entre dans aucun détail. Nous reproduisons les vers de de Sevin dans nos annexes (1).

Les voyageurs qui ont décrit leur visite à la maison de Rubens ne sont pas plus explicites. Golnitzius parle avec emphase des tableaux qu'il a vus chez Rubens, mais ne dit mot des locaux. Le Danois Otto Sperling, qui en 1621, passa par Anvers, décrit d'une manière fort intéressante sa visite au grand artiste. Il dit :

« Nous rendîmes visite au très célèbre et éminent peintre Rubens que nous trouvâmes à l'œuvre et, tout en poursuivant son travail, se faisait lire Tacite et

(1) Voir annexe V.

dictait une lettre. Nous nous taisions par crainte de le déranger ; mais lui, nous adressant la parole, sans interrompre son travail et tout en faisant poursuivre la lecture et en continuant de dicter sa lettre, répondait à nos questions, comme pour nous donner la preuve de ses puissantes facultés. Il chargea ensuite un serviteur de nous conduire par son magnifique palais et de nous faire voir ses antiquités et les statues grecques et romaines qu'il possédait en nombre considérable. Nous vîmes encore une vaste pièce sans fenêtres, mais qui prenait le jour par une large ouverture pratiquée au milieu du plafond. Là se trouvaient réunis un bon nombre de jeunes peintres occupés chacun d'une œuvre différente dont M. Rubens leur avait fourni un dessin au crayon, rehaussé de couleurs par endroits. Ces modèles, les jeunes gens devaient les exécuter complètement en peinture, jusqu'à ce que finalement M. Rubens y mît la dernière main par des retouches (1). »

Tel est le témoignage le plus explicite qu'un visiteur de la maison nous ait laissé.

Rubens avait donc son propre atelier ; ses élèves travaillaient dans une pièce sans fenêtres, prenant jour par le haut. En outre, comme on le voit par les gravures de Harrewijn, il y avait dans la maison deux pièces à voûte hémisphérique, l'une de forme circulaire, très élevée, servant de chapelle du temps du chanoine de Hillewerve ; l'autre carrée, mais ayant

(1) H. Hymans : *Une visite chez Rubens, racontée par un contemporain*, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1887, 56e année 3e série, t. XIII, p. 150. Traduit du *Repertorium für Kunstwissenschaft*, T. X, p. 111.

un plafond en forme de calotte et servant de chambre à coucher.

Où se trouvaient toutes ces pièces ?

Et d'abord où était le musée de Rubens? A notre avis, c'est le bâtiment circulaire qui plus tard servit de chapelle et qui se trouvait derrière le bâtiment de gauche, attenant à celui-ci et faisant saillie sur le jardin.

De Piles dit : « Entre sa cour et son jardin, il a fait bâtir une salle de forme ronde, comme le temple du Panthéon qui est à Rome, et dont le jour n'entre que par le haut et par une seule ouverture qui est le centre du dôme. Cette salle étoit pleine de bustes, de statues antiques, de tableaux précieux qu'il avoit apportés d'Italie et d'autres choses fort rares et fort curieuses (1). »

Mols place cette chapelle en dehors du portique, derrière la maison ancienne, et attenant à celle-ci. Il écrit : « La chapelle bâtie en octogone montant du fond, avec son antichambre qui étoit dans le retour. Celle au-dessus de celle-ci avoit une tribune où on pouvoit entendre la messe ; cette chapelle avoit eu autrefois un nombre considérable de reliques, dans des châsses placées de bas en haut dans des niches pratiquées dans les angles (2). »

Ces niches nous semblent correspondre à celles que l'on voit dans la gravure de Harrewijn et où Rubens plaçait ses statues antiques et ses curiosités. Notons que Mols dessine et décrit la pièce comme

(1) Œuvres diverses de M. de Piles, 1767, T. IV, p. 367.
(2) Note de Mols, annexe IV.

octogone, tandis que dans la gravure de Harrewijn et selon l'expression de de Piles, elle est circulaire.

De Sevin dans les vers qu'il consacre à la maison de Hilwerve et dans une note marginale dit assez clairement que la chapelle de la maison Hilwerve était ornée de reliquaires *(lypsanothecæ)*. Ceux-ci probablement avaient servi de vitrines aux médailles et marbres de Rubens.

A tort, M. Victor van Grimbergen fait de la chapelle et du musée deux pièces différentes ; il dit que la première qui était haute de deux étages, fut changée en salon et que l'autre fut démolie peu d'années avant 1840 (1).

Cette pièce n'ayant que le diamètre du bâtiment du XVIe siècle, ne pouvait être très spacieuse. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'y pouvons voir l'atelier des élèves, sans fenêtres, prenant le jour par une ouverture pratiquée dans le plafond ; une autre raison encore, c'est qu'il n'est point probable que Rubens permît à la jeunesse turbulente qui l'avait pris pour maître, de travailler au milieu de ses trésors artistiques.

Le salon en rotonde figuré comme chambre à coucher sur la gravure de Harrewijn se trouvait, fort probablement, à l'étage unique de l'aile droite ; c'était une pièce assez basse, éclairée par des fenêtres sur l'un des côtés et par des *oculi* dans le plafond.

L'atelier de Rubens ne se trouvait pas à l'étage, comme on l'a dit, mais au rez-de-chaussée. Il comprenait l'immense pièce, éclairée du côté de la cour par les fenêtres à mi-hauteur de la façade, et du

(1) VAN GRIMBERGEN : *Leven van Rubens*, Anvers, 1840, p. 387.

côté du jardin par trois énormes fenêtres, dont celle du milieu s'ouvrait de plein pied. On voit sur la gravure que le centre de cette dernière porte-fenêtre est coupé et que le milieu du linteau est mobile. Cet arrangement devait permettre de transporter aisément hors de l'atelier les tableaux de la plus grande dimension. Une seconde porte de l'atelier s'ouvrait sur la cour. La pièce mesurait quatorze mètres de longueur, sur dix et demi de largeur et neuf à dix de hauteur. Dans le croquis de Mols, elle s'appelle: Salon.

Quant à la vaste pièce où travaillaient les élèves, ce devait être une construction sans apparat, qui disparut après la mort du maître et ne laissa point de traces dans les estampes ni dans le croquis de Mols. Il est probable que cet atelier donnait sur le jardin et que les élèves y avaient accès par la petite porte de sortie de la rue Houblonnière.

Que devint la maison de Rubens dans le cours des temps ?

Elle fut acquise de Philippe Rubens par Jacomo van Eycke le 16 Septembre 1680 ; vendue par Cornélie Hillewerve, veuve de Jacomo van Eycke, à son frère Henri Hillewerve, le 18 Janvier 1680, et donnée par Henri Hillewerve à Jeanne et Thérèse van Eycke, le 7 Mars 1691. Thomas de Letter l'acquit de Michel Steenecruys, le 8 Décembre 1696, et l'échangea, le 7 Avril 1701, contre des biens appartenant à Jean-Adrien de Witte et à dame Isabelle Mailluart. Le 3 Août 1763, Charles-Nicolas-Joseph de Bosschaert, aïeul du propriétaire actuel, en devint propriétaire.

Jusqu'alors elle n'avait pas souffert d'altérations notables ; mais, à cette époque, elle subit la

transformation importante qui lui donna sa forme actuelle.

La construction du XVIe siècle fut entièrement rebâtie ; la chapelle qui y était adossée fut conservée, ainsi que son antichambre, au témoignage de Mols.

Les fenêtres des façades antérieure et latérales furent changées et, dans l'atelier de Rubens, on posa un plancher coupant la vaste pièce en un rez-de-chaussée et un étage. La façade postérieure fut reculée dans le jardin de deux mètres environ et le toit fut prolongé d'autant. L'unique étage primitif devint second étage. Le grand escalier avec sa rampe et sa cage richement ornées, de même que les décors des façades latérales et postérieures, furent enlevés.

En fait d'œuvres d'art, on ne conserva que le portique, qui toutefois perdit les deux statues qui le couronnaient, et le pavillon au fond du jardin, qui resta intact.

Peu d'années après cette transformation. Mols annote que *l'aile droite* et la façade du côté de la rue ont été entièrement rebâties à neuf. Nous croyons qu'il commet un lapsus et qu'il faut lire « *l'aile gauche* et la façade du côté de la rue. » En effet, l'ancien bâtiment du XVIe siècle fut reconstruit avec des façades conformes à celle du bâtiment principal modifié. Mais ce dernier, qui forme l'aile droite, n'a pas été démoli à ras de sol. Les toits ont été conservés ; ils furent prolongés du côte du jardin. La girouette et les torches qui ornaient le faîte sont restées en place ; la charpente est celle du XVIIe siècle et au grenier, au-dessus de l'atelier de Rubens, on retrouve encore une roue fort ancienne et un

cabestan qui servaient probablement à dresser et à hisser les lourds panneaux sur lesquels le maître peignait ses vastes créations.

La maçonnerie des murs extérieurs de ce bâtiment a été conservée en partie, à l'exception de la façade postérieure ; dans la façade latérale, des fenêtres ont été percées au rez-de-chaussée ; les fenêtres du premier étage ont subi une transformation ; celles du second étage actuel nous semblent avoir été respectées.

Depuis le temps où Mols rédigeait sa note et traçait son croquis, la chapelle a disparu et a fait place à des appartements sans aucun caractère.

Vers 1840, la maison de Rubens fut scindée en deux habitations par un mur qui traverse la cour. Une seconde porte cochère fut pratiquée dans la façade antérieure.

On ne peut assez déplorer la dévastation de ce palais. On comprend qu'un particulier n'eût pu conserver dans son état primitif l'immense halle où Rubens travaillait ; mais la ville d'Anvers aurait dû regarder comme un devoir de ne point laisser profaner le plus illustre de ses ateliers, celui qui a fait rayonner autour du nom de la ville la gloire la plus éclatante.

Malheureusement, jadis on ne pouvait attendre pareille générosité d'une cité ruinée, qui, du vivant du maître, lorsque les temps étaient meilleurs, ne lui commanda qu'un seul tableau *l'Adoration des Mages*, et s'empressa de faire présent de cette œuvre, deux années après l'avoir acquise ; de même qu'elle vendit ou donna en cadeau les décorations de l'*Entrée du Cardinal-Infant*, le second et dernier travail commandé par elle à Rubens.

Notre siècle a réparé en partie l'indifférence des âges passés et a rendu plus d'un hommage public à Rubens. Quel témoignage plus naturel et plus frappant de sa reconnaissance et de son admiration pourrait-elle offrir au plus illustre de ses enfants, que de préserver de toute profanation ultérieure sa demeure, berceau de tant de chefs-d'œuvre, et de la dédier au culte de cet incomparable génie ?

MAX ROOSES.

ANNEXE I

(Extrait des Protocoles scabinaux de l'année 1680, *sub Peeters).*

18 Janvier 1680.

Cornélie Hillewerven, veuve de Jacques van Eycke, échevin de cette ville, vend à Henri Hillewerven, son frère :

Eene groote huysinge met diversche opper- en neercamers, kelders, solders, groote ende clyne plaetse, grooten hove, gronde ende allen den toebehoorten, gestaen ende gelegen inde Wapperstraet loopende vande Meire naerden Wapper, tusschen de huysinge ende erve van Hendrick Hoens of actie hebbende aen d'een syde noortwaerts ende de huysinge naerbeschreven aen d'ander syde suytwaerts, comende achter oostwaerts tegens den muer vanden hoff vande Colveniersgulde deser stadt, met twee besondere vuytgangen, den eenen inde selve strate ende den anderen int Hoplant, ende daertoe noch twee andere huysen eertyts drye huyskens oft wooningen geweest synde, elck met syn hoffken, gronde ende alle den toebehoorten (1), gestaen neffens malcanderen inde selve straete tusschen den tweeden vuytganck oft poorte vande voorgemelde groote huysinge aen d'een syde noortwaerts ende meester Cornelis de Man huysen ende erven aen dander syde suytwaerts, comende achter oostwaerts tegens den hove vande voors. groote huysinge, gelyck ende in alle der manieren, op ende met alsulcken servituten van waterloopen ende gemynschappe van mueren als de voors. huysen ende erven eenichsints syn subject......

ANNEXE II

(Extrait des Protocoles scabinaux de l'année 1701, *sub Hullegarde).*

7 Avril 1701.

Thomas de Letter donne en échange de biens ruraux à Jean-

(1) Toutes ces propriétés sont inscrites aux registres cadastraux, vol. 15, fol. 252, 253, 254, 255, 256 et 257.

Adrien de Witte, seigneur de Levergem, amman de cette ville, et à Isabelle Mailluart, douairière de Corneille van Rynegom :

Eene groote huysinge met grooten hove, groote salette, met noch diversche neercameren, diversche oppercameren, solders, kelders, groote ende cleyne plaetse, metten stalle inden selven hove, mitsgaders de steene ende marmeren belden, vasen ende pedestaelen, oock mette meubelen ende stoffatien vande groote ende cleyne saletten, spiegels, goude leiren ende schilderyen, mitsgaders alle de ornamenten ende verciersel vande capelle, item metten wagenhuyse, coetshuyse ofte waschuyse, oock metten gronde ende toebehoirten van boven tot onder, nevens de voors. groote huysinge suytwaerts gestaen (1) ende met eender groote poorte daerneffens vuytcomende, met noch eenen anderen particulieren vuytganck int Hoplant, gestaen ende gelegen dese groote huysinge metten appendentien ende dependentien van dien inde Wapperstraete alhier, loopende vande Meire naerde Wapper, tusschen de huysinge ende erve van Hendrick Hoens oft actie hebbende ter Meirewaerts, aen deen syde noortwaerts, ende twee andere huysen van desen pant gespleten synde, aen dander syde suytwaerts, comende achter oostwaerts tegens den muer vanden hof vande Coloveniersgulde deser stadt......

ANNEXE III

(Extrait des Protocoles scabinaux de l'année 1763, *sub Schepmans).*

3 Août 1763.

Le notaire Édouard van Tilborgh au nom de 1° Pétronille-Jeanne-Wilhelmine et de Marie-Madeleine van Honsem, pour deux tiers ; 2° Marie-Rebecca-Cornélie van Honsem, veuve de Guillaume-Joseph Verachter ; Éléonore-Pétronille Verachter et son mari Maximilien Blommaert ; Jean-Michel, Jacques-Ignace et Charles-François Verachter ; Guillaume-Joseph Verachter ;

(1) Les propriétés constituant l'hôtel Rubens étaient inscrites aux anciens registres cadastraux de la ville, vol. 15 fol. 252, 253, 254 et 255.

Marie-Pétronille Verachter ; Rebecca-Marie-Thérèse Verachter et son mari Louis-Joseph Hermans, pour le tiers restant, véndent à Charles-Nicolas-Joseph de Bosschaert et à son épouse Cornélie-Caroline-Josèphe de Pret :

Eene schoone groote huysinge, met hove, groote saletten, diversche neercameren, bovenkamers, capelle, solders, kelders, groote ende kleyne plaetse, met stallinge inden zelven hove, wagenhuys, koetshuys off washuys nevens de voors. groote huysinge gestaen, met eender poorte daernevens uytkomende ende eenen particulieren uytganck int Hoplandt, met alle de figuren ende pedestaelen, kopere vase staende ten eynde vanden voors. hoff, haegen, boomen ende baete staende inden selven hoff ende voorts generaelyk al wat inde voors. huysinge, capelle ende hoff respectieve eenigsints aerd- ende naegelvast mitsgaeders berustende is, gronde ende allen deszelfs toebehoortens, gestaen ende gelegen inde Rubbestraete alhier, niets van d'een off d'ander uytgesondert off gereserveert, als alleenelyk de schilderye voor desen gestaen hebbende inden lyst boven de schouwe inde groote salette, ende de schilderye aldaer actuelyk inden selven lyst staende, eene leeder ende eenen weekhouten ledigen lessenaer, sonder meer, ende voorts zoo gelyk ende in allen der manieren, op ende met alzulken servituten, commodityten ende geregtigheden als de voors. groote huysinghe met ap- ende dependentien eenigsints subject ende competerende is, ende daerinne de voornoemde syns comparants twee eerste constituanten t'saemen voor twee derde deelen, ende de voors. Jouffrouwe Maria Rebecca Cornelia van Honsem, hunne sustere, met haeren man den voornoemden wylen d'heer Guillielmus Josephus Verachter, voor het resterende derde paert, opden 24 October 1727, in forme van scheydinge, voor heeren schepenen deser stad gegoeyt ende geerft syn by d'heer Guillielmus Pittau qq. cum suis (1).

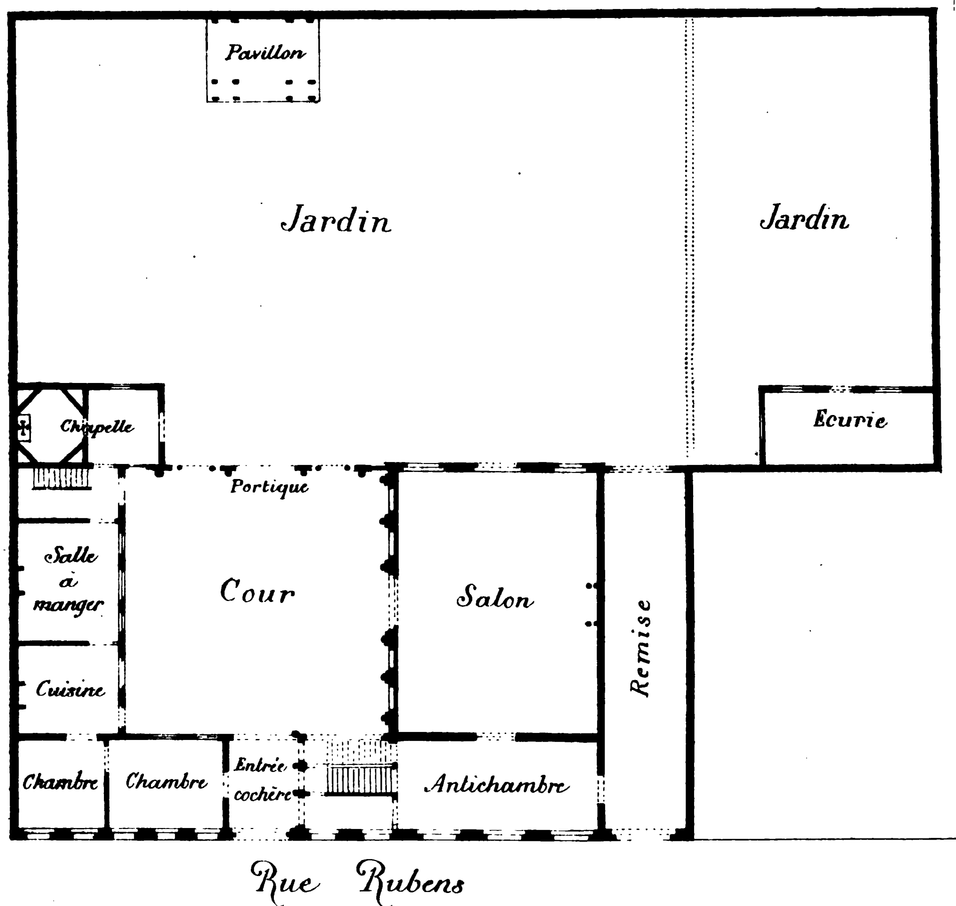
---

(1) Ces extraits nous ont été communiqués par M. P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers.

Reconstitution de l'ancien

d'après un croquis de F. Mo

Plan du Rez-de-chaussée



Rue Rubens

Lith. C. t'Felt. Anvers

…e maison de Rubens

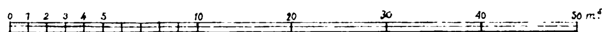
par Jos. Schadde, architecte.

Plan du 1er étage de l'aile droite



Rue Rubens

Echelle de 0,0025 par mètre



ANNEXE IV

NOTE DE MOLS servant d'explication au croquis qu'il traça de la maison de Rubens, telle qu'elle existait avant sa transformation, au siècle dernier. (Bibliothèque royale de Bruxelles. Ms. 5726, p. 16.)

Ce plan de la distribution de l'ancienne maison de Rubens n'est fait que de mémoire, et se réduit à peu près à ce que l'on voit ici, pour le gros de la distribution, tant du rez-de-chaussée que pour le premier étage de l'aile droite, où il avait son atelier 1, le petit cabinet 2, au-dessus de la porte de la remise, la rotonde 3 et le cabinet à alcôve 4 et 5, avec le grenier 6 au-dessus de la remise, mais qui n'avait aucune communication avec les appartements, de même que son rez-de-chaussée par où on entrait du côté du jardin ou du côté de la rue. L'aile gauche servait de logement à la famille, où il y avait deux chambres sur la rue, ensuite la cuisine, une salle à manger, un escalier et la chapelle bâtie en octogone, montant du fond avec son antichambre qui était dans le retour. Celle, au-dessus de celle-ci, avait une tribune où on pouvait entendre la messe ; cette chapelle avait eu autrefois un nombre assez considérable de reliques dans des châsses placées de bas en haut dans des niches pratiquées dans les angles. Je crois même que le retable avait renfermé un tableau, mais je n'en suis pas assuré. Au fond du jardin, il y a un pavillon ouvert de trois côtés orné de colonnes et de cariatides, qui subsistent encore en partie, ainsi que le portique à trois arcades grillées qui sépare le jardin de la basse-cour. Ce portique, le pavillon, la chapelle avec son antichambre est tout ce qui reste de l'ancien bâtiment, ainsi que quelques parties de l'aile gauche ; encore le portique a souffert une altération assez considérable, en ce qu'on y a adossé un corridor pour communiquer d'une aile à l'autre, ce qui ferme deux de ses arcades, n'y ayant plus que celle du milieu qui est restée ouverte pour l'entrée du jardin. Pour la face du portique du côté de la cour, elle subsiste encore en son entier, on en voit l'élévation dans les estampes d'Harrewijn, tant de celui-ci que du reste du bâtiment. L'aile droite, ainsi que la façade du côté de la rue, ont été entièrement rebâties à neuf depuis les fondements.

A côté de la grande maison, il y a eu deux petites. Ces maisons ont toujours appartenu au même fonds ; il est probable que, du temps de Rubens, elles étaient occupées par sa famille plutôt que l'aile gauche, qui était trop petite pour cela; ceci est d'autant plus probable que l'on voit par la distribution de ce bâtiment qu'il était plutôt fait pour l'ostentation que pour l'habiter. D'ailleurs, je ne vois pas trop bien comment Rubens pouvait travailler tranquille dans son atelier qui était près de l'escalier et par conséquent trop bruyant. Je croirais plutôt qu'il l'avait placé dans un des appartements de ces maisons à côté de la grande où il était plus tranquille pour vaquer à son travail.

ANNEXE V

PRÆLUDIUM CHARITATIS inscriptum nobili ac amplissimo Domino D. Henrico HILWERVE sacerdoti dignissimo Protonotario apostolico.

. . . .

Hortus amœnissimus.

Est tibi conspicua cultissimus Hortus in Æde,
Auriacos fructus hîc tibi fundit humus.
Quot tibi consurgunt formoso germine flores,
Hesperis hîc fructus cessit et Hybla suos
Tot sertis speciosa Domus, tot floribus Hortus
Lætitiæ pandant debita signa suæ.

Amplissima Domus Rubeniana nunc Hilwerveriana.

Hæc tua tot titulis fulgens Domus illa RUBENI
Fulget ab HENRICI non minus illa die.
Tectum augustum, ingens, picturis undique clarum,
Et raræ Murus continet Artis opes.
Non ego jam timeam dixisse Palatia Romæ
Cedere jam tectis, liminibusque tuis.
Aspicis ut rutilant sublimia tecta RUBENI :
Nec micat in totâ pulchrior urbe Domus.
Belgicus his (video) tectis regnavit Apelles,
Et Domus hæc nostri fertur Apellis honos.
Illam tot pictis ornasti HILWERVE Tabellis,
Ut tua sit vario jure vocanda domus.

Quisquis in arte RUBEN spectas Artisque colores,
Aspicis, HILWERVUS cernitur Artis Amor.
Nomine nam Flandro signas Henrice colores :
His quoque, tum tabulis, eminet illa Domus.
Tot micat hæc rutilis sine fine paratibus Ædes,
Danda quod illustris sit tibi Palma Domus.
Surgit ab HENRICI Festo nova Fama RUBENI,
Henricique dies causa decoris ades.
Hoc radiante die velamus fronde sacellum,
Et placet et Musis convenit ille locus.
An locus ille Viæ, Patriæ cœlestis imago est ?
In qua tot tabulis Regia picta poli est.
Hoc puto fulgenti Charites risisse sacello,
Hoc puto sidereos detinuisse choros.
Hoc ego conspicio parvi Panthæonis instar,
Protinus exclamo Gratia quanta loci est !
Marmore, tum mira fulget testudine fornix,
Continet hic rari quidquid in Arte fuit.
Araque magnifico spectabilis undique fastu ;
Ara mihi citharis, Ara canenda choris.
Ars ea Romana est, et gloria tota sacelli :
Splendor et exuviis, Relliquiisque micat.
Et quacumque animum, gressumque, oculosque reflectis,
Textilibus sertis ossa sacrata vides.
His vacat æthereis Pietas HILWERVIA donis,
Et fidei Pugilum sacra favilla placet.
Hæ tibi deliciæ ; totus spectaris in illis,
Hic tuus est fervor, ceu tuus ille nitor,

Splendidissimum sacellum variis lypsanothecis decoratum.

Oratorium seu conclave devotionis.

(*Pindus Charitatis, sive Horæ subsecivæ R. P. Francisci Desiderii* DE SEVIN *Bruxellensis, S. Ordinis Minorum S. Francisci de Paula — Charitopoli, Typis Basilicis.*)

UN PORTRAIT DE RUBENS

PAR

VAN DYCK

Sous ce titre, M. Hipp. Guillibert a fait paraître dans l'*Artiste* de Paris (d'octobre 1887) un article très intéressant, illustré d'une belle eau-forte par F. Courboin. Il nous en a offert gracieusement un tiré-à-part dont nous tenons à le remercier. Voici ce que nous apprend l'article en question.

Le 8 mars 1627, Peiresc écrit à Jean Chalette que Rubens lui avait promis son portrait peint par lui-même. Le 2 décembre 1628, Rubens écrivant de Madrid à M. de Peiresc, termine ainsi sa lettre : « J'espère que vous avez reçu déjà *mon portrait*, que j'ai confié, longtemps avant mon départ d'Anvers, au beau-frère de M. Pycqueri, ainsi que vous me l'avez ordonné. »

Le 9 août, Rubens écrit de Londres à de Peiresc : « Si je savais que mon portrait fût encore à Anvers, je le ferais retenir, pour qu'on ouvre la caisse, afin de voir s'il n'a point été gâté, après un aussi long espace de temps passé dans une caisse sans

être exposé à l'air, et si, comme cela arrive souvent aux couleurs fraîches, il n'a point pris un ton jaune, qui lui aurait fait perdre tout son premier effet. Le remède pourtant, si cela est arrivé, ce sera de l'exposer à plusieurs reprises au soleil, dont les rayons savent réprimer cette superfluité de l'huile qui cause ce changement; et si, par moments, il tourne encore au brun, il faudra de nouveau l'exposer au soleil. »

Le 23 août de la même année, le portrait devait être arrivé, car ce jour-là César Nostradamus écrit à Peiresc: « J'ai appris que vous avez receu le pourtrait de M. Rubens de sa propre main, sur quoy admirant ce personnage et sa réputation, j'ai fait le sonnet que je vous envoie. »

Au mois d'août 1630, Rubens mande à Peiresc: « M. de Valavès, votre frère, m'a écrit de Lyon le 4 juillet en me donnant la nouvelle de l'arrivée de mon portrait, que la longueur du voyage aura peut-être gâté, et qui, de toute manière, est indigne de votre musée, mais digne seulement de la qualité de votre serviteur. »

Monsieur Guillibert nous apprend ensuite que Peiresc inscrivit dans son testament l'article suivant: « Item lègue le dit testateur à Maistre Boniface Borrilli, notaire royal du dit Aix, le pourtrait du sieur Rubens. »

Boniface Borrilli eut pour heritier son fils Michel, prieur de Ventabren. L'historiographe Pierre-Joseph de Haitze publia, en 1679, un livre intitulé : *Les Curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix.* Il y décrit le cabinet de Michel Bourrily et mentionne

le portrait de Rubens en ces termes: *Le portrait de Rubens par le* VANDEIX *son disciple et son élève.*

Ce fut Michel de Fabry-Borrilli qui, ayant épousé Jeanne Borrilli, cousine de Michel, le prieur de Ventabren, hérita du cabinet de ce dernier. Pendant près de deux siècles, de 1637 à 1821, le tableau resta dans la famille Borrilli et de Fabry-Borrilli. Cette famille s'éteignit en 1821 par la mort du président Honoré-Sauveur Borrilli. L'exécuteur testamentaire de ce dernier descendant de Jeanne Borrilli fut M. François Bermond, conseiller à la Cour d'Aix; il reçut à titre de souvenir le portrait de Rubens. Le 25 mars 1837, il légua ce portrait à M. Roux Alphéran, ancien greffier en chef de la Cour royale d'Aix, et mourut en 1842. M. Roux Alphéran, l'historien d'Aix, le posséda jusqu'à sa mort, arrivée le 8 février 1858. Sa fille unique, qui avait épousé M. de Gautier de Lalauzière, hérita du portrait; elle mourut en 1870; son mari la suivit dans la tombe le 12 mars 1884. Le tableau devint la propriété des héritiers Roux-Alphéran de La Lauzière: Mmes Hortense de La Lauzière, mariée au comte Fernand de Villeneuve-Esclapon et Marie-Thérèse, veuve du colonel Taconnet à Aix. C'est dans l'hôtel de cette dernière dame que le tableau est conservé actuellement.

Depuis 1679 jusqu'à nos jours, le portrait s'est toujours trouvé sous le nom de Van Dyck et l'auteur de la notice que nous analysons affirme que « au dire de tous les connaisseurs et amateurs qui ont pu l'admirer, la peinture, le coloris, le dessin, le modelé dénotent la main de Van Dyck. »

L'auteur s'attache à démontrer que Peiresc n'a

pas possédé deux portraits de Rubens, l'un de la main du maître, l'autre fait par son plus illustre élève. « La correspondance, dit-il, ne parle jamais que d'un portrait et le testament du célèbre ami du grand peintre se contente de dire qu'il lègue « *le pourtrait du sieur Rubens.* »

La démonstration du fait que Peiresc ne possédait qu'un seul portrait de Rubens n'est pas aussi superflue que l'auteur, qui évidemment ne connaît pas les documents publiés par le *Bulletin Rubens*, aurait pu le supposer. En effet, dans une lettre écrite par de Peiresc au peintre Adrien de Vries et publiée par M. Charles Ruelens dans ce *Bulletin* (Tome I, p. 86), le savant ami de Rubens disait :

« Escripvant à Mr Rubens en réponse d'une sienne lettre que M. Pichery m'a apportée de sa part avec mille compliments d'honnesteté et mesmes sur le subject du portrait dudit Sr Rubens, à qui j'avois demandé permission de laisser prendre copie sur quelqu'un de ceux qu'il peut avoir faictz de sa main, j'ai creu que vous me feriez volontiers la faveur d'en prendre la sollicitation et que si Mr Rubens nous veut prester quelque sien portraict bien faict, vous trouverez facilement quelque galant homme qui prendra la peine d'en tirer une bonne copie pour l'amour de moy, seulement de la teste avec un peu de buste, de la grandeur à peu près *de celuy que vous avez veu dans mon cabinet,* ou je réserve place à celui-là ».

Le 30 juin suivant Peiresc écrit à Adrien de Vries: « Quant au portraict de M. Rubens, c'est sans doute que je ne puis reporter qu'à grand

heur et advantaige de l'avoir de sa main mesme, ne croyant pas avoir mérité de luy donner ceste peine, je me serois bien contenté d'une copie, et eusse désiré que vous y eussiez insisté un peu davantage que vous ne faistes sur ces honnestes offices. »

Il ressort du premier de ces deux passages que Peiresc demanda, le 18 avril 1628, à Adrien de Vries une copie d'un portrait de Rubens de la grandeur à peu près de celui que de Vries avait vu dans le cabinet du savant d'Aix. En donnant à ces mots leur sens le plus naturel, on en conclurait que de Vries avait vu un portrait de Rubens chez Peiresc. Nous croyons cependant que la phrase pèche par ambiguïté, que le portrait vu par de Vries était celui d'un autre personnage et que Peiresc n'a, comme le démontre M. Guillebert, possédé qu'un seul portrait de son illustre ami d'Anvers.

Le second passage prouve que Rubens avait promis à de Vries d'envoyer à Peiresc son portrait, peint de sa propre main.

Le portrait existant à Aix est-il réellement de Van Dyck? Nous ne l'avons pas vu et ne pouvons donc en parler en pleine connaissance de cause.

Le portrait gravé par M. Courboin est évidemment une répétition de celui que Pontius a reproduit. Les variantes de détail sautent aux yeux, mais ne détruisent pas l'identité de l'effigie.

Le tableau gravé par Pontius fut fait de 1623 à 1625 et probablement en 1624. La répétition envoyée à Peiresc fut faite au mois de juillet 1628, au moment ou Rubens s'apprêtait à partir pour

Madrid. Van Dyck était à Anvers, mais ne fréquentait plus l'atelier de Rubens. Quelle probabilité y a-t-il que Rubens se serait adressé a lui pour lui faire reproduire son portrait? Aucune, à notre avis. Le fait qu'un guide d'Aix attribue en 1679 le tableau à cet élève de Rubens n'est pas une preuve sérieuse. Rubens avait promis un portrait *de sa main ;* Cesar Nostradamus écrivant à Peiresc dit avoir appris que ce dernier a reçu le portrait de Rubens *de sa propre main.* Le tableau a donc été envoyé comme une œuvre de Rubens. Cela prouve-t-il que le portrait d'Aix soit réellement de la main du maître? Nous savons qu'avec Rubens nous ne devons pas prendre trop à la lettre l'expression « de ma main. » Il est peu vraisemblable qu'il se soit donné la peine de copier son propre portrait; il est infiniment plus probable qu'il aura confié cette tâche à un de ses élèves et que, suivant son habitude, il aura retouché le travail de son disciple. Corneille Schut, van Thulden ou quelqu'artiste moins connu a pu lui rendre ce service. Nous ne voulons pas nous arrêter à la supposition qu'Adrien de Vries lui-même aurait exécuté le portrait envoyé à Peiresc: la lettre de ce peintre et la réponse du savant auraient fait, nous semble-t-il, quelque mention de cette participation.

Nous répétons que, n'ayant pas vu le tableau, nous ne pouvons formuler qu'une hypothèse ; mais, étant donnés les raisonnements sur lesquels elle s'appuie, nous la trouvons assez plausible pour l'exprimer sans trop d'hésitation.

MAX ROOSES.

LA DEMEURE DE PIERRE-PAUL ET DE PHILIPPE RUBENS A ROME.

On sait que M. A. Bertolotti, le savant archiviste italien, consacre ses veilles à la recherche de l'histoire des artistes néerlandais. Ayant découvert que, pendant leur séjour à Rome, les frères Pierre-Paul et Philippe Rubens habitèrent une maison de la Via della Croce, M. Bertolotti adressa au duc Torlonia, syndic de la capitale, une lettre pleine d'intérêt pour obtenir de l'édilité romaine que le nom du chef de l'école flamande fût donné à cette voie publique.

Nous reproduisons volontiers ici la lettre de M. Bertolotti, ainsi que la correspondance à laquelle elle donna lieu.

I

Ill.mo sig. Duca Torlonia, sindaco di Roma.

Permetta, onorevolissimo signor Sindaco, ad uno a Lei ignoto che le faccia una proposta ; ma, affinchè non abbia a sembrare presuntuosa, sono obbligato di farle conoscere che passai in Roma dieci anni di vita archivistica. Questa fruttò varie pubblicazioni sugli artefici che resero l'alma città vera metropoli mondiale in fatto di belle arti. Delle medesime

vi furono due volumetti sugli *artisti belgi ed olandesi in Roma nei secoli XVI e XVII*, lavori forse sconosciuti in Italia, ma ben apprezzati nel Belgio, avendo meritato all'autore un voto di benemerenza dal Congresso dagli archeologi, tenuto in Anversa nel 1885, e l'aggregazione alla R. Accademia di archeologia del Belgio.

Fra i numerosi documenti scoperti vi fu una *procura*, la quale, addì 4 agosto 1606, Pietro-Paolo Rubens e suo fratello Filippo, in Roma, passavano alla loro madre, Maria Pijpelinckx.

Questo rogito, da me pubblicato, Ella facilmente potrà far verificare nell'*Archivio Urbano* in Campidoglio, al protocollo intitolato:

Nota, seu matricola rogitum Alexandri De Wyse... notarii in Archivio Romanae Curiae descripti 1602-1607, *fol.* 85.

Vedrà che l'accennato rogito finisce così:

Acta fuerunt et sunt hac in Regione Campi Martis, in domo dictorum dominorum Constituentium (I fratelli Rubens) *in platea vulgariter nuncupata* la strada della Croce. *Presentibus, etc.*

Dunque i fratelli Rubens abitavano in via della Croce, che sta tuttodì nel Rione Campo Marzo.

Il *platea* usato dal notaio, oltre forse esser sinonimo di *via pubblica*, come registra il Glossario del Ducange, potrebbe indicare la figura singolare che la via della Croce doveva ancora avere nel secolo XVII, residuo di antichi orti; o, meglio ancora, additerebbe quello spazio che anche oggidì presenta la via in discorso nello sboccare a piazza di Spagna.

Che i fratelli Rubens abitassero in detta via non

parrà strano, quando si saprà che non capitava quasi fiammingo in Roma che non prendesse alloggio nelle osterie di via della Croce e di via della Vittoria, e che dopo non cercasse a preferenza di abitare in esse o nei dintorni.

Ciò è provato dalle mie pubblicazioni; e per darne qui un esempio breve citerò qualche pittore che mi risultò evidentemente abitare in quei tempi nella via della Croce.

Nicolò Bariol, pittore fiammingo, nel 1605 in via della Croce;

Isacco Dai pit. fiam. nel 1606 idem;

Arnold di Arnoldo, pit. fiam. nel 1608 idem;

Giacomo Aidman, pit. fiam. nel 1608 id.;

Melchiorre Steltzten pit. fiam. nel 1608 id.;

E se scendessi a qualche lustro dopo la partenza dei fratelli Rubens, lunga sarebbe la serie; ma bastino y seguenti:

Leonardo pit. fiam. nel 1620 abitante nella *strada* della Croce, regione Campo Marzio;

Guglielmo Van Romein, pit. fiam. 1650 id.

Anthes Dond, pit. fiam. 1656 id.

Come vede la via della Croce ben potrebbe dirsi *via dei Fiamminghi:* e poichè il Ruffini *(Dizionario etimologico storico delle strade, piazze, borghi e vicoli della città di Roma)* non trova altra etimologia più probabile sul nome di *Via della Croce*, che dalla forma di croce che avrebbe avuto; mi pare che ben potrebbe avere oggidì quello del più grande fiammingo PIETRO PAOLO RUBENS.

Ella conosce la celebrità di questo personaggio, che potrebbe chiamarsi il Massimo D'Azeglio fiam-

mingo; poichè maneggiò tanto eccellentemente i pennelli, quanto i protocolli diplomatici. Ella sa che Roma conserva capi lavori del Rubens, e che appunto quando passò la procura a sua madre lavorava pella Chiesa di Santa Maria della Vallicella, di cui trovai e pubblicai i pagamenti.

Le aggiungerò che oggidi nel Belgio si sta raccogliendo ogni più piccola notizia del Rubens, e che già usci in luce il primo volume del *Codex Diplomaticus Rubenianus*, contenente le lettere dal 1600 al 1608 per opera di Carlo Ruelens.

Mi sembra pertanto che s'Ella, chiarissimo signor Sindaco, in opportuna occasione volesse far sua la mia umile proposta di mutar il nome di via della Croce in via di *Pietro Paolo Rubens* sarebbe accettata ed applaudita, concorrendosi nello stesso tempo all'Illustrazione Rubeniana.

E con tale speranza ho il piacere di riverirla.

Mantova, 3 settembre 1887.

Devotissimo

A. Bertolotti.

II.

GABINETTO DEL
SINDACO DI ROMA.
N° 5397.

Roma, li 11 settembre 1887.

Al Signor Prof.r A. Bertolotti, Direttore de l'Archivio di Stato in Mantova.

Sono in possesso della tua riverita nota, con la quale Ella, esprimendomi il desiderio che abbia ad essere fatta ricerca della casa già dei Rubens in via della Croce, si compiace trasmittermi la lettera da Lei pubblicata nell'*Opinione* per proporre che sia cambiata l'attuale dinominazione della via medesima in quella di Pietro Paolo Rubens, ricordando cosi la lunga dimora che la S. V. O. crede di poter asserire abbia ivi fatto il grande Fiammingo.

Intanto mentre La ringrazio vivamente del suo cortese foglio, L'assicuro che tornerò subito a scrivere alla Giunta Municipale di Statistica in merito a tale proposta, già da me comunicata, appena apparve nell'*Opinione*, per quelle deliberazioni ch'è di sola competenza della Giunta medesima prendere in proposito e delle quali non si mancherà tenere informato a suo tempo la S. V. O.

Ringraziandola poi anche del dono fattomi di un esemplare del suo libro « *Artisti Belgi ed Olandesi in Roma nei secoli XVI e XVII*, libro che leggerò

con quell'attenzione che si merita, me Le dichiaro con osservanza.

Suo devotissimo,
il Sindaco,
TORLONIA.

III.

Mantova, il 17 settembre 1787.

Allo spettabilissimo Consiglio Comunale della città di Anversa.

ONOREVOLISSIMI SIGNORI CONSIGLIERI COMUNALI,

Mi prendo la libertà di far conoscere come io abbia proposto pubblicamente, a mezzo di uno de più importanti giornali d'Italia, *L'Opinione* al Signor Sindaco di Roma di cambiare il nome di via della Croce in quello di via *Pietro Paolo Rubens*, provando che i fratelli Rubens nel 1606 abitavano in detta via, come risulta da una procura che i medesimi passavano alla loro madre, atto notarile, che io pubblicai in uno mio libro sugli *Artisti Belgi ed Olandesi in Roma* fin dal 1880.

Meglio vedranno la mia proposta dal numero del giornale, che spedisco con la presente; intanto in foglio annesso comunico la copia testuale della risposta che il Signor Sindaco di Roma si compiacque darmi. Oltre la lettera pubblicata nell' *Opinione* io ne scrissi altra privata al detto Signor

Sindaco invitandola a far eseguire delle ricerche per verificare quale delle case de via della Croce sia stata abitata dai fratelli Rubens, allo scopo di porre una lapide onorifica al Rubens.

Dalla risposta sindacale si vede come anche questa mia seconda proposta sia stata come la prima sottoposta al giudizio della Giunta Municipale di Statistica affinchè a suo tempo deliberi.

Io non mancai di ringraziare il Signor Sindaco di Roma della premura con cui aveva accolto le mie proposte; ma io sono certo che se la patria del grande Rubens, rappresentata da cotesto Onorevolissimo Consiglio scrivesse due linee di riconoscenza al detto Signor Sindaco di Roma pel buon volere dimostrato, si renderebbe più pronta e sicura l'effettuazione delle mie proposte; ed è per tale scopo che mi sono preso la liberta di partecipare alle SS. VV. OO^{me} il mio operato.

Ho dimostrato più volte la mia simpatia ed ammirazione al Belgio, e particolarmente ad Anversa, rivendicandola da inguisto obblio molti artefici distinti in Roma, e sarò ben lieto se riuscirò a far ricordare nella città eterna il più grande Fiammingo nel luogo stesso ore 281 anni fa abitò.

Sono conosciuto personalmente di Carlo Ruelens, poiché l'aiutai nella sua venuta a Mantova per raccogliere documenti Rubeniani, e a Roma conobbi personalmente il rappresentante del Belgio Ambasciadore Van Loo; e ciò noto per mia conoscenza pronto, se occorre di mandare l'originale lettera del Sindaco di Roma, di cui do la trascrizione.

Fortunato dell' occasione ho l'onore di sottos-

crivermi di cotesta Onorevolissima Amministrazione Comunale.

Devotissimo Servitore
ANTONIO BERTOLOTTI
Direttore del Archivio di Stato
in Mantova.

IV.

Anvers, le 22 septembre 1887.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins

à Monsieur A. BERTOLOTTI, Archiviste de l'État
Mantoue.

MONSIEUR L'ARCHIVISTE,

Notre Administration a appris avec une vive satisfaction les démarches que vous avez faites pour faire donner à l'une des rues de la ville de Rome le nom de *via di P. P. Rubens*.

Nous vous remercions, Monsieur l'Archiviste, de cette délicate attention qui dénote le grand intérêt que vous ne cessez de porter à notre célèbre concitoyen, et, à cette occasion, nous nous empressons de vous témoigner notre gratitude pour les travaux par lesquels vous avez tant contribué à mettre en

lumière l'histoire des relations de nos grands artistes avec l'Italie.

Agréez, Monsieur l'Archiviste, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Par ordonnance:
Le Secrétaire,
DE BRAUWERE.

Le Bourgmestre,
LÉOPOLD DE WAEL.

V.

Anvers, le 4 octobre 1887.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins

à son Excellence Monsieur le DUC TORLONIA,
Syndic de la ville de Rome.

EXCELLENCE,

Nous avons été heureux d'apprendre par la voie des journaux que M. Bertolotti, le savant archiviste de l'État à Mantoue, a pris l'initiative de la proposition de donner à la *via della Croce* qu'habita jadis à Rome P. P. Rubens, le nom du chef de notre École flamande.

Cet hommage rendu à la mémoire d'un des plus illustres enfants d'Anvers nous a profondément touchés ; nous serions charmés d'apprendre, Excellence, que votre Administration puisse y donner suite.

Agréez, Excellence, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin,
JEAN NAUTS.

Par ordonnance :
Le Secrétaire,
DE BRAUWERE.

NOTE

SUR

GIOVANNI ROSA (JEAN ROOSEN) PEINTRE ANVERSOIS.

Le peintre Giovanni Rosa (Jean Roosen) dont il est question dans l'article de M. Bertolotti, *(P.-P. Rubens, Corneille de Wael, Jean Roos, Antoine van Dyck)* n'est mentionné dans les *Liggeren* de la confrérie de St. Luc qu'une seule fois. Sous l'année 1605, nous le trouvons inscrit comme apprenti chez Jean de Wael.

Le nom de son maître et la date de son entrée dans l'atelier de celui-ci confirment les détails qui nous sont fournis par Soprani, son contemporain. Celui-ci dit :

» Jean Rosa, né à Anvers d'un père marchand, en 1591. Dès ses premières années, il se livra à la peinture sous la direction de Jean de Wael, père de Luc et de Corneille. Il sortit de leur école pour suivre pendant quatre ans celle de Fr. Snyders qui revenait d'Italie où il avait beaucoup peint avec Rubens (sic). Après cette seconde école, il se rend à Gênes, à 23 ans, et s'y arrête quelques mois. De là, il passe à Rome et y étudie pendant deux ans les œuvres des plus grands maîtres. Revenu à Gênes, il pensa retourner dans sa patrie, mais quelques Seigneurs désireux d'avoir de ses tableaux l'obligèrent à rester. Il exécute ses œuvres, d'autres

commandes lui surviennent, il s'établit chez nous et y prend femme à 32 ans.

» Il devint excellent en plusieurs genres : il peignit à merveille les plantes, les fleurs, les arbres, les animaux ; il fut très expert en figures, surtout en portraits, il s'approcha beaucoup du coloris solide de Van Dyck. Ses œuvres furent très estimées et recherchées à Rome, en France, en Espagne, d'où il reçut fréquemment des commandes ; il en reçut aussi du Grand-Duc de Toscane et du prince de Monaco, qui l'aimaient beaucoup. Nous n'avons de lui qu'une seule œuvre dans un de nos édifices publics, mais elle suffit pour lui mériter l'estime qu'on avait généralement pour lui. Elle se trouve dans l'Église des SS. Côme et Damien et représente le Christ déposé de la croix et devant lui, en adoration, les fondateurs de la chapelle, tellement naturels qu'on les croirait vivants.

» Les fatigues qu'il s'imposait dans l'exercice de la peinture furent cause que, consumé de fièvre étique, il mourut à 47 ans, ayant passé 24 ans à Gênes, en l'an 1638. Il fut enterré dans la tombe qu'il s'était fait construire dans l'église de Ste Catherine.

» Rosa laissa après lui un cousin, flamand comme lui, et son élève. C'était Jean Legi, qui peignit dans le style de Rosa, fort bien, des fleurs, des fruits, des animaux. Mais il y a peu d'œuvres de lui: affligé dans sa jeunesse d'un cruel flux d'humeurs dans la tête, il mourut à Milan où il s'était transféré dans l'espoir d'y trouver un air meilleur pour lui. »

D'après cette notice, Jean Roosen aurait eu 14 ans en entrant, en 1605, dans l'atelier de Jean de Wael ; en 1610 il aurait passé dans celui de François Snyders, revenu d'Italie en juillet 1609. En 1614, il se serait rendu à Gênes et y aurait passé le reste de sa vie, à l'exception de deux années passées à Rome. Toutes les données de Soprani concordent avec les faits qui nous sont connus par d'autres sources. Les *Liggeren* cependant sont muets sur son apprentissage chez Snyders.

Aucun musée ne possède de tableau de ce peintre qui, de son vivant, jouissait d'une assez grande réputation. Lanzi nous apprend qu'à Rome et dans les anciens États de l'Église, il existe un très grand nombre de tableaux, représentant des animaux et faits avec une grande habileté. D'après le même auteur, la galerie Bolognetti possède de lui deux tableaux de ce genre et un portrait.

MAX ROOSES.

LETTRES

DE

PEIRESC AUX FRÈRES DUPUY

publiées par Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. Paris, 1888. *Tome Ier. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.* 2e *série).* 1 *vol. in* 4°
IX et 914 *pp.*

Souvent déjà le *Bulletin-Rubens* s'est occupé de cet homme extraordinaire qui fut, pendant plus d'un tiers de siècle, en France, le pourvoyeur général, comme on l'a appelé, des lettres et des sciences, de cet homme qui a droit à notre respect tout particulier, pour avoir été l'un des meilleurs, des plus nobles, des plus constants entre les amis du grand peintre. A maintes reprises, nous avons eu l'occasion de parler des relations de Peiresc avec Rubens ; nous commencerons nous-même bientôt, dans le tome II des *Documents épistolaires*, la publication des premières lettres échangées entre deux hommes si dignes l'un de l'autre; il est donc inutile de lui consacrer ici une notice qui trouvera

mieux sa place dans nos commentaires et qui sera faite, d'ailleurs, d'une manière magistrale par le savant éditeur de l'ouvrage dont nous allons nous occuper.

La mise au jour de la correspondance de Peiresc est, à nos yeux, une des entreprises les plus méritoires, les plus indispensables, oserions-nous dire, que l'on ait conçues dans ces derniers temps en France. Cette immense quantité de missives que le Conseiller de Provence adressait en tous pays et auxquelles on répondait avec le plus grand empressement, forme dans son ensemble un tableau vivant du mouvement intellectuel de toute une époque. Pas un lettré, pas un savant qui n'ait été en rapport avec cet homme qui constituait, à lui seul, une sorte de bureau central d'informations ; pas un évènement, pas une découverte, pas un débat dont il ne soit parlé dans ce qui nous reste de ce vaste commerce. Quand ces épaves précieuses seront toutes recueillies, elles offriront à l'historien un arsenal inépuisable de matériaux pour la connaissance intime des choses de l'esprit en Europe.

M. Tamizey de Larroque, le vaillant pionnier de ce monde encore peu connu, celui des correspondants du savoir, nous a fait connaître déjà un grand nombre de lettres de Peiresc adressées à une quinzaine de personnages d'ordre secondaire ; avant lui, Fauris de St. Vincent et d'autres en avaient publiées ça et là quelques unes, mais c'est par les lettres aux frères Dupuy que s'ouvre réellement ce que nous appellerions volontiers le monde de Peiresc. Et quel monde ! Il faudrait plusieurs pages pour

la seule nomenclature de ceux qui en sont le peuple et parmi eux notre pays doit s'honorer d'en compter un beau nombre.

Les frères Dupuy étaient trois: Christophe, né en 1580, successivement secrétaire du cardinal Du Perron, aumônier du Roy, prieur de la Chartreuse de Rome, procureur général de son ordre; Pierre, né en 1582, avocat au Parlement de Paris, puis conseiller d'État; Jacques, né en 1586, prieur de St. Sauveur. La correspondance de Peiresc avec le premier, qui vécut hors de France, se réduit à peu de chose, mais celle qu'il entretint avec les autres frères est aussi longue que substantielle; elle commence en 1617 et dure jusqu'à la mort de Peiresc, en 1637. On conserve à la bibliothèque nationale de Paris 485 lettres originales de Peiresc, dont les minutes se trouvent à Carpentras. Malheureusement, on ne possède plus qu'une soixantaine de lettres émanant des Dupuy: comme ils en écrivaient une par semaine, à peu près, et qu'ils ont accompli cet échange pendant 20 ans, il devrait s'en retrouver environ un millier. Nous avons opéré un calcul semblable pour la correspondance tenue entre Rubens, Peiresc et les Dupuy et pour celle-ci le résultat est moins favorable encore. Pendant quatorze ans, le peintre écrivit presque chaque semaine à l'un ou à l'autre de ses trois amis de France et c'est à peine si nous parviendrons à recueillir une centaine de lettres de Peiresc et une soixantaine de Rubens!

Le premier volume des *Lettres de Peiresc aux Dupuy* contient leur correspondance du 9 décembre

1617 au 19 décembre 1627, et compte 147 lettres de Peiresc et 46 des Dupuy. On peut se figurer l'intérêt que présente cet échange d'idées, de travaux, de nouvelles entre Peiresc, *récepteur* et *transmetteur* universel et les deux savants de Paris, hommes de Cour, amis des de Thou, des Rigault, des Grotius, de tout ce qui portait un nom dans la capitale. Mais c'est à notre point de vue spécial de l'histoire de Rubens qu'il acquiert une importance de premier ordre.

En 1617, Peiresc fit à Paris la connaissance de Gaspar Gevaerts et le fréquenta dans cette ville pendant deux ans. A sa rentrée en Belgique, Gevaerts continua de correspondre avec le conseiller d'Aix ; en 1619, il recourait à l'influence de celui-ci pour obtenir en faveur de Rubens le privilège que l'artiste sollicitait en France relativement aux gravures d'après ses tableaux. C'était déjà une relation indirecte. Puis Rubens étant venu à Paris à l'occasion de la galerie du Luxembourg, s'y rencontrait avec Peiresc et y scellait cette amitié qui dura toute leur vie. Rubens, pendant son séjour à Paris, fut naturellement présenté à tout le cénacle littéraire dont Peiresc et les Dupuy faisaient partie ; et comme il avait connu en Italie quelques uns des personnages avec lesquels ses nouveaux amis de Paris se trouvaient en rapport pour l'éclaircissement des questions scientifiques à l'ordre du jour, il devint bientôt lui-même un des membres actifs de cette espèce d'académie internationale, il se mêla de la discussion d'un grand nombre de points d'archéologie, principalement concernant la

glyptique : on le consultait et il répondait avec autorité. Grâce à ce que nous connaissons déjà de sa correspondance, à ce que nous en publierons incessamment, et au recueil édité par M. Tamizey de Larroque, l'artiste apparaîtra bientôt sous une nouvelle face : à son génie d'artiste, à son habileté de diplomate, il joindra une enviable auréole de savant et de lettré.

Les lettres aux Dupuy, comme celles des Dupuy à Peiresc, sont le reflet de cet échange considérable de rapports et le nom de Rubens y revient sans cesse.

Dans la III[e] lettre, du 6 décembre 1623, il apparait déjà à l'occasion d'un recueil d'épigrammes latines contre Claude de Saumaise ; il apparait chaque fois que l'un des amis reçoit du peintre une missive qu'il a bien soin de communiquer aux autres avec toutes les recommandations du respect et de l'amitié, sans empêcher toutefois l'expression libre, mais toujours délicatement formulée, de leurs sentiments personnels. Leur correspondance — et nous y joignons celle de Rubens avec eux, — est une sorte de conversation entre sages, passionnés de savoir. L'éditeur le fait remarquer avec beaucoup de justesse. « Les lettres de Peiresc, dit-il, sont remarquables à plusieurs égards. Un de leurs principaux mérites, c'est leur aimable simplicité. On dirait une familière et savoureuse causerie. Le naturel, comme une source vive, y coule à flot. Jamais un mot cherché, jamais une prétentieuse image ! Dans cette honnête et agréable prose se reflète le caractère de l'écrivain. »

Ces paroles peuvent s'appliquer avec la même exactitude aux lettres de Dupuy et de Rubens. Celui-ci, nous l'avons déjà fait remarquer, ne cherche pas non plus la phrase: il écrit comme un homme dont l'esprit, entraîné habituellement dans les régions les plus élevées, descend volontiers de ces hauteurs pour se reposer dans de paisibles entretiens avec un ami. Veut-on voir un exemple de la franchise et de la cordialité qui règne dans ce long commerce d'affectueuse expansion? Nous le trouvons dans deux lettres de Peiresc, de l'an 1627.

On sait que Rubens vendit, en cette année, son riche cabinet de statues antiques, de tableaux et autres objets d'art au Duc de Buckingham pour la somme de 10,000 livres sterlings. Peiresc avait appris le fait par P. Dupuy et répond à celui-ci avec une légère pointe de critique: « Si le cabinet de M. Rubens se vend 80 mille francs je n'y auray pas du tout tant de regret, *parceque au moings le dict Sr Rubens aura de quoy y trouver son compte*, mais je voudrais bien que l'achepteur y eust adjousté encore quelque millier d'escus pour faire imprimer ce qu'il y a de plus exquis afin que le public s'en ressentit. »

Il y a dans la phrase soulignée de Peiresc une certaine velléité d'attribuer la vente faite par Rubens à une idée de lucre; or, quelques jours après, ayant appris du peintre lui-même le motif patriotique pour lequel celui-ci s'était résigné à accomplir ce grand sacrifice, il se hâte d'écrire à Dupuy: « J'ay eu un peu de regret d'entendre que le cabinet de Mr Rubens aye à passer oultre mer,

attendu qu'il ne pouvoist estre en plus dignes mains ne ou il peult paroistre davantage, ne plus servir à ayder le public, et ne me sceus pas tenir d'en toucher un mot audict Sr Rubens par la lettre que je vous adressay dernièrement, ce que je n'eusse pas faict si j'eusse esté adverty que cette négociation meritast d'estre tenue secrête, mais je n'en parleray plus à luy ne à personne, vous en pouvez estre sans regret. »

Ce redressement d'appréciation, exprimé d'une manière si spontanée et si délicate, nous semble donner une note typique résonnant comme un accent du cœur dans ce vaste concert d'intimité. Et l'exemple n'est pas isolé, il apparait à chaque instant. L'arrivée d'une lettre de Rubens est toujours une bonne fortune pour ses affectionnés en France : « la lettre de M. Rubens, écrit Peiresc le 16 juin 1627, qui est toujours plus gentil et plus courtois et qui est si judicieux qu'il y a du plaisir de voir ce qu'il escript. » Et le 11 juillet suivant: « Les lettres de M. Rubens sont tousjours trez belles, à voir et celles-cy avoient de trez belles et bonnes particularitez. »

Il nous serait impossible de relever ici les points si nombreux qui intéressent Rubens dans cette importante publication; on peut dire que chacune des lettres de Peiresc ou de Dupuy jette quelque rayon de lumière au milieu de ce monde de faits et d'idées où le peintre a été introduit par eux. Aussi la regardons-nous comme une source précieuse pour son histoire, comme un recueil nouveau de révélations sur l'intelligence, le savoir, le caractère

de l'homme, en dehors de son génie d'artiste. A ce point de vue, la correspondance de Peiresc est en quelque sorte, un annexe, un embranchement de la correspondance de Rubens, et nous y puiserons plus d'un passage pour compléter ou éclaircir celle-ci.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer avec quel soin la publication est exécutée. Texte reproduit avec une scrupuleuse exactitude, notes dont la sobriété voulue cache une haute érudition et de difficiles recherches, tout concourt à classer les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* au nombre des meilleurs et des plus intéressants parmi les recueils qui composent cette admirable *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France* qui ont rendu déjà tant de services.

C. RUELENS.

DE ZOLDERSTUKKEN

DER

VOORMALIGE JEZUIETEN-KERK

GESCHILDERD DOOR P.-P. RUBENS

HANDSCHRIFT UITGEGEVEN DOOR MAX ROOSES.

Zooals men weet schilderde Rubens voor de Jezuieten-kerk van Antwerpen 39 zolderstukken, die in eenen brand van dit gebouw verloren gingen.

Volgens overeenkomst, gesloten den 29^{n} maart 1620 tusschen den schilder en Pater Jacobus Tirinus, overste van het professenhuis te Antwerpen, moest Rubens, zoo spoedig mogelijk en ten laatste vóór het einde van het loopende jaar, de 39 bedoelde stukken leveren ; hij moest er zelf in het klein de schetsen van opmaken ze in het groot laten uitvoeren door van Dyck en andere zijner leerlingen en ze met eigen hand afwerken ; hij moest de schetsen aan den pater-overste afleveren of in de plaats ervan een tafereel voor een der vier zijaltaren der Jezuieten-kerk schilderen. De 39 zolderstukken moesten zeven duizend guldens betaald worden, maar de pater-overste zou de doeken leveren.

De onderwerpen, die moesten behandeld worden,

waren, volgens eene lijst gevoegd bij de overeenkomst, de volgende:

1. Adam en Eva uit het Paradijs verjaagd;
2. S. Athanasius;
3. Michael Lucifer uit den hemel neerbliksemend;
4. S. Basilius;
5. Abraham zijn zoon Isaac slachtofferend;
6. S. Gregorius Nazianzenus;
7. Melchisedechs offerande;
8. S. Chrysostomus;
9. Jozefs praaltocht als heer van Egypte;
10. O.-L.-V. boodschap;
11. Christus' geboorte;
12. de Drie Koningen, O.-L.-V. Hemelvaart;
13. S. Maria Magdalena door de muziek der engelen verrukt;
14. S. Anna;
15. S. Barbara;
16. Christus' Verrijzenis;
17. S. Cecilia;
18. S. Margareta met een kruis in de hand den draak verslaande;
19. Mozes op den berg biddende;
20. S. Ambrosius;
21. David Goliaths hoofd afhouwende;
22. S. Hieronymus;
23. Salomon op zijnen ivoren troon met de koningin van Saba;
24. S. Augustinus;
25. Elias in een vurigen wagen ten hemel opgenomen;



BINNENZICHT DER VOORM

naar eene schilderij van SEBASTIAAN VRAN(



...MALIGE JEZUIETENKERK

...X, in het Keizerlijk Museum te Weenen.

26. S. Gregorius ;
27. Esther Assuerus aanroepende ;
28. De kruisrechting van Christus ;
29. de Hemelvaart van Christus ;
30. S. Lucia met de H. Agatha die haar verschijnt ;
31. de Nederdaling van den H. Geest ;
32. S. Catharina ;
33. S. Elisabeth ;
34. Clara Eugenia.

Deze lijst was niet volledig. Wel is waar, moeten waarschijnlijk de n^rs 12 en 34 gesplitst worden ; maar dan stijgt het getal onderwerpen slechts tot 36, en ontbreken er dus nog altijd drie stukken. Volgens de overeenkomst mocht dit programma gewijzigd worden, en dit gebeurde dan ook. Bij de uitvoering vielen *Adam en Eva*, *O.-L.-V. Boodschap* en de *Nederdaling van den H. Geest* weg. De *Bekoring van Christus in de Woestijn*, het *Laatste Avondmaal*, de *Kroning van O.-L.-V.*, *S. Albertus*, de *Namen van Jesus en Maria* werden er bijgevoegd en zoo de 39 onderwerpen volledigd.

Rubens schilderde de schetsen zoowel van de weggelaten als van de uitgevoerde stukken : het museum der Academie van Fraaie Kunsten te Weenen bezit de schets van *O.-L.-V. Boodschap ;* die van *Adam en Eva* bevindt zich in het museum « der Patriotische Kunstfreunde » te Praag. Hij leverde zijne schetsen niet aan de Jezuieten, maar schilderde in de plaats een tafereel voor een der zijaltaren. Reeds in het midden der XVIIIe eeuw treffen wij verscheidene dier schetsen in bijzondere verzamelingen aan. Een deel ervan zijn bewaard gebleven en ons bekend.

Zij bevinden zich in het museum der Academie van Schoone Kunsten te Weenen, in dat van den Louvre te Parijs (Salle Lacaze); in dat van Gotha en in dat van Dulwich College, bij Londen.

Het algemeen denkbeeld, dat de keus der onderwerpen bepaalde is niet volkomen duidelijk. Voor de achttien stukken der zolderingen in de boven-gaanderij is wel geen twijfel mogelijk: daar vindt men achtervolgens eenige der bijzonderste voorvallen uit het Nieuw Testament, vergezeld van de afbeeldingen der gebeurtenissen uit het Oud Testament, welke deze voorspellen of er mede in verband staan: de *Val van Lucifer*, Eva's verleider, hangt samen met de *Geboorte van Christus*, die het menschdom komt redden; de *Koningin van Saba* voorspelt de *Aanbidding der Koningen* enz. Wat de keus der heiligen in de beneden-gaanderij betreft, deze is moeilijk te verklaren. Wel vinden wij er de vier Grieksche en de vier Latijnsche kerkvaders in, alsmede de heiligen met Christus verwant; wel zullen de heilige Elisabeth, Clara en Eugenia als patronessen der regeerende aartshertogin gekozen zijn, maar de overige heiligen Maria Magdalena, Cecilia, Catharina, Lucia, Barbara en Margaretha schijnen buiten eene algemeene leidende gedachte onder de voornaamste hemelbewoonsters gekozen te zijn.

De negen en dertig zolderstukken van Rubens en de vier altaarstukken van denzelfden schilder maakten het voornaamste sieraad uit van de oude Jezuietenkerk, de schoonste, welke de orde in de wereld bezat. Het grootste deel dier heerlijkheden werd vernietigd door den brand van 18 juli 1718. De vier altaarstukken

van Rubens werden gespaard ; zijne 39 zolderstukken gingen verloren. Behalve de schetsen van een deel dezer bleven er gelukkiglijk een paar kopijen in klein formaat naar al de schilderijen of naar het grootste deel ervan bewaard.

De eerste verzameling dezer kopijen werd zeer uitvoerig in waterverf geschilderd door Jacob de Wit een hollandsch kunstenaar, die ze vervaardigde in 1711 en 1712, ze in 1720 herteekende in rood krijt en ze zelf begon te etsen. Na er eenige gegraveerd te hebben, staakte hij dit werk en liet het door Jan Punt voortzetten. Deze graveerde de overige van 1747 tot 1763. De verzameling de Wit-Punt bevat 36 stuks, namelijk de beide beneden- en boven-gaanderijen elk van 9 tafereelen ; de drie stukken boven het portaal ontbreken.

De zolderstukken werden nog eens geteekend door een schilder van Dresde, Muller genaamd. Deze verzameling bevat de 39 onderwerpen ; zij is in rood krijt uitgevoerd en met chineeschen inkt gewasschen. In 1735 gaf Joris-Marten Preisler negentien dezer teekeningen in prent uit. Het zijn ééne der boven en ééne der beneden gaanderijen, elk van 9 stuks, alsook de *H. Clara*, die, met twee andere stukken, aan den ingang der kerk de zoldering boven het portaal versierde.

Een gelukkig toeval verschafte ons de gelegenheid achtervolgens de oorspronkelijke waterverfkopijen van Jacob de Wit en de teekeningen van Muller voor het Museum Plantin-Moretus aan te koopen. De drie stukken boven het portaal, waarvan twee ons enkel gekend zijn door de teekening van Muller, zijn

S. Clara, S. Elisabeth en een derde heilige. Daar dit laatste stuk zeer moeilijk te zien was, bestaat er twijfel aangaande den naam van den heilige, die er op afgebeeld is. Op de teekening van Muller lezen wij : *S. Eugenius S. R. E. Card.* Mols noemt hem in zijne beschrijving der kerken van Antwerpen *S. Joseph met eenen engel;* naar de teekening van Muller te oordeelen en in overweging nemende, dat, evenals de beschermheilige der aartshertogin ook die van den aartshertog wel zal plaats gevonden hebben onder de gekozen heiligen, gelooven wij dat S. Albertus hier afgebeeld was. Van dezen heilige en van de *H. Elisabeth* voegen wij eene afbeelding in lichtdruk bij ons artikel. Voor de eerste maal worden hier die twee werken van Rubens in prent uitgegeven.

Behalve deze kopijen en schetsen bezitten wij nog een paar oorkonden, de zolderstukken der Jezuieten kerk betreffende. Het eerste bestaat uit de afbeeldingen van het binnenzicht der kerk. Herhaaldelijk werd dit geschilderd. Sebastiaan Vrancx beeldde het af op eene schilderij, welke het K. K. Museum van Weenen bezit; het werd door Antoon Ghering geschilderd op drie stukken, waarvan hetzelfde museum er een, het museum van Madrid een tweede en de Pinacotheek van Munich een derde bezit. Op min of meer duidelijke wijze vertoonen al deze gezichten de zolderstukken. Van het tafereel van Sebastiaan Vrancx, dat ze best laat onderscheiden voegen wij een lichtdruk bij dit artikel (1).

(1) Wij hebben den heer Ed. R. von Engerth, bestuurder der schilderijverzameling van het K. K. Museum van Weenen hartelijk te danken voor de welwillendheid, waarmede hij voor ons eene photographie dezer schilderij liet vervaardigen.

De tweede oorkonde bestaat uit eene uitvoerige beschrijving der 39 zolderstukken. Deze werd gemaakt weinige maanden na den brand, door iemand, die de schilderijen goed moet gekend hebben en ze zich levendig herinnerde. Hij had klaarblijkelijk geen kopijen bij der hand en beschreef ze uit het geheugen. Alhoewel hier en daar eene onnauwkeurigheid in zijne aanduiding voorkomt, mag het hoogst bewonderenswaardig genoemd worden, dat iemand zoo tot in de minste bijzonderheden zich eene reeks van 39 schilderijen wist te herinneren. Het meeste wat hier gezegd wordt was ons niet onbekend; maar vele bijzonderheden over punten van ondergeschikt belang worden door deze aanteekeningen medegedeeld; de reeds elders aangestipte worden door een vertrouwbaren getuige bevestigd.

Het handschrift bevindt zich tegenwoordig in het archief der S. Carolus-Borromeus-kerk (de vroegere Jezuieten-kerk) te Antwerpen, waar in de laatste tijden vele kostelijke bijdragen tot de geschiedenis van dit merkwaardig gebouw zijn bijeengebracht. Het heeft waarschijnlijk deel gemaakt van de bibliotheek van een Pater jezuiet, want het draagt boven aan het opschrift: *Bibliothec. D. Præfecti Cathechismorum*. De schrijver ervan zal wel een lid der orde geweest zijn. Wij geven het stuk in zijne oorspronkelijke spelling, die nog al grillig is, en herstellen eenige in het oog loopende onnauwkeurigheden bij middel van aanteekeningen aan den voet der bladzijden.

BESCHRYVINGE

VAN DE

SCHILDERYEN

door P. P. Rubbens eertyts voor onse Marbere kercke geschildert tot Plafons van onder tegen de galerye en boven de galerye tegen den opper zolder, die met de selve kercke door den blixem ontsteken iammerlyck verbrant syn int iaer 1718 *den* 18 *July tusschen een uere naer den noen en half dry. Op dat de minnaers der Conste, die de selve oijt met aendacht gesien hebben, eene levende verbeeldinge der selve hier door konnen hebben ; en wie dieselve noijt gesien hebben, eenige gissinge van die konnen krijgen.*

De Schilderyen waren in de lengde van de galerije 9 in getal passende ieder op elcken boog soo boven als beneden ; uytmakende soo van de twee galerijen van weder zeyds, als van die tegen den gevel der kercke, die dese twee by een bindt, 39 in getal : hebbende ontrent vier ellen in de breede, en 3 in de hooghde, overhandt ovaelsgewys, en achtkantig, tusschen vergulden lysten en menigvuldig vergult snijwerck.

Het is te bemercken dat den Meester op soo kort begrijp de figuren verbeelt heeft boven de levens groote in het verkort oft opgaende perspectif, en dat met soo groote konst, dat men syns gelycke hier te land noch niet gevonden heeft. En dat het meeste van de konstenaers beklaeght is, was, dat dese

Blafons de eenigste waren, die men weet oijt van Rubens geschildert te zijn.

Voorders, tot klaerder begrijp van dese beschryvinge, onderstelle ick dat de kercke, met den hoogen autaer, naer den Oosten leyd, soo dat de eene galerye den Noorden heeft, en de andere den Zuijden, soo dat men hier uyt lichtelyck verstaen sal hoe sig de figuren vertoonden, wanneer ick beschrijve naer wat geweste zij gekeert stonden.

Boven de Galerye naer den Noorden kant tegen den opper solder van den Autaer beginnende :

I. SCHILDERIJE.

Den val van Lucifer met syne hoeveerdige Engelen. Dit Blafon was voor een van de schoonste geacht om de groote kracht die in het selve was uytgewerckt. Men sag in het midden Lucifer vallende uyt de locht met het hoofd nederwaerts, vertoonende het aengesicht en de borst tot de beenen toe in gedaente van eenen mensch, de reste mismaeckt als een monster, uytwerckende soo met oogen als met handen eene groote furie tegen den hemel. Nevens desen sag men ten deel noch sommige andere vallende duyvelen, maer meerder verduystert. Boven Lucifer sag men uyt de wolcken tot de helft des lichaems uytkomen den Aerts Enghel Michael, vertoonende in het aengesicht eene levendige gramschap, de slincke handt tot eene vuijst gevrongen hebbende en met de rechte den blixem met groote kracht worpende tegen

Lucifer (1). Van den zuijt, west, en noordkant sagh men noch sommige engelen tot de borst toe uijtkomen, alsmede vechtende tegen de duyvelen.

II.

Hier op volgde de geboorte van onsen Saligh-maeker, wiens ootmoedigheijt gestelt wirt tegen de voorgaende hoveerdighijt. De schildery verbeelde eenen stal van binnen, waervan men de balcken en het decksel, als over het hoofd hangende sag; hebbende weynigh locht naer den Noorden als het inkomen des stals. Hier sag men de gebenedyde Moeder Gods met eene wondere soetigheyt des aengesichts zitten aen den suijd kant van het blafon hebbende het aengesicht naer den Noorden, oft het inkomen des stals. De gesteltenisse van dese figuren was aldus: Het rechte been was uijtstekende ende het slincke ingetrocken op welcker knije de slincke handt rustede met den elleboge wat verheven, alsoo het lichaem, wat voorewaerts geboogt was: met de rechte handt toonde sij aen de inkomende haer alder-soetste kindeken dat men in doecken gewonden sag liggen in een kribbe uijtstekende boven het rechte been (2). Achter de Maghet sag men den H. Joseph tot de halft des lijfs. Achter de kribbe ontrent de voeten des Saligmaekers eene oude vrouwe allenelijck tot de handen toe die sy tot een gevronghen hielt voor

(1) S. Michaël hield in de linke hand een schild met Jehovah's naam. Een andere engel balde de vuist. Deze schilderij was vierkant, de volgende achtkantig.

(2) De rechte hand der H. Maagd was onzichtbaar, Joseph toonde het kindeken aan de binnenkomenden.

de borst, als nederknielende en met seer teere genegentheyt den verlosser des werelds aenbiddende. Voor de kribbe stond eenen landsman als inkomende noch geheel in den ganck met den rechten voet voor achter welcken eenen melkstoop en den slincken achter de rechte handt hefte den hoet op als groetende onder welcke het aengezicht gezien wirt. Achter desen naer den Noorden sach men ten halven noch eene boerinne als die met den lants-man inkwamp van welck men meest den rugge sag met den slincken arm draegende eenen korf. Dit stuck van een leerling maer geluckelijck gecopieert is noch in het klijn te sien boven het oxsael van de Jonchmans Sodaliteijt tot Antwerpen aen de rechte kant.

III.

Het derde Blafon aen dese zeijde was van de koninginne Saba die Salomon quam aenbidden. Desen was vertoont op sijnen throon eenige trappen hoog seer in het verkort sittende van den Noort kant der schilderije siende naer het zuijden. Voor hem knielde de koninginne als eene halve moorinne kostelijck gekleet wat voorewaert geboogt met de handen wat uytgeryckt naer Salomon als opdragende haere giften.

Achter de koninginne naer den zuyden stonden noch twee halve moorinnen als jonghe staetiouffers dragende de sleijpende kleerderen van haer princesse. Dese schenen by naer nevens een te staen van welcke die van den rechte kant meer uytkomende

naer het midden naer den koninck sagh, de andere met het aengesicht naer den westen scheen aen te sien twee slaeven die van onder opquaemen tot den gordel ontbloodt van welcken den eenen naer den hoeck der Schilderye staende sigh vertoonde met den rug, draegende op den selve een swaer gouden becken, den anderen meer naer het midden, maer minder opkomende vertoonde sich meerder zeijelings, oock swaer op de schouderen geladen met kostelycke presenten : in beyde dese witte slaeven sagh men eene groote en levende kracht (1).

Bynaer onder Salomon op de trappen des throons was sittende een klyn moorken gekleet en hebbende op de hant eenen schoonen papegaij.

IV

De voorgaende historie was de figure van de drij koninghen die het vierde blafon vertoonde, in welcke naer den Noortkant sat onse lieve Vrouwe tegen den muer van een gebouw van welcker opperste naer het midden uijtspronck eenen wijngaerd op latten geleyd sijnde, als tot eene overlommeringe die van onder tegen de locht wirt aengesien. De Moeder Godts had op haeren schoot voor haer staende het goddelyck kint voorwaerts wat overgebooght om te zegenen eenen der Coningen die met syn hooft knielende nedergebooght was tot den schoot van de Maghet : dit figuer was wonderlyck met eene dobbele verkortinge uytgebeelt, overmits het selve met den rugge en

(1) De gravuren van Punt en Preisler vertoonen slechts éénen slaaf ; maar laten aan de tegenovergestelde zijde twee gehelmde krijgslieden zien.

de voeten naer de aensienders oft naer den Noorden vertoonde, oversulckx dat van den rugge weynigh konde gesien worden, boven welcken het achterhooft geheel grijs wesende van den Coninck vertoonde het welck van de rechte hand van Jesus hem zeghenende wirt aengeraeckt. Neven de Moeder Godts naer den Noorden in de schaduwe als in den inganck des huys stont Joseph achter den nederknielende Coninck. Ontrent het midden van het stuck stont den tweeden Coninck ontdeckt van hooft, bruyn van hair middelmaetig gebaert met den slincken voet tredende op den steenen trap op welcke Onse lieve vrouwe sat nedergeboogt tot haer en draegende in syne handen een goude wieroockvat met de ketenen tot op den gront hangende : den mantel van desen Coninck wirt bij een gegrepen en gedragen van eenen ionghen page achter hem staende. Achter desen ionghen sach men den derde Coninck als eenen moor staen met eenen turbant op het hooft hebbende het aengesicht gekeert naer de moeder Gods, en draegende in syne handen een goude kofferken met de slincke handt dat ondersteunende, en met de rechte handt van boven plat vasthoudende een weynigh naer den zuyden van het midden des borsts. Een copyken hiervan is boven het oxael van de jongmans sodaliteyt tot Antwerpen.

V

Het vyfde Blafon vertoonde het verslaen van den reuse Goliath door David en was geordineert op dese weyse : in het midden als op een heuveltje lag den gevallen reus voorwaerts op syn cort konstig

verbeelt; hij toonde sijn aengesicht in welckers voorhooft den steen ingedruckt stont: boven het hoofd vertoonde sigh den rugg geheel in het harnas, en neven het hooft lag het helmet op synen kant, als afgevallen wesende.

Syne rechte handt bij sijn gevallen lancie lag wat omgeboogt, naer het aengesicht als door den val geforceert en verslapt, nochtans grypende naer syne lancie : den slincken elleboog stont geheel opgerecht, als met de slincke handt, die op de aerde uytgespreyt stont, met groote kracht sich willende oprechten. Gelyck den reuse een weijnig naer den Noord West gevallen lag, sag men naer den Suijd-Oosten het afdaelen van den heuvel syn slincke dye en been, geheel in de wapenen sijnde, uytgestrijckt liggen op de aerde. Boven den reus sag men den jongen David staen van onder opwaerts, geheel in het verkort, mits syn slinck been achter het lichaem van Goliath stont, en het recht met een geboogde knije op den rugge van den selven. Dien was in het kort gekleet, met een maele op de zeyde, blootshoofts als eenen herder. Hij had beyde armen opgeheven met beyden de handen den zabel vast grijpende boven syn hooft, die achter den rugge afhonck vertoonende eene levende kracht die verheyst wort in het afhouwen van het hooft van Goliath.

Van wederzeyds van den heuvel en het lichaem van den liggenden reus sag men in het kleyn eenige gewaepende mannen sommige te voet, sommige te peert. Naer den Noortkant als van de vluchtende Philistinen, naer den Zuijdkant als van de vervolgende Israeliten.

Boven in de locht sag men eenen ooijvaert overvliegen naer den noorden, draegende in synen beck eenen spertelende en ingetrocken paelinck.

VI.

Gelyck David den Hooveerdigen reuse Goliath verwonnen heeft, soo wirt in de volgende schilderye Christus vertoont Satan overwinnende in syne tentatie wanneer hij 40 daegen gevast had in de woestijne.

Aen den Zuytkant van het Blafon stont onzen Saligmaeker gekeert naer den Noorden onder eenen ouden boom, met de slincke handt weysende op sij selven als verwonderende dat hem de steenen om verandert te worden in broot gepresenteert wirden, met de rechte handt uijtgereijckt en wat omgekeert toonde hy te verstooten de presentatie van Satan (1). By naer in het midden stond Satan in het kort gekleedt, tot de knijen sich meer zeijelings vertoonende als onsen saligmaeker, hebbende in ieder handt eenen grooten steen die hij tot hem uytreyckte, soo dat de slincke handt om het onder opsien onder de rechte verscheen. Syn gedaente was van een taemelyck out man rouw en mismaeckt met verwart hair dat als door den windt naer achter met korte strenen uytwaeyde als oock sijne kleerderen.

VII.

Meyne nu dat de volgende schilderye verbeelde Abraham en Melchisedech etc.

(1) Christus stond niet, hij zat ; zijn linke hand rustte op de rots.

Melchisedech droeg aen Abraham brooden en wyn voor het sacrificie, die desen Priester offerde aen Godt als het voorbeelt van het alder H. Sacrament des Autaers.

Dese schilderije wirt oock een van de schoonste geacht. Van den Zuydkant stont een stuck van een groot en trots paleys met groote en geboude pilaeren, als het inkomen des tempels in welckers poorte eenige trappen hoogh stont den oppersten priester in syn priesterlyck gewaet, het hooft behangen sijnde, neven wie eenen iongelinck in het wit stont als synen dienaer openhoudende den langhen mantel des priesters, die naer den Noorden overgeblooght stont overleverende de brooden aen David (*lees :* Abraham), en die nogh met sijne rechte handt ondersteunende. Aen der zuijdboort der schilderye stont eenen man bij naer naeckt als dat hij in het midden van de heupen tot bij naer aen de knijen gegordt was met een kleet die nogh eene mande met brood droeg. Onder hem eenen met eene groote kruycke (1). Voor den priester stont Abraham sigh meer ruggelings als zeijelinghs vertoonende als een Romeyn wel gewapent met een gepluijmt helmet staende met den rechten voet geheel verheven als wel twee trappen opschrijende, ende den slincken van de trappen af, met het lichaem overgebogen naer den Priester, om de brooden te ontfanghen met de slincke handt onder de selve, ende de rechte met de vingheren alleen van boven die vast houdende. Dit figuer vertoonde sigh wonder schoon van onder op geheel in de opene locht die bijnaer tot op den grond tusschen de beenen

(1) De bovenste droeg eene kruik ; de onderste eene mand met brood.

doorscheen. Achter Abraham naer den Noorden van het stuck stonden nogh eenige krijgsmannen sijne dienaeren, van welcken den eersten een oorloghvendel hiel in de handt, dat steunde met den stock op de aerde, als oft hij met eene pijcke stont, te wijlen het vendel dat ten deele om den stock gewonden afhonck tot beneden, ten deele van den windt uytgespannen was als een zeil. Eenen anderen hiel een peert met den toom (1).

VIII.

Hier op paste het Avondmael als de waerheyt self. Om het kort begryp der schilderye was hier alleenlyck een gedeelte van de taefel uytgebeelt aen welcke de Apostelen met onsen saligmaeker saeten : als ofte de helft sich verloor buyten het gesicht en het Blafon naer den Noortkant. Christus sat met den rugge tegen den Zuyden, en maeckte van daer het beginsel des taefels, hebbende de voeten onder de selve uytstekende, het lichaem met het hooft wat voorwaert hebbende, met de slincke handt op de taefel, ende de rechte presenterende het geconscacreert broodt aen de gemeijnte. Voor hem was eenige spatie der taefel open om dit voorgaende figuer beter en geheelyck te sien. Dan sat eenen Apostel die scheen Petrus te wesen, al hoewel meest met den rugge naer ons gesicht ; nochtans een groot deel omgekeert naer onsen heere, soo dat men het aangesicht half sagh ; met de rechte handt wat opgeheven als hem aensprekende. Neven desen noch eenen anderen

(1) Van dezen laatste zag men slechts het hoofd.

Apostel wiens aengesicht een weynigh naer Christus gekeert sigh soo veel niet en vertoonde. Tusschen de openinghe dier tusschen onsen saligmaeker en Petrus was sag men Joannes van de overzeijde des taefels maer met het hoofd en schouderen, de reste van het lichaem door het opwaerts sien sigh verliesende achter de taefel : in het wesen van desen Apostel, dat met het hooft tot onsen Heere gekeert was, konde men eene besondere teerhertighyt lesen. Neven Joannes tusschen hem en Petrus verscheen noch een hooft van eenen Apostel (1).

IX.

Op het eynde van deze Galerye tegen den gevel waeren dry persoonen sittende op eenen berg geschildert seer in het verkort, overmits dit Blafon niet als recht van onder staende konde gesien worden. Den hoogsten op den bergh sat Moyses biddende met opgeheve armen tot God, welcke van den eenen kant van Aaron wat hooger sittende en van den anderen door Hur wat leeger sittende door beyde hunne handen ondersteunt wirden. Onder aen den voet van den bergh naer den Noorden sag men in kleyne figuren als van verre de nederlaege der Amalechiten door het volck van Israël. Dese schilderije onpaer wesende scheen te spelen op de laetste van de andere Galerije op welcke eene andere maer Goddelycke Dryvuldigheyt van persoonen verbeelt wirt croonende

(1) Deze vierde Apostel bevond zich niet op de aangeduide plaats, maar aan het uiteinde van het tafereel.

de alder H. Maghet van waer alle hulp in onsen streijt moet komen.

Boven de Galerije van den Zuydkant tegen den oppersten solder van den autaer beginnende. Hier stonden de waerheden voor, en de figuren haer volgende.

I.

De eerste schilderije, was het sacrificie van onsen minnelijcken saligmaeker aen het cruys, ofte de oprechtinge des cruys van onsen Heere.

Een stuck dat seer verwondert wirt van de constenaers, oock die geheel Italien gesien hadden waer sy seyden het selve in print gesien te worden en vermaert te syn.

Het cruys was half opgerecht welckers voet was van den Noortkant, en het opperste van den zuijden. Aen den voet van het cruys sat eenen man die als met gewelt hetselve wederhiel opdat het door het oplichten uyt den put niet en soude verschuyven. Tegen het midden des cruys stont eenen anderen der beulen met uytstekende beenen die naeckt waren, die met den rugge groote cracht scheen te doen om het cruys te ondersteunen. Neven desen naer den zuyden was eenen derden met voorwaerts uytgeryckte armen die gespannen waren tegen de armen des cruys om het selve voortstootende met gewelt op te rechten, waerom synen slincken voet achterwaerts, en den rechten voorwaerts, als toekomende stonden. Maer het wonderste was het naeckt beelt van onsen

gecruysten salighmacker overzeyds geschildert wesende, en dat wesende van onder opperwaerts aengesien; in welcke gesteltenisse ick meyne noijt den gecruysten Christum verbeelt te syn. Men sag maer een arm, te weten den slincken opwaerts gehecht aen het cruys. Hier onder de syde en de borst scheuns, boven welcke onder den arm het hooft half dat met doornen gecroond was. Het slincke been was opgetrocken soo dat men onder de verheffinge der knije en dije een deel van het rechte been sagh, den slincken voet op den rechten aen het cruys genagelt wesende.

II.

De figure van de slachtinge van Christus, was het slachten van Isaac. Desen sat op eenen Autaer van rouwe steenen licht opgemaeckt op welcken hout lagh welckers zijden men sag uijtsteken. Isaac sat naeckt in het midden met eenen doeck gegort sijnde de oogen verbonden, met de handen op den rug vastgemaeckt, soo nochtans dat men besonderlyck den rechten arm sagh tot den elleboogh, mits hij in den westen sittende wat naer zuydwest gekeert was. Hij sat met ingetrocke voeten, als op de selve sittende, soo dat men van onder syne knijen tot de helft der beenen buijten den autaer sagh uytsteken, neven welcken eenen pot met vier stont om het sacrificie naer de slachtinge te ontsteken. Hier neven stond den ouden Abraham kort gekleet met de beenen naeckt tot de knijen, met de borst naer de westen, den rechten voet vooruijt stekende, welckers teenen van onder buyten de aerde uytstekende wirden gesien. Hij was grys en redelyck

lang van baert met het hoofd en de oogen naer den Noorden omgekeert en opgeheven tot den Enghel die uyt de wolcken komende syn sweert vast hielt dat Abraham met de rechte hand houdende liet over hellen om de slagh aen syn soon te geven. Van onder op de aerde in den Noort hoeck der schilderije was eenen braembos in welcken eenen ram met syne hoornen verweert was die Abraham daernaer voor syn soon geslacht heeft.

III.

De verrysenisse van onsen Heere Jesus Christus uyt het graf dat in eene speloncke verbeelt was. Hierboven was onsen saligmaeker geheel schoon en glorieus in gedaente, het hoofd straelen uijtschietende, houdende in de rechte hand een cruys met een vaendel, de slincke handt uytgereyckt hebbende, met den slincken voet als noch tredende op het graf, te wijlen hij met den rechten als opklom in de locht. Voor het graf lagh eenen soldaet op synen rugge slaepende met het hoofd naer den suyd oost gekeert, soo dat men syn lichaem doch aerdiglyck in het verkort konde sien, het slincke been geheel uytgeryckt synde naer den Noord-west en de rechte knije opgeheven staende. Naer den Noorde lagh noch eenen soldaet slaepende, die geheel toegewrongen voorwaerts over lagh. Naer den Suijden waren noch twee soldaten van welcken den voorsten al suyselende wegvloodt naer den suyden den anderen van achter met verschrickthyt den verrysenden saligmaeker aensagh (1).

(1) Er waren slechts drie soldaten : de eerste en de vierde hier opgesomd zijn dezelfde man.

IV.

De figure van de voorgaende schilderije was Joseph die naer dry jaeren uyt den kercker verheven wirt, gelyck den heere naer drij daegen uyt het graf verrees. Joseph sat op eenen kostelycken triumph waghen op het Romeyns geheel in het purper met een koninck-lycke bagge om den hals en eenen hoofdband gelyck de oude Koningen, voort met het hoofd bloot. Syne slincke hand was vooruit gereyckt vast houdende den toom der peerden die in den Triumph waegen gespannen waeren in welcke de meeste konste en kracht van dese schilderye bestont. Dese trocken den Noortwest op, van welcke het eerste naer het gesight syne borst het meest vertoonde geheel vigoureus was, hebbende het hooft wat omgedraeijt naer den zuijden. Neven dit sag men de hoofden van de andere dry peerden van welcke hetgene meest voorwaerts was met den toom geleyt wirt door een ionck man die ten halve gesien wirt. Boven de peerden wirt gesien eene Egyptische piramide oft obeliscus op syn sop draegende eenen bol. Achter Joseph eenige pilaeren van het Paleis van Pharao van welcke hy uytreedt. Voor synen waeghen stonden twee halve naeckten mans gevronghen trompetten blaesende door welckers geluydt de peerden scheenen meer aengedreven te worden.

V.

Het vijfde Blafon verbeelde de Hemelvaert van onsen Heere Jesus Christus in welcke hy self het

wonderlijckste figuer was ; sijn lichaem hinck in de locht meer zeydelings als voorwaerts wat voorwaerts overgeboogt als van iemand die opklimt, nochtans als sonder moëite, het lichaem bynaer uitgereckt sijnde behalven dat den slincken voet als op eenen trap tredende verheven was. Syn lichaem was naeckt in het midden met eenen sluyer gegort sijnde : sijne ooghen met het aengesicht verheven naer den hemel Noordwest, langswaer hij scheen de wolcken te doorbreken, hebbende daertoe de armen uytgereyckt en opgeheven, van welcke de slincke handt die meest naer ons gesicht was achter eene duystere wolcke gedeckt was, de rechte handt ontbloot tegen eene verlichte wolcke, waer tusschen den hemel als geopent scheen uytwerpende een claer licht tot den glorieusen saligmaeker. Dit Beeldt was soo konstig geschildert, dat de beenen schenen uyt de schilderye te hangen. Nevens Christus lieten sigh in de wolcken sien twee enghelen van mans groote tot de helft des lichaems, van welcke de wercke der Apostelen meldt, die tot de Apostelen gesproken hebben ; beyde in het wit gekleet. Den eenen naer den suydt west hoeck der schilderye naer beneden siende als de aensienders aensprekende : den anderen naer den Noordt oost kant den Salighmaecker aensiende en sigh als in sijne glorie verheugende.

VI.

Hier op was tot figure toegepast de opneminge van Elias door sijnen vierigen wagen. Den profeet was geseten in eenen ronden waeghen bij naer als het

voorste was van de Romeynsche triumph waeghens ; maer desen in sijnen bovensten omloop ront synde was van achter gesloten van onder den buijm sluytende bols geweijs op twee wielen. Desen waegen was als geheel van goud oft gloeijende van vier.

Men sag Elias tot den gordel buyten den waegen uytsteken, het lichaen naer den Noort Oost gekeert sijnde maer omsiende nederwaerts naer ons, en uytreykende synen slincken arm welckers handt gedeckt was in synen witten mantel die hij scheen te laten vallen, soo hy belooft had aen synen discipel Eliseus, hij was grys van haer, voor sigh laetende een vier sien dat uyt den waeghen quam bij naer gelyck straelen oft onderbroken vlammen tusschen de wolcken door welcken den waeghen scheen door te breken, de wielen in de selve als in sackende voor den waeghen, wat hooger als den selven, waeren ingespannen twee peerden die Eliam, naer den Noord Oost, opvoerden, soo dat men dese het meeste van achter en ten deele van den slincken kant sagh besonderlyck het welck naer den slincken kant ingespannen was. Dese waren geheel vierigh, niet door het couleur, dat naturelyck was, maer door de kracht die sy betoonden uytblasende door de neusgaten eenige straelen.

VII.

De hemelvaert van Maria een wonder schoon stuck. De alderheyligste Maghet sat op de wolcken een weinigh overrug liggende op de selve met de armen open en de handen naer den hemel, waer oock het

aengezicht met de oogen gekeert was, het hooft een weynigh overhellende naer de slincke schouder, vertoonende eene soete en minnelyke genegenheyt tot God. Boven haer hooft scheen den hemel sig te openen uytworpende eenige soete straelen tot haer. Boven haer hoofd van het hulsel des selfs swierde eenen sluyer. Onder haeren blouwen mantel sag men de slincke knije, wat uytsteken den slincken voet ingetrocken wesende : den rechten was rechter uytgesteken die men uit de kleederen sag uytsteken staende op de wolcken. Achter het rechte been was eenen engel mans-groote die haer helpte opvoeren, met de slincke handt als de Maghet op de knije vast houdende te weylen den rechten van achter in de wolcken werckte, welckers rechten voet over het been buyten de wolcken gesien wirt. Recht onder de wolcken op welcke de moeder Godts geseten was, vertoonde sigh eenen tweeden enghel van gelycke proportie, vliegende met den rugh van onder en de borst en het aengesight naer boven gekeert, de vleugelen uijtgespreijdt sijnde den eenen naer den Zuijden den anderen naer den Noorden, de handen van de uytgespreyde armen sig verliesende in de wolcken. Men sag naer den Zuid Oost syn rechte dije en den voet tegen de wolcken opdringende. Van den Zuyd-westen kant kwam eenen derden Enghel gevloghen die sig het schoonste en met het geheel lichaem vertoonde, hebbende het aengesicht opgeheven naer de Maeghet met de handen in de wolcken ; wiens lichaem meest zeydeling dogh wat van onder wirt aengesien naeckt, maer in het midden met eenen sluyer gegort, hebbende het slincke been geheel ingetrokken met den

opgetrocken voet naer boven ende het rechte been geheel uytgereyckt, bijnaer gelijck iemant op de aerde liggende met macht en haest soude voortkruypen. Eene copye van dit blafon is vangelycken te sien op de Sodaliteyt der Jonghmans tot Antwerpen boven het oxael naer den slincken kant, in welcke nochtans desen laetsten Enghel ontbreekt.

VIII.

Tot voorbeeld van de verheffinge van Maria volgde hier op het verheffen van de Coninginne Ester tot voorspracke en hulpe van haer volck.

Dese schilderye wirt van een iegelijck een van de schoonste geacht. Aan den Zuyd kandt sat den Coninck Assuerus op synen Throon, verheven eenige trappen hoogh in een conincklyck lanck habeyt uytreyckende synen Conincklijken scepter uyt teeken van genade tot Ester. Neven den Coninck voorwaerts uyt stont eenen gewapenden man bloots hooft tegen een pilaer van het gebouw met den slincken arm in de zeijde, en staende met den slincke voet op eenen hoeck van de architecture, met den rechten op den ondersten trap van den throon soo dat men van onder de ronde van syn pansier sagh dat hem van onder syn harnas uythonck tot de knijen. Aen de rechte zeyde des Coninghs oft den oostkant stonden noch sommige van de princen des ryckx die sigh leegher en leegher allenskens uijt het gesicht verloren.

Voor den throon op den platten grond die als eenen langen trap vertoont was, was de Coninginne Esther op een wel gedonst flouweele kussen soo neder-

knielende, dat sij als beswijkende scheen tot een te vallen ; haer aengesicht was soet en wonder schoon, maer verstorve door de vreese met gesloten en half gebroken ooghen : achter haer naer den oostkant was eene staet Jouffer die met haer rechte handt op de borst van de Koninginne haer wederhiel en belettede voorwaerts over te vallen, en de selvende als om te verkloecken aensprekende, soo dat sy haer aengesicht voor dat van de Coninginne voorbracht.

Voor de Coninginne naerder aen het gesicht staet eene andere staetjouffer schoon van gestaelte, op welckers slincken arm Ester met hare rechte handt steunde, te wijlen sij met haere rechte handt haer eigen kleerderen in haer zeyde ophield. Dese stont wat voorwaerts overgeboogt als veerdiglyck toekomende tot hulp van haere coninginne, staende haeren rechten voet op eenen hoeck van het gebouw in den Noort-Oost hoeck der schilderye, ende den slincken op den trap op welcken Ester knielde soo dat men in de holte haerder kleederen haere teere en nette voetiens met sandalen konde sien. Het gebouw eyndigde van desen kant met groote pilaeren achter de Coninginne hebbende de hoogde van het blafon die gebonden waren als met eene gedurige Galerye aen de architecture tegen welcke den throon des Conings stont, soo dat de middel galerije scheen eenen halven cirkel te maeken seer nederdeijsende in het midden ; waer boven de open en heldere locht was.

IX.

Het negende blafon en het laetste boven dese galerije tegen den gevel, soo ick in de beschrijvinge

van het negenste van de andere aengeraeckt hebbe, was de krooninge van de Alderheyligste Maghet door de alderheyligste Drijvuldighijt, en scheen te spelen op de drij persoonen van het geseyde blafon van de andere Galerije. De figuren van dit Blafon waren seer in het verkort en konstig geschildert als niet konnende gesien worden, van die daer bijnaer recht onderstonden. In het midden van dese schilderye wat naer onder was Maria als sittende in de wolcken maar met de rechte knije wat meer verheven dan met de slincke welckers voet met meerder kracht de wolcken trede. Haer slincke handt was op haere borste en de rechte uytgereyckt nederhangende ; als verwonderende dat haer sulcke eere wirt aengedaen. Gelyck sy met de borst en aengesicht naer den westen sat had sy nochtans haeren oogen omhoog naer den hemel geslagen.

Wat hooger naer den zuyd-kant sat God den hemelschen vader oock recht in den westen siende nochtans naer de Maghet nederwaerts met het aengesicht een luttel ten noorden gekeert syne slincke handt rustede op syne slincke knije draegende den schepter (1) tot teecken syner almogentheijt syne rechte handt was uytgereyckt tot boven het hooft van Maria vast houdende eene kroone om haer te kroonen. Dese kroone wirt van den anderen kant vastgehouden van haren sone Jesus Christus die stond van den andere kant van syne moeder in de wolcken naer haer wat omgekeert wesende. Hy hadt beyde syne armen uytgereyckt om de croone op haer hooft te stellen. Syn rechte been was recht af tredende op de wolcken,

(1) Den wereldbol.

maer het slinck been hooger in de wolcken staende was met een uytgeboogde knije. Boven de kroone in het hoogste der schilderye was den H. Geest in de gedaente van eene vliegende duive omringelt met glorie en straelen.

Onder de galerijen vertoonden de blafons de HH. Leeraers der H. Kercke tusschen gemengelt met HH. Maegden oft vrouwen.

Onder de galerye naer den noord-kant wirden gesien de vier grieksche Leeraers, waer tusschen de volgende Heyligen. Aen S. Xaverius autaer het eerste blafon :

I.

DEN H. ATHANASIUS.

Desen Heylighen stont in een priesterlyck nochtans vreemt habeijt met eenen hoet op het hooft door welckers scadue het aengesicht wat verduystert was, syn onderkleet was wit, en het overkleed violet hebbende onder synen rechten voet den ketter Arius oock in een wit en bijna priesterlyck gewaet, welckers voeten uytstaecken naer den Noord-west liggende met het aengesicht opperwaerts naer den zuyd-oost. Athanasius had synen staf staende op den opgeswollen buyck van den aerts-ketter, als aenwysende de straffe die hy uyt den hemel over hem verkregen had door het uytworpen van syn ingewant. Neven Athanasius naer den zuyden sag men eenen Enghel als eenen jongelinck tot over den buyck uytkomende uyt de wolcken met eenen sluyer in de handt dat

swierde over het hooft van den vader als tot teecken van syne victorie over Arius.

II.

De H. Moeder Anna.

Dese sat in de wolcken een luttel naar den zuyd west gekeert, aen wiens schoot stont van deselve zeyde de alderheyligste maeghet als een dochterken van tien oft twalf iaeren out geheel liefelyck ; welke de oude Moeder leerde in eenen boeck die op haer slincke knije rustede van haer vast gehouden door de rechte handt te wijlen sy daer in wees met de slincke (1). Haer hooft was omsiende naer den Noord-west.

III.

Den H. Basilius.

Desen vader was vertoont knielende in de wolcken recht naer den westen oft ons gesicht. Hij was grijs van hair, out van wesen, redelyck gebaert, met een gestaetigh kleetsel, blootshooft. Hij had syne ooghen naer den hemel opgeheven, met uytgespalckte en afhangende armen en handen, uytwerckende eene vierighe begeirte syns herte tot den hemel. Neven hem aen de rechte zeyde wirt omhoogh in de wolcken gesien eene wolckachtige maer vierige colomme, benaer gelyck men leest dat aen het volck van Israël verschenen is wanneer sy uytrocken van Egypten (2).

(1) St.-Anna had geen boek.
(2) Voor hem op de wolken lagen twee boeken.

IV.

De H. Maria Magdalena.

Dit was een van de schoonste schilderijen van beneden, een stuck dat opentlijck sijn meester hand getuijgde. Magdalena lagh met een uytgestreyckt lichaem in haere rotse, welckers volle openinge naer den oosten was, soo dat men boven haer lichaem daer buyten de opene locht konde sien ; de rotse van weder zeyde en van boven als eenen boog gesloten sijnde. Sy lagh in de lengtde van de schilderije met het hooft naer den Noorden dat op haere rechte handt opgeheven sijnde rustede te weijlen haere slincke handt naer den voeten uijtgereijckt was, als met weenende ooghen en een seer bedruckt, maer soet aengesicht aensprekende het crucifix dat een weynigh achter de voeten tegen de locht staende gesien wirt, waer neven meer naer het midden van het stuck oock haer salf-busse stont, als eenen glaesen bol met eenen voet. Sij was geheel en eerbaerelijck gekleet van omtrent den hals tot aen de voeten, hebbende het slincke been over het rechte gekruijst boven de voeten met de knije wat verheven boven de andere.

V.

Den H. Naem Jesus (1).

Dit blafon stont voor de Poorte van de Cappelle

(1) Hier stond de H. Naam van Maria.

van onsen H. Vader Ignatius; misschien om sijne liefde voor den selven H. Naem.

In het midden van het stuck stont den H. Naem Jesus met straelen omringelt in de wolcken, ront om welcken vier klijne enghelen als kinderkens swierden, van welcke sommige hem aenbaden, eerden, oft verwonderden met een seer soet pinceel naer gewoonte van Rubens uijtgewerckt.

VI.

De H. Cecilia.

Dese H. Maghet sat wonderlijck soet met het aengesicht scheuns recht naer den zuyden spelende op het orghel. Sy sat met ingetrocken voeten onder haer, in het aengesicht met minnelijcke ooghen opgeheven naer den hemel als God lofsangen singende, te weijlen sij met uijtgereijkte handen (de rechte boven de slincke om het opsien van onder) roerde de stecken van het orghel: achter welck eenen enghel stont als eenen ionghelinck de blaesbalcken opheffende. Achter de Maghet naer den Noorden was eenen tweeden Enghel mans groote geheel gekleet, behalven de armen die als toegevlogen quam met eene croone van bloeme die hij met uijtgereijckte handen hiel boven het hooft van Cecilia.

VII.

Den H. Gregorius Naziancenus.

Desen H. Vader was in sijn Biscoppelyck gewaet

hebbende den meyter achterwaerts diep in het hooft en met den staf in de rechte handt met het point opgeheven tegen eenen duyvel den welcken in eene leelycke gedaante voor hem stont, den selven in sijn aengesicht, dat tegen hem roock uytbraeckte, treffende soo dat den duijvel, overrugge scheen uyt de schilderye te vallen. De slincke handt van den heyligen was wat opgeheven en tot een vuijst ingevronghen, vertoonende eene groote kracht en gramschap, die oock in het aengesicht en geheel de gesteltenisse des lichaems te lesen was tegen den boosen geest.

VIII.

DE H. BARBARA (1).

Dese Maeghet, gelyck oock den voorgaenden Heylighen stont recht in den westen ofte naer ons gesicht. Sij hadt haeren goddeloosen vader onder de voeten liggende met het hooft naer den Zuijd-oost en de voeten naer Noort-west welckers slincke been uyt-gestrijckt lagh, de rechte knije, opgetrocken, en verheven sijnde. De heylige stont met den slincken voet op den buyck des vaders omgort wesende met eenen sluer, bynaer als ofte haer opper-kleet opge-schort was, misschien om het verkort des gesichts te helpen. Sy steunde met haere rechte handt op een staende sweert, de slincke rustede op haer lijf ontrent den gordel.

(1) Verkeerd voor : *S. Catharina.*

IX.

DEN H. CHRYSOSTOMUS.

Dit blafon als wesende het laetste tegen den gevel was weder op het meeste verkort geschildert. Den H. vader stont in sijn Bisschoppelyck gewaet met den myter op het hooft onder een vierkant pavillioen eenighe trappen hoogh naer den Noortkant van de schilderye hebbende den rugge naer den Noort-west, soo dat hy sigh het meeste met den rugge vertoonde hij hadt den rechten arm opgeheven als gebiedende het afworpen van het beeld van de keyserinne Eudoxia. Boven synen arm sag men syn aengesicht vol van maiestyt met gramschap gemenght geheel scheuns tot den mont toe : onder synen arm stont eenen diaken in het wit gekleet boven syn zwart onderkleet dat onder den overrock uythinck, siende naer synen Prelaet en vasthoudende syn koorkappe hebbende eene cruyne op het hooft dat bynaer alleenlyck van achter gesien wirt. Den slincken voet van dezen diaken stont op den tweeden trap van den Bisschoppelycken throon en den rechten eenen trap leegher soodat men van onder in de holte der kleederen synen beenen gekoust en geschoeyt konde sien bynaer tot de knijen. Aan den Zuydkant van de schilderye sag men het silveren beelt van de keyserinne als verder in het perspectief dat door dry mannen afgeworpen wirt : eenen tegen den zuyden vertoonde sigh hoogher die met eenen dicken stock

(1) Er waren drie mannen aan het werk met stokken om het beeld om te werpen.

onder het beeld ingedronghen hetselve Noorts-waert dede overhellen, welcken arbeyt van eenen tweeden die wat leegher uytquam voor het pedestael van het beeld wirt geholpen oock met eenen stock onder het beeld. In het midden van de schilderye sag men eenen derden wat meer achterwaerts en wat kleynder die met eene coorde het hellende beelt voorder over-trock. Dese dry mannen waren tot den gordel naeckt, hoe verre sy maer gesien wirden, iae de twee laetsten noch minder de twee eerste van achter en den derden van voor alle dry uytwerckende eene groote kracht. Het beeld van Eudoxia was als een antieck romeyns in eene lange voijle over het hooft gekleet tot de voeten toe. Op het pedestael datmen naer het midden van het blafon buyten den tweeden arbeyder sagh ten halve uytsteken sag men de tweee erste letteren van haeren naem E. U.

Onder de Galerye naer den Zuydkant stonden de vier Latynsche vaders tusschen andere heyligen.

I.

Blafon aen den autaer van den H. Joseph.

DEN H. HIERONYMUS.

Hy sat geheel bloots hooft met de borst en armen ontbloot tot den gordel, van waer hy met een root kleet gedeckt was tot half de schenen. Hy keerde sig een weynigh naer suyd westen, houdende op syne slincke knije eenen boeck met de handt van boven, soo dat dien overhelde van hem als om daer in te schryven, met

de rechte handt hiel hy eene penne maer afhangende een weynigh naer beneden met eenen half opgetrocken arm als verbaest synde over eene trompette die van den slincken hoeck van de schilderye uyt de wolcken quam, waer hy oock syn aengesicht en oogen met vreese keerde (1). Neven hem naer den Noorden lagh eenen leeuw plat op sijne pooten met het backhuys recht in den westen als slaepende.

II.

DE H. LUCIA.

De Martelesse stont gebonden aen eenen dicken staeck als eenen boom in het midden van een vier welckers vlammen en roock als door eenen Noordwesten windt achter haer wirden weggedreven. Haer handen waren met gevrongen armen buyten ons gesicht als achter den staeck vast bij een gebonden, soo dat sij met uijtgeboogde knijen wat scheen neder te deijsen ontfangende den steeck des doods met een sweert door de kele van eenen beul die naer den zuijd kant stont neven haer. Desen beul stont in eene schoone gesteltenisse met het hooft met eenen bandt gebonden ende het lichaem (dat bijnaer geheel naeckt was) voor over geboogt naer den westen, dogh hebbende het aengesicht gekeert naer de Maghet om haer den steeck te geven, en te samen als meijdende het gewelt des viers dat achter syne beenen slingerde, den rechten stont uytgereyckt noch vast houdende

(1) De heilige hield geene pen in de hand ; hij keerde het aangezicht naar den kant tegenovergesteld aan dien, waar een engel de trompet blies.

met de handt het sweert dat door de kele van Lucia stack welckers hals tot de halft der borst ontbloot was : met sijne slincke handt hiel hy aen syne slincke zeyde wat naer achter toe de scheije van syn sweert. Naer den Noorden sag men boven in de wolcken de H. Agatha tot de helft des lijfs met eenen palmtack in de handt vleytelyck aenspreekende de Martelesse, als haer komende haelen, werwaerts oock het aengesicht met stervende oogen van de H. Lucia gekeert was. Achter den beul in de donckerheyt des roockx scheen men noch eenige gewaepende mannen te sien. Dat was voorwaer een van de schoonste blafons van beneden.

III.

DEN H. AUGUSTINUS.

Desen H. Vader stont gekeert naer den zuyden bloots hooft hebbende sijnen bischoppelijcken mijter voor hem aen sijne voeten en aenhebbende eene choorkappe. In sijne slincke handt hadt hy synen Bisschoppelijken staf die achterwaerts over hellende achter de slincke schouder met den krol uytstack (1).

Met de rechte handt stont hy als den hemel aensprekende waerwaerts oock sijne oogen gekeert waren, getuygende den brant syns herte tot God.

IV.

DE H. DIMPNA (2).

Dese heylige stont verbeelt als vluchtende haeren

(1) De staf lag vóór hem ; de mijter werd gedragen door een engeltje, dat hem al spelende op zijn eigen hoofd zette. Twee andere engelen hielden de koorkap des heiligen open.

(2) Moet zijn : *de H. Barbara.*

vader naer den Noord-oost, soo dat men ten deel haeren rugge sagh. Achter haer sag men haeren vader van den zuijd boort der schilderye uytkomende en met gewelt de vluchtige Heylige vervolgende, soo dat hy loopende den slincken voet voor hadt. Achter den buyck sagh men syn sweert ten halve uytsteken hebbende den slincken arm opgeheven als om haer met het hair ofte kleerderen te vatten. De H. Maghet stack haere armen voor haer uyt als vereyst de actie van die vreesende vlucht. Voor haer aen den noordkant des blafons sag men uytsteken een gebouw waer sij haere beschuddinge scheen te soeken (1).

V.

Den H. Naem van Maria (2).

Desen naem stont in het midden van de schilderye in straelen voor oft boven de Poorte van de Capelle van de selve Alder H. Maeghet. Den selven Naem was omringhelt met vier kleyne en soete enghelen die den selven eerden gelyck van den anderen kant den Naem Jesus.

VI.

De H. Agnes (3).

De H. Agnes stont recht in den westen hebbende

(1) De toren waarin zij werd opgesloten.
(2) Hier stond de H. Naam van Jesus.
(3) Of de H. Margaretha.



DE H. ELISABETH

Zolderschildering der voormalige Jezuietenkerk, naar de teekening van MULLER.



DE H. EUGENIUS (ALBERTUS ?)

Zolderschildering der voormalige Jezuietenkerk, naar de teekenin
van MULLER.

aen haere rechte zeijde een staende lammeken met het hooft gekeert naer den noort-west. Sij hadt eenen palmtack in haere rechte handt etc (1).

VII.

Den H. Ambrosius.

Den H. Vader stont van gelycken in den westen recht in ons gesicht de rechte knije wat opgetrocken wesende. Hij stont met synen myter op het hooft in syn bisschoppelyck gewaet, syn choorkappe wesende wederzeyds opgeheven in het midden van de lengde door de twee klijne engelen die vliegende waeren in de locht. Neven hem naer den zuijden stont eenen biekorf die men tot kenteecken gemeynelyck by desen heyligen stelt.

VIII.

De H. Eugenia.

Dit was wederom eene van de schoonste schilderyen geacht, in welcke haer martelie verbeelt wirt. De Maeghet sat op haere knijen naer den Noort-oost wat neer huckende en het hooft overhellende, dat met ongebonden hair was meest over de rechte schouder naer voor afhangende soo dat den geheelen neck en de schouderen ontbloot waeren om den slagh te ontfanghen, en een luttel van haere slincke borste konde gesien worden.

(1) Zij hield in de linke hand een lint, dat om den hals van eenen draak geslagen was.

Voorts was sij geheel gekleet tot over de voeten, en tot aen de handen die op haeren rugge byeen gebonden waeren met eene koorde. Neven haer slincke seyde stont den scherprechter naer den zuijd-oost gekeert in syn onderkleerderen met de slincke handt eene groote strene van het hair der Heijlige vasthoudende over haer voorhooft, soo dat hy het hooft scheen meer nederwaerts te willen trecken om te seekerder sijnen slach te geven. Syn rechte handt was opgeheven met een beyl dat hy hielt, en syn lichaem wat overgeboogt uytwerckende de verheysde kracht tot den slagh. Neven de Martelesse tot half achter haer sagh men een groot gebouw als van eenen tempel ten deele uytstaen dat tot teecken van Godts vraeke scheen intestorten, de pilaeren buyten hun lood weijckende ende de cornice oft het opperste voorwaert invallende. Achter den aerden gront sagh men drij koppen een van een vrouw, en twee van mans, met twee opgerechte armen tusschen de beenen van den beul en tusschen hem en de H. Maeghet, als van sommighe der aenschouwers die riepen teghen de onrechtveerdige doodt die men haer aendede (1).

IX.

Den H. Gregorius.

Dit stuck wirt geacht, niet alleen om syne schoon-heyt, maer oock om dat men seyde dat Rubens het selve op weynige ueren van eenen dagh hadt geschil-dert, hetwelck eenighsins daeruyt konde gegist worden

(1) Op de plaat van J. Pant ziet men slechts twee hoofden en één arm.

dat het licht scheen afgedaen te wesen. Het was nochtans schoon en wederom het meeste in het verkort omdat het tegen den gevel stont. Den H. Gregorius sat sonder Pauselycke mutse oft meijter in eenen leegen leen-stoel met een goude laeken koorkappe naer Noort-oost hebbende in synen slincken arm synen Pauselyken staf van dry cruijsen (1).

De rechte handt sagh men voor de borst wat uytsteken als aensprekende de alderheyligste Maghet Maria die voor hem stont in de wolcken. De Moeder Gods was met gevlochten hair aensprekende den H. Vader. Sij droegh haer lief en goddelyck kint op haeren slincken arm dat naeckt synde op eenen doeck welckers voetiens opgetrocken synde de Moeder met hare rechte handt ophoudende tegen haer lichaem byeendrongh. Den rechten voet van de H. Maeghet stont wat hoogher tredende op de wolcken en hadt haeren mantel om haer midden omgeslaeghen.

Onder de Galerye in het midden die van de Noort Galerye tot de Zuyd Galerye over het Portael passeerde tegen den gevel, waeren dry stucken gelyck er dry boghen syn.

Het stuck teghen de Noort Galerije verbeelde de H. Clara.

Het gesicht van dese schilderije viel naer het inkomen van de kercke soo dat men tusschen het portael en den middelsten boogh van dese middelgalerije moeste staen om de selve wel te sien.

(1) De heilige droeg zijn mijter, een zijner handen was onder zijn mantel geborgen.

De H. Clara sat in eenen setelstoel in haer religieus habeijt hebbende eene remonstantie van het alder H. Sacrament des Autaers met eenen doeck in de handen en het selve vertoonde van eenen heuvel daer sij op sat (die de stadts vesten verbeelde binnen welcke sij woonachtigh was) aen de legers der vijanden die de stat belegerden welckers tenten aen den voet van den heuvel gesien wirden naer den westen werwaerts oock haer gesicht was, een weijnig hebbende van de zuijden. Nevens haer laeghen twee religieusen van haer orden op haer knijen overgebooght tot bijnaer op de aerde met de handen te samen als het alder H. Sacrament aenbiddende.

De religieuse die neven haer naer den zuijdkant lagh van waer ons gesicht quam, wirt geheel gesien maer de andere, die van den noordkant was tot bijnaer de helft van het lichaem, hebbende het aengesicht meer opgeheven om het Alder H. te aensien.

Van den anderen kant tegen de Zuijd Galerije de H. Elisabeth.

Van dese selve plaetse sigh omkeerende naer den zuyden, sagh men de H. Elisabeth staende op eenen steenen trap nevens welcken naer den Oosten sat eenen armen bedelaer half naeckt, de bloote beenen bijnaer gecruijst hebbende, en opsiende naer de H. Matroone tot welcke hij eene houte schotel opstack om eene almoesse te ontfanghen : hij hielt de schotel op met sijne slincke handt, hebbende sijne rechte

(1) Op de teekening van Muller zijn de beenen uiteengeslagen, de linker hand houdt een stok vast.

ingetrocken tot sijn middelde als om sigh met sijn kleet, sooveel hij konde, uijt schaemte te decken. De Heijlighe stont Noort oost gekeert met neder geboogde hooft naer den armen, hem toereijckende een stuck gelt met de rechte handt, en met de slincke houdende haer sluijer oft mantel. Haer hooft was gedeckt met een swart veloers; soo dat haer kleetsel geheel zedigh was.

In het midden van dese Galerije boven het Portael.

Dit stuk konde niet wel gesien worden als van die in het portael self stonden door de openinge desselfs van boven. Het verbeelde eenen H. Martelaer geheel in het lanck gekleet met eenen palmtack in de rechte handt, maer wat klynder van postuer dan de andere geschilderde beelden waren (1).

NOTEERT.

Dat dese bescrijvinghe van de konstige schilderijen van Rubbens, die in soo iammerlijcken brant alle verongeluckt syn, alleenlijck gedaen is naer het verbranden der selve, ist dat men dan bevonde dat ergens in gemist was, dat men dit vergeve aen de kranckheijt van de memorie, en de verbeeldinghe des verstants, die door het verloop van eenige maenden wat verkrenkt was.

(Nota van lateren tijd.)

De Schilderyen door P. P. Rubens geschildert

(1) Waarschijnlijk de H. Albertus, zooals wij hooger (blz. 269) zegden.

voor de plafonds van onder tegen de galerye en boven de galerye tegen den solder waren 39 in getal te weten 9 in de lengte van idere galery zoo boven als beneden. Deze schilderyen hebben omtrent 4 ellen in de breede en 3 in de hoogten en zyn geplaatst boven overand vierkantig en achtkantig, beneden ovaals en achtkantig tusschen vergulde lysten.

Orde der Schilderyen.

Boven Noort	Boven Zuid
te beginnen aen den Altaar	te beginnen aen den Altaar
1 Den val der Engelen.	1 De Kruissing.
2 Geboorte van Christus.	2 Abraham en Isaac.
3 Koningin Saba.	3 De Verysenisse.
4 H.H. Dry Koningen.	4 Triomph van Joseph.
5 Goliath en David.	5 De Hemelvaart.
6 De Tentatie.	6 Opneming van Elias.
7 Abraham en Melchisedech.	7 Hemelvaart van Maria.
8 Avondmaal.	8 Esther.
9 Moyses op den berg.	9 De Krooning van Maria.

Beneden.

Noortkant.	Zuid.
1 H. Athanasius.	1 H. Hieronymus.
2 Moeder Anna.	2 Luçia.
3 H. Basilius.	3 Augustinus.
4 Maria Madalena.	4 Barbara.
5 H. Naam Jesus.	5 Naam van Maria.

6 H. Cecilia.	6 Margaretha
7 H. Gregorius Nazian-cenus.	7 Ambrosius.
8 H. Catharina.	8 Eugenia.
9 H. Joannes Chrysos-tomus.	9 Gregorius.

Tegen den Voorgevel.

Noord	Zuid
H. Clara.	H. Elisabeth.

In het midden boven het portaal.

Eenen Heiligen met eenen palmtak.

Van deze laetste 3 schilderyen zijn geene teekeningen (1).

(1) Dit is onjuist, daar het blijkt dat Mullers teekeningen bewaard bleven.

TABLE.